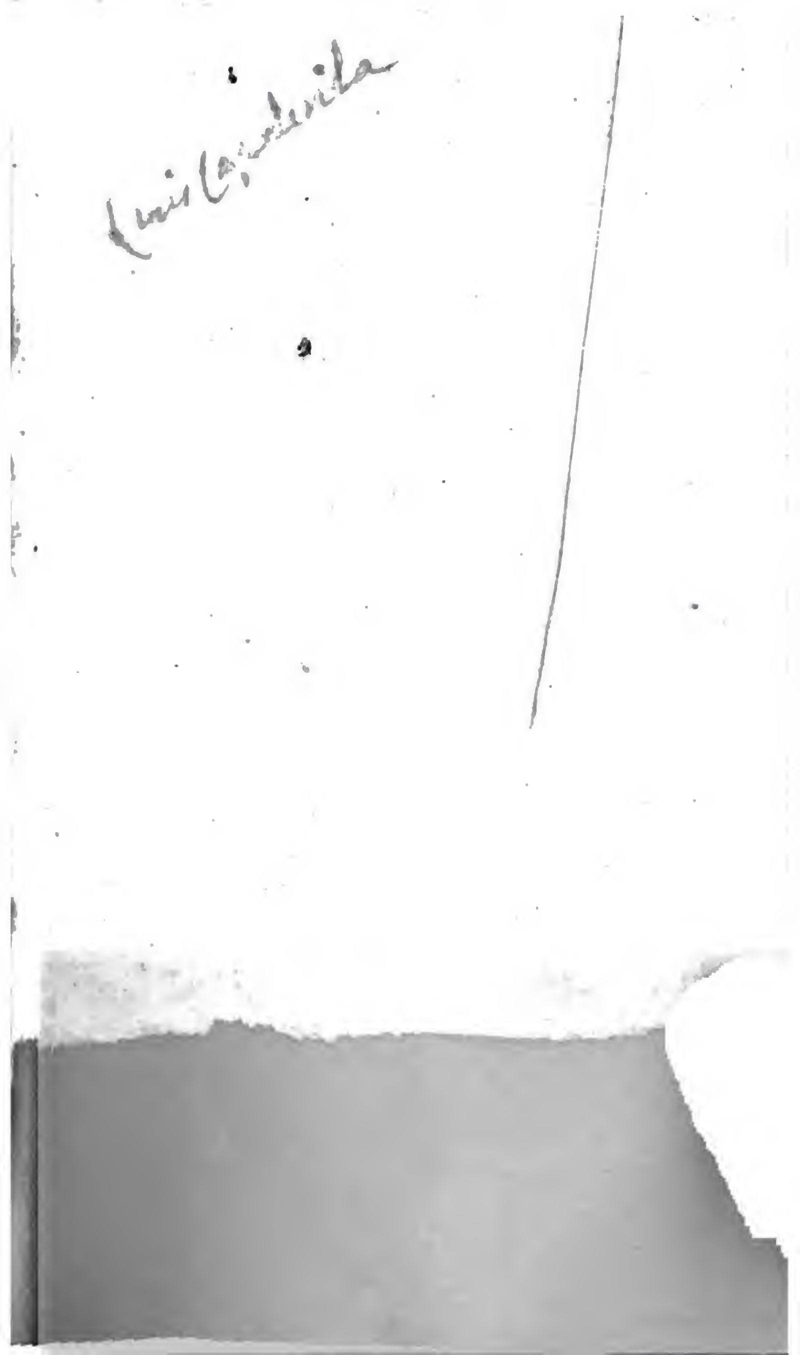


Histoire de la guerre de la Vendée

Alphonse de Beauchamp





LAZARE HOCHE.

HISTOIRE
DE LA
GUERRE DE LA VENDÉE,
OU TABLEAU
DES GUERRES CIVILES DE L'OUEST,
DEPUIS 1792 JUSQU'EN 1815,

Comprenant l'Histoire secrète du parti royaliste jusqu'au rétablissement des Bourbons.

QUATRIÈME ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE, AVEC CARTES ET PORTRAITS;

PAR M. ALPH. DE BEAUCHAMP,

CHEVALIER DE L'ORDRE [redacted] DE LA LÉGION D'HONNEUR.

TOME TROISIÈME.



PARIS,

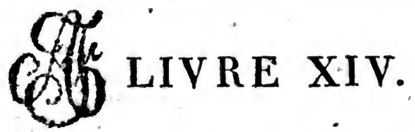
CHEZ L.-G. MICHAUD, LIBRAIRE-ÉDITEUR, RUE DE CLÉRY, N° 13.

1820.

HISTOIRE

DE LA

GUERRE DE LA VENDÉE.



LIVRE XIV.

Pacte fédératif entre Stofflet, Charette et Bernard de Marigny. — Marche des armées royalistes vers la Loire. — Conférence de Jallais entre Stofflet et Charette. — Procès et supplice de Bernard de Marigny. — Partage du pays insurgé. — Etablissement des camps retranchés. — Rappel du général Thurreau. — Seconde mission de Tinténiac dans la Vendée. — Attaque infructueuse de Challans. — Mort tragique de Joly. — Administration intérieure de la Vendée. — Influence de Bernier, curé de Saint-Laud. — Prise des camps retranchés de la Roullière et de Frérigné, par Charette. — Division entre ce chef et Stofflet. — Fin du règne de la terreur à Paris et dans la Vendée. — Procès et supplice de Carrier.

Il ne restait à la Vendée qu'un territoire dévasté, baigné de sang, et que disputaient des paysans indomptables. Quatre-vingt mille soldats n'avaient pu les anéantir, ni même les soumettre. La résistance qu'ils opposaient encore, étonnait

plus que leurs premiers succès. En vain le gouvernement révolutionnaire voulait approfondir les causes de cette guerre interminable ; sans boussole pour se diriger, il fit bientôt succéder à des mesures extravagantes et atroces, la faiblesse, suite ordinaire du découragement.

Avant cette époque, si remarquable par la retraite honteuse des douze colonnes infernales, le comité de salut public, accablé des reproches que lui adressaient tous les partis, tenta un dernier effort. Ses commissaires, Gareau et Hentz, envoyés dans la Vendée avec la mission expresse de terminer la guerre sous un mois, signifièrent cet ordre impératif au général en chef Thurreau. Il leur répondit avec fermeté qu'un terme aussi court était loin de suffire pour anéantir un ennemi aussi difficile à joindre ; et il fit tout dépendre de la persévérance et du temps. Sa prudence, dans un moment où l'on ne voulait que de l'audace, acheva de le perdre dans l'esprit des commissaires, déjà prévenus contre lui par le peu de succès de ses opérations. Pour soumettre enfin la Vendée, ils se persuadèrent qu'on n'y ramenerait le calme qu'en expulsant les royalistes non armés, en exterminant le reste, et en la repeuplant de républicains, auxquels on répartirait les propriétés de leurs ennemis. On ouvrit

des conférences à ce sujet. Le général Thurreau lui-même insista pour l'adoption de ces mesures. « Avec des moyens ordinaires, on ne » pourra, dit-il, détruire ces hommes féroces » et indomptables, qui n'évitent le combat que » pour mieux égorger en détail. Il faut les isoler, » les affamer, leur ôter tout moyen de salut ». Une amnistie était impossible; la convention nationale l'avait rejetée. Les commissaires examinèrent donc s'ils ne pourraient pas séparer les Vendéens qui ne prenaient aucune part directe à la guerre, d'avec les Vendéens armés et opiniâtres.

Il prirent un arrêté portant que tout habitant de la Vendée, qui ne l'abandonnerait pas, serait réputé rebelle, et traité comme tel. Le dépleuplement total d'un territoire de cinq cents lieues carrées, était une de ces conceptions gigantesques, sans exemple dans les temps modernes, et dont l'exécution n'aurait pu appartenir qu'à la puissance la mieux affermie. Ce plan était d'autant plus odieux, qu'un tiers des cultivateurs vendéens n'avait point participé aux hostilités. D'ailleurs, comment toute cette population, composée de femmes, d'enfans, de vieillards, traînant à sa suite ses meubles et ses bestiaux, eût-elle pu se disséminer sur la surface de la

France? Pour plus d'artifice, l'exécution de l'arrêté ne concernait, en apparence, que les réfugiés, auxquels on enjoignait de se retirer à vingt lieues dans l'intérieur. On leur promettait, non-seulement des secours provisoires, mais l'indemnité de leurs pertes. Les commissaires s'engageaient même à récompenser les insurgés qui, dans leur repentir, se confieraient à la générosité républicaine, e livrant leurs chefs. A cet effet, une proclamation fut adressée aux autorités locales.

On aurait dit, comparativement à tout ce qui s'était passé, que les commissaires de la convention n'étaient plus animés que par un esprit de sagesse et de bienveillance. Eux-mêmes, par leur modération apparente, ne craignirent pas, dans ces temps de fureur, de s'exposer au blâme et au désaveu de la convention nationale. Toutefois la mesure du repeuplement par des colonies de révolutionnaires, jeta l'alarme parmi les propriétaires vendéens. Ils s'élevèrent de toutes parts contre l'arrêté qui les arrachait à leurs propriétés, et la majorité parvint à l'éluder. Néanmoins, dans la Loire-Inférieure et dans Maine-et-Loire, quinze mille personnes abandonnèrent les points les plus rapprochés de l'insurrection. Cet exemple ne fut pas imité dans le midi, non plus qu'au centre du pays vendéen. Les commissaires s'en plaigni-

rent en ces termes : « Après nos proclamations, » qui ont fait sortir vingt mille ames de la Vendée, il ne peut y rester que des brigands ! » Grâces, récompenses, tout a été promis à quiconque nous livrerait Charette ou tout autre » chef. Deux Vendéens ont même été renvoyés, » avec des saufs-conduits, pour l'exécution de nos » projets, sans avoir rempli notre attente ».

En effet, les traces sanglantes des douze colonnes étaient encore trop récentes pour qu'il fût possible de se ménager dans la Vendée des intelligences et des communications. Etait-ce, d'ailleurs, à la suite d'une guerre d'extermination que pouvait renaître la confiance des Vendéens? Rien ne les avait encore préparés à cette brusque transition. Pouvaient-ils ne pas se rappeler que les royalistes échappés aux grandes défaites, que tous ceux qu'on avait trouvés désarmés à Noirmoutiers, avaient invoqué vainement la clémence du vainqueur? Avaient-ils oublié que des proclamations qui promettaient protection et sûreté, avaient été violées par des généraux, qui, pour s'excuser auprès de Carrier d'avoir délivré des saufs-conduits, avaient osé dire que ce n'était qu'un piége pour qu'aucun Vendéen ne pût échapper? Enfin, la convention nationale n'avait-elle pas rejeté avec indignation l'amnistie proposée par Levas-

seur de la Sarthe, en faveur des insurgés de la rive droite, entraînés forcément dans la guerre civile? Toute tentative partielle pour ramener les Vendéens était donc inutile : le temps et des circonstances extraordinaires pouvaient seuls favoriser un changement de systême à leur égard ; mais jamais par l'exclusion des chefs. Ce moment n'étant point arrivé, il fallut reprendre les armes.

Les républicains, découragés, fatigués, et d'ailleurs plus occupés de pourvoir à la guerre extérieure, ne montrèrent plus la même énergie. D'un autre côté les Vendéens, par des pertes irréparables, se virent réduits à des entreprises qui décelaient leur faiblesse. Ainsi la guerre de l'Ouest ne fut plus que la dégénération de cette Vendée qui avait étonné l'Europe.

Une injonction menaçante des commissaires de la convention au général Thurreau, sembla la ranimer pour quelques instans; ils lui écrivirent : « Quatre-vingt mille hommes sont sous tes ordres, dont plus de quarante mille en état de » combattre, et la Vendée existe toujours; Charette et Stofflet ne sont pas poursuivis. Le » premier n'a que six mille hommes, et Stofflet » s'est échappé avec sa fugitive et misérable » troupe. Que fait donc notre armée? Nantes » est-il pour ton état-major la Capoue de la

» Vendée? Point de sommeil, point de repos,
» tant qu'il existera un seul rassemblement de
» royalistes. Cette malheureuse guerre aurait dû
» ne durer que quinze jours : ta réponse doit
» nous apprendre que Charette et Stofflet n'ont
» plus d'armée. Tout, hormis la victoire, t'ex-
» pose à une responsabilité dont tu dois craindre
» le danger ».

Le général Thurreau ne se laissa point intimider par ce ton impérieux. D'un autre côté, les commissaires n'étaient pas d'accord sur le choix de son successeur; quelques-uns voulaient le général Cordellier, d'autres l'écartèrent. Le général en chef fit continuer les opérations, qui ne furent plus qu'un mélange de succès et de revers sans résultats décisifs.

Charette et Bernard de Marigny profitèrent de quelques légers avantages pour harceler les colonnes républicaines qui parcouraient encore la Vendée. Le 18 avril, quinze cents hommes du camp retranché de Chiché s'étant avancés entre Boemé et Chanteloup, Marigny les attaqua avec vigueur, et les poursuivit jusqu'au château de Clisson : il en tailla en pièces un grand nombre, dans l'allée même du château. A la nouvelle de cet échec, les républicains abandonnèrent Bressuire; et depuis, les troupes du camp de Chiché



n'osèrent plus pénétrer dans le centre du Poitou. Ce glorieux combat et l'occupation récente de Mortagne augmentèrent la réputation de Marigny, et lui captivèrent la confiance des Vendéens.

Le retour successif des insurgés qui avaient passé la Loire, grossissait chaque jour le nombre de ses combattans. Ils se trouvèrent bientôt en état, non-seulement de repousser les républicains, mais encore de les attaquer avec avantage; aussi vit-on ces derniers se renfermer dans La Châtaigneraye, dans Thouars, et dans Montaigu : à peine osèrent-ils hasarder quelques excursions.

Cependant Stofflet était toujours harcelé par les garnisons de Saint-Florent et de Saumur : il battit le général Grignon, et fut repoussé par ce même général. Il voulut alors s'appuyer sur différens points du rivage de la Loire, tels que Liré, Montjean, Chalones, dans l'espoir de se rendre maître du poste de Saint-Florent, regardé comme la clef du Haut-Anjou. Mais il tourna bientôt le dos à la Loire, pour chasser l'ennemi, qui fouillait les forêts de Lepo, de Vezin et de Montdeber, afin de détruire les hôpitaux et autres établissemens formés dans ces retraites impénétrables. Stofflet partageant ses forces, soutint plusieurs combats. Une colonne républicaine ve-

nait de ravager les environs du May et de Trémentine. Berard, en l'absence de Stofflet, se met à la tête des Angevins, et poursuit l'ennemi, qu'il trouve dans une position avantageuse, au-dessus de Vezin : il n'ose l'attaquer, et commande la retraite. Cet ordre, mal interprété, jette l'alarme parmi les paysans, qui se dispersent aussitôt. Resté presque seul, Berard fut sur le point d'être pris, et n'échappa aux chasseurs républicains que par la vitesse de son cheval. Dans cette même déroute, le chevalier de Gatine, et un autre émigré, nommé de Valette, tombèrent au pouvoir des républicains, qui les fusillèrent. Serré de près, Chauveau de Chollet ne sauva le drapeau des Vendéens, et n'évita la mort qu'en se jetant dans un fossé où il ne fut point aperçu.

Charette n'obtenait pas plus de succès. Instruit que les républicains préparaient une attaque générale sur le Marais, qu'ils n'avaient pu soumettre, malgré la possession de Noirmoutiers, il réunit toutes ses divisions, et marcha sur Challans. Une faible garnison, commandée par le général Dutruy, inspirait si peu de confiance, qu'à l'approche des royalistes, les habitans se réfugièrent aux Sables-d'Olonne. Tout-à-coup paraît une faible escorte, arrivant de Nantes avec un caisson : les soldats de Charette se croient pris

entre deux feux, et se dispersent. La cavalerie ennemie profite de leur désordre pour les charger. Charette, laissant quelques morts sur le champ de bataille, s'enfonce de nouveau dans le Bocage. Deux fortes colonnes parcourant ensuite les environs de Legé, de Laroche-Servière et de Frerigné, il ne put leur dérober aucun de ses mouvemens, ni inquiéter les troupes destinées à l'expédition du Marais, que le général Thurreau fit attaquer immédiatement.

Malgré des obstacles imprévus, les républicains, à force de constance et de courage, parvinrent jusqu'au Perrier, gros bourg situé entre Saint-Jean-de-Monts et Challans. Ils s'y établirent, mais sans pouvoir soumettre entièrement le pays. Charette, dont la tactique consistait à ménager ses forces, fit une diversion vers le midi de la Vendée, dans l'espoir d'y trouver des subsistances. Il se présenta, le 19 avril, devant le bourg de Moutier-les-Maufay, situé près le grand chemin des Sables-d'Olonne à Luçon. Ce poste n'avait jamais été attaqué. Charette y trouva d'abord une vive résistance; mais le bourg fut enfin emporté. Renaud, le meilleur pointeur de l'armée, y laissa la vie. Maître de Moutier, Charette s'empare de la caisse d'un district, et la livre au pillage. Plusieurs soldats s'enrichirent; d'autres

s'abandonnèrent à toute sorte d'excès. Charette, redoutant un séjour où l'abondance des liqueurs fortes augmentait la licence des Vendéens, fit crier *aux armes!* comme si l'ennemi fût revenu inopinément à la charge : chacun reprit son fusil, et courut se ranger autour du général, qui s'éloigna précipitamment. Rentré, vers la fin d'avril, sur son territoire, il y trouva plusieurs postes évacués par l'ennemi ; et dans une rencontre, près Saint-André, il reçut une légère blessure à la cuisse.

Les colonnes républicaines s'étant dirigées vers la Sèvre Nantaise, Charette se mit en marche avec une grande partie de ses forces, pour secourir la division de Sapinaud, formée des débris de celles de Royrand et de Beaurepaire; c'était une seconde armée du centre, moins forte que celle de Marigny, mais soumise à Charette. Ce chef n'osant se flatter d'assujettir Marigny, avait formé le projet de réunir ces deux armées en une seule, sous les ordres de Sapinaud, son parent, qui n'en serait le général qu'en apparence.

Les soldats de Sapinaud étaient en pleine déroute devant les républicains, lorsque Charette parut près de Pouzauges. Tandis que Guérin faisait plier l'ennemi sur la gauche, et que Sa-

pinaud cédait le terrein sur la droite, lui, avec la réserve, décida l'avantage en faveur des Vendéens. A la troisième attaque, l'ennemi battit en retraite. Dans ce combat, long-temps douteux, Guérault, chef de la division de Viellevigne, perdit la vie.

Les deux armées se réunirent à Beaurepaire, quartier-général de Sapinaud. Là Charette ouvrit une correspondance avec Stofflet, dont il réclamait la coopération, à l'effet de chasser les colonnes républicaines qui, avec peu d'activité, il est vrai, ne cessaient pourtant de parcourir le Bas-Poitou. Stofflet promit des renforts dès qu'il serait lui-même débarrassé des *colonnes infernales,* qui ne sortaient de leurs retranchemens que pour dévaster son territoire. Il mit tant d'adresse dans ses réponses, qu'il détermina Charette à venir d'abord à son secours, conjointement avec Sapinaud. Incapable par lui-même d'une conduite aussi déliée, Stofflet, dans cette circonstance, fut dirigé par Bernier, curé de Saint-Laud, devenu son conseil et l'ame de son armée.

On a vu qu'après l'entière défaite des Vendéens, Bernier s'était tenu caché dans les environs de Savenay. Il était parvenu à repasser la Loire au mois de janvier, et à traverser le territoire de Cha-

rette, qui, selon les uns, voulut se l'attacher, et selon d'autres, rejeta ses services, connaissant son esprit de domination et d'intrigue. Bernier porta alors chez Stofflet ses lumières et le ressentiment qu'il fit éclater depuis avec tant d'animosité, contre Charette. D'après la première version, il prétexta qu'il avait des intérêts à régler dans l'Anjou, et donna la préférence à Stofflet, plus aisé à gouverner à cause de son ignorance. Quoi qu'il en soit, il se tint d'abord à l'écart, dans les environs de Chemillé, observant l'état du pays et la tournure des affaires. Mais quand les républicains, changeant de systême, se renfermèrent dans des camps retranchés, et n'occupèrent plus le centre de l'Anjou, Bernier se croyant alors en sûreté, vint offrir à Stofflet ses talens et son expérience. Ce chef, jugeant que son parti acquerrait plus d'importance par l'adjonction du curé de Saint-Laud, l'accueillit avec distinction. Quoiqu'il fût d'un caractère impérieux et qu'il eût des formes brutales, Bernier sut d'abord se plier à ses habitudes, et se prêter à ses vues : il eut bientôt l'occasion de donner un libre essor à son esprit inquiet et à son caractère ambitieux. Présent à tous les conseils, il proposait ses plans, discutait ceux des autres, réformait ce qui

ne s'accordait point avec ses idées; et par son adresse à manier les esprits, finissait toujours par s'en rendre maître. Aux yeux de Stofflet, un tel homme était un génie envoyé du ciel pour affermir son autorité, protéger ses armes et le diriger dans le chemin de la gloire. Le premier usage que Bernier fit de ses talens, comme conseiller de Stofflet, fut d'attirer Charette au secours de l'Anjou, en lui écrivant des lettres adroites et pressantes. Il y appela également Bernard de Marigny, qui, cédant aux doubles instances de Charette et de Stofflet, promit de se réunir pour agir de concert.

Les trois généraux s'étant mis en marche, tinrent à Cérisay ces fameuses conférences dont la suite fut si funeste à Marigny. D'abord Charette amène la discussion sur le commandement en chef de toute la Vendée, auquel il aspirait en secret; il cita Cathelineau et d'Elbée qui en avaient été investis, le premier dans l'Anjou et le Haut-Poitou, le second dans tous le pays insurgé; il en inféra que le même pouvoir devenait nécessaire pour donner aux opérations actuelles plus de force et de rectitude.

Peut-être, s'il eût insisté dans cette première entrevue, il aurait entraîné Stofflet et Bernard de

Marigny à lui donner leurs suffrages : mais il ne voulait que pressentir leurs dispositions. Le curé de Saint-Laud mit tout en œuvre pour faire avorter le plan de Charette. Prenant Stofflet à l'écart : « Qu'allez-vous faire? lui dit-il ; remettre le » pouvoir dans les mains d'un seul? Voulez-vous » renoncer à celui que vous avez exercé jusqu'ici, » et n'être plus qu'un chef divisionnaire sous un » ambitieux, qui, en sa qualité de général en chef, » attirera sur lui les regards de l'Europe et s'attri- » buera tout l'honneur d'avoir triomphé de la » république? Sorti de la classe plébéïenne, vous, » qui ne devez votre élévation qu'à vous-même, » ou plutôt à votre valeur et à votre mérite, pour- » riez-vous consentir à vous laisser ravaler par un » chef de la caste noble, qui, ne voyant en vous » qu'un parvenu, vous méprise au fond de l'ame, » et envahirait, à la première occasion, le reste » de votre pouvoir? Enfin voudriez-vous cou- » rir le risque d'affamer votre propre armée » pour alimenter celle de Charette, qui trans- » porterait dans son pays dévasté toutes les sub- » sistances du vôtre, et vous nuirait ainsi plus » que l'ennemi même; car du moins contre » l'ennemi vous pouvez opposer la force à la » force ».

Ces insinuations perfides l'emportèrent dans

l'esprit de Stofflet, qui nourrissait déjà le germe d'une ambition rivale. Il n'y eut plus aucun espoir de le faire adhérer à la nomination d'un généralissime; et dès-lors on n'agita plus, dans les conférences, que le plan de campagne qu'il convenait d'arrêter pour la défense commune. Ainsi le curé de Saint-Laud, par sa dextérité, sut faire prévaloir ses vues, tout en se tenant dans l'ombre. Stofflet proposa un pacte fédératif; c'était encore une conception de son conseiller, et dont le principal objet consistait à affranchir l'Anjou et le Haut-Poitou, pour y établir plus sûrement sa domination despotique. Marigny et Charette, séduits par l'idée de cimenter sur des bases solides la confédération vendéenne, donnèrent leur consentement au plan de Stofflet. En conséquence, il fut d'abord arrêté que rien ne serait admis ni exécuté désormais pour l'intérêt général, sans le concours des trois armées; qu'elles agiraient de concert pour délivrer le territoire occupé par l'armée d'Anjou, et chasser ensuite de tous les cantonnemens les garnisons ennemies des bords de la Loire; que nul rassemblement ne pourrait se dissoudre, ni aucun chef se séparer avant d'avoir rempli ce but si essentiel; enfin la peine due aux traîtres était réservée à quiconque violerait le pacte fédératif,

garanti par la foi du serment et par la signature des trois chefs vendéens. Marigny, en y apposant la sienne, ne soupçonnait point qu'il signait son arrêt de mort. Il ne paraît pas qu'elle fût dès-lors résolue entre Charette et Stofflet; mais il est certain que l'exclusion de Marigny et l'anéantissement de son pouvoir militaire étaient agités déjà entre ces deux chefs, dans des conférences secrètes. Bientôt, en effet, tous leurs desseins se manifestèrent.

On avait décidé qu'à la suite des conférences les trois armées combineraient leurs opérations. Stofflet, Charette et Marigny prirent la route de Chemillé, où leurs troupes devaient se réunir. Charette entrait enfin sur un territoire ami et hospitalier; Stofflet et le curé de Saint-Laud lui avaient ménagé une réception honorable. Les habitans de cette partie de l'Anjou, qui ne connaissaient Charette que de réputation, accouraient en foule pour le voir : ils étaient ravis de sa tenue, de sa courtoisie et de son affabilité. A Chemillé, de jeunes Vendéennes firent entendre des chants à sa louange, et lui offrirent des couronnes de chêne et de fleurs. Cet accueil, ces scènes touchantes rappelaient l'image de l'union et de la paix, qui depuis si long-temps étaient bannies du sein de la Vendée. Mais des levains

de jalousie et de discorde fermentaient sourdement; ils ne tardèrent pas à se développer avec violence.

Stofflet s'était chargé de pourvoir aux subsistances des armées réunies; mais soit disette réelle, soit désordre et gaspillage, la rareté des vivres se fit sentir dans les distributions; de là des murmures, surtout de la part des soldats de Marigny. On se transporta à Jallais, district plus productif, et où les forces vendéennes étaient d'ailleurs plus à proximité d'observer les mouvemens des républicains.

Marigny fit porter des vivres de son quartier-général, et contribua à ramener l'abondance. Son ascendant sur les Vendéens du centre, inquiétait la jalouse ambition de Charette et de Stofflet, qui ne voyaient en lui qu'un dangereux émule. Ils savaient qu'une foule d'anciens Vendéens répondaient aux appels de Marigny, et que ses rassemblemens prenaient une consistance plus régulière; que, malgré la démarcation du territoire, plusieurs de leurs soldats préféraient marcher sous les drapeaux de ce chef, regardé généralement comme ayant succédé au pouvoir de Lescure. Presque toujours la jalousie et l'envie inspirent la haine. Charette avait déjà insisté pour qu'il n'y eût d'autre armée du centre que celle de

Sapinaud, qu'il considérait comme un de ses divisionnaires; Stofflet accueillit cette proposition avec d'autant plus de chaleur, qu'elle pouvait le conduire à augmenter son territoire de celui de Marigny. Ce fut sous de tels auspices que s'ouvrirent, à Jallais, de nouvelles conférences, auxquelles Charette et Stofflet admirent ceux de leurs divisionnaires qui leur étaient le plus dévoués.

On éleva d'abord des doutes sur les droits de Marigny au généralat. Il n'avait jamais commandé, disait-on, que l'artillerie de la grande armée vendéenne, et en se créant une *armée du centre*, il exerçait une véritable usurpation sur M. de Sapinaud, successeur de Royrand. A ces motifs spécieux on ajoutait des imputations contre ses actions et son caractère. Enfin levant tout-à-fait le masque, on décida en conseil général qu'il reprendrait le commandement de l'artillerie, et qu'il n'y aurait plus qu'une seule armée du centre, sous les ordres de Sapinaud. En vain Marigny courroucé représente son dévoûement à la cause royale, d'anciens services incontestables, et la confiance de ses propres soldats; en vain allègue-t-il que ses droits au commandement sont les mêmes que ceux de Charette et de Stofflet. Trois fois l'autorité de Charette n'a-t-elle pas été contestée et confirmée? Que si l'on

examinait de plus près le titre au commandement que produisait Stofflet, on verrait que, sans attendre la manifestation du vœu général, sans aucune délibération de la part des anciens officiers de la Haute-Vendée, il s'était proclamé de lui-même successeur de La Rochequelein. D'ailleurs en l'admettant lui, Marigny, à signer le pacte fédératif arrêté à Cerisaye, les deux généraux qui voulaient le dépouiller n'avaient-ils pas non-seulement reconnu, mais ratifié son droit? En l'écartant aujourd'hui par des prétextes et des sophismes, ils se déclaraient eux-mêmes les infracteurs d'un pacte souscrit en commun. Tels étaient les raisonnemens de Marigny. Que pouvaient-ils contre une ligue ambitieuse qui s'appuyait sur la force? La décision fut maintenue.

Outré de ce qu'on persiste à lui ravir son commandement, il se retire au bourg du May, situé à une lieue de Jallais, où il est suivi par sa cavalerie et par une partie de celle de l'armée d'Anjou. Là il rassemble les soldats et leur tient ce discours : « Camarades! on ne veut » plus que je sois votre chef! Ni l'ancienneté » de mes services, ni mes travaux, ni mes mal» heurs, ni mon dévouement à la cause du Roi, » ni votre confiance, ne sont des titres suffisans » aux yeux de ceux qui m'oppriment. Ils en

» veulent à ma personne. Puissiez-vous mieux
» faire sous le commandement d'un autre! Je suis
» au désespoir d'être forcé de me séparer de vous,
» qui m'avez suivi dans tant de combats, qui
» avez volontairement partagé tous mes dan-
» gers. Il me reste cinquante louis d'or que je
» destinais à vos pressans besoins; cet argent
» est à vous, le voilà. Soyez sûrs que je vous re-
» garderai toujours non-seulement comme mes
» braves compagnons d'armes, mais comme mes
» enfans ». Ces dernières paroles enflammèrent les cavaliers de Marigny, qui, plutôt que de retourner au camp, rentrèrent la plupart dans leurs foyers.

Le bruit de ce mouvement s'étant répandu à Jallais, y causa une fermentation telle que l'infanterie du centre commença aussi à déserter. Le lendemain Marigny, la tête encore échauffée des scènes de la veille, et sûr de l'affection de ses soldats, revient à Jallais, où Charette et Stofflet lui adressent les plus vifs reproches sur sa conduite. Pour toute réponse, il ordonne à ses officiers de prendre ses drapeaux, et de monter à cheval. Il part lui-même au galop, et son infanterie le suit au pas de course. « Tirez » sur le déserteur »! crie aux soldats M. de Ros-

taing ; mais aucun d'eux ne se met en devoir d'obéir. Le conseil assemblé, détache à sa poursuite La Roberie, avec quelques cavaliers : ils allaient l'atteindre, quand Marigny, faisant volte-face, déclare qu'à la moindre tentative pour s'assurer de sa personne, il repoussera la force par la force. La Roberie, jugeant à sa détermination et à l'attitude de ses soldats, qu'il ne peut remplir l'objet de sa mission, tourne bride, et vient rendre compte au conseil, qui, s'érigeant en commission militaire, procède au jugement de Marigny. Charette, faisant les fonctions de procureur du roi, conclut à la peine capitale. En vain l'accusé était absent, et ne pouvait faire entendre sa défense. On le condamne à mort, comme infracteur du pacte qu'il avait souscrit, comme traître à son parti et à son roi : Stofflet se charge de l'exécution de la sentence. Ainsi la cause royale était livrée aux plus funestes déchiremens. Le condamné refuse d'abord de croire à ce jugement inique ; mais quand il ne lui est plus possible d'en douter, l'excès de son ressentiment le porte à désirer de combattre ses adversaires, au risque d'armer la Vendée contre la Vendée : tantôt c'est Stofflet qu'il voudrait prévenir ; tantôt c'est contre Charette qu'il leverait l'étendard. Mais que

d'obstacles se présentent en foule à son esprit! Cédera-t-il à des conseils pusillanimes? se dérobera-t-il à l'acharnement de ses ennemis, dans une retraite inconnue? Trop fier pour se cacher, trop dévoué à son parti pour le déchirer de ses propres mains, il se contente de se tenir sur ses gardes; rien d'ailleurs n'indiquant qu'on veuille mettre son jugement à exécution. Peut-être même que ce procédé violent de ses ennemis n'a d'autre objet que de l'effrayer, pour le tenir à l'écart. Cette idée, qui s'empare de Marigny, le plonge dans une demi-sécurité. Plus de deux mois s'étaient ainsi écoulés, quand Stofflet, en marche pour une expédition, apprit qu'il s'était retiré dans un château près de Cerisaye. Il détache à l'instant même douze de ses chasseurs pour l'arrêter. Mais ses officiers l'entourent et lui représentent que s'il fait périr Marigny, condamné seulement par contumace, il se couvrira de tout l'odieux d'une exécution tyrannique; et tous l'engagent à faire reviser la procédure, et à donner à l'accusé, qui n'a pas été entendu, la plus grande latitude dans ses moyens de défense. Stofflet, ébranlé, enjoint au capitaine Barbot de conduire Marigny à Saint-Florent. A peine les chasseurs sont-ils en marche, que survient le curé de Saint-Laud, accompagné, selon quelques

mémoires, de M. de Rostaing (*). Bernier, tirant Stofflet à l'écart, entame avec lui un entretien animé, qui produit une agitation visible sur les trois interlocuteurs, et à la suite duquel le chef de l'Anjou fait partir un second détachement, commandé par le capitaine Savary, avec ordre de fusiller Marigny sur-le-champ. Il était malade et n'avait que six cavaliers et deux domestiques avec lui. Averti que sa vie était en danger, il n'est tiré de sa fausse sécurité que par l'arrivée subite des chasseurs, qui investissent immédiatement le château. Il cède à la force, mais refuse de monter le cheval que le capitaine Barbot le conjure d'accepter pour le conduire à Saint-Florent. Il marchait à pied au milieu des chasseurs, quand le capitaine Savary, avec le second détachement, joignit le capitaine Barbot, et lui intima l'ordre de fusiller le prisonnier : Barbot lui en laissa l'exécution. Marigny entend d'abord de sang-froid l'arrêt de sa mort; puis, s'animant par degré, il harangue les chasseurs angevins, leur rappelle son dévouement pour la cause royale, et ses actions d'éclat, soit dans la Vendée, soit outre Loire : « Braves soldats! leur

(*) Voyez les mémoires sur Charette, par M. Le Bouvier-Desmortier, tome 1.er, p. 297.

» dit-il, on ne se contente donc pas de me dé-
» pouiller du commandement, on en veut encore
» à ma vie. Qu'ai-je donc fait pour être ainsi la
» victime de tant d'acharnement et de haine? Ne
» m'avez-vous pas vu, à votre tête, affronter plus
» de cent fois la mort? En quoi ai-je donc manqué
» à mes devoirs? Suis-je l'auteur des divisions qui
» régnent dans l'armée? Ne croyez pas qu'on soit
» plus d'accord quand on m'aura tué. Je meurs
» innocent, et ma mort prouve que notre parti
» court à sa perte ». En vain il demande à être conduit devant Stofflet, et sollicite en grâce l'assistance d'un ministre de la religion dans ses derniers momens. Cette faveur, qu'on ne refusa jamais aux plus grands criminels, ne lui est point accordée. Savary le fait traîner dans un champ voisin. N'ayant plus d'espoir, et voulant mourir en brave, comme il a vécu, Marigny s'adosse à un chêne, et découvrant sa poitrine : « Soldats, dit-il, puisque
» vous voulez ma mort, choisissez la place où
» vous devez frapper : alignez-vous, apprêtez vos
» armes »; et regardant fièrement les chasseurs, qui lui obéissent : « Visez au cœur; tirez juste;
» feu »!..... Atteint de plusieurs balles, il tombe en protestant de son innocence.

Le parti contraire, dans ses plus funestes déchiremens, n'avait pas ordonné d'exécution plus



monstrueuse. Malgré l'apparence d'un jugement, ce ne fut qu'un assassinat arraché à la faiblesse de quelques chefs secondaires, complices de l'ambition la plus aveugle. Si Charette lui donna les formes légales, au moins fut-il étranger à l'action en elle-même. Peut-être Stofflet eût-il penché pour sauver Marigny, dont la mort fut généralement imputée au curé de Saint-Laud. Il est sûr, du moins, qu'il fit prévaloir les conseils de cette politique atroce, qui veut régner par la terreur; et qu'il porta l'arrogance jusqu'à vouloir glacer, par des menaces, les officiers qui blâmaient hautement l'exécution de Marigny : elle excita une indignation générale contre ses auteurs. Bernier crut pouvoir la calmer par des allégations mystérieuses. « J'ai mis, disait-il, à dix pieds sous terre, un » bocal bien scellé, qui contient la vérité ».

Telle fut la fin tragique d'un des premiers chefs de la Vendée; d'un gentilhomme plein d'honneur, de loyauté et de bravoure, qui, échappé à mille dangers au plus fort de la guerre civile, reçut la mort de son propre parti, lorsqu'il en relevait l'étendard. Marigny avait servi avec distinction dans la marine royale; et il commandait le parc d'artillerie de Rochefort, quand la révolution éclata. Parent et ami de La Rochejaquelein et de Lescure, il marcha sur leurs traces, et

se signala dans presque toutes les batailles des Vendéens. Le parti dont il fut la victime a voulu flétrir sa mémoire, en l'accablant du reproche d'avoir fui le premier, en abandonnant l'artillerie à la déroute de Luçon; mais cette déroute ne fut occasionnée que par de fausses manœuvres, dont Marigny a pu encourir le blâme sans déshonneur : l'accusation de lâcheté est une injure que jamais il ne mérita. Les malheurs de la Vendée avaient aigri son caractère, naturellement brusque et violent ; mais il était doué, comme chef de parti, de qualités essentielles. Il ne put supporter de sang-froid qu'on le dépouillât d'un commandement dont il était redevable à la confiance de ses soldats, seul titre qui légitimât l'autorité des généraux vendéens; et il ne vit dans l'injuste empiétement de Charette et de Stofflet, qu'un outrage fait à sa personne. Oubliant les intérêts de la confédération ; n'écoutant plus que son ressentiment, il abandonna l'armée, en provoquant, non la désertion, mais la séparation de ses troupes ; car désertion et défection étaient deux actions incompatibles avec son dévouement à la cause royale. Il en fut récompensé par la mort due aux traîtres : exemple frappant, dont la bizarrerie tient aux étranges vicissitudes de la révolution française.

Près de trois mois d'intervalle séparèrent sa condamnation de son exécution ; mais l'unité et l'intérêt du récit m'ont porté à ne point morceler, crainte de les affaiblir, les circonstances de sa fin tragique, et à ne point les séparer de leurs causes. Je me hâte de reprendre le cours des événemens.

La condamnation de Marigny fut proclamée à son quartier-général : elle excita, au plus haut degré, le mécontentement et l'affliction de ses soldats, qui depuis refusèrent de reprendre les armes. C'est ainsi que le parti royaliste fut privé d'une partie de ses soutiens. Bientôt même Charette et Stofflet eurent à se repentir d'avoir sacrifié Marigny, qui réprimait leur ambition et maintenait entr'eux l'équilibre. N'ayant plus ce contre-poids, la jalousie, l'animosité les divisèrent et en firent deux rivaux implacables ; ils avaient cru s'agrandir par la mort de Marigny, et ils coururent à leur perte.

Le pays insurgé, dont ils restaient les maîtres, reçut, dans les conférences de Jallais, un nouveau partage. L'armée qui avait pris le nom d'Anjou et Haut-Poitou, et que les Vendéens appelaient armée du *Haut-Pays*, étendit le commandement de Stofflet depuis la Loire jusqu'à la Sèvre nantaise. Le pouvoir de Cha-

rette fut reconnu depuis la grande route de Nantes à la Rochelle jusqu'aux Sables-d'Olonne, et depuis les Sables jusqu'à Luçon et Sainte-Hermine. Enfin, la troisième armée, qui, placée entre les deux autres, occupa le centre, dont elle prit le nom, se trouva renfermée entre les limites de la Sèvre nantaise et la grande route de La Rochelle à Nantes. Couverte par les deux armées de Charette et de Stofflet, elle se distingua peu, n'agissant guère que pour les renforcer au besoin. Tous les rassemblemens partiels vinrent se fondre dans ces trois grandes divisions.

Avant de se séparer, Stofflet et Charette marchèrent ensemble contre l'ennemi commun; mais l'issue prouva que leur union ne pouvait être ni sincère, ni durable. Une division républicaine, sous les ordres de l'adjudant-général Dusirat, couvrait Saint-Florent; elle était campée entre les bourgs de Chaudron et de Baulx, et de là pouvait renouveler ses incursions. Charette propose de l'attaquer, et forme lui-même l'avant-garde : Stofflet le suit avec les Angevins. A l'approche des royalistes, les républicains se replient sur Saint-Florent, et rentrent dans des retranchemens élevés en avant de la ville. Selon d'autres ce ne fut qu'après une action très-vive à leur désavantage qu'ils se mirent à couvert. Charette les

poursuivait et les aurait peut être forcés dans leurs lignes, si tout-à-coup Stofflet n'eût quitté les Angevins; ceux-ci ne voyant plus leur général, cessèrent de prendre part à l'action et se dispersèrent. La nuit venue, Charette n'osa continuer seul l'attaque, et tournant le dos à la Loire, ramena ses soldats, mécontens d'une coopération si dérisoire. Charette soupçonna Stofflet de l'avoir quitté furtivement et à dessein, pour ne pas lui être redevable d'une victoire complète : il reprit la route de son territoire.

Dès-lors la discorde les eût divisés à jamais, si Stofflet, alléguant des prétextes, n'eût attribué sa séparation inopinée au hasard et à la confusion d'une marche militaire aux approches de la nuit. Il promit même à Charette qu'il se joindrait bientôt à lui pour attaquer la garnison de Challans, qui continuait ses excursions dans le Bas-Poitou.

Cette conduite étrange de Stofflet à l'attaque de Saint-Florent, eut un motif long-temps ignoré : il existait, entre lui et les commandans républicains, assure-t-on, une convention tacite, d'après laquelle ceux-ci ne devaient pas le troubler, à condition que de son côté il n'attaquerait aucun de leurs cantonnemens.

Jamais les colonnes royalistes n'eussent parcouru

aussi librement le centre de la Vendée, si le général en chef Thurreau n'eût renfermé son armée dans des camps retranchés, répartis sur les limites du pays vendéen. Il fallut colorer la honte d'un systême purement défensif, et voici les motifs qu'allégua ce général. « Quelque vive et » audacieuse que soit la manière d'attaquer et » de combattre des insurgés, on les a vus, » dans le cours de cette guerre, échouer pres- » que toujours devant les postes fortifiés. Ainsi, » tandis que ces hordes impétueuses écrasaient » tour-à-tour les divers corps de l'armée qui leur » étaient opposés, leur masse venait échouer » devant de simples murailles et les plus faibles » retranchemens. Les siéges de Granville, des » Sables-d'Olonne, d'Angers, et surtout celui de » Nantes, en sont les preuves incontestables. » Malgré l'importance de la possession de Saint- » Florent, Stofflet n'ose l'attaquer : et pourtant » sa défense ne consiste qu'en un fossé peu pro- » fond, et en un parapet flanqué par de faibles » redans. D'ailleurs le feu des Vendéens, d'abord » assez vif, n'est jamais soutenu, faute de muni- » tions.

» Les camps retranchés produiront encore » l'avantage d'accélérer dans l'armée le retour » de l'ordre et de la discipline; mais le plus

» puissant de tous les motifs, c'est de conserver
» à la république, sinon la totalité, du moins
» la plus grande partie des riches productions
» que promet déjà la récolte. En garantissant
» sûreté et protection aux cultivateurs paisibles,
» les camps retranchés, mobiles, pourront, dans
» leur marche progressive et combinée vers le
» centre de la Vendée, resserrer le cercle de
» l'insurrection et ramener enfin le calme ».

Ce système substituait aux mesures destructives des moyens réparateurs : on l'adopta; mais les avantages en furent négligés. Au moment même de l'établissement des camps retranchés, le comité de salut public ôta au général Thurreau le commandement en chef. Les commissaires l'avaient dénoncé comme un homme orgueilleux, sans capacité, n'ayant ni un plan assez vaste ni des conceptions assez étendues pour la conduite d'une grande armée. On verra bientôt ce général poursuivi avec acharnement par la convention elle-même, dont il n'avait fait qu'exécuter les décrets, et n'échapper aux factions qu'à la faveur de leurs déchiremens. Le commissaire Hentz, qui avait plus particulièrement provoqué son rappel, renouvela au comité de salut public la proposition du repeuplement total de la Vendée. Il ajouta un plan d'attaque

concerté avec ses collègues, et d'après lequel différentes colonnes de plusieurs milliers de soldats, et sans cesse agissantes, devaient opérer la destruction des royalistes. Carnot, membre du comité de salut public, envoya ce plan au successeur du général Thurreau. Telle fut depuis la nullité des opérations des républicains pendant le reste de la campagne, que le nom de ce nouveau général est même resté ignoré. Le silence du comité jusqu'à la pacification, jeta sur la Vendée un voile que l'histoire seule pouvait soulever.

Ainsi le centre du pays se trouva libre, mais dévasté et cerné par de nombreux cantonnemens. La disette s'y faisait particulièrement sentir; on y manquait de moulins pour moudre le blé, l'ennemi les ayant tous détruits. Les malheureux paysans qui avaient caché leurs grains, se virent d'abord forcés de l'écraser entre deux pierres, et de se nourrir d'une espèce de galette cuite sur les charbons. Dès qu'ils furent moins exposés aux incursions des colonnes infernales, ils firent des moulins à bras qui avaient l'avantage d'être plus facilement transportés et de fournir une farine plus substantielle. Enfin ils établirent des moulins à eau dans le fond de leurs ravins, où ils étaient

plus à l'abri des ravages et des dévastations de l'ennemi.

Résolus de profiter de l'inaction des républicains, Stofflet et Charette firent chacun de leur côté le dénombrement de leurs forces, pour y introduire un certain ordre qu'ils n'avaient pu encore y établir. Ce fut à la Bézilière que Charette procéda à la réorganisation de son armée. Jusqu'alors il n'avait eu sous ses ordres qu'une masse de paysans réunis au moment du danger, pour se séparer immédiatement après le combat. Il forma onze divisions insurrectionnelles, ayant chacune un commandant et des officiers inférieurs. Couëtu conserva la division de Saint-Philibert, et Guérin le pays de Retz; Légé fut donné à Lecouvreur, en remplacement de Pinaud, tué à Noirmoutiers; Eriault l'aîné eut Machecoult, et Dulac Vieillevigne; Savin garda Palluau, et Pajot eut tout le Marais: au midi, Saint-Pal obtint Saint-Vincent, et Caillau Chantonnay; à l'est, Montaigu échut à Rezeau.

Quant aux divisions des Sables-d'Olonne et du Loroux, qui excitaient aussi l'ambition de Charette, ce chef était d'autant plus impatient d'en disposer à son gré, que Joly affectait dans son arrondissement une sorte d'indépendance,

quoique son commandement fît partie des onze divisions soumises à Charette.

Les chasseurs composèrent un corps d'élite et permanent; ils servaient à la fois de gardes et de guides au général en chef. Chaque divisionnaire fut chargé, non-seulement de veiller à la défense de son arrondissement, mais encore de la levée des soldats, et de se joindre au général pour marcher sous ses ordres. La cavalerie resta sous le commandement de La Roberie, partisan intrépide et actif. Charette sentit aussi la nécessité d'avoir des commissaires aux approvisionnemens, pour régulariser le service des vivres : il nomma les sieurs Bousseau de Saint-Philibert et Baudry de la Garnache; le premier, ancien procureur; l'autre, notaire. Tous deux surveillaient en même temps les conseils d'arrondissemens et de paroisses, spécialement chargés de régir les biens des Vendéens réfugiés : les produits en étaient versés dans les magasins de l'armée royale. Tous ceux qui portaient les armes jouissaient de la plénitude de leurs propriétés, sans aucune rétribution obligatoire. Enfin il fut réglé que les assignats auraient cours pour la moitié de leur valeur nominale; des peines furent établies contre les délinquens.

Tandis que la Basse-Vendée recevait une or-

ganisation plus régulière, une partie des troupes qui s'y étaient cantonnées passait aux frontières du Rhin et du Nord. Cet affaiblissement des différens postes qui tenaient la Vendée en bride, donna enfin à Charette l'espoir fondé de purger tout-à-fait son territoire de la présence des républicains. Il se dispose donc à entrer en campagne, ordonne à ses divisionnaires d'opérer leurs rassemblemens respectifs, et de le joindre immédiatement à son quartier-général de la Bézilière. Il n'avait encore réuni, avec ses gardes à pieds, que la division du pays de Retz, forte de neuf cents fantassins et deux cent cinquante chevaux, lorsque, le 1.er juin, on vint l'avertir qu'une colonne d'attaque de deux mille hommes sortis de Montaigu, s'avançait et dévastait les campagnes qui bordent les landes de Béjari.

Quoiqu'il ne dût être joint que le soir par les autres divisions, il fit prendre les armes au petit nombre de ses soldats, et marcha au-devant de l'ennemi : Guérin le précédait, à la tête de l'avant-garde, et le premier il aperçut les républicains en bataille au milieu de la lande. Ces derniers, à la vue des royalistes, s'avancent au pas de charge; Guérin marche également à leur rencontre, cherchant, par son exemple, à retenir les paysans,

qu'intimidaient l'aspect et la fermeté des bataillons ennemis. Charette survenu, le combat devint bientôt général. On vit les armes des deux partis briller à l'éclat d'un beau jour, et les deux infanteries, se déployant dans la plaine, tirer l'une contre l'autre, et recevoir le choc de la cavalerie, qui porta le désordre dans leurs rangs. Toutefois la victoire restait indécise, quand le son du cor répété, annonça l'arrivée d'une autre troupe royaliste. Elle parut à l'autre extrémité de la lande : c'était la cavalerie de Sapinaud, qui, se dirigeant sur la Bézilière, accourut au bruit de la fusillade, et prit les républicains à dos. Ceux-ci lâchent brusquement le pied, et sont poursuivis jusqu'à Montaigu avec un grand carnage. La défaite fut entière : vingt-quatre chariots attelés tombèrent au pouvoir des royalistes.

Une amazone vendéenne, madame Dufief, née à la Barossière, prit part à l'action et à la victoire. Sa taille élégante et sa figure gracieuse faisaient briller encore plus son courage. Marchant au feu, armée d'un fusil, elle tirait sur les républicains, et excitait les royalistes autant par ses exhortations que par son exemple. Cette femme guerrière, qui habitait Saint-Colombin, avait pris les armes lors de l'invasion de l'armée mayençaise dans le Bas-Poitou. Elle passa la Loire avec

l'armée d'Anjou, suivit La Rochejaquelein; et partageant tous les malheurs de l'incursion, reparut dans la Vendée, pour y combattre de nouveau les ennemis de son roi. Emmenée depuis en Angleterre par son mari, elle y reçut, des mains du comte d'Artois, une décoration d'autant plus flatteuse pour une femme, qu'elle n'était destinée qu'aux Français fidèles à l'honneur, au courage et à la monarchie de Saint-Louis.

Charette venait de rentrer à la Béziliére, où Stofflet était attendu; car l'un et l'autre persistaient dans le projet de s'unir pour chasser successivement les postes républicains répartis encore autour de la Vendée. Pendant que Stofflet faisait à Izernai ses préparatifs, le chevalier de Tinténiac arriva d'Angleterre, avec des dépêches du comte d'Artois et du gouvernement britannique. Ce courageux émissaire, que je ferai connaître plus particulièrement quand je traiterai des événemens de la Bretagne, suivait, dans ses voyages périlleux, la ligne de Saint-Malo à Nantes, le long de la rivière d'Erdre, jusqu'au port de Barbin, et traversait la Loire à la nage, ses dépêches sur le cou, pour aborder sur la rive gauche, au moulin de Saint-Jean. S'étant mis en marche avec Stofflet et les Angevins, il arriva au quartier-général de Charette, où se réunirent

les conseils des trois armées. Tinténiac leur remit ses dépêches : elles émanaient du comte d'Artois et du ministre Henri Dundas ; une déclaration du roi d'Angleterre y était jointe, en faveur des royalistes qui s'armeraient pour relever le trône. Le prince annonçait aux Vendéens qu'il avait agréé leurs vœux, leurs hommages, et qu'étant parvenu enfin à surmonter tous les obstacles, il allait se faire précéder par le duc de Laval et par le comte d'Hervilly, qui leur feraient connaître, avec plus de détail, ses intentions et celles de son auguste frère le régent du royaume. La lettre de S. A. R. contenait aussi des expressions et des assurances flatteuses pour tous les généraux royalistes.

Le ministre Dundas leur demandait, d'après la déclaration du roi son maître, des éclaircissemens sur leurs forces actuelles et sur la nature des secours dont ils pourraient avoir besoin ; il ajoutait que l'expédition qu'on leur avait destinée, lors de l'attaque de Granville, mouillait encore à Jersey, prête à mettre à la voile, sous les ordres de lord Moira ; et que son gouvernement se flattait que les royalistes pourraient enfin s'emparer d'un port de mer, et y effectuer le débarquement projeté. Quoique Charette et Stofflet ne se fissent point illusion sur ces promesses, deux

fois reproduites, ils donnèrent à Tinténiac des réponses satisfaisantes. Elles exprimaient, au nom de tous les officiers royalistes, la joie que leur faisait éprouver l'espérance d'avoir bientôt à leur tête un prince français; ils protestaient en outre de leur dévouement au service du roi, et de leur obéissance à tous les ordres émanés, soit du comte d'Artois, soit du régent du royaume. Ils faisaient au gouvernement britannique la demande formelle d'un secours de dix mille hommes (dont deux régimens de troupes de ligne), de trente canons de tous calibres, bombes, mortiers, artilleurs et munitions de toute espèce; ils déclaraient ensuite au cabinet de Saint-James, qu'il n'était point en leur pouvoir de s'emparer d'un port de mer, n'ayant pas d'artillerie pour entreprendre un siége; ils désignaient néanmoins la rade d'Aiguillon, vers la pointe méridionale de la Vendée, comme favorable à un débarquement, et promettaient de s'y porter avec des forces suffisantes pour le protéger. Tinténiac emporta la liste des signaux, et Charette se hâta de faire établir des vigies sur la côte, entre Aiguillon et la Tranche.

Dans ce même conseil, on décida que les trois armées réunies feraient une tentative contre Challans, dont on espérait surprendre la garnison.

Mais il fallait de la célérité, du secret, et on en manqua. Le général Dutruy, qui y commandait, eut connaissance que l'attaque commencerait contre Challans; il y fit entrer des renforts considérables, surtout en cavalerie. N'ayant pu s'opposer à la jonction des trois armées royalistes, il réussit à enlever les convois de Stofflet, dont la troupe arriva sans pain à la Bézilière. Le peu de vivres qu'on y trouva fut partagé le premier jour, et consommé le lendemain. Les insurgés, réunis, se mirent en marche, et campèrent le 5 juin à Saint-Christophe-du-Ligneron, au nombre de douze mille fantassins et de plus de mille chevaux; c'était le rassemblement vendéen le plus imposant qu'on eût encore vu depuis le renouvellement de la guerre : les soldats paraissaient pleins d'ardeur. Le chevalier de Tinténiac ayant paru dans les rangs, le bruit se répandit bientôt que cet envoyé des princes annonçait un prochain débarquement d'émigrés, avec des armes, des munitions et de l'argent. Cette nouvelle porta l'enthousiasme dans toute l'armée, qui, le lendemain, attaqua Challans avec tous les présages de la victoire. Stofflet, qui n'était qu'auxiliaire, suivait Charette avec les Angevins. Déjà

les premiers postes venaient d'être culbutés par Guérin, toujours à l'avant-garde; et tandis que Stofflet disposait son attaque sur la gauche, Charette s'avançait sur la route de Machecoult, pour couper la retraite à la garnison. Cependant Guérin recevait le feu très-vif d'un détachement de six cents hommes, embusqués dans les fossés du village de Blouaire. Sa colonne en fut ébranlée; mais, par un mouvement de la droite, le détachement républicain, pris en flanc, se replia. Trois fois on le vit se remettre en bataille, et trois fois il fut repoussé. Le général Dutruy fit marcher à son secours quatre cents hommes; mais, sur l'avis que Charette s'avançait par la route de Machecoult, il les fit rentrer et renforça la colonne qu'il allait opposer à ce chef, ordonnant à sa cavalerie de charger la troupe de Guérin. A l'instant même plusieurs escadrons, rangés en bataille au Calvaire, viennent fondre sur l'avant-garde, qui s'était trop engagée. Guérin les repousse d'abord par une vive fusillade, et les force à faire un circuit pour éviter son feu; mais une vingtaine de dragons, sortis des rangs, continuent de charger avec furie les royalistes, et se dévouant à une mort presque certaine, leur arrachent deux drapeaux blancs qui flottaient en

première ligne. Cette action d'intrépidité étonna tellement les Vendéens, qu'après une nouvelle décharge mal dirigée, tous prirent la fuite en désordre.

Cependant les chasseurs de Stofflet venaient aussi d'attaquer les lignes de gauche; et malgré une grêle de balles, le nommé Richardin, batelier d'Angers, avait planté le drapeau royaliste sur les retranchemens. Toutefois l'infanterie républicaine tint ferme, et la cavalerie, sortant des lignes, chargea les Angevins. On vit alors des dragons de l'ancien régiment d'Orléans enfoncer, avec une témérité inouïe, la cavalerie de Stofflet, commandée par le chevalier de Rostaing, et qui couvrait la colonne du centre. Quatre d'entr'eux s'attachent à Rostaing, qui se défend avec autant de vigueur que de bravoure. Il blesse grièvement le premier, qui lui portait un coup de sabre. Renversé de son cheval par le second, qui vient l'assaillir à son tour, il l'entraîne dans sa chute, le tue, et coupe ensuite les jarrets du cheval du troisième dragon, tandis que le quatrième était atteint et renversé par un cavalier vendéen, accouru à son secours; il sortit de ce glorieux combat avec une légère blessure.

Tout le centre des royalistes, ébranlé par les charges impétueuses de la cavalerie républicaine, avait pris la fuite en désordre. Charette, qui



attaquait de son côté, eut à soutenir les efforts que les républicains dirigèrent bientôt contre lui seul. Leur cavalerie, tournant sa colonne d'attaque, s'empara d'un de ses convois et porta le désordre dans l'arrière-garde. Charette ne put tenir long-temps contre un choc aussi rude; il eut la douleur de voir plusieurs de ses officiers donner l'exemple de la fuite, au lieu de rallier ses soldats. Après avoir combattu à pied, selon son usage, il n'avait eu que le temps de remonter à cheval pour ne pas tomber au pouvoir de l'ennemi. Alors la déroute devint générale, et la cavalerie républicaine, sabrant les fuyards, les poursuivit l'espace de deux lieues. Le gros de l'armée angevine, qui n'avait pris aucune part à l'action, fut aussi entraîné dans la déroute; mais Stofflet montra du sang-froid dans la retraite. Secondé par une centaine de chasseurs, il rallia les fuyards, et en les forçant de faire face à propos, les préserva du carnage. Cette froide prévoyance, ces retraites régulières, restes de la tactique de Bonchamps, étaient inconnues dans le Bas-Poitou.

Guérin, après avoir eu son cheval blessé et sa ceinture percée de trois balles, reparut parmi les siens au moment ou chacun déplorait sa

perte. On lui reprocha d'avoir attaqué trop précipitamment. En effet plus d'accord et de précision dans les mouvemens eussent pu déterminer un succès décisif. Maîtresse de Challans, l'armée de Charette, grossie de tous les Vendéens du Marais, eût menacé sérieusement les Sables-d'Olonne, et eût trouvé dans un pays fertile des vivres en abondance. La division de Pajot n'étant plus soutenue, fut forcée, malgré ses efforts, de céder le Marais à l'ennemi.

Charette et Stofflet se séparèrent mécontens. Le premier imputait au chef angevin sa défaite, pour ne l'avoir pas secondé franchement dans ses attaques. Stofflet reprochait à Charette et à Guérin les fautes qui venaient de compromettre la réputation de ses armes. L'animosité de Charette et de ses soldats contre Stofflet, fut plus vive, et s'exhala en propos amers. « Qu'est venu faire » à Challans l'armée d'Anjou, disaient-ils? que » faisait-elle, où était-elle pendant qu'on se » battait? Si Stofflet a pu protéger et rallier les » fuyards, pourquoi ne les a-t-il pas ramenés » au combat, à la tête de sa troupe, qui n'avait » pas encore donné? Plus nombreuse que l'ennemi qui nous poursuivait, elle l'aurait bientôt repoussé jusque dans la ville, dont elle » aurait pu s'emparer. Alors, n'ayant plus

» sur les bras toutes les forces des républicains,
» nous serions revenus nous-mêmes à la charge,
» et la victoire se serait décidée pour les roya-
» listes ». Ces plaintes pouvaient être fondées en partie; mais en les poussant jusqu'au sanglant reproche de défection, elles décelaient une animosité aveugle. C'est ainsi que la jalousie, l'aigreur et le ressentiment rompirent presque toujours le faisceau de la confédération royaliste. Charette ne rallia ses soldats qu'à la Bézilière, et abandonna presqu'aussitôt cette position, pour éviter l'ennemi qui le suivait. Stofflet ne fut point inquiété dans sa marche, et regagna le haut pays.

La malheureuse expédition de Challans fut marquée aussi par la destitution du fameux Joly, suivie de sa mort tragique, ce qui a donné lieu à des récits peu d'accord entr'eux, parce qu'ils tendent à inculper ou à disculper Charette. Selon les uns, on était campé à Saint-Christophe-du-Ligneron, et les campagnes y étaient tellement épuisées, qu'à peine y avait-il des vivres pour un jour; le soldat, affamé, murmura, et la fermentation fit craindre une sédition dans le camp. Soit que la conduite de Joly ne fût pas sans reproches, soit qu'on voulût appeler sur lui le courroux du soldat, le bruit se répandit qu'il avait détourné les

approvisionnemens ; et son nom, chéri long-temps des Vendéens, devint en exécration dans l'armée, au point que les chasseurs de Charette demandèrent sa mort. Joly, abandonné des siens, prit la fuite : on dépêcha des cavaliers pour le saisir; et Delaunay, nommé divisionnaire à sa place, le fit proscrire, afin de jouir de ses dépouilles avec plus de sécurité. Selon l'autre version, dont le résultat est à peu près le même, Joly, ambitieux et violent, mais incapable de nuire à la cause qu'il défendait, campait à un quart de lieue de l'armée. Là, toujours guidé par la manie d'agir de son chef, il envoie en reconnaissance un détachement de cavalerie, qui est rencontré et repoussé par les républicains. Ce mouvement, mal calculé, ayant donné l'éveil à la garnison de Challans, Charette et Stofflet, irrités, mandent Joly pour qu'il vienne rendre compte de sa conduite. La condamnation récente de Marigny était peu propre à le rassurer sur les suites d'une telle sommation ; plein d'ailleurs de ressentiment contre Charette, dont il redoutait l'animosité, il prit la résolution de s'éloigner pour toujours. L'ordre de l'arrêter étant donné, des cavaliers étaient déjà à sa poursuite. Il se retira d'abord, avec quelques affidés, dans la forêt d'Aizenay ; mais craignant d'être

trahi, il en sortit seul, et se dirigea vers l'Anjou, où il n'était point connu. Arrivé au bourg des Epaisses, les armes dont il était couvert et sa contenance embarrassée le rendent suspect; trois soldats angevins se détachent pour l'arrêter. Dans son désespoir, Joly brûle la cervelle de l'un d'eux, et est tué sur-le-champ par les deux autres. Sa mort n'eut lieu que six mois après sa fuite, et à vingt lieues du quartier-général de Charette. Tous les paysans du Bas-Poitou le regrettèrent, et ses exploits devinrent le sujet de leurs récits merveilleux. Cet homme, né Bordelais, avait été soldat avant la révolution, et maniait les armes avec une grande dextérité : jamais, à coups de pistolet, il ne manquait le but. Il vint jeune dans la Basse-Vendée, où il exerça différentes professions. A la fois chirurgien, horloger, tourneur, doreur, en tout il montrait une aptitude singulière. L'un des premiers chefs choisis par les Vendéens, il prit, de lui-même, le titre de général, dont il abusa pour donner essor à son caractère naturellement despotique. Il haïssait la noblesse, et ne laissait échapper aucune occasion de s'exhaler contre les chefs qui étaient gentilshommes. Ce fut en provoquant Charette, et en lui disputant même le commandement, qu'il parvint à l'aigrir par des personnalités offensantes.

Malgré sa dureté, les soldats l'aimaient à cause de sa bravoure sauvage. Accoutumés à sa voix, ils cessèrent de se signaler sous d'autres chefs. Joly mourut sexagénaire; on a vu que ses trois fils avaient péri le même jour, presque sous ses yeux; sa femme partagea sa destinée. L'ambitieux Delaunay la fit massacrer, pour se venger de ce qu'elle lui reprochait publiquement la perte de son mari, et de n'être qu'un lâche transfuge. L'origine et les principes équivoques de Delaunay le faisaient soupçonner d'avoir figuré dans le parti contraire. La catastrophe de Joly sema de nouveaux germes de désunion et de haine dans la Basse-Vendée. Le quartier-général de Stofflet n'en parut alors que plus paisible. La possession tranquille de l'Anjou lui permit de s'occuper de son administration intérieure, et de donner, à l'exemple de Charette, une organisation plus régulière à son armée.

Dès le 11 mars il avait pris, à Saint-Aubin-de-Baubigné, un arrêté qui déclarait soldats du Roi les habitans de l'Anjou et du Haut-Poitou, depuis quinze ans jusqu'à cinquante. Tous étaient obligés de suivre l'armée, sous peine de mort. Des commissaires étaient chargés du recensement et des levées d'hommes; de la formation des compa-

gnies, dont la moitié devait toujours être en activité de service. Des courriers, affectés à chaque canton, portaient les avis et les ordres des officiers et des généraux (*).

Le premier acte de Stofflet, en qualité de général en chef, fut souscrit par Bérard, La Bouère, Julien Prodhomme et le comte de Bruc, qui l'avaient reconnu les premiers pour général. D'autres officiers ne tardèrent pas à grossir son état-major. Il voulut d'abord se donner un lieutenant dont il n'eût à redouter ni l'influence, ni l'ambition; et il choisit M. de la Bouère, gentilhomme de Jallais : il s'attacha ensuite, en qualité d'aides-de-camp les deux Soyer; Robert, dit Caraba, ancien tisserand, et Martin le jeune. Après avoir divisé son territoire en huit arrondissemens, il nomma autant de commandans divisionnaires; et pour ne pas s'exposer aux rivalités et à la concurrence des anciens nobles, il les choisit presque tous dans la classe des paysans. Le seul mérite de la plupart de ces chefs secondaires, consistait à s'être jetés des premiers dans la guerre civile, et à

(*) Voyez, à la fin du volume, les *Pièces justificatives*, n.° Ier.

persévérer avec courage dans leur parti. Lhuillier eut le commandement de la division de Beaupreau; Nicolas, fermier de Nouaillé, obtint celle de Chollet; Prodhomme conserva le Loroux; Chaslon, sacristain de Chemillé, qui s'était distingué dans l'incursion d'Outre-Loire, eut la division dont Chemillé faisait partie; Mosnier eut le commandement de celle de Saint-Macaire, ou de Montfaucon; la division d'Argenton-le-Château fut confiée à Guichard, ancien huissier, peu propre au métier des armes; il passa ensuite au commandement de Somloire, près Vihiers. Richard, envoyé pour remplacer Marigny, ne put jamais y saisir le pouvoir ni obtenir la confiance dont avait joui ce chef distingué. La division des Aubiers échut à Renou, qui avait fait la première guerre sous Lescure. Cette division, la plus importante et la plus enviée, s'étendait depuis Châtillon jusqu'à Thouars; elle fournissait d'immenses ressources en vivres et en fourrages, et donnait les braves dont on formait les avant-gardes. Elle devint par la suite un des principaux sujets de discorde entre Stofflet et Charette. Quant à Renou, il captiva la confiance de Stofflet, qui le laissa maître absolu de son arrondissement. Les principales attributions des huit divisionnaires consis-

taient à organiser et à conduire les rassemblemens partiels, qui, réunis ensemble, formaient alors l'armée angevine. A chaque division devait être attachée une compagnie de chasseurs, toujours en permanence et en activité de service.

Du reste, cette distribution du pouvoir militaire varia par la suite : de nouveaux officiers se présentèrent à Stofflet, et il crut se les attacher en leur conférant des grades. L'ambition de quelques-uns ne put s'en contenter. La plupart, tels que Laville-de-Beaugé, Rostaing et Fleuriot, nés gentilshommes, avaient fait la première campagne et celle d'Outre-Loire ; ils ne virent pas sans dépit le commandement dans les mains de Stofflet, qui ne devait rien à la naissance. Fleuriot, ancien lieutenant de Bonchamps, ne put supporter son arrogance, et il l'abandonna pour se retirer chez Sapinaud, à l'armée du centre ; il y entraîna le comte de Bruc, qui s'attacha par la suite à Charette. Dès ce moment, Fleuriot ne joua plus qu'un rôle secondaire. Laville-de-Beaugé, en butte à une persécution directe, que lui avaient suscitée ses regrets de la mort de Marigny, et accusé d'avoir tenu des propos imprudens, fut mis en prison par ordre de Stofflet. La démarche pleine de loyauté du chevalier Piet de Beaurepaire, qui vint se dénoncer comme étant

lui-même l'auteur des propos qu'on lui imputait, ne put le faire rentrer en grâce. Les soldats ne voulant plus le garder, Laville-de-Beaugé prit un fusil à la première occasion, et alla se battre comme simple volontaire, sans que sa bravoure ait pu désarmer son général : il ne lui conféra plus aucun grade. Le commandement de la cavalerie resta au chevalier de Rostaing, qui s'était ménagé la confiance de Stofflet; et la direction de l'état-major tomba dans les mains du nommé Trottouin, peu connu alors, n'ayant jamais figuré que dans d'obscures intrigues. Fils d'un potier de terre de Saumur, Trottouin, destiné au barreau par son éducation, devint procureur-syndic du district de Thouars, et passa, par inconstance, parmi les Vendéens, qui ne lui accordèrent d'abord que des commissions subalternes dans leur administration civile. Après la destruction de la grande armée catholique, il s'insinua auprès de Stofflet, qui le fit son major-général. Il l'éblouit par une certaine facilité de parler et d'écrire, que lui avait donnée l'habitude du barreau et des administrations : il n'était pas noble d'ailleurs, et c'était un titre à la faveur de Stofflet. Trottouin s'ingéra de réorganiser l'armée d'Anjou, en faisant de nouveaux réglemens; mais il abusa tellement de son influence, qu'il irrita contre lui

les autres chefs. On se plaignit hautement qu'un homme étranger à la guerre, et dont le courage n'avait jamais été éprouvé, ne dût qu'à l'intrigue un des premiers emplois militaires. Mais Trottouin bravait toutes ces clameurs, sûr de l'appui de Stofflet, auquel il devait tout ; c'est ce qui rendit depuis plus odieuse son ingratitude envers ce chef. Outre les divisionnaires et les officiers supérieurs, il y eut aussi un secrétaire-général du conseil et un trésorier-général. Le secrétariat fut confié à Gibert de Saumur, et la place de trésorier à Meleux de Jallais.

Arbitre de cette partie de l'Anjou, Stofflet avait porté son quartier-général à la Marozière, où Bernier se rendait fréquemment : toutes les affaires étaient de son ressort ; bientôt même rien ne se fit que par son ordre. Il avait sous lui des inspecteurs et des agens qui agissaient à son gré. Tel était son ascendant, que même dans le conseil militaire, on ne déférait qu'à son avis. Aussi est-il responsable, devant le tribunal de l'histoire, des fautes et même des crimes qu'on impute à Stofflet. Deux époques différentes marquent la carrière politique de Bernier. Dans l'une il montra au conseil supérieur et à la grande armée vendéenne beaucoup d'ambition, un zèle persécuteur, mais des talens, une sorte de dé-

cence et de retenue. Dans l'autre (celle où j'arrive, et qui va jusqu'à la fin de la guerre), Bernier, livré à lui-même, et n'ayant plus aucun frein, n'est qu'un prêtre ambitieux, jaloux, sanguinaire, qui sacrifie tout aux calculs d'une fausse et odieuse politique. Sa froide participation à la mort déplorable de Marigny, avait décelé son caractère tyrannique. Voulant tout conduire et tout gouverner, il convoitait en secret le titre de commissaire général de l'armée catholique et royale; et il va se le faire conférer par une sorte d'acclamation populaire. Suivons-le dans la marche tortueuse que lui traça son ambition.

Bernier, établi chez madame de la Pomelière, au château du Lavoir, y était comblé de prévenances, de soins, et y commandait en maître. Défiant et soupçonneux, il n'avait auprès de lui qu'un secrétaire et quelques affidés dont il était sûr : personne ne pouvait l'approcher sans passer par les épreuves d'une ombrageuse précaution. Jamais il ne dînait au quartier-général, et jamais il ne voulut y passer la nuit, n'allant en tournée que précédé et suivi par des chasseurs de Stofflet, qui lui servaient de gardes. Pour être mieux prémuni contre tout danger, toute surprise, des réduits souterrains lui étaient ménagés au Lavoir.

Quand il aspira ouvertement au commissariat général de toute la Vendée, il fit convoquer vers le mois de juin, au château de Mazière, une assemblée générale des commissaires particuliers de chaque paroisse. Tous s'y rendirent, à l'exception des députés de la Basse-Vendée et du centre. Ils avaient été compris dans la convocation; mais Charette et Sapinaud leur donnèrent contre-ordre, ne voulant point participer à l'élévation de Bernier : ce qui paraît avoir été la vraie cause de la haine implacable qu'il voua à Charette.

Cependant l'assemblée de Mazière fut nombreuse. On y vit arriver huit cents Vendéens, la plupart députés par les paroisses angevines. Stofflet et Bernier donnèrent à cette réunion autant d'éclat que le permettaient les circonstances. Une vaste grange fut transformée en salle publique, où l'on éleva une sorte de théâtre. Stofflet y parut avec son costume de général vendéen; et faisant l'ouverture de l'assemblée, il annonça un nouveau réglement, qui établissait un commissaire-général, dont l'autorité devait s'étendre dans tout le pays soumis à son pouvoir : Bernier en fit lui-même la lecture. Après avoir exposé la nécessité de prévenir les désordres et la confusion, il fit sentir le besoin d'asseoir les bases d'un gouvernement provisoire sur les prin-

cipes de la monarchie et de l'ordre public. Ce code portait l'empreinte de son génie artificieux et despotique : il suffira d'en indiquer le but et l'esprit. Tout acte d'autorité, tout exercice du pouvoir, émanaient directement d'un conseil militaire général, qui entretenait au-dedans comme au-dehors toutes les relations qu'il jugeait nécessaires. Le conseil n'était responsable de ses opérations qu'envers le Roi et le Régent du royaume ; il rendait les arrêts, les réglemens, les ordonnances qu'il croyait convenables ; il établissait dans l'arrondissement de chaque armée, un commissaire-général et un inspecteur par division. Non-seulement il s'était arrogé le droit de prononcer des peines afflictives, mais encore celui de vie et de mort (*). Ainsi l'oppression exercée par Bernier, se cachait sous le nom de Stofflet et de la monarchie.

Après la lecture du réglement, Bernier veut, pour la forme, le faire adopter par acclamations, et enlever ainsi les suffrages pour son avénement au commissariat-général. Il assure que chaque député présent est libre de faire, sur chaque article, les observations qu'il jugera utiles. Encouragé

(*) Voyez, à la fin du volume, les *Pièces justificatives*, n.° II.

par cette déclaration, un député angevin, nommé Dupuis, se lève, et discute, selon les formes oratoires du temps, le réglement soumis à l'assemblée; il en combat quelques dispositions, de manière à éveiller l'attention des autres députés. Bernier, ne pouvant plus contenir son dépit, s'approche de Stofflet, lui parle à voix basse, et aussitôt le général congédie l'assemblée, après avoir proclamé toutefois l'adoption du réglement, et exigé la signature de tous les députés. Au sortir de la salle, l'orateur Dupuis est arrêté par des chasseurs, et mis aux fers. Cet acte d'oppression occasionne une sorte de rumeur, qui est bientôt étouffée par l'appareil militaire. Bernier a demandé la mort de Dupuis; et Stofflet, partageant la colère de Bernier, convoque un conseil de guerre pour juger ce Vendéen turbulent et dangereux : il n'y eut pas d'autre accusation portée contre cet homme. Sur douze voix, cinq le condamnent à mort. Quoiqu'absout par la majorité, il eût été fusillé, si le comte de la Bouère (d'autres disent Bérard) n'eût réclamé avec force les droits de la justice et de l'humanité. Bernier voyant sa victime lui échapper, exigea de Stofflet que Dupuis resterait dans les fers. Il fut transféré à Saint-Florent, et détenu pendant plusieurs mois.

Dès-lors la terreur régna dans l'Anjou, et Bernier exerça, au nom de Stofflet, une autorité sans bornes. Il réunit les pouvoirs civils et religieux, agissant partout comme grand-vicaire de l'évêque, quoiqu'il n'eût aucune autorisation à cet égard. Lorsqu'il se crut affermi et en possession d'un titre auquel il avait donné l'apparence des formes légales, il appesantit sur les Angevins son administration oppressive. Il eut bientôt contre lui tous les gentilshommes qui s'étaient éloignés de Stofflet pour se réunir à l'armée du centre et au parti de Charette. Ils lui imputaient d'avoir conseillé à Stofflet de ne confier le commandement de ses divisions qu'à des plébéiens, à l'exclusion des nobles. En effet, la plupart des divisionnaires de l'Anjou n'étaient que des paysans, d'anciens cavaliers de la grande armée, dévoués et braves, il est vrai, mais sans propriétés, sans éducation et sans principes. Telle était en leur faveur la prédilection de Bernier, que sous prétexte de leur donner l'administration des biens des émigrés et des absens, il en prononça la confiscation à leur profit. Ce conseiller, ou plutôt ce premier ministre de Stofflet, devint en peu de temps un objet d'horreur pour les autres armées, et surtout pour Charette. Dès-lors il n'y eut plus d'union à espérer entre les deux

chefs ; leur rivalité déplorable fut une des principales causes de leur ruine. On verra bientôt cette animosité réciproque éclater avec violence.

Cependant le curé de Saint-Laud signalait son administration par plusieurs ordonnances et réglemens utiles en apparence. Après avoir organisé la défense intérieure et extérieure de l'Anjou, ordonné le recensement des hommes et des armes, il assigna des secours aux veuves et aux orphelins des soldats royalistes morts dans les combats (*). Par un réglement de police sur les réfugiés, aucun habitant de la Vendée ne put passer sur le territoire de l'ennemi, sans une autorisation spéciale, émanée des chefs (**). Un autre réglement détermina le mode de liquidation des bons royaux, ou reconnaissances, donnés par les chefs royalistes, en paiement des objets fournis par les habitans de la Vendée, pour la subsistance et l'entretien de l'armée d'Anjou et Haut-Poitou (***). Le commerce et la police des grains furent aussi l'objet de plusieurs réglemens (****). Il y eut en outre un code militaire qui régla le matériel et le personnel de l'armée, et organisa la

(*) Voyez, à la fin du volume, *Pièces justificatives*, n.° III. — (**) *Id.* n.° IV. — (***) *Id.* n.° V. — (****) *Id.* n.° VI.

défense des bords de la Loire, du Layon et de tous les postes intérieurs (*).

C'est ainsi que, par l'impulsion d'un seul homme, l'insurrection du Haut-Anjou prit un caractère plus régulier. Mais le zèle et l'enthousiasme s'éteignaient insensiblement, et des moyens purement administratifs étaient loin de suffire pour donner l'impulsion à un soulèvement général du pays vendéen. Ne pouvant plus s'alimenter de ses propres forces, la guerre de la Vendée allait dépendre désormais des efforts de l'Europe contre la révolution française, et de la situation politique du reste de la France. Des milliers de braves moissonnés, laissaient un vide immense dans les armées royales, où le réfroidissement et la lassitude avaient succédé à la première ferveur. Depuis l'ouverture de la campagne de 1794, tout avait changé de face. Après les hostilités les plus destructives, on se bornait de part et d'autre à une guerre d'observation, dont il ne pouvait résulter aucune action d'éclat.

Les républicains, par des proclamations réitérées, annoncèrent que les Vendéens pourraient,

(*) Voyez, à la fin du volume, les *Pièces justificatives*, n.° VII.

sans inquiétude, procéder à leurs moissons. Ils tinrent parole, et bientôt l'abondance succéda à la disette qu'avaient éprouvée, pour la première fois, les habitans d'un sol prodigue de bienfaits. Les royalistes attribuèrent à la faiblesse, et même à la perfidie, ce changement de système. Charette surtout se mettait en garde contre les promesses suspectes des révolutionnaires. Plein de haine et de méfiance, il ne pouvait croire qu'ils revinssent sincèrement à des principes modérés; souvent même il résistait à l'évidence. A la suite d'un engagement près d'Aizenay, un meûnier, qui venait d'être surpris, courut lui rapporter que, loin de le maltraiter, l'ennemi l'avait engagé à rester paisible dans son moulin. Ce nouveau langage étonna singulièrement Charette. Une autre circonstance vint fixer ses idées sur les véritables desseins de l'ennemi. Plusieurs cavaliers républicains s'étant présentés sur les bords de la Boulogne, en face Saint-Philibert, trouvent le pont rompu; l'un d'eux s'avance, et de la rive opposée demande à parler de paix au chef des royalistes. M. de Couëtu permet à un de ses officiers de passer la rivière à la nage; le cavalier républicain en fait autant, et remet une proclamation imprimée, qui engageait les Vendéens insurgés à livrer leurs chefs, leurs armes, et à se confier à

la générosité du gouvrenement de la république. Quand Charette, à qui M. de Couëtu envoya la proclamation, en fit part à ses soldats, il n'y eut dans l'armée qu'un cri : « Non, non; nous pé» rirons plutôt que de rendre les armes »! Une réponse énergique avertit les républicains que les royalistes étaient décidés à défendre jusqu'à la mort les droits de l'autel et du trône.

Charette venait de porter son quartier-général à Belleville, position centrale, qui lui facilitait la surveillance et la direction de chacune des divisions de son armée. Elle ne s'était mesurée que deux fois avec les républicains, dans deux engagemens partiels, depuis l'expédition de Challans, sans aucun avantage réel. La campagne se serait terminée sans gloire, si Charette n'eût ordonné, dans les premiers jours de septembre, un rassemblement général pour l'attaque du camp retranché de la Rouillère, près Nantes, d'où la garde nationale se répandait dans les campagnes, et enlevait non-seulement les grains, mais tous les produits de la récolte. La destruction de ce camp présentait le double avantage de tenir les Nantais dans la disette et la Basse-Vendée dans l'abondance. Charette s'était porté, avec ses chasseurs, au village de la Sauvagère, près la lande de Bouaine. Ses divisions ne le joignant pas assez vite,

il décide l'attaque, dans l'espoir de surprendre le camp. Il rassemble aussitôt l'avant-garde, lui fait distribuer de l'eau-de-vie; et rappelant aux Vendéens leurs anciens exploits : « Amis, leur » dit-il, la victoire aujourd'hui sera facile; nous » n'avons à combattre que des recrues et des ci- » tadins couverts de soie et d'or : j'abandonne tout » le butin aux plus courageux ». Ce camp, que Charette montrait à ses soldats comme étant défendu par de riches Nantais, n'était réellement occupé que par des recrues du Berry : un général sans expérience en avait le commandement. Charette ne l'ignorait pas, et sa harangue ne pouvait avoir d'autre but que celui d'exciter la cupidité de ses soldats, afin de s'assurer une victoire peu disputée. En effet, l'espoir du pillage et les vapeurs de l'eau-de-vie échauffent tellement les Vendéens, qu'ils demandent à marcher avant l'arrivée des autres divisions. Le signal est donné : c'est à qui se précipitera le premier dans le camp. La garde est surprise, égorgée, les retranchemens forcés; et l'ennemi, n'ayant pas même le temps de s'armer, abandonne tous les fusils en faisceaux en avant des tentes.

Cependant cinq cents hommes, arrivant de Montaigu à l'improviste, allaient arracher la victoire aux Vendéens, plus occupés de piller le

camp que de poursuivre les vaincus. Ce n'est qu'à force d'exhortations et de prières, que les chefs royalistes parviennent à rassembler un certain nombre des leurs, pour faire face aux renforts de l'ennemi, qui, s'étant rangé courageusement en bataille, semblait vouloir reprendre le camp. Rien n'était encore décidé, quand Charette parut avec le gros de son armée, ayant sur sa gauche une cavalerie nombreuse. Dès-lors la déroute des républicains fut complète : le carnage ne cessa qu'aux portes de Nantes. Delaunay, qui, dans l'absence de Guérin, avait conduit l'avant-garde, se distingua par des traits de courage qui firent l'admiration de l'armée. Charette, après avoir fait brûler le camp, rentra dans Belleville, et renvoya ses soldats, chargés de butin, dans leurs divisions respectives.

Des papiers trouvés à la Rouillère lui firent connaître les projets de l'ennemi, qui multipliait les camps retranchés pour désarmer et affamer la Vendée. La connaissance positive de ce plan, qui recevait déjà son exécution sur plusieurs points, décida l'attaque du camp retranché de Frérigné.

Le 14 septembre, Charette fit un rassemblement général, et ordonna l'assaut pour le lendemain. Il ne s'agissait plus ici de surprendre un

ennemi imprévoyant et livré à une sécurité funeste : le récent et terrible exemple de la Rouillère lui avait donné l'éveil. Le camp de Frérigné, d'une forme carrée, environné de fossés, de palissades, revêtu de banquettes, était d'ailleurs défendu par environ deux mille hommes de troupes de ligne aguerris, commandés par les chefs de brigade Prat et Mermet, dont le courage n'avait point laissé dégénérer la discipline. Charette, après avoir tourné le camp par le bois de la Piargnière, le fit attaquer sur trois points ; ses reconnaissances ayant été mal faites, l'attaque principale eut lieu précisément du côté le mieux défendu. De part et d'autre on avait perdu l'usage du canon, qui prélude aux combats, pour ne se servir que de l'arme blanche et de la mousqueterie, qui décident presque toujours la victoire. Pour mieux ajuster, les royalistes s'approchèrent tellement des palissades, que, pendant près d'une heure, on se battit à la distance de quarante pas. L'ennemi, qui était à couvert, semblait braver le feu vif et soutenu des Vendéens, auquel il répondait par un feu bien plus meurtrier. Bientôt les premiers rangs de Charette sont éclaircis : on n'y voit que des morts et des blessés. Un coup de feu renverse Chevigné de Lecorse, chef de la division de Vieille-

vigne; une balle traverse le corps de Delaunay; Saint-Sauveur est frappé d'un coup mortel; et au moment où le porte-étendard de Saint-Philibert plante le drapeau blanc sur les retranchemens, plusieurs coups de fusils l'étendent à la vue des royalistes, découragés par tant de pertes. Déjà leur colonne de gauche plie, et le reste s'ébranle. Charette paraît alors; et pour animer ses soldats, il traverse seul le terrain le plus découvert; il arrive aux premiers rangs. Le feu redouble de part et d'autre : le chef de brigade Prat est frappé à mort. Le commandant Mermet saisit alors un guidon, et l'agitant au milieu des siens, s'élance hors du camp, et conjure ses soldats de le suivre pour charger les royalistes : l'aspect de tant d'ennemis les fait hésiter. Charette et Mermet s'aperçoivent; ils se reconnaissent et se signalent mutuellement à leurs soldats. Les deux armées ont les yeux fixés sur leurs chefs; elles suivent tous leurs mouvemens, et des deux côtés les coups de fusils se dirigent sur eux : la mort, qui semble s'attacher à leurs pas, frappe indistinctement ceux qui les environnent. Charette aurait infailliblement succombé, si Le Moëlle, effrayé des dangers de son général, ne l'eût enlevé avec violence pour le ramener au second rang. Mermet, qui veut poursuivre Charette,

s'élance une seconde fois hors du camp : un Vendéen l'ajuste à vingt pas ; la balle part et le frappe au milieu du front. Le brave Mermet tombe sans vie aux pieds de son fils, âgé de quatorze ans, qui combattait à ses côtés. Cet enfant se jette sur le corps de son père, l'embrasse, et ne veut plus l'abandonner : quelques soldats le transportent ainsi dans le camp. A côté de Mermet tombe aussi le porte-drapeau du trente-neuvième, et ensuite le sergent-major qui s'était saisi du drapeau. Sans chefs, sans étendards, les républicains, assaillis de tous côtés, se défendaient encore ; mais, à la voix de Charette, qui parcourait les rangs et animait les royalistes, la hauteur des retranchemens ne fut plus un obstacle. Mettant alors pied à terre, de la Jaille, émigré, chevalier de Saint-Louis, la tête couverte de cheveux blancs, dit aux Vendéens qui l'entourent : « Mes amis, ne perdons pas un temps précieux ; » suivez-moi » ; et l'épée à la main, marchant en avant, il escalade le fossé et ouvre la brèche. Le courageux Colin, commandant la cavalerie du pays de Retz, et Guérin le jeune, s'élancent aussi des premiers ; bientôt l'armée, imitant leur exemple, se précipite toute entière dans le camp, et y massacre sans distinction les soldats qui se défendent et ceux qui mettent bas les armes.

D'autres se dérobant au premier carnage, fuient vers Saint-Christophe-du-Ligneron, et tombent dans la troupe de Savin, qui avait fait de ce côté une fausse attaque. Les armes, les munitions, la caisse militaire, les effets de campement restent au pouvoir de Charette, qui abandonne tout à ses soldats. Ceux-ci, après avoir pillé le camp, y mirent le feu. Le jeune Mermet, attaché au cadavre de son père, y périt dans les flammes : exemple touchant de piété filiale, qui fut admiré des deux partis. On trouva dans l'enceinte douze cents morts, et quinze femmes tuées dans le fort de l'action. Cette victoire, l'une des plus sanglantes que Charette ait remportées, coûta la vie à quatre cents de ses soldats ; et il en eut le double de blessés. Les prières des prisonniers ne purent fléchir les vainqueurs, qui se baignèrent dans leur sang.

Les soldats du Bas-Poitou comptèrent cette journée au nombre de leurs plus glorieux exploits. Se rappelant qu'ils avaient été l'objet des railleries des autres armées vendéennes, au commencement de la guerre, ils s'énorgueillirent à leur tour, et opposèrent leurs travaux à l'inaction de l'armée d'Anjou. « Nous sommes donc » les seuls, disaient-ils, qui, fidèles à nos ser- » mens et aux conventions de Jallais, ne don-

» nions aucun repos à l'ennemi? A quoi servent
» nos victoires, si nous ne sommes pas se-
» condés par les autres armées? Pourquoi Stof-
» flet reste-t-il inactif dans son quartier-gé-
» néral de la Marozière? Sous la tutelle de
» l'abbé Bernier, préfère-t-il un honteux repos
» aux chances des combats? Loin de courir aux
» armes, pourquoi s'observe-t-on des deux côtés?
» Cette conduite cacherait-elle quelque dessein
» perfide? A-t-on secrètement transigé, et veut-
» on nous abandonner seuls à toutes les forces de
» l'ennemi »? Tels étaient les discours que Delaunay et d'autres officiers de Charette tenaient dans le camp, pour aigrir les soldats contre le chef du Haut-Anjou, soit que Charette eût conçu le désir de régner sur ce beau pays, et qu'il n'en cherchât que le prétexte, soit que la conduite de Stofflet fût réellement contraire aux intérêts du parti royaliste et à la convention de Jallais.

Ce chef et son commissaire général venaient de réunir à l'Anjou tout le pays qu'avait commandé l'infortuné Marigny; et ils ne visaient déjà plus qu'à une entière indépendance. Par ses empiétemens, Stofflet s'érigeait en général en chef de plusieurs divisions territoriales, au lieu de rester, suivant le traité, l'un des trois

chefs vendéens. Dans son indignation, Charette lui écrit d'abord pour le rappeler à l'exécution du pacte fédératif ; il l'invite ensuite expressément à chasser l'ennemi des différens postes qu'il occupait encore sur la rive gauche du fleuve. Bernier fait une réponse ambiguë et artificieuse. Alors Charette accuse publiquement Stofflet, et lui reproche l'émission d'un papier-monnaie répandu sans l'adhésion des autres armées. Voici ce qui avait eu lieu sur cet objet : toute la partie de l'Anjou et du Haut-Poitou, jadis si belliqueuse sous Bonchamps, d'Elbée et La Rochejaquelein, commençait, à l'exemple du nouveau chef et de son commissaire général, à préférer le repos à la guerre. Les habitans se livraient, non-seulement à leurs travaux, mais encore à l'industrie et au commerce ; déjà même les plus hardis trafiquaient au-delà du pays vendéen. Mais l'argent qui avait été enfoui ne circulait point encore ; et l'on éprouvait dans la Vendée, comme dans le reste de la France, une pénurie absolue de numéraire. Dès l'origine des troubles, les chefs de la grande armée vendéenne avaient donné des bons, ou reconnaissances, en échange des objets fournis pour la subsistance et l'entretien de leurs soldats; mais ces papiers, d'une valeur éven-

tuelle et remboursables sur le trésor royal, n'étant point admis dans le commerce, devenaient inutiles aux porteurs. Les habitans de l'Anjou et du Haut-Poitou ne cessaient d'adresser à ce sujet de vives réclamations à Stofflet et à Sapinaud, qui s'étaient partagé le territoire de la grande armée vendéenne. Sur l'avis de Bernier, Stofflet avait fait proposer à Sapinaud et à Charette de convertir ces reconnaissances en billets de moindre valeur, qu'on mettrait en circulation. Sapinaud et Fleuriot y avaient consenti. Alors, dans un conseil tenu à Maulevrier, on avait arrêté en principe qu'il y aurait un papier-monnaie fabriqué à Maulevrier même, quartier-général de l'Anjou, et qui aurait cours forcé dans tout le pays vendéen. Le curé de Saint-Laud fit également décider que les officiers, les chasseurs et la cavalerie royalistes en activité de service recevraient une solde. Charette refusa opiniâtrément d'adhérer à aucune de ces mesures, ne voulant paraître à aucune conférence. L'honneur, selon lui, devait suffire aux soldats d'une si belle cause; et une paye mercenaire était non-seulement inutile, mais dangereuse. Comme on avait tout délivré par voie de réquisitions dans le Bas-Poitou, sans aucune obligation d'acquitter les fournitures faites aux royalistes, Charette ne devait rien, n'approu-

vait nullement l'introduction d'un papier-monnaie. Il voyait dans cette création et dans la solde accordée aux Angevins, le double inconvénient de dépendre à l'avenir de Stofflet; et d'avoir à redouter la désertion de ses propres soldats, amorcés dans l'Anjou, pour y recevoir une paye régulière; or il évita avec soin tous les piéges du conseil de Maulevrier. Sans égard pour son opposition, Stofflet arrête, le 7 octobre, sur l'avis du curé de Saint-Laud, la création d'une somme de six millions en billets royaux commerçables; il fonde cette mesure sur la nécessité du paiement des dettes arriérées, sur le besoin de ranimer le commerce intérieur et de solder les différens corps royalistes (*). L'imprimerie de Maulevrier fabrique immédiatement pour deux millions de ces billets, signés au nom du Roi par le général en chef: le cours en était forcé, sous peine de cent francs d'amende pour les contrevenans, et de mort en cas de récidive.

Bientôt leur circulation donna lieu à des abus révoltans. Les chasseurs de Stofflet se répandirent, les poches pleines de ce papier, dans les marchés publics, et se firent livrer les mar-

(*) Voyez, à la fin du volume, les *Pièces justificatives*, n.° VIII.

chandises, en échange d'une monnaie fictive, qui n'avait d'autre gage que le trésor royal, plus fictif encore. De là des confiscations et des rapines; des murmures et un mécontentement si général, que des plaintes furent portées aux armées de Charette et de Sapinaud, comme garantes du traité de confédération, en vertu duquel *rien ne devait être innové sans le concours des armées réunies*. Quoique l'armée de Charette n'eût pas toujours respecté le droit de propriété, les plaintes des paysans du Haut-Anjou y furent accueillies avec joie. On y exagéra le despotisme de Stofflet; et Charette, qui n'attendait qu'une cause de dissension, saisit celle-ci avec empressement. Il manda Stofflet devant les états-majors des deux armées du centre et du Bas-Poitou, pour qu'il eût à exposer les motifs qui l'avaient porté à prendre une mesure si grave, sans leur participation. Le conseil de Maulevrier était trop habile pour donner dans le piége. Bernier, qui pénétra les vues de Charette, soutint qu"il ne fallait accéder à aucune réunion ni conférence. « C'est moins, » dit-il à Stofflet, pour vous faire rendre compte » de votre conduite, que Charette vous adresse » cette insolente injonction, que pour vous faire » arrêter et vous punir d'avoir plus de soldats et » plus d'autorité que lui ». Charette alors con-

voque à Beaurepaire, quartier-général de l'armée du centre, les chefs des deux armées, pour agiter en conseil les griefs imputés à Stofflet. On y prend un arrêté foudroyant, dans lequel, en s'élevant contre son refus de rendre compte de sa conduite, on signale l'émission d'un papier-monnaie comme moyen suborneur inventé par le plus orgueilleux et le plus vain despotisme; et on y réprouve la solde accordée aux soldats vendéens, qui, dans aucun cas, ne doivent combattre que pour Dieu et pour le trône: on y accuse Stofflet de répandre avec profusion une monnaie fictive et illusoire qui lèse l'intérêt public; on l'accuse d'employer des moyens violens pour lui donner cours, et de n'envisager la guerre que comme sa cause personnelle; on l'accuse enfin d'infraction de sa parole d'honneur et des conventions mutuelles. En conséquence, le conseil de Beaurepaire prononce l'annulation des arrêtés de Jallais, l'abrogation du serment prêté à cette occasion, la suppression de tout papier-monnaie dans le pays vendéen, et des qualités indûment prises par Stofflet : il y ajoute l'engagement de combattre, avec les deux armées réunies, tout ambitieux qui chercherait à s'élever au-dessus de sa propre autorité (*).

(*) Voyez, à la fin du volume, *Pièces justificatives*, n.° IX.

Cette espèce de manifeste, revêtu de seize signatures ; fut publié et affiché. Charette l'adressa directement à Stofflet, auquel il refusait le titre de général, le regardant bien moins comme son égal que comme un aventurier.

Le curé de Saint-Laud déploya dans cette occasion tout son talent, pour soutenir Stofflet et pour défendre sa propre cause : il fit, au nom de ce chef, une réponse énergique, dont voici les principaux traits (*). « Le style » de l'arrêté de Beaurepaire, la tournure des » phrases, la singularité des expressions, m'ont » fait croire un instant que la main d'un fourbe » avait imité vos signatures et tenté de nous » désunir. Vous parlez de griefs ; je n'en connais » aucun. Ma volonté est celle du conseil qui me » guide ; ma conduite n'en est que le résultat ; je » n'en suis comptable qu'à Dieu et au Roi. Je » pourrais donc, comme son général, garder le » silence, et attendre que les événemens vous » eussent conduits, ainsi que moi, au tribunal de » l'Eternel ou devant le trône de nos rois, pour » procéder à ma justification.

» Quels sont ces griefs? L'émission d'un papier-» monnaie, malgré la protestation des armées ?

(*) Voyez, à la fin du volume, les *Pièces justificatives*, n.° X.

» Je n'en connais aucune qui soit collective. Le » papier fut d'abord admis à l'armée du centre; » Charette seul le rejeta. Mais si les chefs du » centre ont eu le droit de changer d'opinion, » n'avons-nous pas celui de persévérer dans la » nôtre? Cette émission est le fruit de la réflexion: » le malheur des temps l'a fait naître; c'est pour » l'adoucir que nous y avons eu recours. Ce gage, » ce papier, n'entre dans nos mains que pour » refluer dans celles du pauvre; il rassure les » créanciers de l'Etat; il est le prix du sacrifice » des propriétaires et du cultivateur, le salaire » des travaux de l'artisan, et la juste récom- » pense du courage de nos braves soldats. Cette » solde n'est pas le prix de leur sang, mais » le soulagement de leurs besoins; il n'en » combattent pas moins pour Dieu et le Roi. » Sont-ce donc là des moyens suborneurs in- » ventés par le plus orgueilleux et le plus vain des- » potisme? Les soldats des Turenne, des Condé, » des Villars, n'étaient-ils pas soldés? nos émi- » grés ne le sont-ils pas eux-mêmes par les » richesses de Catherine, de Pitt et de la Hol- » lande? Cette solde avilit-elle le courage, les » sentimens et la noblesse?

» Si les trois armées ne font plus un même » corps, si chacune reprend sa force et sa forme

» premières, le conseil de l'armée d'Anjou peut » donc exécuter ce qu'il croira juste, utile et » convenable pour le bien de son arrondis- » sement, sans qu'on puisse s'y opposer?

» Peut-il exister un Français, ami de son Roi » et du bon ordre, qui veuille lancer au milieu » de nous de nouveaux brandons, si propres à » susciter les feux d'une division intestine? S'il » en existe, il paiera de sa tête son imprudente » et aveugle audace.

» Eloignons de nous les esprits turbulens; que » tout ambitieux qui tentera de s'élever sur la » ruine des autres soit puni sur-le-champ; qu'une » explication franche, loyale et réciproque dis- » sipe tous les nuages.

» Elevé par la confiance des peuples à la di- » gnité de général, je soutiendrai ce titre par » les voies légales. Je repousserai mes ennemis, » je punirai les traîtres et les artisans de discorde, » et je procurerai le bien public par tous les » moyens qui seront en mon pouvoir. ». Tout le conseil de Stofflet signa cette réponse, qui fut adressée par des courriers extraordinaires aux états-majors de Charette et de Sapinaud.

Les deux armées furent sur le point de prendre les armes. Charette était excité par Delaunay, qui fomentait les haines, et qui proposa la condam-

nation de Stofflet. Mais celui qui avait fait périr Marigny savait se mettre en garde contre de tels moyens. Sans l'opposition de quelques chefs et le refus de plusieurs autres, Charette eût marché pour réduire Stofflet. Si l'on n'en vint pas à des hostilités ouvertes, on se fit une guerre sourde; et au mépris du partage de Jallais, Charette s'efforça d'enlever au chef de l'Anjou les divisions de Cerisay et des Aubiers, en y faisant afficher l'ordre aux habitans de ne reconnaître que lui pour général. Au moment ou le divisionnaire Renou recevait de Charette l'injonction de rester à son poste aux Aubiers, et de n'obéir qu'à lui seul, *sous peine de mort*, Stofflet lui adressait le même ordre et de pareilles menaces. Renou ne parvint à mettre sa vie en sûreté qu'en prétextant une maladie grave qui le dispensa d'agir pour l'un ou pour l'autre chef.

Telle était la situation intérieure de la Vendée, quand les républicains offrirent la paix aux royalistes. Avant de montrer les ressorts que les deux partis mirent en jeu pour se rapprocher, je porterai mes regards sur la convention nationale, et je remonterai aux événemens qui la décidèrent à transiger.

Une révolution inévitable s'était opérée dans son sein. Ivre d'orgueil et d'une énorme popu-

larité, Robespierre, aspirant à être un Cromwel en toge, avait médité d'enchaîner la convention et la France entière, pour réaliser les conceptions de son génie opiniâtre et sombre. On l'aurait vu triompher, s'il eût saisi le glaive et moins compté sur la tribune; mais en voulant dominer par des harangues, il décela trop tôt le désir d'abattre encore quelques têtes dans son propre parti. Ses émules en ambition, ses rivaux en puissance, tout aussi couverts du sang de leurs concitoyens, l'envoyèrent à l'échafaud, qu'ils redoutaient pour eux-mêmes; ils furent secondés par l'assemblée toute entière, qui, d'abord irrésolue, se serait prosternée à ses pieds s'il l'eût devancée. L'indignation qu'avait imprimée la terreur était telle qu'on ne pouvait plus gouverner qu'au nom de la justice et de l'humanité; aussi la convention imputa tous les excès, tous les crimes de la révolution à Robespierre, quoiqu'elle les eût partagés et autorisés.

Elle fut divisée et flottante après sa victoire: quelques-uns de ses membres craignant une réaction, restèrent sous les drapeaux de la terreur et de la démocratie; d'autres, en plus grand nombre, rendirent une espèce de culte à la modération et à l'équité, dans l'espoir de rester exclusivement les maîtres. Ces derniers ouvrirent les prisons, bri-

sèrent les échafauds, et sévirent indistinctement contre les agens de la terreur. De là de nouvelles convulsions qui amenèrent d'autres déchiremens. Ce parti dominait quand il fut question de pacifier les départemens de l'ouest. Partout de nouveaux délégués mettaient autant de zèle à démolir l'échafaudage de la tyrannie populaire, que la convention en avait apporté à l'élever.

Nantes s'était déjà déclaré contre les satellites de Carrier. Avant la chute de Robespierre, le comité révolutionnaire nantais, voulant anéantir les preuves des *noyades*, fit juger Fouquet et Lamberty, non pour en avoir été les exécuteurs, mais pour avoir soustrait des coupables au supplice. Dans les débats, ils vomirent contre Carrier mille imprécations, en lui imputant les crimes qu'ils s'attendaient à expier sur l'échafaud. A cette nouvelle, Carrier, dont l'énorme pouvoir avait expiré aux portes de Nantes, tomba dans les accès d'une rage impuissante.

Ses successeurs Bourbotte et Bô, entraînés par le vœu des Nantais, ordonnent l'incarcération des membres du comité révolutionnaire, comme prévenus de vols et de concussions, évitant de les faire poursuivre pour leur participation aux crimes de leur collègue, dont ils ménageaient l'impunité avec soin. Mais il était difficile de sé-

parer sa cause de celle du comité qui l'avait secondé si ardemment. En effet, à peine la convention eut-elle brisé le glaive de la terreur sur la tombe de Robespierre, que la haine, aussi prompte que l'éclair, signala les artisans des malheurs de Nantes. Une circonstance particulière hâta leur jugement. On se rappelle que les agens de Carrier avaient fait traduire devant le tribunal révolutionnaire de la capitale, cent vingt-neuf Nantais, la plupart négocians et fonctionnaires publics, accusés de *fédéralisme* et d'intelligence avec les émigrés ou les Vendéens. Leur voyage fut un tissu d'infortune : trente-cinq périrent de misère en route ; le reste devait trouver dans Paris le terme à tant de maux. Ce grand procès marqua le déclin du règne des hommes de sang. Dans le cours des débats, on vit les accusés nantais prendre l'engagement de prouver les crimes de leurs propres accusateurs, déjà sous la main de la justice. Plus courageux encore, Phelippes Tronjoly souleva le voile, et dénonça Carrier, le Phalaris de Nantes. Cette cause acquit alors autant d'importance que d'éclat. Carrier, entendu comme témoin, dépose : « Qu'il a » pris peu de part à la police de Nantes, ayant été » principalement chargé de pourvoir aux armées. » Quant au comité révolutionnaire, c'était, dit-il,

» son flambeau, sa boussole; il ne connaissait » Nantes que d'après ses rapports ». Interpellé par l'accusé Phelippes, sur les *noyades* et autres exécutions monstrueuses, il répond qu'il n'en a point connaissance, et se défend d'avoir pris aucune part aux actes inhumains, aux scènes féroces qu'on lui impute. Cependant les quatre-vingt-quatorze Nantais, plaidant leur cause, soit devant l'opinion publique, soit devant le tribunal révolutionnaire, déroulent le tableau des attentats de Carrier et du comité dont lui seul était le mobile. Ils inspirent aux Parisiens l'intérêt le plus touchant par leurs infortunes, et les aiguillonnent par leurs révélations hardies. Tous sont acquittés au milieu de mille acclamations; tous sont rendus à la liberté comme des victimes innocentes. On les remplace sur les bancs de la justice par leurs oppresseurs, par les quatorze membres du comité révolutionnaire nantais, qui, poursuivis par la vengeance publique, se voient traduits devant ces mêmes juges qui venaient d'absoudre leurs victimes. Pendant l'instruction de ce nouveau procès, on recueillait à Nantes, dans une espèce d'enquête, des charges contre Carrier et contre ses suppôts. Quoique ces recherches ne fussent exemptes ni de passion ni de haine; quoique les déposans n'y parussent pas tous dans cette atti-

tude calme, exemple d'exagération, néanmoins une foule de preuves réunies formèrent une masse d'accusations accablantes. Ce procès intéressait surtout d'après l'énormité des crimes qu'il ne s'agissait plus de dévoiler, mais de prouver : c'était la cause des Nantais et des Vendéens, des amis et des ennemis; c'était celle de l'humanité outragée par des scélérats que la nation entière réprouvait. Si Carrier n'était point encore au nombre des accusés, il n'en était redevable qu'à son caractère de représentant, qui semblait même le dérober à la justice. Ce soutien de la terrêur n'avait rien perdu de son exaltation; plus il était menacé, plus il affectait de persévérer dans les principes d'une démagogie délirante. Inébranlable à la société des Jacobins, il en fit exclure trois de ses collègues, auxquels il était opposé. L'un d'eux, le fougueux Legendre, s'en vengea dans la convention, en s'écriant au milieu des débats d'une séance orageuse : « Savez-vous quels sont ceux » qui veulent bouleverser la république? Ce sont » ces hommes qui ont rendu l'Océan témoin de » leurs crimes, qui ont rougi la mer par le reflux » ensanglanté de la Loire : le navigateur qui re» cevait le baptême en passant le tropique, ne » voudra plus marquer ainsi l'époque de son » voyage, dans la crainte d'être inondé de sang».

A ces mots la convention frémit, et tous les regards se portèrent sur Carrier.

Bientôt on lui impute ouvertement toutes les cruautés commises contre les Vendéens ; et, dans son impatience, l'assemblée décrète l'arrestation, pour le même motif, des généraux Thurreau, Grignon et Huchet. On accusait Grignon d'avoir fait allumer des fours pour y jeter des femmes et des enfans, d'avoir fait arracher des enfans du sein de leurs mères, avec les baïonnettes : son nom seul faisait frisonner d'horreur, dans la Vendée, jusqu'aux partisans les plus prononcés de la révolution. Tel était déjà le changement des esprits, qu'à cette même séance, Billaud de Varennes, plus outré et plus cruel que Robespierre lui-même, osa dire que le système du comité de salut public avait toujours été opposé aux mesures de rigueur.

Dès-lors le procès du comité révolutionnaire de Nantes devint encore plus solennel. Une instruction approfondie, une foule de témoignages entendus, constatèrent toute la gravité des délits reprochés aux accusés, tous laissés parfaitement libres dans leurs moyens de défense. Assaillis d'abord par des préventions terribles, à peine le tribunal avait-il pu contenir contr'eux l'indignation publique ; ils établirent enfin qu'ils n'avaient

jamais été que les instrumens de Carrier, qu'ils appelaient à grands cris dans cette cause. Parmi ces accusés, on remarquait le nommé Goulin, homme à grand caractère dans sa perversité.

« Juges et jurés, dit-il, depuis assez long-temps » les humiliations, les haines et les murmures » grondent sur nos têtes; depuis assez long-temps » des soupçons terribles, accrédités par quelques » faits, nous livrent journellement à mille morts, » et l'auteur de toutes nos angoisses jouit encore » de sa liberté! L'homme qui exalta nos têtes, » maîtrisa nos opinions, dirigea nos démarches, » contemple nos alarmes et notre désespoir! La » justice réclame celui qui est assez lâche pour » nous abandonner sur le bord du gouffre où nous » nous traînâmes aveuglément à sa voix. Il im- » porte à notre cause que Carrier paraisse au » tribunal; les juges, le peuple enfin, doivent » apprendre que nous ne fûmes que les instru- » mens passifs de ses ordres et de ses fureurs ». Ce discours, prononcé avec véhémence, souleva l'auditoire contre Carrier.

Mais un décret rendu pour assurer l'intégrité de la convention ne permettait, ni à l'accusateur public, ni au tribunal, de mettre un conventionnel en cause; l'assemblée seule en avait le droit, en se formant en juri d'accusation. Une

adresse des habitans de Nantes, contre leur atroce proconsul, accéléra cet acte mémorable de justice : ils l'accusèrent d'attentats jusqu'alors inconnus, tels que d'avoir fait noyer des enfans de treize à quatorze ans (qu'il appelait des *louveteaux*), et fusiller des communes entières, qui se rendaient aux troupes de la république. Les Nantais achevèrent ainsi de soulever le voile qui couvrait les horreurs du proconsulat de Carrier. La convention nationale, cédant au cri public, nomma dans son sein une commission de vingt-un membres, pour l'examen de sa conduite; et, sur son rapport, elle le décréta d'arrestation. Introduit dans la salle, pour faire entendre sa défense, il y mit une sorte d'énergie, récusa d'abord la copie des pièces à sa charge, et réclama les originaux des ordres émanés de lui. Alors Tallien demande qu'on fasse venir les bateaux à soupapes et les cadavres des malheureuses victimes précipitées dans la Loire. « On » veut des preuves matérielles, s'écrie Legendre : » eh bien, faites refluer la Loire à Paris »!

Carrier soutint que les actes de sa mission étaient littéralement conformes aux décrets et aux proclamations de la convention nationale. « Vous voulez, dit-il, suppléer aux preuves » matérielles par la preuve testimoniale ? vous

» ferez donc déposer contre moi les brigands de » la Vendée ? Alors comment vous garantir vous-» mêmes? Je vous le prédis, vous serez tous suc-» cessivement enveloppés dans une proscription » inévitable ».

Après s'être élevé contre l'esprit des Nantais, contre leur opposition constante aux vues des conventionnels en mission, Carrier rappela ses services à l'armée, sa coopération aux victoires remportées sur les royalistes. « On m'assimile à » un tyran; pouvais-je me dérober à la respon-» sabilité dans l'exercice momentané de mes » pouvoirs ? Pourquoi me fait-on figurer seul » dans ce grand procès? Les faits qui ont eu lieu à » Nantes sont-ils donc étrangers aux événemens » survenus dans les autres villes de l'ouest ? An-» gers et Saumur, Laval et Châteaugontier, » n'ont-ils pas vu précipiter, en plein jour, des » Vendéens dans la Loire et dans la Mayenne ? » On sait qu'avant ma mission l'armée ne faisait » déjà plus de prisonniers. La convention n'avait-» elle pas mis hors la loi tous les aristocrates, les » royalistes, les ennemis du peuple ? N'avait-elle » pas décrété que les Vendéens *seraient tous* » *détruits dans un délai déterminé?* Enfin, n'a-» vez-vous pas applaudi au massacre des pri-» sonniers? Pourquoi blâmer aujourd'hui ce que

» vos décrets ont ordonné? La convention vou» drait donc se condamner elle-même »? Ensuite, s'appuyant sur les vengeances et sur l'esprit de représailles, toujours cruel dans les guerres civiles : « Lorsque j'agissais dans cette Vendée, pour» suivit-il, l'air semblait retentir encore des » chants civiques de vingt mille martyrs de la » liberté, qui avaient répété, au milieu des tor» tures, *vive la république!* Environnée de » l'image de ces tortures, comment l'humanité, » morte dans ces crises terribles, eût-elle pu » faire entendre sa voix? Comment la froide » raison aurait-elle pu compasser toutes les » mesures de salut public? Ceux qui s'élèvent » contre moi, qu'auraient-ils fait à ma place? » Etait-il au pouvoir de l'homme d'arrêter le » torrent de la révolution? Reportez-vous, ajouta » Carrier, à ces temps malheureux que le burin » de l'histoire crayonnera si difficilement? Les » tentatives de la convention elle-même auraient » été impuissantes pour faire prévaloir l'huma» nité. Qu'a-t-elle donc fait pour empêcher le » sang de couler à Lyon, à Marseille, à Toulon? » A-t-elle vengé les rebelles de l'Aveyron et de la » Lozère, tous passés indistinctement au fil de l'é» pée? J'ai contribué à étouffer une guerre civile » menaçante; j'ai sauvé Nantes de la fureur des

» brigands royalistes; j'avais juré sur l'autel de
» la liberté de sauver ma patrie, ou de mourir
» pour elle : j'ai tenu mon serment. Si le sacrifice
» de ma vie est nécessaire, je saurai mourir :
» l'histoire me fournit, en ce genre, plus d'un
» grand exemple à suivre ».

Cette défense artificieuse ne fit qu'aigrir l'assemblée, qui se hâta de porter le décret d'accusation à l'unanimité, comme si elle eût voulu expier toute entière sa longue participation aux crimes de la terreur. On désarma l'accusé pour le conduire à la Conciergerie. Quand il vit toutes ses espérances déçues, il redoubla de courage, et tenta de se tuer d'un coup de pistolet; mais l'officier chargé de le surveiller saisit l'instrument de mort au moment où il le portait à sa bouche, et Carrier ne put se dérober à l'opprobre de l'échafaud. A peine est-il enfermé à la Conciergerie, qu'une multitude immense se presse autour du tribunal; chacun veut voir Carrier. Il paraît enfin devant ses juges, et prend place parmi les accusés de Nantes. On s'interroge, on se demande où est l'accusé. Une figure hâve, un teint livide, des yeux hagards et sanglans, un corps long et décharné, tels sont les traits qui le font reconnaître. Chacun se le désigne, et tout le monde le signale par un mouvement d'indignation

et d'horreur. Le président rétablit le calme par ces mots : « J'espère que le peuple se montrera » toujours digne de lui, et qu'il saura respecter » un accusé en présence de ses juges ».

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation en dix articles. Il en résulte que Carrier a fait exécuter sans jugement des prisonniers des deux sexes et des enfans ; qu'il a donné à ses agens des pouvoirs illimités et le droit de vie et de mort ; enfin, qu'il a participé aux *noyades*. Quant à ses co-accusés, il devient évident qu'ils n'ont été que ses instrumens et ses complices. Carrier, en présence du tribunal, plaida sa cause avec autant de vigueur qu'au sein de la convention, et développa à peu près le même système de défense. Il soutint qu'il n'avait agi que d'après deux décrets, dont l'un avait ordonné d'incendier la Vendée, et l'autre d'en exterminer les habitans ; il écarta l'imputation des *noyades* et des fusillades en masse, qu'il rejeta sur le comité révolutionnaire de Nantes, et il défia ses accusateurs de lui opposer, à ce sujet, aucun ordre de sa main. Il se couvrit aussi de l'égide de ses pouvoirs illimités, et récusa le tribunal, en lui reprochant de ne faire entendre contre lui que des Vendéens et des royalistes, leurs complices. Après avoir présenté l'effrayant tableau des cruautés commises

par ces derniers envers les républicains, il s'écria : « Si les ministres plénipotentiaires des brigands » ont demandé ma tête pour avoir la paix ; si de » ma mort dépend la fin de cette guerre malheu- » reuse ; s'il existe un plan de transaction entre la » convention et Charette, j'invite le tribunal à » déverser tout sur moi ». Il n'ajouta rien à cette défense. De longs débats avaient déjà porté la conviction dans l'ame des juges. Carrier n'avait pu dénier trois pièces signées de lui, et faisant partie de l'accusation ; une de ses lettres respirait son ame atroce. En vain veut-il associer toute l'assemblée à sa cause ; il n'est plus question que de venger la nature humaine, dont il a été le fléau. La loi violée, la justice méconnue, l'humanité indignement outragée, réclament un grand exemple.

Le 16 décembre 1794, le tribunal le condamna à la peine capitale, ainsi que Pinard et Grandmaison, ses complices. Le même jugement acquitta Goulin et les autres membres du comité de Nantes, non comme exempts de crimes, mais *pour ne les avoir pas commis avec des intentions contre-révolutionnaires.* Telle était pourtant l'inconséquence de ce principe, qu'en l'adoptant, le tribunal condamnait Carrier comme ennemi de la révolution, c'est-à-dire comme royaliste.

Il entendit prononcer son arrêt de mort sans émotion. « Je meurs victime et innocent, dit-» il; mon dernier vœu est pour la république et » pour le salut de mes concitoyens ».

On le conduisit au supplice à travers une foule immense; et le peuple, en voyant tomber sa tête, sembla ne plus désespérer de la justice des hommes. Toutefois l'indignation publique repoussa le jugement qui venait de pardonner à quelques scélérats ses complices. La fermentation fut telle, et les rassemblemens pour demander la révision du jugement si nombreux, que la convention eut la faiblesse de révoquer le tribunal et d'ordonner la réincarcération des accusés absous. En passant ainsi d'une extrémité à l'autre, cette assemblée espérait sans doute faire oublier qu'elle avait approuvé ce qu'elle était forcée de punir.

Cependant toutes les formes étaient en faveur des individus acquittés: en infirmant le jugement, on portait atteinte à l'institution du juri. Les remettre une seconde fois sous le glaive de la loi, c'était substituer la passion à la justice; c'était évoquer les chambres ardentes et les commissions vendues aux caprices du despotisme. En effet, que devient la loi, quand elle n'est plus qu'une dépendance servile et flexible

du pouvoir? Où est la garantie de l'innocence, si, après avoir été solennellement acquitté, un accusé peut être recherché de nouveau? La justice est donc relative, ou plutôt elle ne peut exister en révolution.

Ces craintes étaient exprimées, non par la multitude passionnée ou indifférente, mais par ce petit nombre d'hommes prévoyans et calmes, dont le jugement devance presque toujours celui de la postérité. Ils ne virent dans cette grande affaire, et dans les faits atroces établis aux débats, que le choc des passions déchaînées, qu'un des effets de la lutte des différens partis qui agitaient la France, que les conséquences d'une révolution qui, brisant tous les liens de la religion et de la morale, imprimait aux scélérats une telle perversité, que ne croyant plus à un autre avenir, ils mouraient comme Carrier, sans remords et sans crainte.

LIVRE XV.

Conférence de la Jaunais. — Première pacification entre les républicains et les royalistes. — Entrée de Charette à Nantes. — Soumission de Stofflet.

En offrant la paix aux royalistes, la convention nationale avait préparé le supplice de Carrier, comme une garantie de ses dispositions pacifiques et de son retour sincère à des principes d'humanité et de justice. A peine eut-elle traduit Carrier en jugement, que le conventionnel Carnot, membre du comité de salut public, proposa une proclamation pour engager les Vendéens et les Bretons insurgés à rentrer dans le devoir, moyennant l'oubli du passé. Tout fut adopté sans discussion; et pour ne pas blesser le parti royaliste, la convention exigea seulement qu'il mît bas les armes, sans oser lui parler d'amnistie.

« Depuis deux ans, dit-elle, vos contrées sont » en proie aux horreurs de la guerre; ces cli- » mats fertiles, que la nature semblait avoir » destinés pour être le séjour de la paix, sont

» devenus des lieux de proscription et de car-
» nage. Le courage des enfans de la patrie s'est
» tourné contre elle-même ; la flamme a dévoré
» vos habitations, et la terre, couverte de ruines,
» de cyprès, refuse à ceux qui survivent les sub-
» sistances dont elle était prodigue.

» Telles sont les plaies douloureuses qu'ont
» faites à la patrie l'orgueil et l'imposture. Des
» fourbes ont abusé de votre inexpérience : c'est
» au nom du ciel qu'ils armaient vos mains du
» fer parricide. O que de sang répandu pour
» quelques hommes qui voulaient dominer ! Et
» vous qu'ils ont entraînés, pourquoi faut-il que
» vous ayez préféré des maîtres à des frères,
» et les torches du fanatisme au flambeau de la
» raison !

» Que vos yeux se dessillent enfin : n'est-il pas
» temps de mettre un terme à toutes ces cala-
» mités. Il vous reste un asile dans la générosité
» nationale. Oui, le peuple français tout entier
» veut vous croire plus égarés que coupables ;
» ses bras vous sont tendus, et la convention
» nationale vous pardonne en son nom : si vous
» posez les armes, si le repentir, si l'amitié
» sincère vous ramènent à lui, sa parole est sa-
» crée ; si d'infidèles délégués ont abusé de sa
» confiance et de la vôtre, il en sera fait justice.

» C'est ainsi que la république, terrible en-
» vers ceux du dehors, veut rallier ses enfans
» égarés. Profitez de sa clémence, hâtez-vous de
» rentrer au sein de la patrie, et qu'une guerre
» à mort passe enfin, avec tous ses fléaux, des
» rives de la Loire à celles de la Tamise ».

Le décret qui accompagna cette proclamation, portait que toutes les personnes connues dans l'ouest sous le nom de *rebelles de la Vendée et de Bretagne*, ne seraient ni inquiétées ni recherchées pour le fait de leur révolte. Son exécution fut confiée à onze commissaires pris dans le sein de la convention nationale, et au général Canclaux, rappelé au commandement de l'armée de l'Ouest depuis qu'on avait abjuré la terreur. Ce général, qui s'était signalé dans la première campagne, par la défense de Nantes, faisait des dispositions pour recommencer les hostilités dans une guerre ouverte et loyale, lorsque les premières paroles de paix se firent entendre. Dès-lors sa modération ne fut plus enchaînée.

Ce qui rendait épineuse et incertaine la mission des délégués conventionnels, c'était le vague de leurs instructions, qui supposaient la facilité de se ménager des intelligences parmi les Vendéens: rien, au contraire, ne présentait plus d'obstacles. Le changement de système opéré dans le parti

révolutionnaire ne se faisait point encore sentir dans la Vendée. Il importait peu aux royalistes qu'une faction ennemie l'emportât sur une autre ; que le parti de Tallien et de Barras prévalût sur celui de Robespierre : c'étaient toujours des régicides. Ni le jugement de Carrier, ni les proclamations pacifiques, n'avaient pénétré dans le centre de l'insurrection ; et un mur d'airain séparait encore la Vendée du reste de la France. Toutefois les délégués conventionnels n'étaient pas tellement dépourvus de renseignemens, qu'ils n'eussent connaissance des dissensions survenues entre Stofflet et Charette. Pour isoler encore plus ces deux chefs, ils résolurent de s'adresser directement à Charette. Sa réputation et le voisinage de Nantes donnaient à sa soumission une grande importance. Avant de faire aucune ouverture à Charette, les délégués envoyèrent vers les limites du pays insurgé des personnes connues par la douceur de leurs opinions, qui, sans être royalistes, avaient eu à souffrir de la révolution, et auxquelles il était à peu près indifférent qu'on eût un roi ou une république. Elles annoncèrent partout sur leur passage, elles écrivirent dans la Vendée, que tout tendait au rétablissement de l'ordre et qu'on arriverait avant peu au régime monarchique. Ces

assertions ainsi propagées s'accréditèrent. En même temps les commissaires conventionnels, à Nantes, Angers, Saumur, Fontenay, ouvraient les prisons à une multitude de personnes détenues pour cause de royalisme, et délivraient des certificats d'amnistie à celles qui déclaraient avoir participé à l'insurrection. Ils intéressèrent ainsi au systême pacifique les femmes, les enfans, les blessés ou malades vendéens restés cachés en Bretagne, après avoir échappé miraculeusement à la mort. Quand ils eurent assez développé les vues de la convention, ils jugèrent qu'il était temps d'entrer en pourparler avec Charette. Les premières tentatives furent infructueuses, nul émissaire n'osant pénétrer au milieu des Vendéens armés. Peut-être même les délais fixés par la convention eussent expiré sans résultats, si le hasard n'eût contribué au rapprochement des deux partis.

L'un des délégués, nommé Albert Ruelle, député d'Indre-et-Loire, voulant une pacification, n'importe par quels moyens, s'était fait remarquer à Nantes par des traits d'une bonté facile ; de là sa réputation de bienveillance et de justice : réputation qu'il dut bien plus aux circonstances qu'à ses talens et à son mérite. Après avoir fait élargir plusieurs Vendéens, il les

avait accueillis en les chargeant de paroles de paix. Son esprit peu étendu n'apercevant que la surface des choses, il s'imagine qu'à sa voix seule deux partis acharnés vont se réconcilier aisément. Il était d'ailleurs environné d'intrigans et de flatteurs, car on ne s'occupait à Nantes que de sa mission ; et déjà son nom était répété dans les campagnes voisines, où le désir du repos se faisait plus particulièrement sentir. Mais il fallait une occasion et d'habiles émissaires pour entamer des négociations dans le centre même de la Vendée : il s'en présenta. Ce fut une femme qui conçut d'abord la possibilité de réconcilier la Vendée royaliste avec la France république, et qui applanit les premiers obstacles. Madame Gasnier-Chambon, riche créole, mais dépouillée de sa fortune par les nègres révoltés de Saint-Domingue, s'était retirée à Nantes. Elle y vivait ignorée dans la douleur et dans la détresse, quand le hasard, pendant le règne de la terreur, la fit connaître à Prieur de la Marne, membre du comité de salut public, alors en mission à Nantes. Elle le toucha par le contraste d'une immense fortune réduite à une misère extrême, par une ame compatissante et des manières nobles ; elle l'intéressa surtout par son esprit, qui, loin d'être aigri par le malheur, conservait toute sa fraîcheur et tout

son charme. Elle se hâta d'employer son crédit pour alléger le sort des malheureux royalistes qui languissaient dans les prisons : c'était par ses mains que passaient toutes leurs requêtes. Encouragée par ses succès, elle brûlait d'en obtenir d'une importance plus générale : d'heureux présages lui en donnaient le pressentiment. Dès que la convention eut manifesté le désir de mettre un terme à la guerre civile, madame Gasnier forma le projet de pacifier le pays vendéen, en amenant à une transaction les principaux chefs, notamment Charette, dont elle connaissait la famille. Elle s'en ouvrit d'abord au général Canclaux, qui la renvoya au conventionnel Ruelle, dont elle fut accueillie. Elle peignit à Ruelle, en traits de feu, les malheurs de cette guerre intestine, et lui déclara que s'il obtenait le rapport du décret qui mettait à prix la tête des chefs Vendéens, elle irait elle-même, avec la sœur de Charette, qui se tenait cachée dans Nantes, leur porter les propositions de la république. Ruelle reçoit avidement ces ouvertures, et sollicite d'abord une entrevue avec mademoiselle Charette ; dès le lendemain on la lui ménage, mais mystérieuse et couverte du voile de la nuit. Ruelle affirme d'abord à la sœur du chef vendéen la réalité du projet de pacification, et lui

donne des assurances de sa bonne foi. De son côté elle atteste la sincérité de ses vœux pour une réconciliation générale, et ajoute qu'elle accompagnera volontiers les envoyés de la république, sans s'engager toutefois à rien arracher de son frère, qui jamais ne se décide que par lui-même. Ces préliminaires réglés, Ruelle écrit au comité de salut public, auquel il demande des pouvoirs plus étendus. Dans l'intervalle survint un médiateur plus actif et plus adroit.

On voit presque toujours dans les guerres civiles, un parti, se glissant à travers les deux extrêmes, épiant les fautes et les excès auxquels, par faiblesse, il n'a pris aucune part, et profitant de la lassitude générale, intervenir, pour opérer le rapprochement dont il reste l'arbitre, et qui sert ses intérêts.

Bureau de Labatardière, proscrit comme émigré vendéen, s'étant soustrait aux fureurs de Carrier, errait aux environs de Nantes, et avait pressenti l'avenir d'après les circonstances de la guerre et la disposition des esprits. Seul dans les rochers de l'Erdre, il se figura qu'il était appelé à terminer la guerre intestine, attachant à ce prix la fin de sa proscription et la restitution de ses propriétés. Cet espoir l'enflamme; l'idée d'une pacification germe dans sa tête et

l'exalte ; il brave la mort à laquelle le dévoue son inscription sur la liste fatale, pénètre à Nantes sous des habits de paysan, et a d'abord recours à madame Gasnier, l'appui tutélaire des royalistes. Il lui persuade qu'il décidera Charette à adhérer aux paroles de paix, pourvu que sous ses auspices il puisse communiquer au commissaire Ruelle son plan et ses moyens. Mais au seul nom de Bureau, Ruelle refuse de le recevoir. Madame Gasnier, que rien ne décourage, emploie un subterfuge et lui présente Bureau sous un nom supposé. Ses inspirations, la pureté de son langage, ses manières insinuantes, dissipent tellement les préventions de Ruelle, qu'il se rend maître de son esprit et captive sa confiance au point de s'emparer de la négociation. Quinze jours s'étaient écoulés sans que le comité de salut public eût fait aucune réponse. Ruelle, aiguilloné par Bureau, part pour Paris, et se rend à la convention. « J'arrive, dit-il, de » l'armée de l'Ouest ; le décret d'amnistie a été » accueilli avec transport. Les rebelles, sans qu'il » ait été conclu aucune négociation, nous ont » remis tout récemment les prisonniers qu'ils » avaient fait sur nous. Ils nous ont fourni des » fourrages : les avant-postes des deux armées » ont fraternisé ensemble. *Vive la République!*

» Nous sommes venus ici pour concerter, avec les » comités de gouvernement, des mesures d'exé» cution, et je m'empresse de dissiper toutes les » inquiétudes qu'aurait pu occasionner notre pré» sence ». Tout était controuvé dans cette harangue : prisonniers rendus, fourrages fournis, fraternisation aux avant-postes des deux armées ; tout était concerté et de pure invention. Tromper la convention et les royalistes, imaginer des prétextes spécieux, soit pour se faire autoriser, soit pour préparer les esprits, tel était le but principal qu'avaient en vue les meneurs des comités et leurs délégués dans l'ouest. Tout marcha bientôt dans l'intérêt de leur politique.

Dès le lendemain, Ruelle proposa l'annulation de tous les jugemens qui, d'après les lois révolutionnaires, avaient prononcé la peine de mort contre des Vendéens prisonniers. Le retour inattendu vers cette juste modération, n'avait encore eu lieu qu'en faveur de la veuve du célèbre Bonchamps, prise et conduite à Nantes après une série d'infortunes dont on ne peut lire le récit sans être ému. Environnée du respect des Vendéens pour la mémoire de son époux, elle avait suivi l'armée catholique en Bretagne, et supporté la fatigue et les dangers avec un courage au-dessus de son sexe. Elle parvient à Ancenis après la défaite et le mas-

sacre du Mans, s'empare d'un bateau, et s'y jette, ses deux enfans dans ses bras. A peine s'éloigne-t-elle du rivage, que les boulets d'une chaloupe canonnière submergent sa frêle embarcation : des soldats vendéens la sauvent à la nage. Il devenait impossible de rentrer dans la Vendée. Au lieu de se livrer à un désespoir inutile, madame de Bonchamps, travestie en paysanne, cherche et trouve l'hospitalité sur la rive gauche du fleuve. Mais tel était l'effroi général, que les malheureux proscrits n'osaient pas même s'abriter sous le chaume, pour ne point envelopper le fidèle paysan breton dans une perte commune. Un vieux tronc d'arbre servit de retraite à madame de Bonchamps. Là, elle et ses deux enfans furent exposés à toute la rigueur de l'hiver et aux atteintes d'une maladie mortelle : l'un succomba ; mais sa fille survécut (*) pour retracer l'image de son illustre père. Après avoir échappé à tant de maux, cette mère infortunée ne put éviter les satellites de la convention : elle fut traînée dans les prisons de Nantes, et condamnée à mort. On allait la conduire au supplice, quand un prisonnier, touché de compassion, lui jeta, à travers les barreaux de fer de sa prison, un billet contenant ces mots : *Il faut vous dire enceinte.*

(*) Mademoiselle Zoé de Bonchamps, aujourd'hui madame la comtesse Arthur de Bouillé.

Madame de Bonchamps saisit le seul moyen de salut qui lui reste, et obtient un sursis. Il allait expirer; et sa mort, écartée tant de fois, semblait inévitable, quand des républicains de Nantes arrachèrent à la convention sa grâce et sa liberté, en déclarant qu'ils lui devaient eux-mêmes la vie.

Dans la même séance, Bourdon de l'Oise, appuyant la proposition de Ruelle, pour l'annulation de tous les jugemens rendus contre les Vendéens, s'exprima en ces termes : « Ne » laissons pas croire à nos frères égarés, que » les représentans du peuple n'ont pas les pou- » voirs suffisans pour assurer leur repos et leur » bonheur. Si on ne les eût pas poussés au déses- » poir, en leur manquant de foi, nous aurions » cinquante mille citoyens de plus; nous aurions » encore de bons soldats, qui, avec ceux qui nous » restent, auraient fait sentir à l'ennemi qu'eux » aussi étaient Français ». Le décret fut aussitôt rendu. La convention décida en outre que les réprésentans du peuple en mission dans les départemens de l'ouest, avaient des pouvoirs suffisans pour pacifier ces contrées. Armé de ces nouveaux titres, et muni d'instructions particulières du comité de salut public, Ruelle revint à Nantes, et autorisa Bureau à négocier la paix directement avec Charette.

Le grand ascendant que Bureau prenait sur

Ruelle, n'était pas vu sans quelque jalousie par madame Gasnier : elle eût préféré, ainsi que mademoiselle Charette, pour négociateur, le docteur Blin, dont la même cause enflammait aussi le zèle. Toutefois le crédit de Bureau étant son ouvrage, elle n'osa faire aucune objection, et se disposa, sur les instances de Ruelle, à le suivre dans la Vendée. Il partit, sans aucune instruction écrite, muni seulement de proclamations pacifiques, accompagné de ces deux dames et de son neveu Bertrand Geslin, jeune officier rempli d'intelligence et de bravoure, aide-de-camp du général Canclaux. Ils arrivent dans la même voiture à l'abbaye de Villeneuve, sur la route de Saint-Philibert. Là toute communication leur est interdite, le pont se trouvant coupé. Les obstacles ne font qu'irriter le zèle de Bureau; il prend un chemin de traverse conduisant, par Machecoult, à Belleville, où était le quartier-général de Charette. On arrive le soir à Bouaye, bourg situé près le lac de Grand-lieu, dont la rive opposée était occupée par les royalistes. Le lendemain, pour plus de célérité, Bureau veut passer le lac à Saint-Mars; et il a recours à l'intervention militaire, personne n'osant passer sur le rivage ennemi. Il se jette seul avec son neveu, sans armes, dans une barque,

laissant ses compagnes de voyage persuadées que bientôt les Vendéens promenèront sa tête sur l'autre rive. Le batelier, indécis, n'ose aborder; Bureau, rempli d'impatience, se jette à l'eau jusqu'à la ceinture, en agitant une espèce de drapeau blanc pour être reçu comme royaliste. Arrivé à Saint-Mars, il est entouré par un détachement vendéen, qui sur-le-champ l'interroge. Il affirme qu'il a laissé à Bouaye la sœur de Charette, et demande à être conduit devant le général. On le traîne au premier poste de la division de Guérin, et en traversant un village, il est reconnu par un habitant de la Vendée, qui le prend sous sa sauve-garde jusqu'à l'arrivée du commandant. Mais quinze fusiliers surviennent, et lui font subir avec brutalité un nouvel interrogatoire. Malgré sa fermeté, qui les étonne, ils agitent, dans un conseil, s'il sera fusillé comme espion : Reliquet de Lepertière s'y oppose; le sang-froid de Bureau achève le reste. Il réitère la promesse d'amener la sœur de Charette : les royalistes se décident enfin à le relâcher.

Il rejoint ses compagnes de voyage, qui déploraient sa témérité. Dans l'intervalle, un convoi républicain venant à passer sur la grande route, de l'autre côté de la rivière, les royalistes se croient trahis, et veulent massacrer ceux qui

ont laissé passer Bureau. Tout-à-coup il paraît au milieu d'eux avec la sœur de Charette. Les habitans de Saint-Mars et des environs les entourent, font éclater des transports de joie, les conduisent en triomphe, et leur prodiguent soins et secours. Après avoir côtoyé le lac de Grandlieu, les négociateurs se rendirent au château de Laroche-Boulogne, d'où Bureau écrivit à Charette, pour lui annoncer l'objet de sa mission et lui demander les moyens d'arriver jusqu'à lui. Charette dépêcha aussitôt La Roberie avec deux cavaliers, pour l'escorter jusqu'à Belleville. On touchait à la fin de décembre 1794. Bureau trouva l'armée réunie au quartier-général pour une expédition. Charette l'accueillit favorablement, lui fit donner un de ses meilleurs chevaux, et parcourut les rangs avec lui, pour qu'il prît une haute idée de ses forces. « Vous voyez, » lui dit-il, une partie de mon armée : je vais faire » une expédition sur la Grève, près des Sables-» d'Olonne. — Mais, général, répond Bureau, les » républicains se sont engagés à suspendre les » hostilités. — N'importe, répliqua Charette, une » partie de ma troupe est en mouvement; ce que » je puis faire, c'est de retenir le reste ». Bureau ayant insisté pour une prompte conférence, Charette laissa son armée sous la conduite de Couëtu,

et se rendit à Laroche-Boulogne, où sa sœur le disposa à la paix. Les conférences s'ouvrirent immédiatement. Bureau lui remit, avec une lettre pressante de Ruelle, des proclamations et des décrets de la convention, que les autres délégués lui avaient recommandé de répandre à l'insu des chefs vendéens. Cette loyauté de Bureau inspira de la confiance à Charette; mais quand on agita les conditions de la paix, ce chef insista fortement pour le rétablissement des Bourbons, et déclara qu'il resterait armé. Il grossit ses forces, ses moyens, et prétendit avoir trente mille hommes : un coup-d'œil avait suffi à Bureau pour juger le nombre et la qualité de ses troupes. Charette proposa d'envoyer inviter Ruelle à se rendre dans un lieu convenu, avec le général Canclaux et un de ses aides-de-camp; promettant, de son côté, de s'y trouver avec deux de ses officiers, pour conférer sur la pacification. Toutefois il n'y eut rien d'arrêté dans cette première conférence : on convint seulement d'un armistice.

Cependant le courrier que Charette avait expédié à M. de Couëtu, pour le rappeller à Belleville, n'étant point arrivé assez tôt, le rassemblement vendéen, fort de quatre à cinq mille hommes d'élite, avait continué sa marche, se dirigeant

d'abord sur Beaulieu. On arriva de nuit devant le poste de la Grève. Couëtu était persuadé que l'ennemi rendrait les armes sans combattre. « Cette » paix qu'il nous offre, prouve, disait-il, sa dé- » tresse; le soldat républicain ne veut plus se » battre ». Il s'avance, plein de sécurité, à la vue des républicains, pour les sommer de se rendre. « Nous vous promettons la vie, s'écrie » Delaunay ». Il n'y avait que quatre cents chasseurs de Cassel derrière les retranchemens : leur réponse fut une décharge de mousqueterie. Les Vendéens, étonnés (ils n'avaient pas reçu le signal du combat), se dispersent, et ne se rallient qu'à Beaulieu. Il importait peu à qui resterait la victoire; un nouvel ordre de choses se préparait pour les deux partis : le combat de la Grève fut le dernier.

La paix proposée au nom de la république, parut une chose si inconcevable aux officiers vendéens, qu'ils n'hésitèrent pas de l'attribuer à la détresse des révolutionnaires, et à l'absolue nécessité pour eux de rendre la couronne au roi légitime. Ainsi, après deux années d'une guerre sanglante, ils se voyaient recherchés par cette même république, dont les armes avaient résisté à toutes les puissances de l'Europe coalisée. Avec quel orgueil ne se persuadent-ils pas que le rétablissement du

trône sera leur ouvrage? Ils voient avec intérêt, et se gardent de troubler en aucune manière, les démarches conciliatrices des envoyés de la convention.

De retour à Nantes, Bureau rend compte de sa mission au général en chef et aux commissaires conventionnels, réunis en comité; il leur donne l'espoir d'un prompt accommodement. Le comité de salut public fait continuer les négociations. Une correspondance s'ouvre entre Bureau et Charette, dont le secrétaire, nommé Auvinet, penchait pour la paix; mais il avait peu d'influence, Guérin étant seul en possession de la confiance de Charette.

Vers les premiers jours de janvier, Bureau, accompagné de Bertrand Geslin, fit un second voyage dans la Vendée, et reprit, au château de Laroche-Boulogne, les conférences. Médiateur entre deux partis armés, il faisait valoir auprès de Charette les droits des républicains avec autant d'impartialité qu'il soutenait auprès de ceux-ci les intérêts des royalistes. Toutefois on affirme qu'il promit implicitement le rétablissement des Bourbons, regardant leur retour comme infaillible.

Charette, avant de rien conclure, désirait connaître le vœu des habitans, des propriétaires et

de l'armée ; ou plutôt il voulait disposer les esprits à une transaction si peu compatible avec les principes et les motifs qui avaient fait prendre les armes aux royalistes. Lui-même penchait pour la paix, quoiqu'il en pressentît les inconvéniens ; mais il les croyait compensés par de plus grands avantages. Telle que la proposaient les républicains, elle ne pouvait être que l'abandon formel de la cause des Bourbons ou de la légitimité, pour laquelle les Vendéens avaient tant versé de sang. Etait-il présumable qu'après avoir repris les travaux champêtres, et goûté dans le sein de leurs familles les douceurs du repos, des paysans dont l'enthousiasme allait s'amortir ressaisiraient les armes avec le même courage? Ne se trouveraient-ils pas exposés aux embûches et aux séductions des agens révolutionnaires, qui auraient bien plus d'accès dans leurs foyers qu'au milieu des camps? On ne pouvait pas se dissimuler qu'on verrait s'éteindre cet esprit d'insurrection, si nécessaire au rétablissement de la monarchie. D'un autre côté, le besoin de munitions et la disette des subsistances ; le délabrement de l'armée, la détresse du pays et la nécessité absolue d'un intervalle de repos, réclamaient au moins une suspension d'armes. A la faveur de cette suspension, Charette se promettait d'étendre son in-

fluence, en pratiquant de nouvelles intelligences dans les départemens voisins et à Paris même; de recevoir des subsides de l'Angleterre, et de ramener sous les drapeaux de la royauté tous ceux qui ne suivaient qu'à regret les étendards de la révolution.

Dans cette alternative, il convoqua, à Vieillevigne, ses chefs divisionnaires et les principaux propriétaires vendéens, admis aussi à délibérer. A l'exception de Delaunay, de Savin, de Lemoëlle, et de quelques paysans opiniâtres, tous opinèrent en faveur de la paix. Pour donner plus d'activité aux négociations, Bureau de Labatardière proposa une entrevue avec les délégués conventionnels. Charette s'y refusa d'abord, n'osant se confier aux républicains. « Qui me » répondra, dit-il, de la sûreté de mes officiers, » si je les mets à la merci des commissaires de la » convention? — Ma tête, répond vivement Ber» trand Geslin : je m'offre de rester ici comme » ôtage jusqu'à leur retour ». Charmé de cet élan de franchise et de ce ton d'assurance, Charette dépêcha aussitôt à Nantes Amédée Béjari et le comte de Bruc. Le premier, attaché à l'armée du centre, joignait à une éducation distinguée un caractère conciliant. Leurs instructions se bornaient à tout observer, à demander

beaucoup, à peu promettre et à ne rien arrêter.

Les négociations, qui jusqu'alors n'avaient fait aucun progrès sensible, reçurent une nouvelle impulsion de la part des deux envoyés royalistes. Il leur était enjoint d'insister particulièrement sur le paisible exercice du culte catholique, sur le remboursement des frais de la guerre, sur la possession absolue du territoire, et sur la condition de rester armé. Ainsi ce n'était plus la convention qui dictait des lois à Charette; c'était, au contraire, Charette qui, rivalisant de puissance, dictait lui-même les clauses de la paix. Le comité de salut public, quelques délégués moins confians que Ruelle, attendaient tout du temps et des chances de la guerre extérieure. Les négociations ouvertes avec la Prusse, celles qui étaient projetées avec l'Espagne, augmentaient encore leurs espérances. Trop avancés d'ailleurs pour ne pas tout sacrifier à la paix du dedans, au moins apparente, ils cherchaient les moyens d'en pallier la honte : des deux côtés il y eut la même duplicité. Les commissaires comptaient aussi sur le peu d'accord qui régnait entre les généraux vendéens. Charette avait dédaigné de comprendre Stofflet dans la négociation; et Stofflet, aigri par des injures récentes, indigné qu'on n'adressât des propositions qu'à Charette seul, et

s'imaginant qu'on ne le regardait plus comme général, se déclara ouvertement contre la paix. Il était impossible toutefois de méconnaître l'état de la Vendée, l'urgente nécessité de soustraire à des maux inouïs les restes épars d'une population jadis nombreuse et heureuse, qui n'avait plus ni blé, ni bestiaux, ni fourrages, et à laquelle les cavaliers royalistes arrachaient le peu de pain noir, si nécessaire à sa nourriture, pour le donner à leurs chevaux; pourtant Stofflet refusait la paix précisément parce que Charette voulait y accéder. En vain des parlementaires envoyés par les délégués pacificateurs, se présentent au pont de Vihiers, pour lui promettre l'intégrité de la religion et une paix durable. Stofflet leur demande s'ils sont autorisés à déclarer le rétablissement du Roi : ils n'osent répondre ni affirmativement, ni négativement; alors il rompt la conférence d'une manière brusque et grossière; il les congédie, comme n'étant point munis de pouvoirs nécessaires à la restauration de la monarchie. Le lendemain il donne la proclamation suivante, rédigée par le curé de Saint-Laud (*) : « Français » égarés, vous nous annoncez des paroles de

(*) Voyez, à la fin du volume, *Pièces justificatives*, n.° XI.

» paix; ce vœu est celui de nos cœurs : mais
» de quel droit nous offrez-vous le pardon qu'il
» n'appartient qu'à vous de demander?

» Teints du sang de nos rois, souillés par le
» massacre d'un million de victimes, par l'in-
» cendie et la dévastation de nos propriétés, quels
» sont vos titres pour inspirer la sécurité et la
» confiance?

» Serait-ce le supplice de Robespierre et de
» Carrier? Mais la nature indignée s'élevait contre
» ces monstres; le cri de la vengeance publique
» les dévouait à la mort : en les frappant, vous
» n'avez fait qu'obéir à la nécessité. Si une fac-
» tion a pris la place d'une autre, le même sort
» ne lui est-il pas réservé?

» Serait-ce vos prétendues victoires? Mais ne
» savons-nous pas qu'en éprouvant les plus terri-
» bles défaites, vous prenez encore, pour en
» imposer aux peuples, le ton arrogant des vain-
» queurs de l'Europe?

» Serait-ce l'élargissement de nos frères empri-
» sonnés? Mais la justice ne leur devait-elle pas
» une liberté que la tyrannie seule avait pu leur
» ravir? et quand vous les gardez au milieu de
» vous, sans défense, ne devons-nous pas craindre
» que ce piége ne soit tendu pour nous enve-
» lopper tous?

» Seraient-ce enfin vos promesses insidieuses ?
» Hélas ! si nous pouvions y croire, du sein de
» leurs tombeaux, nos parens, nos amis égorgés
» se leveraient pour nous dire : Défiez-vous du
» venin caché sous ces dehors ! C'est en nous pro-
» mettant le salut et la vie qu'on nous immola :
» on vous réserve peut-être le même sort.

» Français ! si vos vœux étaient sincères ; si
» vos cœurs, par un retour inespéré, s'élevaient
» vers le ciel pour une paix durable, nous vous
» dirions : Rendez à l'héritier du dernier de nos
» rois son sceptre et sa couronne, à la religion
» son culte et ses ministres, à la noblesse son
» bien et son éclat, au royaume son antique cons-
» titution ; sans ces conditions indispensables,
» nous mépriserons une amnistie que le crime ne
» doit jamais offrir à la vertu ; nous braverons vos
» efforts et vos menaces ; aidés de nos fidèles et
» généreux soldats, nous combattrons jusqu'à la
» mort, et vous ne régnerez que sur la tombe du
» dernier d'entre nous ».

Un rassemblement général devait appuyer ce manifeste : déjà toutes les divisions de Stofflet étaient réunies pour attaquer le camp de Chiché ; mais une trop longue inaction avait énervé le courage des soldats angevins. L'armée entière était en marche et sortait du bourg de Mauvé, lorsque

deux cents républicains, venant du camp de Vrines, près Thouars, fondent sur l'arrière-garde, et la mettent en déroute. En vain Stofflet et son état-major veulent faire face et rallier les fuyards; quelques lâches gagnent la chaussée de l'étang de Beaurepaire, et entraînent le reste de l'armée. Telle fut la conséquence de cette léthargie dans laquelle le chef de l'Anjou était plongé depuis long-temps. L'abandon de plusieurs de ses officiers, d'une partie de ses soldats, le souvenir du meurtre de Marigny, et le mécontentement général, aigri par les vexations de ses chasseurs, devenus ses sicaires, ne lui permettaient plus de compter sur l'énergie et le dévouement des Angevins. Son opposition était d'autant moins redoutable, qu'il ne pouvait manquer d'être réduit à se soumettre, si Charette posait les armes. Aussi sa proclamation tendait-elle à rejeter sur Charette la responsabilité et le blâme d'une négociation encore incertaine. Ce fut pour le chef du Bas-Poitou un motif de plus d'en presser la conclusion.

Ses deux envoyés venaient d'ouvrir à Nantes des conférences avec les délégués conventionnels. Ceux-ci exigèrent d'abord que le gouvernement républicain fût explicitement reconnu par Charette et par tous ses officiers. Ils promettaient, dans ce cas, des indemnités et le remboursement des frais

de la guerre ; mais ils demandaient la rentrée des réfugiés, l'expulsion des émigrés admis dans l'armée vendéenne, et l'acquisition, au profit de la république, des biens des nobles absens du Poitou. Du reste, ils consentaient à ce qu'il n'y eût, pour l'administration intérieure de la Vendée, ni autorité départementale, ni districts, mais une commission centrale, chargée, sous leur surveillance immédiate, de faire respecter le pouvoir de la convention. Quant à l'armée royaliste, ils offraient de la réorganiser en garde territoriale, sous les mêmes chefs, à la solde de la répubique. C'était par toutes ces concessions que les délégués voulaient acheter, sous le nom de paix, une trève qu'on se promettait de rompre au premier moment favorable. En effet, la convention pouvait-elle souffrir long-temps que, dans un coin de la France, des royalistes armés, enflés de leur glorieuse résistance, se gouvernassent par d'autres lois que par celles de la révolution? Mais elle était pressée de gagner Charette, qui, de son côté, ne songeait qu'à profiter de la trève pour donner plus d'extension et d'importance à son parti.

Ni lui, ni aucun autre chef royaliste, ne pouvait avoir une idée juste de la situation politique de la France. Comment auraient-ils connu les

ressources, les moyens et les vues du parti dominant, avec lequel, jusqu'alors, toute espèce de relation avait été impossible, et qui, par ses seuls déchiremens, donnait au parti contraire l'espoir du rétablissement de la monarchie? Le déchaînement universel qui éclatait contre les hommes de la révolution, l'annonçait assez. Les Vendéens recevaient, de toutes les villes voisines, depuis la suspension d'armes, l'assurance de la chute prochaine de la république. « Cet ordre de choses, » leur disait-on, n'est pas même constitué; il » réside seulement dans une assemblée unique, » soutenue à la vérité par des armées souvent » victorieuses, mais continuellement aux prises » avec les forces d'une grande partie de l'Europe; » d'ailleurs la défection du soldat est également » certaine ». Plus on annonçait à Charette le rétablissement infaillible des Bourbons, et moins il insistait pour en faire la condition expresse d'un traité avec les républicains. Ceux-ci applanirent les principales difficultés, et l'on convint d'une entrevue entre Charette et les commissaires pacificateurs. Le comte de Bruc et Amédée Béjari se hâtèrent de porter ces préliminaires à leur général.

Les délégués conventionnels avaient d'abord fixé l'entrevue au château de Labatardière; mais

le voisinage de la Vendée faisant craindre un piége de la part des royalistes, ils choisirent définitivement le château de la Jaunais, qui n'est qu'à une lieue de Nantes. Le comité de salut public leur recommanda expressément d'employer la séduction, de prodiguer les promesses, et même l'argent, et de donner des repas. A cet effet, quatre millions en assignats furent mis à la disposition de Ruelle. On dressa des tentes à la Jaunais pour les conférences, et on arrêta qu'il y aurait table ouverte aux officiers des deux partis. Bureau de Labatardière fut chargé d'en faire les honneurs.

Charette, décidé à se rendre aux conférences, rassembla ses guides, toute sa cavalerie et ses principaux officiers avec ceux de l'armée du centre. Toujours impénétrable et absolu, il leur annonça un traité avec les républicains, sans indiquer aucune des conditions. La plupart se rendirent à la Jaunais, dans la persuasion qu'on y proclamerait un roi; d'autres, plus méfians, redoutèrent quelqu'embûche.

Plus on approchait du moment décisif, et plus les défiances multipliaient les pourparlers et les messages. Tous les délégués devaient se rendre de Nantes à la Jaunais, pour régler avec Charette, dans un repas, les points sur lesquels on n'avait pu tomber d'accord. L'incertitude et la crainte

les retinrent à Nantes. Menuau, leur collègue, plus confiant, et sincèrement animé du désir de la paix, partit seul de Saumur, traversa le pays vendéen, et se rendit le premier à la Jaunais, où il vit Charette. Ce fut sur le compte qu'il rendit de cette première entrevue, qu'on fixa définitivement le jour des conférences.

Le 15 février, les commissaires conventionnels partirent de Nantes avec une nombreuse escorte de cavalerie et d'infanterie. A leur arrivée, Charette se mit à la tête des siens. De part et d'autre les troupes restèrent à une certaine distance, ne laissant qu'un poste de garde. Les conventionnels prirent place sous la tente; Charette y parut bientôt avec l'écharpe et le panache blanc qu'il portait dans les combats. Il prit la parole et dit : « Citoyens re-
» présentans, avant tout, veuillez satisfaire à cette
» question : Suis-je appelé pour traiter de la paix,
» ou pour me soumettre à une amnistie? — Nous
» ne désirons qu'une seule chose, répondit le
» conventionnel Delaunay d'Angers, c'est de réu-
» nir à la grande famille des Français ceux qui
» n'auraient jamais dû s'en séparer ».

On se rangea immédiatement autour de la table des conférences. Les généraux républicains, ni aucun officier, n'y furent admis. L'entrée de la tente ayant même été refusée à Bureau de Labatar-

dière, Ruelle et Charette le réclamèrent comme médiateur, contre l'avis de Delaunay d'Angers. Ce dernier porta la parole pour la convention; les sieurs Bousseau et Auvinet pour Charette.

Quoiqu'on fût d'accord sur les principaux articles, la discussion n'en fut pas moins vive sur quelques points contestés, notamment sur le mode général d'exécution. Les commissaires insistaient sur la promesse de la remise des armes; Charette ne voulut stipuler que pour l'artillerie; (il n'en avait pas) : puis, s'opposant à la rentrée des réfugiés et au rétablissement des impôts, il parvint à faire rejeter l'établissement des administrations républicaines; mais tout ne fut pas réglé dans une première conférence : on ne signa le traité que le troisième jour.

Il consistait, d'une part, en cinq arrêtés, souscrits par les commissaires conventionnels (*); de l'autre, en une déclaration de Charette, de ses principaux officiers et des chefs du centre (**). La convention nationale garantissait aux Vendéens, par les cinq arrêtés, le libre exercice de leur culte; elle accordait à Charette deux millions pour les frais de la guerre, et un corps de deux mille gardes

(*) Voyez, à la fin du volume, *Pièces justificatives*, n.° XII. — (**) *Id.* n.° XIII.

territoriaux, composé d'habitans du pays, à la solde du trésor public : elle accordait également des secours et des indemnités aux Vendéens, qu'elle exemptait en outre des impôts, des levées et des réquisitions ; elle leur assurait aussi la possession de leurs propriétés, et donnait main-levée du sequestre à ceux qui se trouvaient inscrits sur les listes d'émigration.

A ce prix, Charette et les chefs du centre se décidèrent à reconnaître la convention nationale, et prirent l'engagement de ne plus porter les armes contre la république. Après avoir déclaré qu'on ne devait attribuer leur résistance qu'au despotisme, aux injustices et aux odieuses vexations d'un gouvernement oppressuer, ils ajoutaient : « Enfin, ce » régime de sang a disparu, et les coryphées de » la secte impie qui a couvert la France de deuil, » ont payé de leur tête tant de crimes. Le repré- » sentant Ruelle, ami de l'humanité et des lois, » est venu parmi nous apporter des paroles de » paix ; d'autres représentans lui ont été adjoints : » nous leur avons fait connaître à tous nos inten- » tions et le désir d'une pacification sincère, » garantie par l'honneur. Une fois réunis, nous » avons encore mieux senti que nous étions » Français ; que le bien général de notre patrie » devait seul nous animer. D'après ces sentimens,

» nous déclarons solennellement à la convention » nationale et à la France entière, *que nous nous » soumettons à la république française, une » et indivisible; que nous reconnaissons ses lois, » et que nous prenons l'engagement formel de » n'y porter aucune atteinte* ». Les délégués se hâtèrent de produire cette déclaration, comme une preuve du retour sincère des chefs vendéens. Il n'en fut pas de même des clauses stipulées à leur avantage; quelques-unes restèrent secrètes, les autres ne furent publiées qu'un mois après la signature, et avec des réticences propres à en pallier la honte.

Dès l'origine, cette paix fut attaquée par les mécontens des deux partis. L'ardent républicain n'y vit qu'une lâche transaction, qui menait à la royauté; le fougueux royaliste la considéra comme l'ajournement de la monarchie, et il frémit de reconnaître l'existence d'une république.

Pendant les conférences, des officiers de Charette, choqués de l'abondance et du faste qu'étalaient fièrement les républicains, crurent entrevoir dans ces derniers l'intention d'humilier leur parti, en mettant en parallèle son dénuement, sa bigarrure et la rudesse de ses chefs, avec tout ce que pouvaient offrir de séduisant la richesse et le luxe. Le dépit, d'abord concentré,

éclata, lorsqu'au moment de signer, les conditions transpirèrent. Delaunay, Savin, Le Moëlle et d'autres chefs, jurent entr'eux qu'ils ne reconnaîtront jamais la république, et menacent de reprendre les armes. Deux partis se forment à l'instant: les uns, croyant impossible la destruction de la Vendée, prétendent qu'on peut soutenir l'ancien système de défaites compensées par des victoires: ils veulent la guerre ou un roi; ce qu'ils expriment en criant : *le roi ou la mort*.

Moins courageux, mais plus avisé, l'autre parti assure que l'existence miraculeuse de la Vendée n'est due qu'aux dissensions des républicains; il les présente comme plus redoutables depuis qu'ils ont un gouvernement plus sage, et pense qu'il faut accepter la paix, n'importe à quelles conditions : d'ailleurs ce parti est composé de propriétaires qui espèrent jouir en repos de leurs biens, dont ils ont à réparer les dévastations et les pertes. Quant aux partisans de la guerre, maîtres de tout sans avoir rien à perdre, ils ne peuvent consentir à se voir dépouiller du pouvoir que donne la force; ils demandent un roi. « Volons » à de nouveaux combats, disent-ils; réunissons-» nous à Stofflet, puisque Charette nous aban-» donne ». Ils ébranlent et agitent les esprits; mais la masse résiste. Alors, ne se possédant plus,

Delaunay, Savin et Le Moëlle abandonnent brusquement le lieu des conférences, et courent au fond de la Vendée, pour y dévoiler ce qu'ils appellent la trahison de Charette.

Impatient de profiter de cette cause d'agitation et de trouble, pour s'élever sur les débris de son chef, l'ambitieux Delaunay présente Charette comme un lâche transfuge; il l'accuse de ne conserver le commandement de l'armée qu'afin de punir lui-même les Vendéens d'avoir si courageusement défendu l'autel et le trône. Sur plusieurs points de la Vendée, les paysans, entraînés par ses déclamations, se croient trahis. « Nous avons déjà » combattu sans chef, disent-ils, nous saurons » encore marcher seuls contre les *bleus* ». La sédition aurait pris un caractère alarmant, si Charette, prévenu par différens avis, n'eût quitté précipitamment la Jaunais. Son arrivée à Belleville, sa fermeté et la prompte exécution de ses ordres, suffirent pour tout étouffer. Mais trouvant les esprits émus, il rassemble les officiers des différentes divisions; et après avoir exposé les conditions de la paix, il leur dévoile ses desseins de la manière suivante : « Sans doute » vous ne croyez pas que je sois devenu républi» cain depuis hier? J'ai fait ce que j'ai cru néces» saire à mon parti, sans être arrêté ni par les

» murmures, ni par les menaces de ceux qui pré-
» tendent qu'on doit continuer la guerre. Je leur
» demanderai ce qu'ils faisaient quand nous com-
» battions tous les jours. Tranquilles dans leurs
» quartiers, la plupart ne cherchaient dans le sein
» des plaisirs qu'un honteux repos. Au moment
» où notre faiblesse et le déploiement de toutes les
» forces de l'ennemi rendent une plus longue ré-
» sistance impossible, je trouve dans la paix,
» ou plutôt dans une trêve, les moyens assurés
» d'atteindre le but que nous nous proposons tous.
» Nous avons de nombreux amis; je ne parle pas
» des Anglais, dont je connais les desseins per-
» fides sur le trône de France, mais de tant de
» Français fidèles, qui, répandus dans l'intérieur
» et dans la capitale, obtiendront plus par leur
» influence et leur zèle, que nous tous par des
» efforts imprudens. D'un autre côté, la réputa-
» tion que j'ai acquise parmi les républicains, me
» facilitera les moyens de me ménager des intel-
» ligences utiles : je ferai passer dans leur camp de
» l'argent et des vivres; j'attirerai leurs soldats
» parmi nous : déjà des corps entiers me sont as-
» surés pour le moment où leur secours deviendra
» nécessaire. Au reste, qu'avons-nous à craindre?
» ne restons-nous pas armés? Et s'il était vrai
» qu'on eût voulu nous tendre un piége, nous

» nous trouverions en mesure de combattre avec
» plus d'avantage un ennemi perfide, qui se serait
» démasqué lui-même ».

Ce discours, en ralliant tous les esprits, leur rendit cette confiance qui faisait la principale force de Charette. L'ambition de Delaunay fut dévoilée: il s'était offert de marcher à la tête des Vendéens qui voudraient combattre. On dépêcha des cavaliers pour l'arrêter au château de la Bouchère, où il s'était établi avec une espèce d'état-major. Il y fut manqué d'un instant, et parvint à se réfugier, avec ses trésors et ses meilleurs chevaux, auprès de Stofflet, dont il avait demandé récemment l'arrêt de mort. Quant à Savin et à Lemoëlle, leur repentir les sauva; ils rentrèrent en grâce auprès de Charette, qui les rétablit dans leurs grades. Après s'être ainsi assuré de tous ses officiers, ce chef fit une adresse aux habitans des campagnes, pour les prémunir contre les agitateurs, et pour leur vanter les conditions de son traité avec les républicains (*).

Pendant qu'il échappait aux dangers que lui suscitait son traité, Stofflet et le curé de Saint-Laud, qui voulaient la guerre, se trouvaient

(*) Voyez, à la fin du volume, les *Pièces justificatives*, n.° XIV.

menacés d'une défection générale. Quelques-uns des délégués de la convention avaient proposé de les appeler l'un et l'autre aux conférences, dans le dessein de faire participer l'Anjou aux bienfaits de la paix. Charette éluda toujours, voulant vaincre Stofflet par d'autres moyens, tels que l'intrigue et la séduction ; il y fut aidé par le divisionnaire Prodhomme, commandant au Loroux, qui promettait un bouleversement en sa faveur, soit en haine de Stofflet, soit pour se soustraire à sa dépendance.

Instruit des progrès de la négociation, pressé d'ailleurs par quelques-uns de ses officiers, Stofflet dépêche Trottouin, son major-général, à Nantes, avec les deux Martin de la Pommeraye. Il les charge de sonder le terrain et de prendre connaissance des conditions. Ruelle les leur communique, et fait valoir l'acceptation de Charette. Le délégué Delaunay d'Angers croit l'instant favorable pour miner le pouvoir de Stofflet par la désertion de ses officiers. Il emploie la corruption, et s'assure leurs suffrages. De retour à Maulevrier, les trois envoyés annoncent que Charette va signer, et qu'il est urgent d'adhérer au traité. Stofflet s'y décide d'abord, mais il veut avoir l'avis de son conseil. On le convoque ; tous les officiers y sont appelés indistinctement. Trottouin allègue le dé-

nûment des campagnes, le besoin du repos, le défaut de fourrages et de munitions, l'abandon des puissances coalisées, et même celui des princes de la maison royale; il rappelle la détermination prise par Charette et par Sapinaud, de garder la grande route de Nantes à Clisson et la Sèvre nantaise, pour fermer à l'armée d'Anjou toute issue de ce côté. « Ainsi resserrée, dit-il, les républicains l'attaqueraient avec avantage. S'exposer » aux hasards d'une bataille, serait vouloir la destruction du parti royaliste. Il renaîtra au contraire de ses cendres, par une trêve qui donnerait » le temps de grossir, d'exercer la troupe soldée, » de se procurer de la poudre, des armes et des » habits. Céder à la loi de la nécessité, ce n'est » pas se soumettre honteusement ».

Ce discours fit peu d'impression sur le conseil, qui, manifestant son indignation, s'écria d'une voix unanime : *Un roi ou la mort!* Trottouin, pour ne pas se rendre suspect, feignit de partager ce mouvement d'enthousiasme. L'assemblée n'était composée, à peu d'exceptions près, que de fermiers, de tisserands, de fils de laboureurs, braves, mais ignorans, faciles à ramener par la confiance. Quand leur premier élan fut dissipé, le chevalier de Rostaing, commandant la cavalerie de Stofflet, parla en ces termes : « Sans

» doute il est glorieux de mourir pour son roi, » surtout quand ce n'est point un sacrifice inutile. » Depuis près de deux ans, que des milliers de » nos braves ont péri pour cette cause sainte, à » laquelle nous sommes tous voués, nos rangs se » sont éclaircis, et l'héritier de tant de rois est » encore dans les fers! Le moment ne serait-il pas » venu d'allier le courage à la prudence? Je n'exa- » minerai point les torts que peut avoir Charette à » l'égard du chef de cette brave armée : puisse-t-il » les sentir et les réparer, en faisant cesser une » dissension déplorable! Mais quelle que soit la » conduite de Charette, nous ne l'accuserons pas » sans doute d'être devenu républicain. Pressé par » les événemens, faible comme nous, il va signer, » non pas la paix, mais une trêve dont il profitera » pour étendre sa puissance. Isolés, abandonnés, » succomberons-nous seuls et sans aucun fruit? » Aurions-nous à nous reprocher la perte entière » de notre parti? Dans ce cas, ne serait-ce pas » trahir son Dieu et son roi, au lieu de les servir. » Je demande qu'on adhère à la trêve ».

Cette harangue changea la disposition des esprits; on résolut, avec le consentement de Stofflet, de traiter avec les républicains. En conséquence, le conseil chargea Laville-de-Beaugé, le divisionnaire Renou, et Gilbert, secrétaire-général, de

se rendre en députation à Nantes, à l'effet d'exposer le vœu et les réclamations de l'armée d'Anjou, et de stipuler ses intérêts ; ils étaient autorisés à acquiescer aux mêmes clauses et conditions que celles qui pourraient être consenties par Charette et Sapinaud ; ils devaient insister seulement sur l'entier remboursement des bons royaux, et réclamer un plus grand nombre de gardes soldées. Mais déjà Trottouin et les frères Martin de la Pommeraye, qui les avaient précédés à Nantes, quoiqu'ils n'eussent aucune mission, s'étaient assuré le prix de leur défection en signant furtivement la paix. Trottouin avait vu Charette, qui le décida sans peine à abandonner son général.

L'influence de Charette fut telle, qu'au moment de la pacification, il entraîna les chefs de l'armée du centre, ainsi que Fleuriot et le comte de la Bouère. Non-seulement Julien Prodhomme adhéra aussi au traité, mais, par une convention particulière, il réunit sa division à l'armée de Charette. Le divisionnaire Bichard délaissa également son général pour faire partie de l'armée du centre, sous prétexte que la rivière de Sèvre le séparait de l'Anjou. Mosnier, divisionnaire à Montfaucon, suivit l'impulsion des frères Gogué, chefs des rassemblemens de Laloué et de

Saint-Julien ; ils adhérèrent aux mêmes conditions que Charette, ainsi qu'Oger, commandant le poste de Saint-Florent. Il ne restait plus à Stofflet que cinq divisions, dont une, celle des Aubiers, commandée par Renou, était sur le point de lui échapper. Ainsi Charette touchait au complément de son projet favori, qui tendait à grossir, des dépouilles de Stofflet, l'armée du centre, alors à ses ordres.

Parmi les officiers angevins entraînés à la Jaunais par les intrigues de Prodhomme, se trouvait Schetou, connu par sa passion pour la guerre et par un rare dévouement à son parti. Voyant qu'on n'avait point appelé son général, il refusa de souscrire à aucune condition, et partit pour Maulevrier. A son arrivée, le conseil de Stofflet n'avait encore aucun indice des trames ourdies par Prodhomme. Schetou donna peu de détails ; mais il avertit Stofflet que s'il ne se transportait de suite à la Jaunais, Charette signerait sans lui et entraînerait une partie de l'Anjou. Stofflet ne balance point ; il monte à cheval, rassemble ses chasseurs, sa cavalerie, et presse sa marche, accompagné de son commissaire général et de quelques officiers dont la fidélité lui est connue. Il arrive, trouve le traité conclu, et Charette parti pour aller étouffer l'agitation qu'avait fomentée Delaunay.

Un dépit concentré, une fureur dévorante, s'emparent de Stofflet. Il reconnaît qu'il a été le jouet de l'inimitié de Charette, et découvre une partie des menées de Prodhomme : mille sentimens divers l'agitent ; tout ce qu'il voit, tout ce qu'il apprend, lui fait redouter presque autant ses amis que ses ennemis. Son escorte partage bientôt sa fureur. En vain propose-t-on à Stofflet de mettre fin à tout, en adhérant à la pacification ; à peine peut-il contenir sa garde. Quant à lui, roulant dans sa tête des projets de vengeance, excité d'ailleurs par son commissaire général, il donne le signal du départ et s'éloigne au galop, en criant avec ses chasseurs : *Au diable la république! au diable Charette!* Il ne s'occupe ensuite que des moyens d'assouvir sa rage, et détache, en passant, un gros de cavalerie pour surprendre Sapinaud et Lafleuriaye au quartier-général de Beaurepaire. Les cavaliers de Stofflet arrivent la nuit, et investissent la maison de Sapinaud. Ce chef, ne voyant de salut que dans la fuite, se réfugie, à pied, sans armes, avec son ami Lafleuriaye, auprès de Charette, qui marche de suite, avec une partie de son armée, pour le protéger. Les soldats de Stofflet n'ayant pu saisir leur proie, livrent au pillage le quartier-général de Sapinaud : argent, chevaux, armes, effets précieux, tout est enlevé.

En même temps Stofflet et Bernier faisaient

saisir Julien Prodhomme au milieu de sa division, et commandaient sa traduction à Maulevrier. Ils faisaient également arrêter Martin l'aîné et Jean Lejeune, aide-de-camp, qui n'échappent à la mort qu'en trompant la vigilance de leurs gardes. Bérard et Rostaing sont aussi gardés à vue. Stofflet marche ensuite sur Richard, à Cerisay, et répand ainsi la terreur dans l'esprit de tous ceux qui ont manifesté l'intention de se réunir à Charette. Richard prend la fuite, mais Prodhomme ne peut échapper à la mort. Il est condamné, par un conseil militaire, pour avoir abandonné son parti et semé la discorde dans les trois armées. Les chasseurs de Stofflet le massacrèrent à coups de sabre : son jugement fut imprimé et répandu dans l'Anjou (*). Stofflet confia l'examen des papiers de Prodhomme à Barré, secrétaire du conseil, qui, animé d'un esprit de modération et de prudence, se garda de tout dévoiler.

Arrivé à Jallais, Stofflet, pressé de faire partager sa vive indignation à tous ses officiers, les convoque en conseil général. Il voulait aussi les lier par un acte d'union capable de les attacher à

(*) Voyez, à la fin du volume, les *Pièces justificatives*, n.° XV.

la discipline et à l'obéissance. Séduit lui-même par les discours artificieux de Bernier, qui lui représente la séparation de Charette comme une circonstance heureuse, il se figure que bientôt il régnera seul sur la Vendée. Dans une première proclamation, il accuse Charette et les chefs de l'armée du centre d'avoir abandonné lâchement les intérêts du peuple, les droits imprescriptibles et sacrés de l'autel et du trône, pour se réunir aux ennemis de l'Etat. Il rend ensuite un arrêté, où, pour mettre un terme, dit-il, aux progrès de la séduction, et offrir aux peuples restés fidèles à Dieu et au Roi, un centre d'union, il fait un appel à tous les officiers royalistes, leur garantissant, pour prix de leur incorporation à l'armée d'Anjou, la conservation de leurs droits, rangs, qualités et prérogatives. Des dispositions pénales menacent quiconque tenterait de rompre l'union, soit en communiquant avec les républicains, soit en affaiblissant, par des intrigues et des discours, l'attachement des Vendéens à la religion, à Dieu et à leurs chefs. Enfin les soldats et habitans du pays conquis sont sommés de se tenir prêts à marcher au premier appel. Tel fut le manifeste par lequel Bernier, au nom de Stofflet, déclara pour ainsi dire la guerre à Charette, à l'armée du centre et

aux républicains (*). Cinquante-quatre Vendéens, se disant généraux et officiers des armées réunies, y apposèrent leurs signatures. Si Stofflet crut raffermir ainsi son parti chancelant, et se mettre en état de faire face de tous les côtés, son commissaire général n'eut pas d'autre but, en rendant la paix difficile, que d'obtenir pour lui-même des conditions favorables.

Eclairés sur les intentions hostiles du chef de l'Anjou, les délégués conventionnels jugèrent qu'il fallait se hâter de l'affaiblir, de l'isoler, d'obtenir la ratification du traité partiel conclu avec Charette, et d'environner ce traité de tout l'appareil dont il était susceptible. Ils pressent donc Charette de faire son entrée publique à Nantes, regardant cette cérémonie comme un complément nécessaire. Les esprits judicieux du parti royaliste, navrés des dissensions qui le divisaient, s'alarmaient du funeste avantage qu'allaient en tirer les républicains. Frappé de ces présages sinistres, l'abbé Jagault, échappé aussi aux désastres d'outre Loire, et depuis réfugié près de Nantes et à Nantes même, va trouver Charette, et l'abordant sans détours, ouvre

(*) Voyez, à la fin du volume, les *Pièces justificatives*, n.° XVI.

l'entretien suivant : « Comme vous, je sens
» que la Vendée aux abois, ayant épuisé toutes
» ses ressources, a besoin de repos. Mais pen-
» sez-vous qu'il soit d'une sage politique de
» vous séparer de Stofflet et de ratifier la paix
» sans lui? — Il a résisté, répond Charette, à
» toutes les invitations. — Je ne chercherai point,
» reprend l'abbé Jagault, s'il a des motifs fondés
» de plaintes ; mais il commande une partie de
» l'armée royale, et vous ne pouvez livrer ses di-
» visions ni son pays, aux régicides, sans vous
» déshonorer ». Alors Charette demande par
quels moyens on pourrait parvenir à s'en-
tendre. « En traitant Stofflet avec loyauté et fran-
» chise », répond l'abbé Jagault. Les circonstances
étaient peu favorables à un rapprochement
prompt et cordial, les délégués pressant de plus
en plus Charette de faire son entrée publique à
Nantes. On convint pourtant que l'abbé Jagault
irait trouver Stofflet de la part de Charette, pour
l'inviter à tout oublier, et à prendre, de con-
cert et amicalement, une détermination finale.
Il part de suite, accompagné de quatre chasseurs,
arrive le jour même à Maulevrier ; s'explique
avec Stofflet, le calme, lui promet plus d'accord,
et l'assure que Charette ne fera point son entrée
à Nantes avant de connaître le résultat de la

conférence. Stofflet donne les assurances les plus positives de son désir d'arriver à une réconciliation sincère, et s'engage à traiter pacifiquement et en commun avec Charette. L'abbé Jagault repart de Maulevrier pour la Jaunais. Mais le jour même Charette, cédant aux instances réitérées des conventionnels, se décide à paraître à Nantes, à condition néanmoins qu'il ne se dépouillera ni des signes, ni des couleurs de son parti. Les délégués s'étaient attachés en même temps à gagner les envoyés de Stofflet : quelques-uns avaient hésité, mais dès qu'on leur eut parlé d'indemnités, ils fermèrent l'oreille au cri de l'honneur et du devoir, et donnèrent leur signature. Chacun d'eux reçut, pour prix de sa défection, cent mille francs en assignats. Sur cette somme, Trottouin, qui avait grossi le tarif de sa vénalité à raison de son grade, exigea et obtint un à-compte de cinquante mille francs en numéraire. Il écrivit immédiatement à Stofflet et à son conseil, dans le style d'un transfuge qui vante le parti qui vient de l'acheter (*); et adhérant, ainsi que les envoyés de l'Anjou, à la déclaration par laquelle Charette

(*) Voyez, à la fin du volume, les *Pièces justificatives*, n.° XVII.

reconnaissait la république, il s'engagea également à grossir son cortége le jour de son entrée à Nantes.

Le 26 février, neuf jours après la signature de l'acte d'union, une salve d'artillerie y annonça l'arrivée de Charette; alors on vit paraître ces mêmes guerriers vendéens qu'on y avait, pendant si long-temps, voués à la mort. Charette, magnifiquement monté, vêtu de bleu, ceint d'une écharpe royaliste, et le chapeau surmonté d'un énorme panache blanc, parut le premier, suivi de quatre de ses lieutenans; venait ensuite un groupe d'officiers républicains à cheval; puis l'état-major de Charette, que suivait l'état-major de l'armée républicaine, à la tête duquel se faisait remarquer le général en chef Canclaux. La cavalerie des deux armées, les chasseurs royalistes, l'élite des grenadiers de la garde nationale, précédés d'une musique militaire, formaient le centre, et la cavalerie nantaise fermait la marche; elle escortait deux équipages décorés du bonnet de la liberté, et qui traînaient les conventionnels pacificateurs.

On voyait ainsi se confondre avec l'écharpe et le plumet blancs, la cocarde et l'écharpe tricolores. Une multitude immense se pressait sur les pas de Charette. Les cris de *vive le Roi*

eussent prévalu, si Bureau de Labatardière n'y eût substitué avec adresse ceux de *vive la paix*, que les délégués conventionnels, enivrés de joie, répétaient sans cesse. Charette parut triste et attendri, recevant de nombreux saluts, qu'il rendait à droite et à gauche en criant : *Vive l'union!* Les autres chefs vendéens, mornes, le regard fixe, la contenance fière, semblaient dire : « Ce » même peuple nous appela long-temps à l'é- » chafaud, et notre supplice aurait excité la même » affluence et les mêmes transports ».

Le cortége traversa lentement la ville avec une sorte de pompe triomphale : il fit à petits pas le tour des places publiques, et s'arrêta ensuite à l'hôtel des représentans pacificateurs, où les *frères égarés* (expression de circonstance pour désigner les Vendéens) trouvèrent des rafraîchissemens et un accueil affectueux. Le peuple, toujours avide de nouveauté, les suivait en chantant et en perçant l'air de cris de joie.

Quel spectacle nouveau pour les Nantais! Ceux qui les avaient défiés tant de fois, les armes à la main, pénétraient avec les mêmes signes, dans ces mêmes murs dont ils avaient été repoussés avec tant de courage! Ces républicains, jadis si ardens et toujours ombrageux, pour qui tout alors devenait un mystère, se de-

mandaient si les royalistes, en prenant possession de la ville, y proclameraient la monarchie? L'esprit de parti se ralluma, et la fermentation fut telle que, par une délibération, l'administration municipale invita les conventionnels pacificateurs à faire cesser le scandale que donnait une poignée de royalistes soi-disant soumis, et conservant néanmoins tous les signes de la révolte, dans une citée renommée par son dévouement à la cause républicaine. Forcés d'intervenir, les délégués interdirent aux Vendéens, dans l'enceinte de Nantes, les signes extérieurs du royalisme; et comme alors tout parut se calmer, ils donnèrent des repas et des fêtes brillantes, croyant avoir opéré la réunion des deux partis.

Charette, exposé à la curiosité la plus importune, et toujours pressé par la foule, semblait fatigué de sa célébrité. Son ami Guérin veillait toujours sur lui et ne le quittait pas. Satisfaire les deux partis lui devenait impossible. Tandis que les royalistes blâmaient sa soumission apparente, les républicains la suspectaient. Le délégué Ruelle imagina une des plus fortes garanties que pût donner un royaliste de sa sincère conversion. Il le décida à se montrer à la société populaire de Nantes. Ce fut un spectacle surprenant, que de

voir le chef des royalistes prêcher, au sein d'une société de démocrates, l'union et la concorde, et recommander de renouer les liens d'échange et de services mutuels entre la ville et les campagnes. A compter de ce jour, les délégués pacificateurs crurent pouvoir proclamer *qu'il n'y avait plus de Vendée.* « Les départemens de » l'ouest, dirent-ils, rentrent dans le sein de la » république; son unité vient d'être solennelle- » ment reconnue par les chefs des armées ven- » déennes. Le sang cesse de couler, les campagnes » vont se repeupler; ce que n'aurait pu la force » des armes, l'humanité et la justice l'ont obtenu » des Français. O vous qui balancez à rentrer » dans le sein de la république, voyez Charette » et tous les chefs de son armée bénir la con- » vention nationale! voyez les principaux chefs » de Stofflet se féliciter de vivre parmi nous »!

Dans une position aussi fausse, Charette devait tomber de fautes en fautes. C'en était une que de faire parade de ses forces, qu'il aurait dû envelopper d'un voile mystérieux, pour obtenir davantage. En ne montrant que des troupes clair-semées, irrégulières et dans un absolu dénûment, il perdit beaucoup dans l'opinion. Les républicains le regardèrent comme un chef de jacquerie royaliste, dont la réputation était au

moins exagérée. Poussé ensuite par les commissaires de la convention et par les généraux, il fit son entrée publique à Nantes, quoiqu'il eût promis de s'abstenir, jusqu'au concours de Stofflet, de ratifier la paix par une telle démarche. Rougissant des reproches que lui en fit l'abbé Jagault, qu'il venait de compromettre vis-à-vis de ce chef, il n'allégua d'autres excuses de ce manque de foi que la nécessité de déférer aux sollicitations vives et instantes des commissaires de la convention. C'est ainsi qu'enlacé par les républicains, il tomba dans leurs premières embûches. Les commissaires avaient aussi attiré à Nantes, dans les mêmes vues, une foule de jeunes officiers royalistes, qui, n'ayant d'autre mérite que leur bravoure, commettaient des imprudences et se livraient à de ridicules fanfaronnades qui déshonoraient leur parti aux yeux des gens sensés. Ces évaporés étaient accueillis et fêtés à Nantes par les délégués de la convention; ils dînaient avec eux et faisaient des orgies dans la même maison où Carrier, avec ses sicaires, avait donné, au milieu des massacres, l'exemple révoltant de l'intempérance et de la luxure. On entoura cette jeunesse inexpérimentée d'adroits espions, qu'elle prenait pour des amis, et qui rendaient aux conventionnels un

compte fidèle des sentimens et des vœux échappés en faveur de la monarchie, dans le secret de l'intimité. Ces astucieuses manœuvres avaient commencé dès l'ouverture des conférences, pour obtenir des défections partielles. Plusieurs officiers avaient résisté long-temps : Daniaud-Duperrat s'était montré l'un des plus inflexibles ; les commissaires lui dirent un jour : « Pourquoi la Vendée ne céderait-elle pas? Toute » l'Europe, tous les rois nous reconnaissent : le » roi de Prusse comme les autres. — C'est qu'ils » ne sont pas Français, leur répondit vivement » Duperrat ». Quand les commissaires n'eurent plus rien à obtenir des royalistes, ils se montrèrent moins affables et plus exigeans.

Peu satisfait du rôle qu'on lui faisait jouer à Nantes, Charette était reparti pour Belleville, où il avait adressé aux habitans des campagnes une proclamation, à l'effet de dissiper leurs inquiétudes et les impressions défavorables que le conseil de Stofflet cherchait à inspirer sur les résultats de la pacification. « Votre malheureux pays » a été dévasté, leur dit-il ; la flamme a dévoré » vos habitations, une soldatesque effrénée a » exercé sur vos personnes et sur vos propriétés » les plus horribles brigandages. Eh bien la con- » vention nationale contracte aujourd'hui l'enga-

» gement de vous indemniser de vos pertes et
» de réparer, s'il se peut, tous les maux causés par
» un régime de proscription et d'injustice. Des
» secours vous sont accordés pour rebâtir vos
» chaumières ; des bestiaux vous seront rendus
» pour faire revivre l'agriculture. Vous ne paierez
» des impôts qu'au moment où une position plus
» heureuse vous donnera les moyens de subvenir
» aux besoins de l'Etat. Vous avez fourni, pour la
» subsistance des armées, le fruit de vos sueurs
» et de vos économies; nous vous en avons donné
» des reconnaissances : la convention nationale
» en acquittera le montant. Quelles inquiétudes
» peuvent encore agiter vos cœurs ? Vos intérêts
» ne sont-ils pas les nôtres? nos possessions
» n'avoisinent-elles pas vos champs ? nos enfans,
» nos femmes, nos amis ne sont-ils pas parmi
» vous »?....

Ni les proclamations, ni les déclarations publiques ne pouvaient porter la conviction dans les cœurs et rallier les esprits. Le mystère qui enveloppait le traité, faisait supposer aux royalistes qu'ils étaient sacrifiés à la cupidité de leurs chefs, et aux républicains qu'il y avait des articles secrets favorables au rétablissement des Bourbons. Il n'y eut aucune stipulation semblable ; seulement des promesses indiscrètes,

des insinuations insidieuses, avaient laissé entrevoir, pendant les négociations, la possibilité de restituer le trône au fils de Louis XVI, qui gisait misérablement dans une des tours du Temple. Ces bruits s'étaient accrédités parmi les républicains; et la plupart ne voyaient dans le traité qu'une trêve perfide. Aussi les commissaires pacificateurs, et particulièrement Ruelle, furent-ils signalés, à leur retour à Paris, comme les plénipotentiaires de Charette. La convention elle-même avait donné lieu à ces rumeurs, en s'interdisant la publication des dépêches sur la Vendée, sous le prétexte de ne pas contrarier les mesures adoptées par ses commissaires. Un mois s'était écoulé depuis, et rien n'avait encore été publié, que l'annonce de la rentrée de Charette dans le sein de la république, sans aucun détail. Ce silence avait fortifié les bruits d'une transaction honteuse.

Enfin, le 13 mars, les délégués pacificateurs parurent dans la salle de la convention, avec des discours préparés. « La justice et l'humanité, dit » Delaunay d'Angers, ont conquis la Vendée à la » république; des enfans égarés viennent de rentrer dans le sein de la grande famille ». Il en attribua tout l'honneur à la conduite de l'assemblée depuis la chute de Robespierre, en

avouant toutefois que cet événement était, pour ainsi dire, ignoré dans la Vendée. Après avoir exalté la déclaration de Charette, la défection des officiers de Stofflet, et produit la signature de quelques chefs royalistes bretons, il en vint aux principes qui avaient guidé ses collègues dans le cours des négociations. « Nous avons examiné, » dit-il, ce qu'il était de la sagesse et de la pru- » dence d'accorder pour la conciliation des es- » prits et pour le maintien de la paix ». Mais il glissa légèrement sur les articles stipulés, et garda le silence sur le paiement des frais de la guerre.

Tout en donnant l'espérance qu'on étendrait le pacification en Bretagne et dans toute la Vendée, il annonça qu'il fallait réduire Stofflet par la force des armes. « Ce chef, ajouta-t-il, est en- » touré d'une espèce de garde prétorienne, com- » posée d'un ramas d'hommes sans mœurs, sans » propriétés, et étrangers au pays; cette garde, qui » ne le quitte jamais, le domine lui-même, et » tirannise sous son nom l'habitant des cam- » pagnes. Déjà l'armée s'ébranle pour entrer sur » le territoire de ce rebelle opiniâtre ».

« Ce que vous venez d'entendre, reprit Ruelle, » prouve que vos délégués n'ont point trahi la » république, et qu'ils sont dignes de toute la

» confiance de la convention. (Oui, oui, s'é- » crient aussitôt quelques membres qui applau- » dissent.) Cependant, continua Ruelle, la mal- » veillance s'agite contre eux ; elle répand qu'ils » ont favorisé les royalistes par des articles » secrets..... Tout à l'heure même, dans cette » enceinte, nous avons eu la douleur d'entendre » dire que nous venions tromper la convention » sur le véritable état de la Vendée, qu'il n'y avait » qu'une trêve de conclue, et que la guerre allait » renaître ». Ruelle déclara que les chefs vendéens lui inspiraient une entière confiance, et que des sentimens d'estime réciproque avaient contribué au rapprochement des deux partis. Il fit l'éloge de la médiation de Bureau de Labatardière, pour lequel il obtint un décret honorable. Bureau qui était à la barre, fit hommage à la convention des drapeaux de Charette, au nom même de ce général (*). A la vue des bannières royalistes, la convention fit éclater une joie bruyante, et confirma à l'unanimité, dans son enthousiasme, tous les arrêtés pris par ses commissaires; elle leur témoigna sa satisfaction, en les renvoyant dans les départemens de l'ouest pour consommer l'œuvre de la paix.

(*) Voyez, à la fin du volume, *Pièces justificatives*, n.º XVIII.

Le honteux abandon des drapeaux de Charette prouvait assez qu'il n'existait ni articles secrets, ni aucune promesse de livrer aux Vendéens l'enfant roi, fils de l'infortuné Louis XVI. N'eût-il pas été moins humiliant de brûler ces drapeaux ou de les enfouir dans la terre? Les livrer aux régicides, fut une démarche dont l'opprobre ne pourra jamais s'effacer. L'ignominie dont se couvrirent quelques officiers royalistes, en leur livrant aussi les fleurs de lys qui ornaient leurs habits militaires, fut également déplorable. L'honnête homme ne trahit pas les sentimens de son cœur, lors même qu'après avoir épuisé tous les moyens de résistance, il cède à l'empire de la nécessité.

Quoique le chef de l'Anjou et les officiers qui lui étaient restés fidèles, fussent en proie à l'incertitude et aux tergiversations, ils apportèrent plus de dignité dans leur soumission tardive. Elle marqua le terme des travaux des commissaires pacificateurs. Tout respirait encore la guerre autour de Stofflet : la défection d'une partie de ses officiers, l'entrée de Charette à Nantes, et ses proclamations aux Vendéens, avaient achevé d'irriter son ressentiment. A l'instigation de Bernier, il donna, le 4 mars, une seconde proclamation, conçue en ces termes : « Le voile est déchiré; les » traîtres sont connus; leur main criminelle a

» signé, sans frémir, l'arrêt déshonorant qui dé-
» truit la religion, le trône et la noblesse. Sachez
» que, pour séduire et tromper vos chefs, on
» fit briller à leurs yeux les trésors de la répu-
» blique. Diront-ils que l'exercice paisible de
» votre religion vous était accordé, et que la con-
» vention vous indemnisera de vos pertes? Quelle
» imposture! Vous rendra-t-elle vos enfans, vos
» épouses, vos parens, vos amis, barbarement
» égorgés? Diront-ils qu'elle acquittera le montant
» des objets que vous avez fournis pour la guerre?
» Mais ce qu'on ne vous dit pas, c'est qu'il faut
» abandonner la monarchie, reconnaître, avec la
» république, sept cents tyrans au lieu d'un roi,
» livrer votre artillerie, vos grains, vos subsis-
» tances, et alimenter, au prix de votre sang, la
» république et ses soldats. Français! écoutez le cri
» de la religion, la voix de la conscience et celle
» de l'honneur; dites-vous à vous-mêmes : Pou-
» vons-nous, sans frémir, blasphêmer notre Dieu,
» renoncer à notre foi, abjurer son culte, croire
» au serment des impies, violer les nôtres, ou-
» blier nos promesses, trahir un roi malheureux,
» délaisser nos amis, abandonner nos chefs, voler
» dans les bras de nos tyrans?.... Traitez main-
» tenant, si vous l'osez, avec la république »!...

A la lecture de cette violente proclamation,

Charette dit, en parlant de Stofflet : « C'est un » insensé, que Bernier perdra ». En effet, tantôt il négociait, tantôt il faisait un appel contre le traité de paix ; tantôt il déclarait traîtres et parjures envers le Roi ceux qui l'avaient signé ; et tout en reprenant les armes, il faisait de nouvelles démarches pour entrer en négociation. Dans sa conduite et dans ses écrits tout était contradictoire, tout décelait la duplicité. Cependant l'orage grondait : les délégués de la convention, de concert avec le général Canclaux, achevaient leurs dispositions pour réduire Stofflet par la force des armes. La plus grande partie des troupes républicaines était en mouvement. D'abord on lui enlève Chalonnes et le poste de Saint-Florent, mal défendus. Puis différentes colonnes se réunissent à Bressuire, afin d'entrer dans l'Anjou par Chatillon. Le camp de Chiché marche sous la conduite du général Legros, et l'armée entière, sous les ordres du général en chef, parcourt les communes de Cérisay, Chatillon, Chollet et Maulevrier, sans rencontrer les Angevins. Toutefois le passage du Layon fut disputé à la colonne commandée par le le général Caffin : l'adjudant-général Bardou et le chef d'escadron Rateau, du onzième de chasseurs, y perdirent la vie. Après avoir passé le Layon, les républicains pénétrèrent à Chemillé.

Stofflet n'avait pu soulever la masse des paysans. N'ayant plus à redouter l'incendie et le massacre, l'habitant de l'Anjou se montrait peu disposé à une vive résistance ; il jouissait depuis long-temps d'un repos qui lui était cher, et ne marchait plus que dans la crainte des punitions. Stofflet porta la peine de mort contre quiconque refuserait de combattre. Secondé par ses chasseurs et par une poignée d'hommes opiniâtres, il parvint à réunir cinq à six mille insurgés, avec lesquels il se porta d'abord sur Saint-Florent. Ce poste était occupé par l'ennemi, et ses colonnes s'avançaient par la ligne de l'ouest. Serré de près, Stofflet évita une action générale et décisive contre des forces supérieures. Il divisa ses troupes, leur assigna un point de réunion, et ordonna la retraite. Quant à lui, presqu'enveloppé avec sa cavalerie d'élite, il tente les voies de la ruse, et s'avance, à la tête de cent cinquante cavaliers, aux avant-postes du château de la Tremblaye, près Mortagne, gardé par la brigade du général Legros. « *Qui vive?* crient les » sentinelles.—Royalistes, répond Stofflet ». Aussitôt les républicains saisissent leurs armes. « Laissez » passer, soldats, je vais conférer avec les commis» saires de la convention ». Les rangs s'ouvrent, on lui porte les armes : Stofflet passe accompagné de quelques cavaliers ; mais, au lieu de se rendre

aux conférences, il fuit sans qu'on puisse retrouver sa trace, et parvient ainsi, par son sang-froid et par une heureuse intrépidité, à déconcerter les plans de l'ennemi.

Cependant, pour voiler sa ruse, il écrit au général en chef Canclaux, qu'il vient d'envoyer deux députés à Rennes, étant invité personnellement à prendre part à la pacification des royalistes de Bretagne; et il demande que les troupes républicaines évacuent l'Anjou jusqu'au résultat des conférences (*). Abandonné en quelque sorte par les chefs de la Basse-Vendée, le conseil de Stofflet, cherchant à lier sa cause à celle des royalistes d'Outre-Loire, avait envoyé en effet les nommés Poirier et Michelin à la Mabilais, en qualité de commissaires pacificateurs. Là se discutaient les intérêts des royalistes bretons.

Le général Canclaux n'accorda rien à Stofflet, que la faculté de se rendre auprès des délégués conventionnels, pour traiter directement de la paix. « La conférence qui doit avoir lieu à Rennes, » lui écrit ce général, n'a pour objet que d'ajouter » des signatures à celles qui ont déjà été données. » Vous pouvez vous adresser aux représentans qui

(*) Voyez, à la fin du volume, *Pièces justificatives*, n.° XIX.

» sont dans la Vendée ». On en vint alors à une entrevue près de Mortagne, mais sans résultat. Le général Canclaux, pressant la marche de toutes ses colonnes, recommença contre Stofflet ses opérations hostiles. Ce chef s'était enfoncé dans la forêt de Vezin, qu'il abandonna presqu'aussitôt. Cinq colonnes d'attaque enveloppèrent et fouillèrent la forêt, mais inutilement. Stofflet, isolé et poursuivi, n'ayant plus qu'une poignée de soldats, trouve encore dans son activité les moyens de surprendre la vigilance des républicains et de tromper leur courage. Ses détachemens, après s'être glissés dans les intervalles des colonnes, parcouraient le pays inégal qui est au nord des Deux-Sèvres, poussant des avant-postes jusqu'aux environs de Parthenay. Il était à craindre que, par sa parfaite connaissance des localités, il ne parvînt à traîner la guerre en longueur. En conséquence, les délégués de la convention convoquèrent un conseil de guerre à Thouars, où furent appelés la plupart des officiers angevins qui s'étaient détachés de Stofflet, tels que Trottouin, Laville-de-Beaugé et Renou. Pressés d'émettre leur avis, ils dirent qu'on ne soumettrait les insurgés qu'en forçant les troupes expéditionnaires à la plus exacte discipline, en respectant les personnes et les propriétés, et en donnant, non une paix factice,

mais tous les bienfaits d'une paix réelle. Ils marchèrent avec les colonnes, pour s'opposer au pillage, rassurer les esprits et les disposer à une réconciliation générale. Mais quand on les vit guider eux-mêmes les troupes dirigées contre Stofflet, on les regarda comme des traîtres. Le général en chef Canclaux apporta dans ses opérations la prudence d'un habile général, et montra le plus ardent désir d'arriver à une pacification prompte et sincère. Campé sur les hauteurs du bois aux Chèvres, entre Bressuire et Châtillon, il faisait sortir chaque jour de nombreux détachemens, non pour combattre, mais pour rassurer les esprits et disposer les Vendéens à se rallier sous ses drapeaux. La discipline la plus exacte était maintenue; ni les exactions, ni le pillage n'étaient tolérés; partout les troupes donnaient l'exemple de la concorde et de l'union; partout le général en chef faisait distribuer des indemnités et des secours aux malheureux Angevins que la guerre civile avait ruinés. C'était sans doute le meilleur moyen d'isoler et de réduire Stofflet, qui avait de nouveau réuni ses forces pour marcher sur Saint-Florent. Serré de toutes parts, et poussé jusqu'au bord de la Loire, il ne lui restait plus qu'à recevoir la paix. Des deux côtés, d'ailleurs, on ne se montrait plus disposé à combattre : les propo-

sitions se renouèrent. Les délégués de la convention, qui connaissaient tout l'ascendant du curé de Saint-Laud, s'adressèrent directement à lui. Ce prêtre, qui suivait l'armée angevine, vint conférer lui-même avec les républicains. Une entrevue conciliatoire eut lieu le 2 mai, non loin du fleuve, dans un champ près Saint-Florent. Le lendemain, le traité proposé fut accepté sur les mêmes bases que celui de la Jaunais, et stipulé en cinq arrêtés de pacification, qui étaient littéralement les mêmes (*). Stofflet reçut deux millions pour les frais de la guerre, et obtint deux mille gardes territoriaux, soldés par le trésor public. Tout fut signé, trois heures après, dans un repas, à Varades, où le curé de Saint-Laud joua tout à la fois le rôle de négociateur et celui de général en chef. Après la signature, il y eut des conventions verbales, qui l'autorisèrent à réclamer la liberté des Vendéens détenus dans les prisons, et à faire rentrer dans la Vendée tous ceux qui servaient dans des corps républicains. Ce fut d'après ces deux dernières concessions que le comte Charles d'Autichamp quitta les drapeaux de la république, pour revenir dans l'Anjou. On le verra, vers la fin

(*) Voyez, à la fin du volume, les *Pièces justificatives*, n.° XX.

de cette guerre, jouer un rôle plus important, sans marquer toutefois par aucune action éclatante. A l'exemple de Charette, Stofflet et ses principaux officiers souscrivirent une déclaration publique, toute contraire à celle du 4 mars, où ils avaient signalé comme des traîtres et des impies, ceux qui, les premiers, avaient signé le traité avec les républicains. Ils expliquèrent leur tardive adhésion de la manière suivante (*). « Animés du désir de la paix, nous n'en avons » retardé la conclusion jusqu'à ce jour, que » pour consulter le vœu du peuple, dont les » intérêts nous étaient confiés, et celui des chefs de » l'armée catholique de Bretagne. Aujourd'hui que » ce vœu est prononcé, nous adhérons aux me- » sures prises par les représentans pour la pacifi- » cation; et en nous soumettant aux lois de la » république, nous promettons de ne jamais porter » les armes contre elle. Puisse cette démarche de » notre part, éteindre le flambeau des discordes » civiles, et montrer aux nations étrangères que » la France n'offre plus qu'un peuple de frères et » d'amis ». Ainsi que Charette, Stofflet promit de remettre son artillerie, et il fit aux habitans de

(*) Voyez, à la fin du volume, *Pièces justificatives*, n.° XXI.

l'Anjou et du Haut-Poitou, une adresse pour les engager à l'oubli du passé, à la paix et à l'union (*). « Français, leur dit-il, les jours de deuil » et d'oppression se sont écoulés; le flambeau » des discordes civiles est éteint parmi nous; » la sécurité règne au sein des campagnes; l'in- » dustrieux cultivateur n'aura plus à craindre de » se voir arracher, avec la vie, le fruit de ses » sueurs et le prix de ses travaux. La mère éplo- » rée ne tremblera plus pour les jours de ses » tendres enfans; les vieillards fugitifs ne cher- » cheront plus un sombre asile au sein des fo- » rêts. La Vendée renaîtra de ses cendres; et cet » heureux changement, nous le devons à la paix... » Jouissez donc de ses douceurs avec cette sécurité » qu'inspire la confiance; professez sans crainte et » sans trouble la religion de vos pères. La nation » vous indemnisera de vos pertes, consacrera deux » millions au remboursement des bons en circu- » lation, vous laissera vos armes, avec une garde » de deux mille Vendéens soldés par elle, et ré- » partis sur votre territoire, sans pouvoir être » remplacés ailleurs. Vous serez à l'abri de toutes » recherches pour le passé; et ceux qui pourraient

(*) Voyez, à la fin du volume, *Pièces justificatives*, n.° XXII.

» être astreints à la réquisition, resteront dans
» leurs paroisses respectives, pour rétablir l'agri-
» culture et vivifier le commerce. Tels sont les
» engagemens sacrés pris à votre égard : la loyauté
» française en garantit l'exécution..... Désormais
» la paix et l'union seront notre cri de ralliement,
» et nous marcherons tous d'un pas égal vers le
» but de nos communs efforts, le salut de la patrie
» et le bonheur de tous ».

Telle fut la double pacification de la Jaunais et de Saint-Florent, trêve aussi honteusement achetée que bassement souscrite. Les deux partis, qui avaient besoin de repos, ne cherchaient qu'à se tromper. Quoique l'un eût beaucoup accordé, l'autre n'avait point assez obtenu pour que la paix fût durable.

LIVRE XVI.

Description de la Bretagne. — Origine et progrès de l'insurrection connue sous le nom de *chouannerie*. — Portraits des premiers chefs des Chouans. — Caractère et opérations du comte Joseph de Puisaye. — Réglement de la confédération catholique et royale. — Premières dispositions des républicains contre les insurgés de Bretagne. — Attaque de la forêt du Pertre. — Mort de Jean Chouan.

Tandis que des revers amenés par des divisions intestines et une pacification perfide, marquaient la décadence de la Vendée, la confédération de Bretagne, rompue depuis la mort de La Rouarie, parut renaître pour jeter de profondes racines. Ces deux insurrections, réunies dans leur origine, eussent été formidables en se prêtant un mutuel appui. Mais le moment propice était perdu pour la Bretagne. Le parti royaliste, sans liaison, comme sans harmonie, ne présentait point de masses imposantes, et ses rapports étaient presque nuls avec la Vendée. Il semblait même que l'un ne pût

s'agrandir qu'aux dépens de l'autre. On avait vu la Vendée s'alimenter des débris de l'insurrection de Bretagne, et l'on vit ensuite les insurgés bretons se grossir des débris de la Vendée. Ces deux guerres, dès l'origine, eurent un caractère propre à chacune d'elle. La Vendée, toute militaire, a donné lieu à de grands événemens, à des batailles sanglantes, à des convulsions à la fois terribles et sublimes. Au contraire, la Bretagne n'a produit qu'une guerre sourde et stérile, souvent cruelle, et dépourvue d'actions éclatantes. Toutefois le changement des scènes, la variété des tableaux, ne seront pas entièrement dénués d'intérêt. Un nouveau théâtre s'ouvre : l'origine et les progrès de l'insurrection, connue sous le nom de *chouannerie*; le caractère des principaux confédérés; l'influence de l'Angleterre; le désastreux épisode de Quiberon; l'apparition, dans le parti contraire, d'un général aussi grand capitaine que bon politique; l'agonie convulsive de la Vendée; la chute de ses deux derniers chefs, plus grands de leur célébrité que de leur puissance; la dislocation de la confédérération bretonne; la renaissanee de la guerre, après trois années de compression; la pacification de 1800, amenée par l'ascendant d'un usurpateur habile; enfin le dénouement du drame par la double

restauration de 1814 et de 1815 : tels sont les différens sujets qui termineront le récit de la guerre civile.

La Bretagne, que les anciens nommaient *Armorique,* à cause de sa situation sur la mer, forme, à l'occident de la France, une presqu'île d'environ deux cents lieues de côtes. On la divise en haute et basse; la haute à l'est, la basse à l'ouest, composant aujourd'hui les cinq départemens d'Ille-et-Vilaine, des côtes du Nord, du Finistère, du Morbihan et de la Loire-Inférieure. Sa population, d'environ deux millions deux cent mille ames, est répartie sur une superficie de dix-sept cents lieues carrées, qui renferme quinze cents communes, le tout assez également partagé entre ses divisions départementales. La Bretagne a trois ports militaires, et ses parages sont parsemés d'îles peu considérables.

Les Bretons, chassés d'Angleterre au cinquième siècle, donnèrent à l'Armorique, où ils se réfugièrent, le nom de Petite-Bretagne. Gouvernée d'abord par des rois, elle le fut ensuite par des comtes et par des ducs jusqu'à la fin du quinzième siècle. La faiblesse de François II, son dernier duc, réveilla l'ambition des Etats voisins. La duchesse Anne, sa fille, seule hé-

ritière et souveraine d'un Etat menacé par des rivaux redoutables, préféra Charles VII, roi de France, et lui apporta en dot la Bretagne. François I.er la réunit à la France, moyennant la conservation de ses droits et priviléges; mais les libertés des Bretons, toujours reconnues et toujours violées, ne purent résister aux usurpations de l'autorité royale; et même avant la révolution, il ne restait plus qu'une ombre de la constitution particulière de cette province.

Son territoire est couvert de forêts et de landes; il produit peu de froment, peu de vin; mais il renferme d'excellens pâturages : il est fertile en lin, chanvre, orge, blé noir et maïs. Le caractère de ses habitans offre, surtout dans les campagnes, quelqu'analogie avec celui des Vendéens. Le paysan breton conserve également sa rudesse sauvage, en tenant opiniâtrément à ses habitudes, à son costume grossier. Un attachement invincible au sol natal est aussi sa maladie endémique, excepté sur les côtes. Le sol breton ne présente cependant qu'un aspect dur et sombre. Les habitations champêtres y sont malsaines et incommodes; obscures dans l'intérieur, elles n'ont ni goût ni propreté. On n'y voit ni vignes, ni fleurs; rien enfin qui annonce quelques soins donnés aux jouissances d'agrément.

Attaché à sa religion, à ses lois, à son idiôme ; endurci aux fatigues et aux intempéries des saisons, le paysan de la Bretagne ne vit que de lait, de châtaignes, de fruits cuits et d'une bouillie épaisse de sarrazin cuit à l'eau : son cœur n'est point gangrené par la corruption des villes ; aussi pratique-t-il toutes les vertus familières à l'homme qui se rapproche de la nature. Il est bon père, bon époux, bon fils; il est ami sûr et généreux ; il est brave, taciturne et concentré. Son vice dominant est l'ivrognerie : engourdi sous un ciel humide, il cherche dans l'ivresse les sensations d'un plaisir grossier. Ignorant et entêté, sans boussole au milieu des orages, ému par d'anciens ressentimens contre les seigneurs et les citadins on l'a vu d'abord incendier les châteaux, puis le toit modeste du fonctionnaire public. Toute l'énergie que les principes de la révolution avait d'abord développée en Bretagne, s'accrut peu après dans le sens contraire. Les campagnes, en opposition avec les villes, s'abandonnèrent à l'impulsion que leur avait donnée la noblesse, par sa courageuse résistance aux atteintes portées à l'autorité royale. Les prêtres usèrent aussi de toute leur influence, soit pour ramener le peuple aux anciennes habitudes, soit pour le soulever contre d'imprudens no-

vateurs. Enfin le mécontentement parut à son comble, quand l'audace des révolutionnaires n'eut plus de bornes; quand les prêtres furent persécutés, la royauté anéantie, et les régicides maîtres de la France.

Mais les circonstances qui avaient facilité la coalition de La Rouarie, semblaient perdues par la mort de ce chef: il fallait, pour la faire renaître, de plus grands excès de la part des démagogues, et l'apparition en Bretagne d'un homme capable de renouer les fils de la trame royaliste. Si quelques chefs avaient péri sur l'échafaud; si d'autres n'avaient pu s'y soustraire que par l'émigration, un plus grand nombre se tenaient cachés, et n'attendaient, pour se montrer, qu'un nouveau signal et des circonstances favorables. Au moyen d'une foule d'agens secondaires, ils s'étaient assuré presque toute la jeunesse de la campagne et une partie de celle des villes, qui fuyait les drapeaux révolutionnaires.

C'était la partie de la Bretagne bornant la Normandie et le Maine, entre Vitré, Fougères et Laval, qui renfermait le plus de fermens d'insurrection. Même avant le bouleversement de la monarchie, l'impôt de la gabelle avait donné lieu, sur les limites qui séparent ces provinces, à une sorte de guerre intestine. Le commerce frauduleux

du sel s'y faisait à main armée. Plus de vingt mille familles n'avaient, de père en fils, pour exister, que les produits de la contrebande. Le fisc leur opposait vainement une nombreuse et courageuse milice de commis. Chaque jour les deux partis en venaient à des actions sanglantes. La suppression de la gabelle avait laissé sans état et sans pain des hommes habitués à tous les dangers, et propres à devenir d'intrépides soldats. Les agens de la Rouarie en enrôlèrent un grand nombre. L'intérêt les avait divisés; le mécontentement les réunit sous la même bannière. Pour échapper aux persécutions qui suivirent l'infortune de ce chef, la plupart, après les malheureuses tentatives du mois de mars, cherchèrent un refuge dans les souterrains et au fond des forêts. Ils y furent joints par une foule de jeunes paysans qui cherchaient à se soustraire au recrutement des armées de la république; tous firent cause commune. Cachés le jour, ils ne sortaient que la nuit pour se procurer des subsistances dans les villages voisins. La forêt du Pertre, entre Vitré et la Gravelle, en fut bientôt peuplée. Le règne de la terreur, dans les villes voisines, augmentait le nombre des fugitifs. D'abord ils ne connurent point de chef, ne se procurant des armes qu'en attaquant les soldats républicains qui traversaient l'intérieur ou la lisière de

leurs forêts. A l'approche des troupes, on voyait les vieillards, les femmes, les enfans, abandonner les villages et les hameaux, pour se réfugier dans les bois, au milieu de leurs parens, de leurs amis, à la garde desquels ils confiaient leurs effets les plus précieux. Il s'établit ainsi, entre les insurgés et les habitans des campagnes, une mutuelle confiance et un dévouement fondé sur le besoin de réunir leurs efforts contre l'ennemi commun.

Dans son origine, cette petite guerre, préparée sourdement par des paysans sans chefs, sans discipline, attira peu l'attention des autorités civiles et militaires. Les insurgés n'attaquaient que des détachemens isolés, des convois, quelquefois des voitures publiques, et même les voyageurs. Relégués au fond des forêts, ils n'avaient aucune ressemblance avec les insurgés de la Vendée, qui combattaient en rase campagne des armées aguerries et nombreuses. Aussi les républicains ne virent, dans la naissance de ce parti, qu'un odieux brigandage, exercé par des malfaiteurs auxquels les troubles politiques ne servaient pas même de prétexte. Les premiers qui furent saisis, subirent, comme tels, une condamnation infamante.

Cependant ces hommes, voués au malheur, devenaient redoutables par leur nombre et par leur intrépidité; ils acquéraient chaque jour plus de

consistance, en évitant avec adresse les troupes envoyées pour les détruire. On ne connaissait au juste ni leur force, ni leur nombre; les noms de leurs chefs étaient ignorés, aussi bien que leurs retraites. On ne sut d'abord comment les signaler, et leur désignation semble n'appartenir qu'au hasard. En voici l'origine :

Quatre frères, nommés *Cottereau*, contrebandiers à Saint-Ouen-des-Toits, près Laval, avaient pris l'habitude de ne se montrer que la nuit, et de contrefaire le cri du *chat-huant* pour se reconnaître dans les bois et pour éviter toute surprise. On ne les désignait que sous le nom de *Chouans*, par corruption du mot *chat-huant*, que les paysans du Maine et de la Bretagne prononcent ainsi. Au commencement des troubles, ces intrépides contrebandiers se retirèrent dans la partie de la forêt du Pertre qui avoisine la Gravelle : là, se mêlant parmi les mécontens, ils se firent remarquer par leur force physique et par leur audace. Jean *Chouan*, l'un d'eux, ne tarda pas à se signaler par un rare courage et par une témérité réfléchie. Les insurgés de la forêt du Pertre en firent une espèce de chef, dont ils prirent ou reçurent le nom. De là vint la dénomination de *Chouans*, que les républicains étendirent en peu de temps à tous les royalistes armés de la Bre-

tagne. Parvenus à une certaine consistance, ceux-ci en firent un titre qui attestait leurs longues souffrances et leurs premiers combats contre les ennemis du Roi et de la religion.

Il est positif que les quatre frères *Chouan* dirigeaient déjà les attaques qui eurent lieu aux environs de Vitré, dans le courant de juin 1793, et qu'à cette époque, ils poussaient des partis jusque sur la route de Rennes, à trois lieues de cette ville. On est même fondé à croire qu'ils avaient figuré dans les rassemblemens du mois de mars; de là leur prodigieuse influence sur les premiers insurgés.

Un seul a survécu à la guerre civile. Couvert de blessures, il était réduit, sous le règne de l'usurpateur, à une extrême misère, et ne vivait, pour ainsi dire, que de charité. Telle fut la destinée d'un des premiers moteurs de la *chouannerie*, dont le nom devint celui d'un parti tellement redoutable, que pendant sept années de guerre intestine, il traita trois fois, d'égal à égal, avec les armées qui lui étaient opposées.

La forêt du Pertre ne fut pas l'unique berçeau des insurgés bretons; celle de Fougères servait aussi de refuge aux royalistes de son arrondissement. Ils formaient une troupe distincte, qui se donna pour chef Aimé Duboiguy, ancien noble

des environs de Fougères, dont les propriétés touchaient au château de La Rouarie. Sa famille était proscrite, comme ayant suivi l'impulsion de la noblesse bretonne, plus ou moins engagée dans la conjuration, soit par des dons pécuniaires, soit par la promesse d'un service actif, et son frère aîné n'avait trouvé de refuge que dans l'émigration. Lui était dans la fleur de l'âge. Sans nulle connaissance de l'art de la guerre, une bravoure naturelle le servit, et il ne tarda pas à se distinguer par la plus aveugle témérité. Dédaignant la tactique militaire, il marchait à la tête des paysans, bravait les embuscades, et ne redoutait pas même les suites d'un engagement contre des forces supérieures. Quelques excursions heureures lui acquirent la réputation prématurée d'un chef de parti redoutable.

Le département des Côtes-du-Nord, qui se prolonge sur une étendue considérable des côtes de la Manche, offrait dans les dispositions de ses habitans, les mêmes ressources en faveur du royalisme, que celui d'Ille-et-Vilaine. Au midi, vers le Morbihan, l'immense forêt de Lorges servait de retraite à Bernard de Villeneuve, que ses liaisons avec La Rouarie avaient fait proscrire. Retiré dans cette forêt avec un petit nombre de braves, il avait

réussi à préserver sa liberté et sa vie. Mais, soit faute d'ambition, soit inactivité, son pouvoir ne s'étendait guère au-delà des limites de la forêt.

Un peu plus vers la côte, entre Lamballe et Moncontour, le chevalier Charles de Boishardy, ancien officier au régiment Royal-Marine, le même qui avait paru dans le complot de La Rouarie, exerçait une sorte d'empire sur tout ce qui s'armait contre la révolution. Boishardy était dans la force de l'âge; il se faisait remarquer par sa tenue militaire. Chasseur aussi adroit qu'infatigable, jamais il ne tirait sans atteindre le but. Ses habitudes contrastaient avec la douceur et l'aménité de son caractère. Sans prévoyance et sans talent, il ne s'attachait ni à exercer sa troupe, ni même à l'aguérir. Ne voulant régner que par la persuasion, il se croyait invincible, parce qu'il jouissait dans son canton de la confiance générale. En effet, ses paysans se seraient exposés aux plus grands dangers pour le défendre. Tranquille au sein même de la guerre, Boishardy s'imaginait que les troupes réunies de la France ne pourraient suffire pour le forcer dans son quartier-général de Bréhan. Satisfait du succès de quelques expéditions partielles, qui lui valaient dans le pays la réputation d'un officier consommé, il ne tenta

aucune affaire générale. Tel était son ascendant sur les payans bretons, qu'il passait généralement, dans l'esprit du peuple crédule, pour connaître l'avenir.

A la même époque, Pallierne et le chevalier de Magnan s'efforçaient de soulever la partie du pays nantais située sur la rive droite de la Loire. Les environs de Châteaubriant étaient déjà insurgés au moment de l'attaque de Nantes par les Vendéens, attaque dont le succès eût décidé l'insurrection de toute la Bretagne. Pallierne fut successivement secondé par Duchatelier, Gazet et le chevalier de Péronne ; mais Nantes, par sa proximité, tenait en respect toutes les campagnes voisines, et opposait une digue aux succès de leurs tentatives.

Une des parties de la Bretagne qui donnait le plus d'espérances au royalisme, était le département du Morbihan. Ce nom, qui signifie *petite mer* en langage bas-breton, lui vient d'un bras de l'Océan, qui forme au sud, en s'avançant dans les terres, un golfe coupé par un grand nombre de petites îles. L'air est salubre dans ce département, et le climat tempéré. Les hommes y sont braves, robustes, bons marins; les femmes fécondes et laborieuses; les mœurs simples et pures. Les Morbihannais descendent de ces



Vénètes qui, en résistant à Jules-César, donnèrent au monde l'exemple d'une peuplade courageuse, conservant sa liberté intacte au milieu des Gaules asservies. La révolution française, en exaspérant l'aversion des Morbihannais contre toute espèce d'innovation, réveilla ce caractère d'indépendance qui était assoupi depuis tant de siècles. Dès les premiers momens de la révolution, la résistance y fut sans peine organisée. Les prêtres purent y braver les lois du serment religieux, et y exercer le culte sans interruption. Les églises étaient gardées, pendant la célébration de l'office divin, par la jeunesse des campagnes. Les persécutions, les violences, ne purent réussir à y faire recevoir les assignats; la monnaie d'or et d'argent, marquée au coin de la révolution, était également rejetée. Les insurrections partielles qui éclatèrent après la mort de La Rouarie, eurent bien plus de consistance dans le Morbihan que dans tout le reste de la Bretagne. Ce département offrait donc à la royauté des ressources précieuses : il ne lui fallait qu'une bonne organisation et des chefs habiles; ce dernier avantage lui manquait encore. Trois gentilshommes bas-bretons, le comte de Labourdonnaye de Koetkendeuc, ancien capitaine de cavalerie; le chevalier de Silz et le comte de Boulainvillers, aspirèrent, dès l'origine, au

commandement général du Morbihan. Le premier en avait eu la promesse sous La Rouarie, dont il était le trésorier dans cette partie de la Bretagne. Royaliste par principe de religion, brave par caractère, cet officier possédait toutes les qualités qui constituent l'homme d'honneur; il jouissait en outre de la confiance la plus générale parmi les prêtres et les habitans des campagnes; mais il lui manquait cette activité, cette force de l'ame, si nécessaires à un chef de parti.

Le chevalier de Silz, plus jeune et plus ardent, exerçait une grande influence dans l'arrondissement de Muzillac; il pouvait mettre sous les armes un corps d'environ trois mille hommes. On lui reprochait trop de vivacité et un goût décidé pour l'indépendance. De même que le comte de Boulainvilliers, c'était un ancien officier de la marine royale. Mais Boulainvilliers ne se faisait remarquer que par des défauts; sa physionomie était désagréable, sa voix rauque, son langage grossier. Brouillon, intéressé, jaloux de dominer, courant à sa perte par ses inconséquences et par son ambition, il finit par recevoir la mort de la main des royalistes. Outre ces trois chefs, il y en avait un grand nombre de secondaires dans le Morbihan, et qui furent redevables à la guerre civile d'une célébrité dont

j'aurai plus d'une fois l'occasion de rappeler les causes.

Tel était à peu près l'état de l'insurrection de Bretagne, vers la fin de 1793, quand les Vendéens traversèrent inopinément la Loire pour se jeter dans cette province. Sa position et sa forme péninsulaire, l'immensité de ses côtes, toujours praticables; ses ports, ses hâvres, ses baies, son voisinage de l'archipel normand, utile entrepôt et voie de communication facile avec l'Angleterre; son territoire coupé en tous sens par des rivières, hérissé de vastes et nombreuses forêts, couvert de villes, défendu par des positions militaires; tout enfin y présentait une réunion de ressources et de moyens favorables à la cause du Roi. Mais il fallait un chef qui pût rallier par la confiance, sous sa seule volonté, toutes les parties de cette coalition informe. Ce chef manquait aux Bretons insurgés. Le comte Joseph de Puisaye vint s'offrir de lui-même : le hasard, bien plus que la volonté générale, fit tomber dans ses mains une partie de l'autorité qu'avait exercée La Rouarie. Toutefois il ne pouvait guère espérer de ressaisir l'influence que les talens, la réputation, les services, la qualité de gentilhomme breton, avaient assurée à ce chef sur la majeure partie des habitans de sa province. Etranger à la Bretagne et inconnu aux

Bretons, le comte de Puisaye trouva dans leur défiance, et dans les localités mêmes, des obstacles que sa constance et toutes les ressources de son esprit ne purent jamais surmonter entièrement.

La célébrité de ce personnage est telle, il a été et il est encore l'objet de tant d'animosité dans son parti, où il lui reste pourtant des amis fidèles, que c'est moins d'après l'opinion des contemporains, que sur le détail des faits qui le concernent, qu'on doit juger son caractère et ses actions. Si je me range à ces principes équitables, si je cherche à me garantir ici du souffle des passions haineuses, certes on ne me taxera pas d'être favorable à Puisaye, aux dépens de la vérité historique, moi qu'il a traité en ennemi, et qui m'en fait un devoir de plus d'être juste à son égard.

Né à Mortagne, dans la province du Perche, de la famille Puisaye de la Coudrelle, d'ancienne extraction selon les uns, de noblesse récente selon d'autres, le comte de Puisaye fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique; son éducation n'en fut que plus solide. A dix-huit ans, sa vocation pour la carrière des armes l'ayant emporté, il entra d'abord dans un régiment de cavalerie, puis fut capitaine à la suite dans les dragons de Lanan.

Son ambition précoce peu satisfaite, il se

retira dans sa famille, recueillit la succession de son père, et acheta dans les Cents Suisses de la maison du Roi, une charge qui lui valut le brevet de colonel. Sa fortune s'accrut considérablement par son mariage avec la riche héritière du marquis de Menilles. En 1789, il fut nommé député de la province du Perche à l'assemblée nationale. Il n'y parut point à la tribune, soit qu'il se fût condamné au silence, soit que ses talens n'eussent point encore assez de maturité pour se faire jour au milieu de tant d'orateurs célèbres. Partisan des premières innovations, le comte de Puisaye vota pour la réforme des abus, et fut rangé dans la classe des députés qui penchaient pour une royauté mitigée, à l'instar de celle d'Angleterre. Dès cette époque il décela son engouement pour la constitution anglaise; ce qu'on lui a souvent reproché, à tort sans doute, puisque la nation française n'a trouvé de refuge que dans une monarchie constitutionnelle.

La conduite de Puisaye, à l'assemblée constituante, ayant été l'objet d'une censure amère de la part des royalistes attachés à toute la prérogative royale, il leur opposa, dans ses écrits, la réflexion suivante : « Telle était alors la con-
» tagion de l'esprit révolutionnaire, en ce qui
» tient aux idées d'indépendance et d'égalité,

» qu'il a frappé plus ou moins de son souffle
» toutes les têtes françaises, et qu'il est bien peu
» d'hommes qui puissent se flatter d'en avoir été
» totalement exempts »,

La révolution, dans sa course rapide, dépassa tellement le but que se proposaient les partisans d'une monarchie limitée, qu'au moment où la force se disposait à rendre à la France sa forme première, il ne restait aux royalistes de toutes les nuances que deux partis à prendre, l'insurrection ou l'émigration. Nul doute que dans cette conflagration politique Puisaye ne fût appelé à figurer. D'une stature colossale et imposante, riche, instruit, laborieux, fier avec les grands, réservé avec ses égaux, insinuant et affable avec ses inférieurs, Puisaye, doué d'une éloquence persuasive, eût réuni toutes les qualités qui maîtrisent les hommes en révolution, s'il eût joint aux talens de l'orateur et de l'homme d'Etat, ceux d'un habile capitaine, et surtout cette audace guerrière qui exerce tant d'empire sur une nation belliqueuse.

Placé, en 1792, à la tête de la garde nationale du district d'Evreux, il sut se préparer des intelligences dans les départemens voisins et dans la capitale même. Son projet consistait à lever une armée normande, pour en faire tomber le commandement sur le général Félix de Wimphen,

afin de servir sous ses ordres et sauver Louis XVI. Mais Wimphen, qui devait sa réputation récente à sa belle défense de Thionville, n'était qu'un royaliste timide, propre à servir tout au plus d'instrument à un ambitieux.

Quoique devancé par la catastrophe du 10 août, Puisaye n'abandonna point son plan; il s'associa Jacques Focard, son chirurgien, brave et intéressant jeune homme, qui devint son compagnon, son ami fidèle, et se chargea de toutes les commissions délicates. Bientôt le département de l'Eure ordonne la levée d'une armée de ligne; Wimphen la commande; Puisaye, chef d'état-major, préside à sa formation et l'organise. Le Calvados, l'Orne et la Manche fournissent leur contingent. Cette armée, qui reçoit le nom d'armée de la Manche, devait être portée à dix-huit mille hommes d'infanterie et à trois mille de cavalerie. Puisaye remplit l'état-major de ses amis et de ses créatures; il dépêche Focard à Paris, pour accélérer l'expédition des armes et de l'équipement. Tout-à-coup la révolution du 31 mai vient incidemment faire diversion. Puisaye se voit entraîné alors dans le fédéralisme, ou plutôt dans une fédération contre le parti des anarchistes, qui, l'ayant emporté dans Paris, maîtrisait la capitale et la convention.

L'assemblée générale des administrations nor-

mandes ayant voté la levée en masse, une partie de la Bretagne prend la même résolution; quelques bataillons et des commissaires civils se dirigent sur Caen, pour s'associer aux fédéralistes. Wimphen et Puisaye se trouvent à la tête de l'insurrection; tous deux portent le même signe : une pièce d'étoffe attachée à la manche de leur habit, et sur laquelle est imprimée une tête de mort avec deux ossemens en croix. Pendant ces préparatifs, les forces de la convention nationale s'étaient avancées jusqu'à Vernon; les deux partis y furent bientôt en présence. Les fédéralistes, divisés et incertains, passèrent de l'enthousiasme à l'irrésolution. Des deux côtés il y eut peu de dispositions pour un combat décisif; toutefois il fallut en venir aux mains à Passy-sur-Eure. L'attaque fut suivie d'une déroute. L'avant-garde fédéraliste, sous les ordres de Puisaye, donna seule, et fut dispersée avant même d'avoir reçu le choc de l'ennemi; cris, menaces, prières, rien ne fut capable d'arrêter le désordre. Wimphen et Puisaye, voyant tout perdu par la défection et la corruption, traitèrent avec deux commissaires de la convention retenus à la tour de Caen, et souscrivirent la rétractation des arrêtés fédéralistes; ils n'en furent pas moins proscrits. Le

château de Menilles, appartenant à Puisaye, fut livré au pillage. Les opinions et le dévouement des Bretons à la cause royale le décidèrent à se réfugier dans leur province, accompagné de son fidèle Focard et d'un colonel fédéraliste, nommé Leroy.

Pendant cette lutte animée, on avait proposé, dans le comité central de la ville de Caen, de traiter avec l'Angleterre pour fortifier le parti fédéraliste. L'accusation si souvent reproduite contre Puisaye, de n'agir que d'après les vues du cabinet de Londres, remonte à cette époque. Mais tout ce qu'on peut inférer, même de sa conduite en Bretagne, où il se montra plus à découvert, c'est qu'il fut convaincu de bonne heure que le royalisme armé de l'ouest ne pouvait se soutenir sans l'appui de l'Angleterre; il est certain qu'il subordonna à ce principe toutes ses opérations et toutes ses démarches.

Vers les derniers jours de juillet (1793), Puisaye s'étant mis en marche pour la Bretagne, s'arrêta d'abord dans le département d'Ille-et-Vilaine, et rencontra aux portes de Rennes l'un des fédéralistes proscrits, nommé Boutidoux; il en reçut des passeports d'un modèle nouvellement décrété, et sans lequel on ne pouvait circuler dans l'intérieur. Venu en Bretagne pour combattre,

il vit licencier les bataillons bretons, et la convention triompher par ses commissaires. Bientôt même il apprend qu'un décret de mise hors la loi menace sa tête, et il est forcé de se cacher. Il quitte Rennes brusquement, et se rend à Plélan, où il congédie sa suite. Puisaye ne se dérobe qu'avec peine aux recherches des gendarmes et du maire, prêts à exécuter le décret lancé contre lui; il se sépare même du colonel Leroy, et se retire avec le fidèle Focard au château de Couesbot, près Ploermel. Ce pays, coupé par des bois, des inégalités de terrain, lui parut propre à devenir le théâtre d'une petite guerre. Ses habitans étaient tellement royalistes, qu'ils avaient en horreur même le fédéralisme. Un billet anonyme engage Puisaye à ne pas rester au château de Couesbot : il allait gagner Ploermel, lorsqu'un messager lui apprend qu'il ne peut espérer d'y trouver un asile, sa tête étant mise à prix.

« Ainsi, dit-il, me voilà placé au milieu de la » Bretagne, pays qui jusqu'alors m'avait été tota- » lement étranger, éloigné de plus de quatre- » vingts lieues des miens, de ma famille, de mes » amis, proscrit et signalé à tous les postes qui » couvrent les grands chemins, n'ayant aucune » connaissance des routes de traverse, et ignorant » la langue que l'on parle dans les campagnes! De

» quelque côté que je tourne mes regards ou mes » pas, partout je lis mon arrêt, partout je ne ren- » contre qu'une mort certaine. Il ne me reste » dans le monde qu'un seul ami; et j'ai la dou- » leur de penser qu'il s'est proscrit volontaire- » ment »!

En se repliant sur Rennes, Puisaye trouva une hospitalité aussi sûre que généreuse près d'un bourg peu éloigné de la ville. Sa retraite était située dans un vallon, au pied d'une éminence, d'où il était facile de découvrir au loin tout ce qui pouvait en approcher : c'était une ferme occupée par une famille patriarchale. Le bourg qu'il venait de quitter se remplit de soldats immédiatement après son départ. Une jeune fille accourt pour l'instruire de cette circonstance. « Dieu est avec vous, lui dit-elle;.... un » temps viendra que vous nous défendrez; il » ne sera pas permis que les républicains soient » toujours les plus forts ». Frappé de ces dernières paroles, Puisaye ne s'occupa, dès ce moment, que de la pensée et des moyens de devenir chef de parti. Ce projet, sujet ordinaire de ses conversations avec Focard, entretenait l'ardeur de ce jeune homme, dont l'imagination vive se jouait de tous les obstacles.

Deux hommes isolés, proscrits, ne pouvant se

montrer en plein jour au milieu d'un pays qui leur est inconnu, et où ils sont étrangers à tous ceux qui l'habitent ; sans munitions, sans coopérateurs intelligens, forment à eux seuls le dessein de lever une armée, et d'attaquer les forces d'un ennemi qui tient à sa disposition les ressources de l'empire le plus puissant de l'Europe. Ce projet eût été insensé ailleurs qu'en Bretagne, où la majorité des habitans donnait alors des preuves journalières du plus pur royalisme. Quel peuple ! combien il doit donner d'espoir ! s'écriait fréquemment Puisaye, dans ses élans de reconnaissance pour les généreux Bretons auxquels il devait son salut.

Le secret, si nécessaire au développement de ses projets, le besoin d'étendre ses intelligences, l'ayant forcé à changer souvent d'asile, la connaissance d'une grande partie de la province lui devint bientôt familière. Quelques prêtres le secondèrent : la plupart étaient restés parmi leurs paroissiens, et déguisés en paysans, ils vivaient respectésau milieu d'eux; poursuivis et chassés par les révolutionnaires, comme des bêtes sauvages, dont ils étaient réduits à partager les antres et les souterrains, ils en sortaient la nuit pour exhorter les Bretons à la patience et au courage. Dans ces momens affreux où la mort planait sur leur tête,

ils se distinguaient par la sérénité de leur maintien, soit que l'habitude des dangers, soit que le mépris de la mort élevât leur ame.

Puisaye choisit le bourg de Princé, près Vitré, pour centre de ses opérations; et voulant entraîner la masse des habitans, il fit servir leur crédulité à l'accomplissement de ses desseins. Se donnant d'abord pour un malheureux proscrit du sang royal, qui fuyait la tyrannie de la convention nationale, il se fit appeler le *comte Joseph*. Ses manières étaient nobles, son abord gracieux; il parlait avec autant de facilité que d'énergie; il prêchait avec feu contre le système révolutionnaire..... « Enfanté, » disait-il, dans le délire le plus sanguinaire, par » des têtes volcanisées, qui ne tarderont pas à être » victimes de leur aveugle scélératesse ». Ce langage acheva d'électriser les paysans bretons, qui avaient déjà la révolution en horreur. Le nom du comte Joseph fut répété avec mystère, et bientôt l'on regarda Puisaye comme le seul espoir du pays. Sa prévoyance lui avait fait réaliser en Normandie une somme considérable; il s'en servit à propos, distribua de l'argent avec adresse, et se fit des partisans actifs et dévoués. Alors il insinua qu'il avait des pouvoirs pour insurger et réorganiser la France; il parla, mais avec une sorte de réserve, des dispositions du gouvernement bri-

tannique, et se dit même en relation avec l'empereur d'Allemagne. Ces impostures hardies déterminèrent le crédule Breton, qui, dans son attente, ne demandait qu'un chef.

Le moment était favorable; la convention avait presque toutes ses forces aux frontières ou dans la Vendée. Il était donc possible de détruire le peu de troupes qu'elle tenait en Bretagne. Mais il fallait organiser, au sein même de cette province, différens corps sédentaires, pour harceler continuellement l'ennemi, en évitant de lui opposer des masses qu'il pût entamer. Ces corps éparpillés ne devaient pas tarder à lui faire perdre les avantages qui résultent d'une tactique régulière, de l'usage du canon et de la cavalerie. Puisaye projetait aussi d'établir une division toujours active, formée d'hommes déterminés, proscrits, et intéressés à multiplier leurs forces en les unissant. Ce corps d'élite, en se portant tantôt sur un point, tantôt sur l'autre, devait se réunir successivement aux divisions sédentaires, pour les appuyer et les aguerrir; et parcourant ainsi toutes les parties de la Bretagne, il pouvait y étendre l'insurrection. Tel fut le plan dont Puisaye fit valoir les avantages à ses coopérateurs. « Il nous » préservera, leur dit-il, d'une défaite totale. Les » habitans des campagnes se formeront aux com-

» bats; alors il sera possible, et de se maintenir en » masse, et d'entreprendre de plus grandes choses; » alors les royalistes des provinces voisines imi- » teront notre exemple; et l'on verra s'organiser » ainsi, de proche en proche, tous les départemens » de l'ouest jusqu'aux portes de Paris. Ne serait-ce » donc pas avoir assez fait que de pouvoir ouvrir » aux princes français et aux émigrés l'entrée d'une » province devenue inexpugnable par ses propres » forces, et d'avoir à leur offrir les moyens de » rendre aux Bretons leur constitution, pour prix » de leurs services? La position avantageuse de la » Bretagne donne aussi l'espoir d'une coopération » efficace de la part de l'Angleterre, qui, mena- » cée d'une invasion, trouverait dans la résistance » du parti royaliste une diversion utile ». Ainsi c'était toujours sur l'Angleterre que Puisaye tournait ses regards et fondait ses espérances.

D'abord il étendit ses plans aux parties ouest, sud et nord-ouest du département d'Ille-et-Vilaine, et à la partie est du Morbihan, où il avait le plus d'intelligences. Il y fit circuler un projet d'organisation en plus petites fractions possibles, vu le genre de cette guerre et l'inexpérience des chefs. Mais des incidens et des obstacles imprévus en entravèrent l'exécution. La plus grande difficulté consistait à déterminer les premières le-

vées d'une armée de volontaires enrôlés d'après leur seule confiance. Puisaye avait à peine vingt hommes à sa disposition, lorsqu'il parvint, dans l'Ille-et-Vilaine, à rallier les restes du parti de La Rouarie. Il connaissait l'existence des petits corps dispersés dans les forêts du Pertre et de Fougères; il n'ignorait pas qu'un ennemi vigilant les harcelait sans cesse, les privait de tout moyen de communication entr'eux et avec les habitans des campagnes.

Tandis que ses émissaires insinuaient qu'il était temps d'agir de concert, au moyen d'un chef assez imposant pour commander le respect et la subordination, d'autres le désignaient nominativement. Dès qu'ils eurent fait connaître son séjour en Bretagne, il reçut des Chouans de la forêt du Pertre, l'invitation de se mettre à leur tête. Il partait pour s'y rendre, accompagné de Focard et du colonel Leroy, lorsqu'une femme, dépêchée de Rennes, lui annonça que l'armée de la Vendée venait de passer la Loire, et se portait sur Laval. Déjà cette nouvelle, rapidement propagée, était devenue le signal du ralliement des insurgés bretons. Toutes les nuits les routes étaient couvertes de royalistes isolés, sortis de leurs souterrains, et qui s'empressaient d'aller rejoindre l'armée catholique. Puisaye, informé que les

chefs vendéens, au lieu de marcher sur Rennes, voulaient se porter sur l'Avranchin, se hâta de leur écrire pour les en détourner. Les ressources immenses et neuves que présentait la Bretagne, furent mises en opposition avec les obstacles de tous genres qu'ils auraient à rencontrer en Normandie. Puisaye garantissait qu'en marchant sur Rennes, la province entière deviendrait, en quinze jours, une conquête que toutes les forces de la France seraient incapables d'arracher à la royauté; il ajoutait enfin que la prise de Rennes, en refoulant l'armée républicaine au fond de la Basse-Bretagne, réunirait cinquante mille Bretons aux forces de la Vendée, et leur livrerait sans opposition quatre-vingts lieues de côtes.

Une jeune personne, douée d'une intrépidité peu surprenante dans un sexe dont la faiblesse se change en courage quand des mobiles puissans l'animent, se chargea du périlleux message de Puisaye : elle traversa tous les postes de l'armée républicaine, opposant une présence d'esprit étonnante à tous les hasards où cette commission l'exposait. Arrivée à Laval tandis que les Vendéens et les républicains étaient aux prises dans une grande bataille, elle fit remettre sa dépêche à Lescure, que son état critique avait retenu dans la ville. Lescure n'en prit connaissance

que par la lecture que sa femme lui en fit elle-même. Ici le témoignage de cette dame illustre, qui fait autorité, nous révèle l'impression que la lettre de Puisaye fit sur les chefs Vendéens (*). Ils trouvèrent si inconcevable l'annonce d'une armée invisible de cinquante mille révoltés, prêts à se lever auprès de Rennes, et dont les généraux demandaient des saufs-conduits pour venir conférer avec eux, qu'ils soupçonnèrent, faute d'explications suffisantes, que la lettre était supposée et cachait un artifice, afin d'introduire des espions dans leurs rangs. Lescure, se bornant à une réponse verbale, dit à l'intermédiaire qui s'était chargé de la dépêche, que puisqu'on n'était qu'à douze lieues de Rennes, les cinquante mille hommes pouvaient commencer à agir, et que les Vendéens étaient prêts à les seconder. « Nous » étions cependant assurés, ajoute sa veuve, » qu'il y avait quelque fermentation du côté » de Rennes, et un commencement de révolte : » sans doute le meilleur parti eût été de suivre » cette direction ».

Il est clair que Puisaye, pour attirer les Vendéens, avait enflé ses moyens et ses ressources.

(*) Voyez les Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein, p. 281.

A peine a-t-il reçu leur réponse, qu'il se décide à les joindre; il part avec cinq à six jeunes gens déterminés et un guide. En route, il se recrute de Lahechois et des deux frères Lamassue, gentils-hommes bretons, qui ne tardèrent pas à se distinguer dans leur parti. Cette petite troupe suivait les chemins détournés et ne marchait que la nuit, pour éviter les postes de l'armée de la convention, dont la ligne se prolongeait sur une partie de la route. Après un voyage aussi périlleux que pénible, Puisaye arrive à une demi-lieue de Laval; et au moment où il se croyait au terme de ses fatigues, il apprend que l'armée catholique s'est portée sur Fougères : il la suit, et ne l'y trouve plus. Forcé de revenir sur ses pas, il ne parvient qu'à travers de nouveaux dangers dans la forêt du Pertre, où il rallie quelques bandes éparses d'insurgés bretons. Il avait compté sur trois à quatre mille hommes; mais les deux tiers venaient de périr en combattant sous les drapeaux des Vendéens.

Quelques centaines de paysans, échappés à la déroute générale, rentrèrent dans leurs foyers; d'autres arrivaient successivement. Parmi les premiers se trouvait un ancien officier d'infanterie, nommé de Legge, royaliste intrépide, quoique d'un caractère doux et tranquille. Ses

relations avec La Rouarie avaient exposé sa tête, ainsi que celle de son frère, ecclésiastique intelligent. Tous deux proscrits, vivaient tantôt dans une cabane isolée, tantôt dans un souterrain qu'ils avaient creusé eux-mêmes. Malgré leur détresse, ils firent à Puisaye et à ses compagnons un accueil hospitalier. Ce fut dans ce souterrain que Puisaye établit le conseil des royalistes de Bretagne; il y reçut les premiers émissaires de Londres.

Bertin et Prigent, n'ayant pu joindre, faute de guide, l'armée de la Vendée, trouvèrent Puisaye dans la forêt du Pertre. Ils lui remirent un paquet contenant une déclaration de Sa Majesté Britannique, adressée aux Français, et des lettres du secrétaire d'Etat Dundas, du commandant de Jersey, et du marquis Dudresnay, nommé au commandement de la Bretagne, pour le Roi, en remplacement du marquis de La Rouarie. Dans sa déclaration, datée de Withehall, le 29 octobre 1793, Sa Majesté Britannique faisait connaître les motifs de la guerre, et promettait appui et protection à tous les Français qui se déclareraient pour un gouvernement monarchique (*). La dépêche du

(*) Voyez, à la fin du volume, les *Pièces justificatives*, n.° XXIII.

ministre Dundas contenait des éloges, des encouragemens, des offres de service et des promesses; il exhortait les royalistes à s'emparer d'un port, ou même d'un point non fortifié de la côte, afin d'être en état de seconder le débarquement et de recevoir les secours de l'Angleterre. M. Cray, commandant de Jersey, envoyait les signaux pour la descente projetée. Enfin, le marquis Dudresnay donnait, au nom des princes français, les mêmes assurances que Sa Majesté Britannique, et garantissait l'accession des princes aux mesures que se proposait ce monarque à l'égard des royalistes de l'intérieur.

L'émissaire Prigent annonça que l'armement était dans la rade de Guernesey, sous le commandement de lord Moira, qui n'attendait, pour s'approcher de la côte, que le signal des royalistes. Il ajouta que si les désastres de l'armée de la Vendée rendaient la descente et la prise d'un port impossibles, il suffirait que trois mille bretons insurgés se portassent sur un point quelconque de la côte, pour recueillir les secours qui leur seraient envoyés. Puisaye, dans sa réponse, ne se borna point à des témoignages de reconnaissance pour le gouvernement anglais; il eut soin de motiver le refus qu'il faisait de rien entreprendre, sur la crainte de compromettre des

ressources dont il espérait tirer plus tard des avantages décisifs pour la cause commune. Il donna au cabinet de Londres des informations détaillées sur la situation, les espérances et les desseins des royalistes. D'après ses assurances de protection, il promit d'étendre son organisation et ses dispositions de défense sur tous les points de la côte, afin de mieux établir ses communications au dehors : c'était le seul moyen d'assurer un échange de services mutuels entre les royalistes et l'Angleterre. Telle fut la première communication directe entre Puisaye et le gouvernement britannique. Il lui cacha la faiblesse de son parti, et Prigent, qui n'en avait point une haute idée, déguisa lui-même la vérité dans l'intérêt de sa cause.

Cependant chaque jour ramenait à Puisaye quelques malheureux débris de l'armée royale. De nouvelles persécutions forçaient les habitans des paroisses voisines de Rennes et de Vitré à chercher un refuge parmi les insurgés d'Ille-et-Vilaine, dont ils grossissaient le nombre. Ces derniers s'étaient pratiqué des cabanes dans l'épaisseur de la forêt, au moyen de quelques piquets enfoncés en terre et entrelacés de branchages. La partie supérieure, formée de longues perches croisées et liées ensemble par l'extrémité, était recouverte de gazon; ce qui rendait

les cabanes impénétrables à la pluie. Tel fut le premier camp des Chouans. Puisaye trouva les cabanes trop éloignées les unes des autres, et les fit rapprocher. Il arrêta que chacune contiendrait sept hommes, dont l'un serait le chef des six autres; que chaque réunion de sept cabanes aurait, sous le nom de cantonnement, un chef particulier, et que chaque réunion de sept cantonnemens formerait une division, toujours commandée par un officier supérieur. La même subdivision était établie dans les opérations actives. Ensuite Puisaye s'occupa, conjointement avec l'abbé Legge, de la rédaction d'un réglement général. C'est à ce prêtre qu'on attribue la première pensée d'un code de la chouannerie, propre à donner une forme politique et militaire à cette confédération Bretonne. Voici la substance de son réglement :

Appel aux individus des deux sexes restés fidèles à Dieu et au Roi; formation d'une fédération chrétienne; Dieu et le Roi pour devise; signes de reconnaissance et mots de ralliement; serment obligatoire pour les confédérés.

Formule du serment extraordinaire.

« Je jure sur le sang de mon Roi, indignement » massacré, sur celui de mes frères, qui coule

» chaque jour sur les échafauds, par mon hon-
» neur et devant Dieu, de ne reconnaître d'autre
» souverain que Louis XVII, et d'autre religion
» que la religion catholique, apostolique et ro-
» maine, comme elle m'a été enseignée, et ainsi
» qu'elle a été professée par mes pères.

» Je jure une guerre éternelle aux scélérats qui
» désolent la France; je promets de prendre les
» armes et de me ranger, au premier ordre qui
» m'en sera donné, sous les drapeaux de la con-
» fédération chrétienne et royale, dont je vais
» avoir l'honneur d'être membre, et de ne les
» déposer qu'après avoir réduit les factieux et ré-
» tabli la religion et la monarchie.

» Je jure d'obéir aveuglément et sans réserve
» aux chefs, tant militaires que civils, qui seront
» nommés par la confédération, de mourir plutôt
» que d'abandonner le poste où je serai placé, de
» braver tous les dangers, d'aller partout où il me
» sera ordonné, de me précipiter sur les armes
» des ennemis de mon Dieu et de mon Roi, et
» d'affronter une mort certaine, plutôt que de
» fuir lâchement devant eux; et si, dans la sainte
» entreprise à laquelle je m'associe, j'ai le bonheur
» de recevoir la couronne du martyre, je jure de
» marcher au supplice avec joie, et d'emporter
» avec moi les secrets qui m'auraient été confiés.

» Je jure de respecter, de protéger les personnes » et les propriétés, et de ne pas souffrir qu'il y » soit porté atteinte, sinon dans le cas d'une dé- » fense nécessaire, et sous la condition d'une juste » indemnité ».

Le réglement général établissait en outre des bureaux de correspondance, et un conseil supérieur, originairement composé de six ecclésiastiques et de neuf laïques, dont trois officiers généraux. Il ouvrait un emprunt par souscription volontaire, au nom du Roi; il déterminait enfin tout ce qui était relatif à la levée, à la formation, à l'organisation de la confédération chrétienne et royale, et il terminait ainsi :

« Le conseil supérieur s'occupera, dès sa pre- » mière séance, de la rédaction d'une lettre qu'il » adressera, au nom de la confédération, et par » une voie sûre, au général Charette, qui com- » mande l'armée chrétienne de la Vendée. Le » conseil entretiendra une correspondance suivie » avec ce général, pour obtenir, s'il en est be- » soin, le secours des braves défenseurs de la » bonne cause, voulant lui préparer ainsi de nou- » veaux triomphes ».

Les opérations de Puisaye furent bientôt troublées. Les républicains virent que ce n'était pas des ennemis sans consistance qu'ils avaient à com-

battre, sous le nom de Chouans, mais un parti qui grossissait chaque jour, et qu'on ne pouvait réprimer que par la force militaire.

A peine la nouvelle de la destruction de l'armée de la Vendée avait-elle été proclamée à la tribune de la convention, qu'on y entendit parler de la naissance et des progrès de la chouannerie. « Les » Vendéens, écrivirent les délégués convention- » nels, sont exterminés, et nous allons nous oc- » cuper de l'entière destruction des Chouans. » C'est un parti de bandits. La nuit ils se retirent » dans les forêts ; le jour, disséminés en pelotons » plus ou moins forts, ils se répandent dans les » communes, sur les routes et dans les champs. » Sont-ils en nombre, ils attaquent nos postes ; » sont-ils isolés, c'est à l'abri des haies qu'ils tirent » leurs coups de feu sur les voyageurs, et princi- » palement sur nos soldats. Ils ont plutôt l'air » d'agriculteurs occupés à défricher la terre, que » de brigands embusqués. Tel a été saisi un hoyau » à la main, qui avait caché son fusil derrière » un buisson. Cette nouvelle horde de rebelles se » grossit de tous les débris de l'armée vendéenne » anéantie au Mans et à Savenay ; le même sort les » attend ».

Mais ces rapports vagues ne pouvaient tenir lieu, auprès du comité de salut public et des généraux,

de renseignemens positifs sur la force des royalistes chouans. La frayeur et les bruits populaires contribuaient à l'exagérer. Ce qui se passait dans la forêt du Pertre était entièrement ignoré des républicains. Du côté de Fougères, les premiers éclaireurs qui y furent envoyés annoncèrent la formation d'une bande de douze à quinze cents insurgés, qui, n'ayant pu joindre les Vendéens lorsqu'ils se retiraient de Granville, s'étaient cantonnés dans la forêt : cependant leur nombre ne s'élevait pas alors à plus de trois à quatre cents. Le plus marquant d'entr'eux était le nommé Carré, qui périt dans une des premières rencontres ; et après lui le jeune Boitou de Fougères, qui, n'ayant pas cessé de donner des preuves de dévouement, de zèle et de courage, mérita d'être élevé successivement à tous les grades, jusqu'à celui de colonel. Lorsque cette petite troupe fut réorganisée, Boitou remit le commandement à Aimé Duboisguy, d'un nom plus connu, et qui, après avoir suivi l'armée de la Vendée avec Jean Chouan, était rentré dans ses foyers. Boitou eut la modestie de se réduire à un commandement subalterne.

Tous ces rassemblemens n'étaient point encore régularisés, quand la convention envoya des forces en Bretagne pour les combattre. Le général Beau-

fort, commandant l'armée des côtes de Cherbourg, eut ordre de quitter le camp baraqué de Mortain, et de se porter sur Fougères avec environ cinq à six mille hommes et quelques pièces de canon. A son arrivée dans cette ville, Jean-Bon Saint-André, alors délégué du comité de salut public, le chargea de l'exécution d'un arrêté pour la répression des royalistes connus sous le nom de Chouans.

Recueillir d'abord des renseignemens exacts sur leur nombre, leur force et leurs ressources; cerner leurs retraites avant de les attaquer; prendre pour ôtages les officiers municipaux des villages soupçonnés de les favoriser; faire une proclamation pour leur enjoindre de poser les armes et de remettre leurs municipaux dans un délai déterminé; en cas de refus, les attaquer, les détruire par toute sorte de moyens; mettre le feu à leurs repaires, et faire fusiller tous ceux qui seraient pris les armes à la main : telles furent les mesures prescrites par le délégué du comité de salut public. En conséquence, les communes de Dompierre, la Chapelle, Hutré, Janson, Parcé, Laignet, Landéan et Parigné, désignées comme servant de refuge aux Chouans, furent livrées à une sorte d'exécution militaire.

Le général Beaufort ayant occupé sur-le-champ

le poste d'Ernée, près Vitré, fit faire des abattis et construire des redoutes près des bois par où les insurgés pouvaient déboucher. Il établit ensuite une chaîne de cantonnemens pour les contenir, et il ordonna de fouiller les paroisses qui leur servaient d'asile. Du côté de Fougères, le principal rassemblement se formait alors à Agron, situé à cinq lieues de cette ville ; mais des chemins fangeux et impraticables en hiver, semblaient mettre les royalistes de ce canton à l'abri de toute surprise. L'adjudant-général Fontaines, à qui le général Beaufort venait de confier la direction du cantonnement de la Guerche, parvint à leurs avant-postes, en se disant de leur parti, et après s'être dépouillé des signes de son grade. Ceux-ci l'accueillent et lui annoncent un soulèvement général. L'adjudant Fontaine se démasque aussitôt, se saisit de quelques Chouans sans défense, dévaste des églises, et fait arrêter des prêtres et des municipaux qu'il amène en ôtage. A l'approche des troupes, la terreur se répand dans toutes les paroisses et dans les fermes voisines; les enfans mêmes abandonnent leurs foyers pour se réfugier dans des retraites inaccessibles.

Les Chouans de la forêt du Pertre étaient encore plus sérieusement menacés. L'un d'eux, fait prisonnier par le cantonnement de Vitré, craignit

assez la mort pour racheter sa vie par une lâche trahison ; et déclarant tout ce qu'il savait sur les rassemblemens des insurgés, il promit d'indiquer la retraite des chefs, s'engagea même à guider la marche d'un détachement jusqu'au souterrain que Puisaye avait choisi, comme étant plus favorable, par son isolement, au travail de la correspondance. Il s'y tenait avec Focard, le colone-Leroy, Lahechois et les deux jeunes Lamassue.

Le 28 novembre, le bourg du Pertre se remplit de soldats de la garnison de Vitré. Les rapports qui parviennent à Puisaye, lui annoncent que le bourg est occupé par six à sept cents hommes; on lui donne en même temps l'assurance qu'il n'y a point de troupes en mouvement sur les autres points. Puisaye se borne à ordonner de faire la garde toute la nuit sur les avenues du camp; et regagnant son asile avec ses amis, il s'y livre sans crainte à un sommeil tranquille. Le jour paraissait à peine, que déjà le détachement de Vitré se trouvait en vue du souterrain. L'avant-garde se détache; au bruit de son approche, Lahechois et Lamassue l'aîné sortent les premiers; ils sont assaillis aussitôt : Lahechois se dégage d'un coup de sabre, et Puisaye, réveillé en sursaut, se saisit de son arme. Une grêle de balles sifflent vers l'entrée

du souterrain; le jeune Lamassue tombe sans vie; mais l'intrépide Focard soutient à lui seul l'attaque au dehors: il a déjà renversé trois soldats républicains qui s'acharnaient sur lui. « Fonçons, s'écrie-» t-il ». A sa voix, Puisaye et ses compagnons s'élancent et se font jour à travers un peloton d'ennemis, qui, saisis d'une terreur panique, et se croyant cernés, se dispersent en faisant feu de loin. Lahechois, cependant, tombe criblé de balles; Puisaye seul n'est pas atteint. Focard, couvert de blessures, est traîné par Puisaye, Leroy et l'aîné Lamassue, dans l'épaisseur du bois, à travers les broussailles et les épines: l'ennemi n'ose les suivre. La forêt, de plusieurs lieues de tour, était traversée en tous sens par des petits sentiers; ce qui faisait craindre aux républicains de tomber dans quelqu'embuscade. Renforcés par le gros du détachement, ils reviennent sur leurs pas, et mutilent les cadavres de Lahechois et du jeune Lamassue, restés sur la place. Le premier, ancien officier dans la marine royale, avait de l'instruction, des talens et de la valeur; le second, à peine âgé de dix-sept ans, était plein de feu, d'esprit et de courage.

Les républicains pillèrent le souterrain, enlevèrent les habits, les papiers de Puisaye; et ils le

crurent au nombre des morts. Faisant ensuite un trophée de ses dépouilles, ils entrèrent en triomphe dans Vitré. Le bruit de la mort de Puisaye se répandit rapidement parmi les insurgés; ceux qui, au moment du danger, étaient accourus pour le défendre, tombèrent dans la colonne des républicains, et furent massacrés. Après avoir erré quelque temps dans la forêt avec ses trois amis, Puisaye reparut aux environs du camp, mais dans un état déplorable: il était presque nu, les jambes sanglantes et déchirées par les ronces et les épines. A cette nouvelle, six à sept cents paysans accoururent et se pressèrent autour de lui: c'était à qui se dépouillerait pour le couvrir de ses vêtemens. Il fit de nouvelles dispositions pour sa sûreté, ordonna qu'à l'avenir on ne pourrait s'absenter qu'à tour de rôle, et qu'il resterait toujours, à la garde du camp, les deux tiers des soldats de chaque division. La convention rendit compte officiellement, et comme d'une victoire, du résultat de cette expédition, annonçant que Puisaye avait été surpris et tué avec la plupart des officiers de sa suite.

Les papiers saisis dans le souterrain avaient fait connaître aux délégués conventionnels alors en Bretagne, le réglement général de la confédération, et de plus la correspondance de Jersey, in-

diquant les signaux pour la descente projetée sur la côte (*). Le délégué Laplanche conçut aussitôt le dessein de prendre l'expédition anglaise dans ses propres filets, en l'attirant à un débarquement. Il part de Rennes avec les généraux Rossignol et Sorlus, et une colonne de l'armée du Nord, à l'effet de simuler une attaque sur Cancale, et les signaux convenus entre la flotte anglaise et le conseil des royalistes. La marche des troupes vers la côte ne fut pas assez prompte; et les coups de canon répétés retentirent en vain jusqu'au rivage de Jersey. Pendant trois jours et trois nuits les généraux de la convention furent dans l'attente. Les dispositions étaient faites sur le rivage pour exterminer les Anglais ou brûler leur flotte à boulets rouges; mais lord Moira, déjà informé par ses émissaires de la défaite de l'armée de la Vendée, loin de donner dans le piége, ne répondit même pas aux signaux.

Cependant le général Beaufort venait de se concerter à Rennes avec le général en chef Rossignol, pour fouiller de nouveau la forêt du Pertre, et poursuivre sans relâche les insurgés, dont le nombre allait toujours croissant. Il établit un

---

(*) Voyez, à la fin du volume, *Pièces justificatives*, n.° XXIV.

poste à Loiron, entre Laval et le Pertre, pour couvrir la forêt de Concise, qui pouvait favoriser la communication des Chouans d'Ille-et-Vilaine avec ceux de la Mayenne.

Les dispositions furent telles, que la forêt du Pertre se trouva entièrement cernée par une chaîne de cantonnemens établis à Vitré, la Guerche, Cossé, la Gravelle, Ernée, la Pellerine, Billé et Fougères. De nombreux détachemens, partis de tous ces points, et le vingt-quatrième régiment de cavalerie, fouillèrent la forêt et les paroisses voisines. Les Chouans, serrés de près, passèrent dans l'intervalle des colonnes, et se jetèrent du côté de Cossé, dont le poste venait d'être abandonné par l'adjudant-général Coustard, malgré les ordres du général en chef. Cinq à six cents insurgés, trouvés éparpillés ou cachés, furent arrêtés et conduits dans les prisons de Vitré. On fusillait sur-le-champ ceux qui étaient pris les armes à la main.

Chaque jour le poste de la Gravelle en venait aux mains avec des partis de quinze à vingt insurgés, détachés en tirailleurs. Ainsi furent contenus dans leurs forêts, les Chouans d'Ille-et-Vilaine, qui avaient allumé les premiers cette nouvelle guerre intestine. L'un de ses plus redoutables moteurs, Jean Chouan, ne put échapper aux expéditions partielles ordonnées par le général

Beaufort. On a vu que ce royaliste intrépide, de concert avec le jeune Aimé Duboisguy, s'était empressé de joindre l'armée vendéenne après le passage de la Loire. Tous deux s'étaient distingués dans plusieurs combats, surtout aux batailles de Laval, de Dol et d'Antrain; tous deux avaient suivi l'armée dans sa retraite jusqu'au Mans, et n'étaient revenus qu'à travers mille dangers avec un petit nombre des leurs, Duboisguy aux environs de de Fougères, et Jean Chouan vers Laval et Vitré. Leur présence avait ranimé les paysans bretons, découragés par les désastres qui avaient mis un terme aux exploits de l'armée catholique. Poursuivis bientôt par des milliers de soldats qui inondaient les campagnes, Duboisguy et Jean Chouan songeaient moins à s'y soustraire qu'à rallier leurs partisans et à faire tête à l'orage. Le dernier, reprenant le cours de ses expéditions nocturnes, périt dans une rencontre, à la fin de janvier 1794. Voici comment on raconte sa mort. Le détachement cantonné à la Gravelle, poussant une reconnaissance, surprit une cinquantaine d'insurgés armés, à la tête desquels marchait Jean Chouan en personne. Les républicains, plus nombreux, fondent sur les royalistes, qui se dispersent. Jean Chouan cherche aussi son salut dans la fuite, et serré de près dans des broussailles, il

étend un tirailleur à ses pieds ; à l'instant même un grenadier du sixième bataillon de la Manche le met en joue et le frappe de deux balles. Jean Chouan tombe, et sa tête, bientôt séparée de son corps, portée en triomphe à la Gravelle, est exposée sur la grande route.

Toute la chaîne des postes allait agir et fouiller les environs de Fougères, de Laval et de Vitré, quand le général Beaufort reçut l'ordre de faire filer une partie de ses troupes vers Dol et Dinan, où se rassemblait l'armée destinée à l'expédition projetée contre l'Angleterre. Ce général n'ayant plus que mille soldats, tous ses postes se trouvèrent dégarnis, et il fut contraint de mettre en réquisition les gardes nationales, dans lesquelles les insurgés trouvaient presqu'autant d'amis que d'ennemis.

Le général Vachot prit le commandement des troupes cantonnées à Vitré et aux environs ; et le général Beaufort passa à l'armée des Pyrénées-Orientales. Il fut, en Bretagne, le créateur du système des cantonnemens, que Lazare Hoche perfectionna depuis avec tant de succès ; et dans un moment déplorable, il se signala par le trait suivant, qui mérite d'être rapporté. L'armée vendéenne menaçait Granville, et les républicains proscrivaient à son approche tous ceux qu'ils

soupçonnaient de royalisme. Ils ordonnent au général Beaufort de mettre le feu au château de Thorigny, où près de six cents prisonniers, prévenus d'intelligence avec les Vendéens, étaient renfermés : ils auraient péri dans les flammes. Non-seulement le général Beaufort refuse d'exécuter cet ordre barbare, mais il réclame et obtient la liberté d'un grand nombre de ces malheureux proscrits. Au milieu de tant de scènes de carnage, on trouve dans ces exemples rares de modération, un adoucissement aux fléaux d'une guerre civile dont l'humanité eut si souvent à gémir.

LIVRE XVII.

Extension de la confédération royaliste de Bretagne. — Armement des républicains contre l'Angleterre. — Tentative de Puisaye sur Rennes. — Marche de Puisaye vers le Morbihan. — Sa rentrée dans l'Ille-et-Vilaine. — Formation de divers corps d'émigrés. — Arrivée de plusieurs agens de l'Angleterre. — Formation d'un nouveau parti de Chouans sur la rive droite de la Loire, dans le Bas-Maine et dans le Bas-Anjou. — Organisation politique et militaire des insurgés de la Bretagne et du Maine. — Proclamation de Puisaye. — Son départ pour Londres.

L'éloignement de la plus grande partie des forces de la convention, permit à Puisaye d'étendre et de perfectionner son organisation royaliste. Encouragé par les promesses du cabinet de Londres, il redoubla d'activité et d'efforts, n'ayant plus d'autre objet en vue que de surmonter les obstacles sans cesse renaissans qui s'opposaient à l'accomplissement de ses desseins. Le danger auquel il venait d'échapper dans la forêt du Pertre le porta à chercher un autre asile; il se rapprocha de Rennes, d'où il pouvait

se procurer facilement les avis et les secours que sa position lui rendaient nécessaires.

Alors le sang des royalistes coulait en abondance dans la plupart des villes de Bretagne. En peu de mois, la commission révolutionnaire, séante à Rennes, condamna à mort près de trois cents Vendéens ou Chouans, pris les armes à la main. Mais si le désespoir comprimait dans les villes tous les genres de courage, il devenait au contraire, dans les campagnes, le mobile d'une énergie portée jusqu'à l'héroïsme : presque partout les Chouans n'avaient qu'à se montrer pour être reçus comme des libérateurs. Les projets de Puisaye et son séjour en Bretagne étaient connus de tous les mécontens, et néanmoins le secret en était soigneusement gardé ; on lui livrait même souvent celui des généraux et des commissaires de la convention.

Cependant toutes les parties de la confédération royaliste n'aboutissaient point encore à un centre commun. Puisaye ne pouvant rien entreprendre d'important avant qu'il eût pourvu à l'ensemble et à la régularité des opérations, s'en tint aux manœuvres sourdes, dans lesquelles il excellait.

Bientôt il n'y eut pas une seule ville en Bretagne, ni dans le Maine, ni même dans une partie de la Normandie, où il n'eût des in-

telligences sûres. La ville de Rennes seule renfermait, à cette époque (sous le règne de la terreur), près de sept à huit cents personnes réputées émigrées, vivant, pour la plupart, dans des souterrains, et même dans l'épaisseur des murailles, à l'abri des recherches des révolutionnaires. Ces nombreux proscrits étaient autant d'auxiliaires pour les Chouans.

Mais si ces derniers comptaient déjà beaucoup de soldats, ils avaient trop peu d'officiers expérimentés. Un renfort de ce genre mit bientôt Puisaye en état d'agir militairement. On a vu que l'armée de la Vendée avait laissé, à son passage, des traîneurs, même parmi ses chefs, qui, las de se battre et de mener une vie errante et misérable, restèrent cachés, soit dans les environs de la forêt du Grave, soit sur la rive gauche de la Vilaine. Ils cherchèrent un appui parmi les Chouans, et communiquèrent avec Puisaye, par l'intermédiaire du colonel Leroy, qui était alors occupé à organiser le canton de Rhedon. Puisaye leur assigna un rendez-vous, et s'y rendit au jour marqué. Il y trouva Forestier, qui avait commandé en second la cavalerie vendéenne; le chevalier de Chantereau, officier d'infanterie avant la révolution; Daniaud-Duperrat, Guignard, de Poncet et Bréchard. D'autres officiers de la Vendée, tels

que le comte de Bellevue, le chevalier de Caquerey, Fabré et Jarry, se réunirent également à Puisaye, de même que Tuffin-d'Ussy, l'allié du marquis de La Rouarie, devancier de Puisaye.

Le malheur ne les avait point abattus; tous ne demandaient que de nouveaux combats, et tous offraient à leur nouveau général de marcher sous ses ordres. Il leur développa ses plans, les enthousiasma, et se fit passer à leurs yeux comme l'agent du Roi, chargé de gouverner la province et de tout insurger. Son esprit, ses manières, son éloquence, firent une grande impression sur des officiers jeunes et confians; ils s'applaudirent d'être sous les ordres de Puisaye, et y placèrent tout ce qui restait de l'armée vendéenne en Bretagne. Ce parti commença dès-lors à acquérir une certaine consistance. Puisaye, qui en recueillit toute la gloire, se trouva commander une armée dévouée au Roi, sans jamais s'être signalé par aucun fait militaire en faveur de la royauté. Ce succès prouve l'empire qu'il savait prendre sur les esprits, et l'extrême adresse avec laquelle il savait les manier. Il s'attacha particulièrement le jeune Forestier, qu'il appelait son fils; et montrant une égale confiance aux autres officiers vendéens, il leur assigna des cantons particuliers, pour y former des divisions plus ou moins

nombreuses. Duperrat fut placé au sud-ouest de Rennes, entre Château-Giron, la Guerche et Bain; Jarry eut tout le territoire de Bain jusqu'à la Vilaine; le comte de Bellevue et le chevalier de Caquerey furent chargés de soulever le pays situé au-dessous de Rhedon jusqu'à la Loire. Au nord-ouest de Rennes, le chevalier de Chantereau lia son organisation à la Côte-du-Nord. Puisaye leur adjoignit des coopérateurs dévoués, des ecclésiastiques qui jouissaient de la confiance des habitans des campagnes. Il ne garda près de lui que Charles Bréchard, versé dans les détails de l'administration militaire. Cet ancien avocat d'un baillage du Poitou avait exercé les fonctions de commissaire dans l'armée vendéenne; il joignait d'ailleurs à beaucoup d'aptitude pour le travail, une certaine facilité à s'exprimer en public. Devenu le collaborateur de Puisaye, il le suivit dans le voisinage de Rennes, qu'ils choisirent de préférence, comme étant le plus central. Puisaye établit aussi des courriers pour toutes les villes et pour les bourgs où s'étendait son organisation. Il assigna des maisons de correspondance et de retraite aux émissaires et aux inspecteurs, et d'autres plus écartées, pour recevoir les blessés et les malades.

Au moment où il fortifiait son parti, dans

l'attente des secours de l'Angleterre, cette puissance eut à redouter, à son tour, une expédition préparée sur ces mêmes côtes qu'elle avait projeté d'envahir. L'armement fut précédé et suivi des plus violentes déclamations contre le gouvernement britannique. Les hommes qui s'étaient emparés du pouvoir révolutionnaire, ne cherchaient alors qu'à détourner la haine publique et à exalter l'esprit national, en attribuant tous les crimes de la révolution à l'influence des Anglais, dans la vue de populariser la guerre. Dès le 1.er août 1793, la convention nationale avait dénoncé à tous les peuples la conduite du gouvernement anglais envers la France. « Rome, dit » Billaud de Varennes, membre du comité » de salut public, sera bientôt attaquée dans » Rome; cent mille hommes sont prêts à des- » cendre en Angleterre ». Ces menaces étaient prématurées; car il n'y avait alors aucun bataillon qui ne fût employé, soit aux frontières, soit contre les Vendéens. On devançait les préparatifs d'une véritable agression. Dans toutes les tribunes populaires, on discutait les crimes du gouvernement britannique et les vices de sa constitution; on y déclarait que c'était l'or du ministre Pitt qui fomentait toutes nos divisions intestines. « La » haine de Rome contre Carthage, s'écria Barère,

» revit dans les ames françaises, comme la foi punique dans les cœurs anglais ». Sur sa proposition, l'assemblée déclara le gouvernement anglais coupable de *lèze-humanité*, et décréta qu'il ne serait plus fait de prisonniers anglais ou hanovriens. Quoique ce décret eût excité l'indignation de l'armée, Barère s'exprima en ces termes, en rendant compte de la journée de Fleurus : « Huit » à dix mille esclaves jonchent le champ de bataille ; tous les *rouges* ont été tués ; nulle grâce, » nul ménagement n'a été exercé envers ces brigands ; pas un Anglais atteint par les républicains » ne respire ». Dans toute la France il n'était plus question que de détruire l'Angleterre : *Delenda est Carthago!* espèce de vertige qui a été renouvelé depuis avec plus de suite, mais avec la même impuissance.

Tandis que la valeur nationale se nourrissait de l'idée d'une descente en Angleterre, le comité de salut public la concertait secrètement. Les côtes de Bretagne se garnissaient de troupes, et dès les premiers jours de mars 1794, une armée de vingt-quatre mille hommes d'élite occupa le camp de Paramé, entre Cancale et Saint-Malo, à la vue de Jersey.

En même temps d'immenses préparatifs se faisaient à Brest pour l'armement d'une flotte.

L'alarme se répandit sur les côtes de l'ennemi, qui opposa des forces de terre et de mer aux tentatives des républicains. Deux délégués de la convention, Ruamps et Billaud de Varennes, s'étaient transportés à Saint-Malo, afin de presser l'armement. Ils trouvèrent l'armée sans vivres, presque sans armes, et dans des dispositions peu favorables. Un bataillon de Paris (le troisième) se mutina pour ne point s'embarquer; la contenance ferme des délégués le fit rentrer dans le devoir. Après avoir remédié au dénûment des troupes, ils songèrent à donner plus d'extension au plan projeté. Il fut décidé en conseil de guerre, que dans le cas où les îles de Jersey et de Guenersey seraient emportées, et que la flotte anglaise annonçerait du découragement, on tenterait un coup de main sur l'île de Wight. Toutes les chances qui dépendaient d'une première attaque étant prévues, un combat général fut regardé comme inévitable; trente vaisseaux de ligne, huit mille hommes pour l'abordage, et des moyens extraordinaires, semblaient suffire pour soutenir l'honneur français, même contre des forces supérieures. Déjà les quatre mille hommes de l'armée du Nord, qui devaient servir d'avant-garde, étaient à Rennes. Cependant le général de division Laborde, qui

s'était distingué à la reprise de Toulon, et auquel le commandement de l'expédition était destiné, la jugea hasardée ; peut-être craignait-il de compromettre une réputation récente et d'encourir une trop grande responsabilité. Malgré son avis, les délégués insistèrent. « Maintenant, » mandèrent-ils au comité de salut public, que » les vents et la mer nous secondent, puissent » notre escadre et nos bâtimens de transports arriver, pour que nous puissions punir l'Angleterre et venger la France ». Mais les vents redevenus contraires, donnèrent au comité de salut public le temps de réfléchir sur l'imprudence et le danger d'une telle entreprise.

La supériorité des flottes de l'ennemi, ses nombreux moyens de défense, la diversion des Bretons royalistes, la nécessité de rappeler à la frontière du nord la plupart des troupes destinées à l'expédition, telles furent les causes qui finirent par la faire abandonner. Cependant l'armement avait jeté l'alarme, non-seulement dans la Grande-Bretagne, mais encore parmi les insurgés de l'intérieur : ils craignaient de voir tarir la source des secours si urgens pour le succès de leur parti. Quelques officiers royalistes étaient d'avis qu'il serait plus avantageux de laisser embarquer, sans obstacle, les troupes expéditionnaires, que de les

faire refluer en Bretagne par des diversions. Mais si l'Angleterre venait à succomber, que pourrait-on se promettre contre des armées victorieuses? Persuadé, d'ailleurs, que le parti royaliste n'avait à espérer aucune chance favorable, qu'autant qu'il serait d'un poids réel dans la balance politique, Puisaye mit tout en œuvre pour faire échouer le plan des républicains. Une attaque directe vers le point où se rassemblaient les troupes de la convention, eût exposé à une défaite totale; d'ailleurs les insurgés étaient dépourvus d'artillerie et de cavalerie. Puisaye s'arrêta au projet d'une diversion moins rapide, mais plus sûre. Il résolut de former, à des distances éloignées, des rassemblemens inquiétans pour l'ennemi, de le harceler ensuite dans ses marches et contre-marches, et dès qu'il paraîtrait en forces, de se disperser. Outre ces diversions partielles, il conçut le dessein de surprendre la garnison de Rennes, qui n'était alors que de deux mille hommes. Une fête préparée par les commissaires de la convention et par l'état-major, semblait offrir une occasion favorable. Quoique cette ville se trouvât suffisamment garantie contre un coup de main, Puisaye, au moyen de quelques intelligences, espérait y pénétrer en s'en approchant par des chemins détournés. Tandis que neuf colonnes

de royalistes occuperaient les neuf grandes routes qui y aboutissent, Puisaye devait se porter au lieu de la fête, avec le corps d'élite des Chouans de la Gravelle et de Vitré, les seuls qui fussent véritablement aguerris. S'assurer de la personne des chefs civils et militaires, enclouer les canons et les jeter dans la Vilaine, s'emparer des munitions et des armes, délivrer les royalistes entassés dans les prisons, et abandonner promptement la ville : tels devaient être les résultats de ce coup de main hardi. Une nuit suffisait pour son exécution. Le plus grand secret présida aux préparatifs. La colonne d'élite, au nombre de huit cents hommes, fit route pendant trois nuits, sans laisser aucune trace de sa marche, et vint joindre Puisaye au château de Plessis-le-Vern, dans un bois au sud-ouest de Rennes. Les autres colonnes s'approchaient avec précaution, ayant ordre de ne se montrer que lorsqu'elles recevraient de la ville un signal convenu ; autrement elles devaient se disperser au lever du soleil, et rentrer dans leurs cantonnemens respectifs. La principale colonne était déjà au Plessis-le-Vern, lorsque deux canonniers républicains, se mêlant aux royalistes, sous prétexte de leur procurer de la poudre, en obtinrent quelques indices sur le but du rassemblement. Ils rentrent à Rennes, pré-

viennent la garnison, et se font suivre par un détachement. Aussitôt les avant-postes des royalistes se replient dans les bois. Puisaye fait embusquer sa troupe dans des broussailles, et ordonne à ses tirailleurs d'attirer la cavalerie ennemie. Alors tous les Chouans fondent sur elle à l'improviste; les chevaux, les armes, tombent en leur pouvoir. L'ennemi rentre précipitamment à Rennes, et y porte l'alarme. Les cloches de la ville, le son du tambour, annoncent une vive attaque. La totalité de la garnison marche contre les royalistes, qui, enhardis par un premier succès, repoussent de nouveau l'avant-garde républicaine. Puisaye, trop faible pour profiter de la victoire, se contente d'opérer sa retraite en bon ordre. Après avoir été joint par sa colonne de gauche, que commandait Forestier, il prit position à une lieue de là. Le danger devenait pressant: pour éviter la poursuite de tous les cantonnemens qui se portaient sur lui à marches forcées, Puisaye se dirigea vers la partie du Morbihan où il avait quelques intelligences. Pendant sa marche, il eut à soutenir chaque jour des engagemens avec les garnisons républicaines réunies aux gardes nationales des petites villes. Partout où passaient les royalistes, il était défendu, sous peine de mort, de laisser des vivres; aussi trouvaient-ils les bourgs déserts et

dépourvus. Cette disette les jeta dans le découragement. Enfin quelques bourgs furent emportés : Puisaye, qui cherchait à se faire des partisans, empêchait le pillage. Après avoir ainsi parcouru une certaine étendue de pays, et détruit dans les villages tous les signes du républicanisme, il parvint à Baignon, sur la frontière du Morbihan. Ce bourg était peuplé de royalistes. Puisaye et sa troupe y furent reçus en amis : c'était à qui logerait et nourrirait le plus de Chouans. Dès-lors Puisaye put espérer d'effectuer, ou du moins de préparer sa jonction avec les royalistes morbihannais. Son projet consistait à organiser l'armement du pays qui séparait les points insurgés de ce département de ceux d'Ille-et-Vilaine. Sur la nouvelle de son approche, un rassemblement composé de déserteurs et de proscrits bas-bretons, commandés par des officiers émigrés ou vendéens, se forma dans la forêt de Molac, à six lieues de Vannes. Mais les républicains firent autant d'efforts pour s'opposer à la jonction de Puisaye avec le Morbihan, que Puisaye en fit lui-même pour l'effectuer. Toutes leurs forces disponibles reçurent l'ordre de se porter vers les points sur lesquels on supposait qu'elle aurait lieu. Les garnisons de Rennes, de Mont-

fort, de Bains, de Rhedon, celles de Ploermel, de Josselin et de Maletroit, se mirent toutes en mouvement sur plusieurs colonnes, la plupart renforcées par les gardes nationales. Le général Avril, qui commandait à Vannes, sortit de cette ville à la tête de la garnison, pour combattre les Morbihannais ; il joignit un de leurs rassemblemens, et le dispersa.

Puisaye, informé par ses espions que l'ennemi était en marche pour l'envelopper, se décide à faire une trouée sur la colonne qu'il juge devoir être moins forte que celle qu'il avait devant lui. S'emparant aussitôt de la hauteur qui domine la plaine située entre Plelan et Baignon, il est témoin de la jonction de trois corps ennemis, à un quart de lieue de sa troupe. Les républicains étaient au nombre de trois mille hommes d'infanterie et de quatre-vingts chevaux ; ils marchaient sans ordre, ne croyant pas être aussi près des royalistes. Puisaye avait envoyé des femmes en observation, et il ne se montra que lorsque l'avant-garde ennemie fut parvenue à la moitié de la hauteur. Alors, par une charge brusque, il la mit en désordre, en poussant de grands cris et sans tirer. L'infanterie républicaine prit la fuite, et la cavalerie, qui fuyait également,

l'eut bientôt culbutée. Les royalistes, chargés de munitions, de fusils et de butin, rejoignirent Puisaye, qui, profitant de l'enthousiasme de sa troupe, se reporta en avant pour repousser les autres colonnes, venant du côté de Ploermel. Il prit position sur une montagne pierreuse et escarpée qui borde la forêt de Paimpon. Là il avait l'avantage du terrain; mais le général qui lui était opposé, informé de la défaite de sa première colonne, abandonna l'offensive, et se mit en observation en attendant des renforts.

Cependant les fatigues d'une longue marche dans des chemins difficiles, et surtout la disette, excitaient les murmures et les plaintes des Chouans d'Ille-et-Vilaine. La plupart demandaient impérieusement à rentrer dans leurs foyers. Puisaye leur accorda ce qu'il n'aurait pu leur refuser sans danger. Après avoir simulé une attaque pour donner le change aux républicains, il effectua sa retraite sur le bourg de Concoret, où il trouva des lettres qui lui étaient adressées par les royalistes du Morbihan. Leurs députés, Guillemot, le Thieys et Berthelot, n'ayant pu le joindre, l'assuraient, par écrit, des bonnes dispositions des Morbihannais pour la cause du Roi. Puisaye fit à Concoret ce qu'il avait fait à Baignon; il y ménagea, pour l'avenir, son union

avec cette partie de la Basse-Bretagne. Serré de près par une forte colonne, il se hâta de rentrer dans le département d'Ille-et-Vilaine et de gagner Montfort par des chemins détournés. Il n'y entra point, voulant en éviter le pillage. Sa modération fit murmurer non-seulement ses soldats, mais aussi quelques officiers royalistes.

On se mit ensuite en marche pour occuper Saint-Germain-sur-Ille, bourg situé à quatre lieues au sud de Rennes. Tandis que Puisaye fait un long détour pour cerner le village, le comte de Lahaye-Saint-Hilaire y pénètre le premier avec deux cents hommes, croyant y déloger une compagnie de grenadiers, qu'on disait retranchée dans le cimetière. Ne trouvant pas de résistance, il fait mettre sa petite troupe en bataille dans une avenue, et pousse une reconnaissance sur le château du Verger-en-Coq, peu éloigné du bourg. En y allant, il aperçoit de loin un homme vêtu de bleu; il lui crie d'arrêter : cet homme hésite, et au moment où il entend les cris de *Vive le Roi!* que poussaient les royalistes en abattant l'arbre de la liberté, il se met à fuir : Lahaie-Saint-Hilaire le couche en joue et le tue. C'était le procureur de la commune. Il tombait sans vie au moment même où Puisaye, entrant d'un autre côté dans le bourg, promettait de la

lui garantir, et faisait publier que les personnes et les propriétés étaient mises sous la protection du Roi. Consterné d'un meurtre qui ne pouvait que lui aliéner les esprits, Puisaye s'emporta contre Saint-Hilaire, et menaça de le faire fusiller. Mais cet officier, enhardi par l'ascendant qu'il avait sur sa troupe, et déjà aigri contre son général par d'autres démêlés, osa braver Puisaye et lui tenir des propos hautains, au mépris de la discipline militaire : exemple dangereux, qui n'eut que trop d'imitateurs dans ce parti. Toutefois Puisaye se montrant décidé à faire un exemple, Saint-Hilaire passa à Guernesey, et revint plus tard en Bretagne, où le souvenir de son vif ressentiment contre Puisaye faillit avoir des suites funestes pour tous les deux.

A mesure que les insurgés rentraient sur le territoire d'Ille-et-Vilaine, ils se dispersaient dans leurs familles. Puisaye n'avait plus que six à sept cents hommes lorsqu'il arriva dans le voisinage de la forêt de Rennes. Sa troupe, toujours en action depuis quinze jours, se trouvait également pressée par la faim et par le sommeil. Il lui fallait encore traverser des landes immenses pour gagner la Gravelle et Vitré, sans pouvoir dérober sa marche à l'ennemi. Déjà l'on entendait sonner le tocsin des clochers des environs; tout était en

mouvement autour de la colonne royaliste; une chaîne de postes, garnie de troupes de ligne et de paysans armés de fourches, de faulx et de piques, formait un corps de près de dix mille hommes, qui pouvaient se réunir promptement et couper toute retraite à Puisaye. Ce chef s'enfonça dans la forêt de Rennes, et parvint jusqu'aux environs de Liffré, gros bourg entre Rennes et Fougères. Une forte colonne de républicains venait d'y arriver, et les royalistes, enveloppés de nouveau, ne pouvaient échapper qu'en s'ouvrant un passage au milieu de l'ennemi. Puisaye s'y décide; il fond, avant le jour, sur l'avant-garde des républicains : elle oppose une telle résistance, que les Chouans, découragés, ne veulent plus revenir à la charge. Le jour commençait à paraître lorsque l'ennemi, profitant de cette déroute, se mit à leur poursuite et en fit un grand carnage. Quatre officiers royalistes, le chevalier de Troroux, Tuffin-d'Ussy, Poncet et Fabré, tombèrent percés de coups. Le premier, qui était chevalier de Saint-Louis, avait, à l'âge de cinquante ans, tout le feu de la jeunesse. Fabré fut blessé à mort à côté de Puisaye, qui saisit la bride de son cheval pour le conduire. « Je me » meurs, lui dit ce brave jeune homme, songez » à vous ».

Mais déjà le plus grand nombre avait franchi la plaine et s'était dispersé. Abandonné des siens, Puisaye se trouve seul et environné d'ennemis. Il ne voit de salut que dans la fuite, saute à bas de son cheval, et après avoir franchi des haies et des fossés, il arrive à un vallon écarté où quatre à cinq cents Chouans étaient parvenus à se rallier, sous la conduite du divisionnaire Jarry. Un guide sauva cette troupe, en la conduisant par des chemins détournés hors de la portée des républicains. Puisaye ordonna aussitôt aux insurgés de rentrer dans leurs divisions respectives; et laissant aux chefs des instructions sur leur conduite ultérieure, il prit, avec deux cavaliers seulement, la route de Rhedon.

Telle fut sa première expédition à main armée; si elle ne remplit pas toute son attente, elle lui servit au moins à aguerrir sa troupe. Dans cette marche pénible, Puisaye fut abandonné par trois coopérateurs intelligens, Forestier, Duperrat et Bréchard; ils rentrèrent furtivement dans la Vendée. Forestier, qui alors ne connaissait pas même le mot d'intrigue, s'était lassé d'une guerre presque toujours nocturne et mystérieuse, où l'on ne se battait point assez souvent. Quant à Bréchard, il ne chercha plus que le repos, au prix même de son opinion, et disposé à prêcher la soumission

aux lois de la république. Puisaye eut encore à gémir d'une perte irréparable; son fidèle Focard venait de tomber dans une patrouille de troupes de ligne. Conduit dans les prisons de Rennes, ce brave jeune homme, que tant de services et un dévouement sans bornes avaient rendu si cher à Puisaye, marcha d'un pas ferme à la mort. Ses dernières paroles furent des vœux pour son roi et pour son ami.

Après avoir fait plus de trente lieues à pied, par des chemins détournés et impraticables à la cavalerie, Puisaye arriva aux environs de Bains, où il s'occupa d'organiser définitivement les nouvelles divisions qu'il avait établies. A peine neuf mois s'étaient écoulés depuis qu'il était en Bretagne, et déjà les dispositions des habitans et le zèle de ses coopérateurs avaient donné au parti royaliste une telle consistance, que la force des armes seule ne suffisait plus pour le détruire.

Mais Puisaye n'avait point encore rallié sous son commandement toutes les parties de la confédération de Bretagne et du Maine. Sur la rive droite de la Loire, entre Ancenis, Angers et la Mayenne, un nouveau parti royaliste venait de se former par les soins et sous les auspices du vicomte de Scépeaux, du jeune comte de Dieusie et de son oncle le chevalier Turpin de Crissé.

Tous les trois avaient fait leurs premières armes sous l'illustre Bonchamps ; tous trois avaient suivi la grande armée vendéenne jusqu'au moment de sa destruction. Restés alors sur la rive droite, ils s'étaient efforcés, d'après les vues de Bonchamps, d'étendre l'insurrection royaliste de proche en proche, jusque dans le Maine et les frontières de la Normandie. Le vicomte de Scépeaux avait organisé le pays depuis Becon jusqu'à Candé et Saint-Mars, d'une part, et de l'autre, jusqu'aux portes d'Angers et d'Ancenis. Le chevalier de Turpin et le comte de Dieusie poussaient leur organisation depuis Candé jusqu'au-delà de la Mayenne, vers la Flêche et Châteaugonthier. Quoiqu'ardens royalistes, ils évitaient d'agir ostensiblement sous leurs propres noms, pour ne pas compromettre leurs familles, en ôtages dans les prisons d'Angers. Ils se faisaient représenter par un gentilhomme du nom de Sarrazin, d'un caractère hardi, et d'une bravoure chevaleresque. Ce nouveau parti prit des insurgés de Fougères et de Vitré le nom de Chouans, par analogie et par extension. Il n'avait encore aucune connexion avec les insurgés de Bretagne, ni aucune relation directe avec le comte de Puisaye, dont le pouvoir était contesté ou méconnu dans plusieurs arrondissemens royalistes. Il ne pouvait attendre

que du dehors l'appui nécessaire à l'affermissement de son autorité. Mais depuis quatre à cinq mois l'Angleterre n'avait plus envoyé d'émissaires en Bretagne; menacée elle-même, elle n'avait songé qu'à sa propre défense. Toutefois la ruse de guerre des républicains, qui avaient laissé des troupes à la garde du camp de Paramé, ne trompa ni l'Angleterre ni les royalistes bretons. Le cabinet de Saint-James, enfin rassuré, avait déjà rétabli entr'eux et l'île de Jersey des communications qui ne pouvaient plus être interrompues.

Une guerre à la fois continentale et intestine ôtait à la convention tous les moyens d'inquiéter sérieusement cette puissance. Non-seulement le ministère anglais était pleinement rassuré sur la possibilité d'une descente, mais il voulait de nouveau à agir offensivement contre la France, même en employant les émigrés comme auxiliaires. Le premier avril 1794, le ministre Pitt prévint la chambre des communes que le gouvernement britannique, voulant poursuivre la guerre avec efficacité, avait jugé convenable de prendre à sa solde un corps d'émigrés français. Le lendemain, après une légère opposition, la chambre adopta le bill qui donnait au Roi le droit de prendre à son service et de former

des corps d'émigrés, ainsi que la faculté de délivrer des commissions et d'accorder une paie aux émigrés ingénieurs. Le ministre ordonna de suite la formation de quatre régimens, chacun de deux bataillons, formant seize cent cinquante-un hommes, que l'on pouvait recruter soit en Angleterre soit en Allemagne.

Les chefs des émigrés bretons réunis à Jersey, avaient déjà fait des tentatives pour former des corps à la solde de l'Angleterre; et d'un autre côté les principaux membres de la coalition de La Rouarie n'attendaient qu'une occasion favorable pour rentrer en Bretagne. Les émigrés qui voulurent servir comme volontaires, allèrent s'inscrire chez Desille, ancien caissier de l'association. Il ne fut d'abord question que de faire le service dans l'île; mais lors de l'armement de lord Moira, tous les émigrés reçurent l'ordre de se tenir prêts. Ils s'assemblèrent, formèrent des compagnies, et nommèrent des chefs. Le marquis Dudresney, ancien officier des chevau-légers de la garde du roi, fut porté à la tête d'un corps d'émigrés bretons, et appelé ensuite, par les princes de la maison royale, au commandement de la Bretagne. Ce choix n'était pas heureux. Dudresney, faible et irrésolu, incapable de remplir un poste supérieur, et encore moins de préparer et d'exécuter une

grande entreprise, avait plus d'ambition que de talens; il mécontenta les amis de La Rouarie, les seuls qui, par leur influence, eussent pu donner de la réalité à son commandement. Dudresney réunissait d'ailleurs deux places dont les intérêts étaient opposés. Son régiment d'émigrés se complétait avec peine; ainsi, tandis qu'il fallait au chef de parti et à l'intérêt général des officiers pour la Bretagne, il fallait au colonel et à l'intérêt particulier, ces mêmes officiers pour l'Angleterre. Comme chef d'insurgés, Dudresney n'avait point de traitement, et comme colonel d'émigrés il en avait un. Forcé de recruter dans les prisons d'Angleterre, il fit aussi des mécontens dans la distribution des places d'officiers : les émigrés bretons présentèrent une adresse au gouverneur de Jersey, pour ne pas être incorporés dans la légion de Dudresney. En général, les émigrés étaient bien plus disposés à se rendre parmi les Vendéens et les Bretons.

Depuis que Dudresney avait notifié aux royalistes de Bretagne sa nomination au commandement de cette province, rien n'avait annoncé qu'il eût la pensée de se rendre à son poste. On s'étonnait, avec raison, qu'un chef dont l'armée était tous les jours aux coups de fusils, mît sans cesse la mer entre lui et son parti, dont il igno-

rait même les élémens. Aiguillonné par son ambition, Puisaye se prévalut de la nonchalence de Dudresney, que rien ne put stimuler, pas même quand il sut que Puisaye fomentait la guerre, qu'il soulevait la Bretagne, et que probablement il lui en enleverait le commandement. Il ne fit aucune démarche, ni pour y passer, ni pour s'attribuer l'honneur de l'organisation des royalistes, et ceux-ci eussent même ignoré son existence, sans leur communication avec l'Angleterre. Le trait suivant achevera de le faire connaître : Le canon d'alarme annonce aux habitans de Jersey que les Français vont tenter une descente; aussitôt la générale bat et les corps se rassemblent. Dudresney paraît à la tête de sa légion, vêtu en simple soldat. On lui fait observer qu'il n'a point les décorations de son grade. « Cela » est vrai, répond-il; mais c'est pour que l'ennemi » ne puisse me distinguer ni me reconnaître ».

Puisaye avait peu à redouter l'influence d'un tel homme; mais la faveur et l'intrigue pouvaient lui ravir, en un jour, le fruit de ses travaux : il jugea donc nécessaire d'obtenir l'approbation des princes de la maison royale et du gouvernement britannique. Le chevalier de Tinténiac vint le confirmer dans son opinion. Cet officier avait promis, à son départ de Londres, qu'il rappor-

terait les informations les plus minutieuses sur la situation, le nombre et les moyens des royalistes. Ne se bornant point à recueillir des conjectures, il savait braver le danger pour s'assurer de tout par lui-même. Aussi ne doit-on pas le confondre dans cette foule d'agens employés par l'Angleterre; nul ne montra plus de discrétion et de courage. Puisaye était dans le voisinage de Rhedon quand on lui annonça son arrivée : Tinténiac revenait de la Vendée, où, comme on l'a vu plus haut, il avait conféré avec Stofflet et Charette.

Puisaye s'étant insinué dans sa confiance, Tinténiac le mit au fait des intrigues qui avaient épuisé sans profit, hors de la France, les ressources incalculables du parti royaliste. Il lui parla des officiers et des principaux membres de la coalition de Bretagne, qui s'étaient réfugiés à Jersey, et dont lui-même faisait partie. « Vos » travaux, dit-il à Puisaye, n'ont excité en eux » d'autres sentimens que ceux de la reconnais- » sance et le désir le plus vif de venir les par- » tager; mais jusqu'à ce moment ils n'en ont pas » été les maîtres. A Jersey comme partout » ailleurs, l'intérêt particulier se trouve en oppo- » sition avec l'intérêt général. Le gouvernement » britannique ayant pris depuis peu la détermi-

» nation de former des régimens d'émigrés, » ceux qui ont obtenu les principaux emplois ne » peuvent conserver ces nouveaux corps qu'en » les recrutant de Français en état de porter les » armes; il en est peu qui ne préférassent de » combattre à la tête des troupes royalistes, au » désagrément de faire le métier de simple soldat. » Votre position vous met en mesure de lever les » petits obstacles que l'on opposera toujours à » la rentrée des émigrés dont vous désirez la » coopération; il ne s'agit que d'en faire direc- » tement la demande au ministre anglais, et je » me chargerai d'en être le porteur ». Après avoir parlé de Dudresney et de sa nullité, Tinténiac insista pour que Puisaye fît un voyage en Angleterre. « Vous y ferez plus en quinze jours, » lui dit-il, que tous les autres n'ont fait et ne » feront pendant des années entières. Ils ne » savent rien de ce qui se passe dans l'intérieur; » divisés entr'eux, ils se contredisent; leurs » rapports ne sont fondés que sur des bruits » vagues, à tout moment démentis. Ils obsèdent » les ministres, ou plutôt les bureaux: à travers » les incertitudes et cet esprit d'intérêt parti- » culier qui caractérise tant de demandes oppo- » sées, le ministère n'entrevoit rien qui puisse » le déterminer ».

Puisaye promit d'aller à Londres, et prépara tout dès-lors pour tirer parti de son voyage. Il fut convenu que Tinténiac ferait son rapport aux princes français, sans intermédiaire, et qu'il leur démontrerait la nécessité de suivre à l'avenir, relativement aux royalistes, une marche dirigée par des principes invariables; et qu'il sollicilerait, en rendant compte au ministère de la position de la Bretagne, un secours d'argent suffisant pour mettre Puisaye en état d'accélérer son organisation militaire. Dans la vue de se ménager davantage Tinténiac, Puisaye lui conféra le grade de chef de division parmi les Chouans, lui donnant ainsi le pas sur les autres chefs divisionnaires, à raison de l'ancienneté de son brevet de colonel. Tinténiac prit congé de Puisaye, en lui promettant de ramener quelques officiers bretons qui aspiraient à faire une guerre active.

L'incursion des Chouans d'Ille-et-Vilaine, leurs combats journaliers, l'arrivée de nouveaux émissaires, les dissensions qui avaient éclaté parmi les révolutionnaires de Paris, et la fin du règne de la terreur, pouvaient être considérées comme autant de circonstances favorables aux royalistes de Bretagne. Pleins de confiance et d'espoir, ils sentirent plus que jamais le besoin de se rallier à un centre commun.

Jusque là l'autorité de Puisaye n'avait pas dépassé les limites du département d'Ille-et-Vilaine. Les corps d'insurgés formés avant son arrivée en Bretagne, ne le reconnaissaient point encore pour chef principal; et cependant l'insurrection y faisait des progrès rapides.

Puisaye tournait surtout ses regards vers le Morbihan, et ne cessait d'y provoquer l'union avec l'Ille-et-Vilaine. Un comité royaliste se rassembla, à cet effet, dans une campagne aux environs de la petite ville de Lominé. Mais ses plans furent connus et dérangés par l'activité des troupes républicaines. Toutefois l'impulsion était donnée. Puisaye chargea le comte de Bellevue, qui commandait une des divisions les plus voisines, de s'aboucher avec les principaux royalistes du Morbihan, tant laïques qu'ecclésiastiques; d'étudier les détails de son organisation secrète; d'en hâter les progrès, et de lui rendre compte du résulat de ses observations et de son travail. Cet officier s'acquitta de sa mission avec autant de zèle que d'intelligence.

A cette époque les insurgés du Morbihan n'étaient point réunis sous un commandant général. Le chevalier de Silz et le comte de Boulainvilliers n'avaient pas encore reconnu le comte de Labourdonnaie pour chef supérieur. Un grand

nombre d'autres officiers secondaires se partageaient la confiance des habitans des campagnes : satisfaits de gouverner leurs cantons respectifs, ils étaient assez disposés à obéir à celui que l'opinion leur désignerait comme le plus digne du commandement. Le comte de Silz, frère aîné du chevalier, étant revenu en Bretagne, le modeste Labourdonnaie, qui reconnut en lui les qualités nécessaires à la première place, la lui céda. Ce choix, généralement approuvé, fut confirmé par la confiance qu'obtint au plus haut degré le comte de Silz, et qu'il justifia jusqu'à sa mort. Le Morbihan eut bientôt douze divisions royalistes qui pouvaient fournir chacune un rassemblement de mille insurgés environ, composé en partie de conscrits réfractaires ou déserteurs, de transfuges et de proscrits vendéens. En outre un grand nombre de paysans étaient disposés aussi à combattre sous leurs principaux chefs, tels que le chevalier de Silz, le comte de Boulainvilliers, le chevalier de Lantivy, Guillemot, Bonfils, Jean-Jean, Berthelot, Robinot de Saint-Régent, d'Allègre de Saint-Tronç, Georges Cadoudal et Lemercier, dit *la Vendée.*

Une année d'intervalle suffit à ces deux derniers pour voir tomber dans leurs mains la di-

rection de toutes les forces du Morbihan. Secondés également par les circonstances, tous deux partagèrent long-temps les mêmes vicissitudes et la même fortune. Georges Cadoudal n'avait pas vingt-un ans; Lemercier en avait à peine dix-neuf. Le premier était d'un courage froid, d'un caractère inébranlable, mais plein de rudesse; aussi fut-il, de tous les chefs royalistes, celui qui contribua le plus à entretenir le feu de la guerre civile. Un esprit vif, une ame ardente, une pénétration peu commune, caractérisaient le jeune Lemercier. A l'intrépidité d'un vieux guerrier, il joignait une présence d'esprit admirable, et une gaieté égale dans les succès comme dans les revers. Doué d'un talent particulier d'observation, ses momens de repos étaient exclusivement consacrés à l'étude de toutes les parties de la guerre; il n'était pas une marche, un voyage, un combat dont il ne tirât quelqu'avantage pour son instruction. Né dans une petite ville de l'Anjou, il avait joint l'armée de la Vendée lors de son passage en Bretagne, et avait vu Georges pour la première fois à Fougères. La conformité de leurs principes établit entr'eux une liaison que resserrèrent six années de dangers communs et de services réciproques. Avec cette réunion de qualités, il ne leur manquait que la connaissance

des hommes : l'école du malheur suppléa bientôt à leur inexpérience et au vice de leur éducation.

Après la déroute de l'armée de la Vendée, Georges et son ami s'étaient retirés dans le Morbihan ; mais les insurgés y avaient éprouvé des défaites, et le pays n'étant point encore organisé tout-à-fait, il était difficile de se soustraire aux colonnes républicaines qui le parcouraient en tous sens. Georges et Lemercier furent surpris par l'une d'elles, et traînés dans les prisons de Brest. Ils eurent pour compagnon d'infortune un riche propriétaire de Saint-Domingue, nommé d'Allègre de Saint-Tronc, originaire de Provence, et allié à plusieurs familles distinguées. Education, talens, fermeté, un courage éprouvé par douze années de dangers et de combats, telles étaient les qualités de d'Allègre. Arrivé à Marseille en 1793, au moment où la fermentation régnait en Provence, il y avait pris une part active, et s'était jeté dans Toulon avec les Marseillais fugitifs. Elu membre du comité qui provoqua la reconnaissance de Louis XVII, il fut du nombre des députés qui se rendirent à bord de l'amiral Hood, aussitôt que la flotte anglaise se fut montrée. D'Allègre échappant au désastre qui suivit la prise de Toulon, se sauva à Turin, passa à Londres, s'embarqua, et tomba

au pouvoir d'un corsaire républicain qui le conduisit à Brest. Dans sa captivité il connut Lemercier et Georges, se lia étroitement avec eux, et leur trouvant d'heureuses dispositions, leur donna, sur l'art de la guerre et sur la politique, des notions qui ne tardèrent pas à germer dans deux jeunes têtes avides de connaissances. D'Allègre ayant résolu de briser ses fers, combina son évasion avec ses deux jeunes amis, se jeta avec eux dans la campagne, et regagna le Morbihan, de chaumière en chaumière. Le parti royaliste commençait à s'y fortifier. Avant la fin de la campagne de 1794, d'Allègre, Georges et Lemercier avaient déjà formé trois divisions importantes, par la proximité de la côte et le nombre considérable des marins qu'elles renfermaient. Aucun autre département n'offrait donc autant de ressources à la royauté par le nombre, le zèle et la constance de ses habitans. L'organisation des Côtes-du-Nord reçut aussi plus d'extension, lorsque Boishardy fut secondé par des coopérateurs intelligens et actifs.

Quoique le Finistère eût plusieurs officiers royalistes, les dispositions de ses habitans y étaient moins favorables à l'insurrection. Le baron d'Ampherné, gentilhomme originaire de Normandie, qui résidait à Melvin, près Quimper, avait entre-

près de rattacher cette partie de la Bretagne à la coalition de la Rouarie. A la mort de ce chef, il émigra. Revenu dans le Finistère, il fit de vaines tentatives pour l'insurger : jamais ce département ne put recevoir une organisation royaliste. D'Ampherné parut seul au comité central. A quelques légers mouvemens près, le Finistère conserva sa tranquillité : il la dut surtout à la fermeté avec laquelle le général Canclaux y réprima les premières agitations, à la soumission de presque tous les prêtres qui y exerçaient paisiblement le culte, à l'énergie des administrations supérieures, et enfin à l'éloignement de l'armée de la Vendée.

Le Bas-Maine, qui s'était déclaré pour la cause royale, s'organisait sous la direction du comte de Dieusie, qui ralliait tous les mécontens des environs de Segré et de Châteaugonthier. La haute partie de cette province se disposait en secret, par les soins de Tristan l'Hermite, le compatriote et l'ami de Puisaye. D'autres officiers secondaient ses efforts ou agissaient séparément, mais toujours dans les mêmes vues. Lechandelier de Pierreville, sorti du parti républicain, était de ce nombre. Officier dans les chasseurs de la Montagne, il commandait un poste entre Châteaugonthier et Laval, lorsqu'il passa du côté des

royalistes : sa défection entraîna celle de Picot, qui servait dans le même corps. Tous deux formèrent, dans les environs de Laval, un parti très-actif. Lechandelier, frêle et d'une petite stature, mais intrépide et entreprenant malgré sa santé délicate, resta toujours fidèle depuis à la nouvelle cause qu'il avait embrassée. Ainsi tout s'organisait dans le sens royaliste, depuis Vannes jusqu'aux portes de Rennes et de Saint-Brieux ; depuis Vitré, Fougères et Laval, jusqu'aux portes d'Angers, d'Ancenis et de Nantes. Toutefois les premières levées, entre la Loire et la Mayenne, n'excédèrent pas d'abord trois mille hommes, sous différens chefs secondaires ; mais leurs progrès furent rapides. Voici quelle en fut la première organisation : Sarrazin commanda les rassemblemens de la forêt de Combrée ; Desloges, ceux de Genêt, Bains et Marans ; Gourley dirigea les insurgés de Maumusson ; ceux de Châteauneuf le furent par l'intrépide Coquereau, et ceux de Juigné par Duparc. L'organisation d'Amédée Béjari et du chevalier de Caquerey, qui s'étendait du côté de Rennes, vint se lier à celle du vicomte de Scépeaux, dont le quartier-général était à Bécon.

Vers la fin d'août, le rassemblement des environs de Combrée marcha sous les ordres de

Sarrazin, pour attaquer le poste républicain cantonné dans ce bourg. De son expulsion dépendait l'affranchissement de tout le canton. L'attaque fut poussée avec intelligence et bravoure : malgré la plus vive résistance, le poste fut emporté d'assaut ; mais le valeureux Sarrazin y laissa la vie. Soit pour le venger, soit dans la chaleur de l'action, les royalistes égorgèrent les cinquante soldats qui avaient défendu le cantonnement. La mort du comte de Sarrazin fut une perte d'autant plus sensible pour les royalistes du Bas-Anjou, qu'il en était le régulateur le plus actif. Le chevalier de Turpin et le comte de Dieusie, sentant la nécessité de se déclarer ouvertement, ne balancèrent plus ; et leur résolution, en ranimant leur parti, qui était encore à sa naissance, lui donna plus de solidité.

Telle était déjà l'extension de la chouannerie, qu'elle comptait près de trente mille hommes armés contre la république. Réduits, dans l'origine, à s'envelopper de mystère, les chefs prenaient des noms supposés, et se servaient du mot *travailler* pour désigner leurs opérations secrètes. Ils parcouraient le pays déguisés en paysans, ne se montrant que la nuit à leurs affidés ; et pour éviter toute surprise, se couchaient dans des souterrains ou dans des hamacs suspendus aux arbres

éloignés des habitations et des routes. Mais il faut le dire et ne rien soustraire à la sévérité de l'histoire, la formation et l'existence du parti des Chouans furent signalés par des assassinats et par des exécutions terribles. Acquéreurs de domaines nationaux, prêtres assermentés, révolutionnaires armés contre les royalistes, étaient massacrés sans pitié, s'ils tombaient entre leurs mains. Ces proscriptions, comme celle de Sylla, finirent par dégénérer en vengeances particulières. Sans doute l'humanité abhorre et la politique condamne les excès qui accompagnèrent le début de cette nouvelle guerre intestine; mais ils furent provoqués par des massacres en masse, par de froides cruautés, par des meurtres juridiques, par la sanguinaire institution des commissions militaires, dignes tribunaux d'un gouvernement exécré, et enfin par des viols et d'horribles brigandages, dont la soldatesque se souillait tous les jours. Arrêter le bras vengeur de tant de royalistes exaspérés, qui avaient vu périr leurs pères, leurs mères, qui avaient vu violer leurs filles, massacrer leurs enfans, piller et incendier leurs maisons, devenait impossible. Ces hommes, altérés de vengeances et avides de sang, bravaient l'autorité de leurs chefs; elle était impuissante pour les ramener aux principes

d'une guerre loyale et régulière : ils auraient cru ne pas combattre à armes égales contre leurs implacables ennemis. Mais en égorgeant les soldats isolés et les ordonnances, en assassinant les révolutionnaires forcenés, en opposant des atrocités aux atrocités, et en ne faisant, pour ainsi dire, qu'une guerre nocturne, les Chouans se rendirent odieux à tous ceux qui, n'ayant pas le courage de les combattre, réclamaient la sécurité au sein d'une guerre civile; en un mot, ils furent considérés d'abord comme des brigands sans nulle organisation politique.

Ce ne fut qu'à force de persévérance et d'efforts, que Puisaye parvint à leur donner les formes d'une confédération armée. L'arrivée du chevalier de Busnel, envoyé directement à Puisaye par milord Balcaras et par le marquis Dudresney; les dépêches dont il était porteur, au nom du gouvernement britannique, accoutumèrent les différens chefs à voir dans Puisaye l'ame du parti et leur intermédiaire auprès du cabinet de Saint-James. Aimé Duboisguy, chef de l'arrondissement de Fougères, et qui, jusqu'alors, s'était presqu'isolé, reconnut Puisaye pour son général. Boishardy s'y décida également, d'après l'impulsion du chevalier de Chantereau, envoyé auprès de lui à cet effet.

A peine Boishardy se fut-il déclaré, que les Côtes-du-Nord s'organisèrent à l'instar du Morbihan. Enfin le comte de Bellevue, envoyé dans cette partie de la Basse-Bretagne, en détermina également la réunion.

Alors Puisaye mit en vigueur son organisation militaire. Chaque département forma plusieurs divisions, commandées par un chef principal, avec rang de maréchal-des-camps, et ayant sous lui des chefs divisionnaires; ces derniers avaient rang de colonel. Après eux venaient les chefs de canton, avec rang de major: ils étaient chargés de lever et d'organiser les compagnies qu'ils formaient de déserteurs réquisitionnaires et de tous les habitans en état de porter les armes. Le chef de canton avait voix au conseil de la division, et présidait de droit les comités de paroisses; six membres, prêtres et laïques, et un caissier, composaient le conseil de division. Les conseils inférieurs de paroisses n'étaient formés que de trois membres. Un aumônier fut assigné pour chaque division; mais peu osèrent, dans l'origine, prendre une part active à la guerre, quoique Puisaye fît jouer tous les ressorts de la politique pour se les attacher. Il n'en était pas de même des prêtres du Morbihan; presque tous suivaient le parti armé.

L'organisation militaire une fois réglée, Puisaye fit une adresse aux Français, au nom du Roi, des généraux et des chefs de l'armée catholique et royale de Bretagne. Non-seulement il y constituait son parti en état de guerre contre les républicains; mais pour lui donner plus de force et d'extension, il déclarait ne reconnaître que des amis ou des ennemis. « Les circonstances terribles, dit-il, qui agitent depuis long-temps » notre malheureuse patrie, ne permettent plus » à personne de demeurer incertain et flottant » entre la scélératesse et la vertu ». Après avoir fait le tableau de la longue infortune des Bourbons, de la tyrannie de la convention et des excès de la terreur, Puisaye ajoutait : « Il est temps, » Français, de secouer vos fers; osez vouloir être » libres, et vous le serez. Relevez vos autels, » rappelez vos pasteurs, serrez-vous autour du » trône ». Se déclarant ensuite pour le rétablissement de la religion, pour le maintien de la monarchie, pour la délivrance et le soulagement des peuples, Puisaye faisait un appel solennel et général à tous les Français, et particulièrement aux Bretons, afin qu'ils eussent à se réunir aux drapeaux de la religion et du Roi. Il vouait à la mort tous ceux qui, gardant une infâme neutralité, refuseraient des fonctions au nom de la

couronne, et à tous ceux qui ne marcheraient pas au premier ordre qui leur serait intimé par les chefs de l'armée catholique. Etaient également réputés rebelles, toute ville, bourg ou village dont les habitations seraient abandonnées à l'approche des royalistes. Des commissaires furent autorisés à ouvrir des emprunts pour l'armement, l'équipement et la subsistance de l'armée, et à délivrer des bons royaux. Enfin il fut défendu à tout receveur et payeur de la république de se dessaisir des sommes qui étaient entre leurs mains, ni de les verser à d'autres qu'à celles des trésoriers ou commissaires de l'armée royale de Bretagne. Cette proclamation, du 26 juillet 1794, était signée par quarante-cinq généraux et officiers royalistes (*).

Puisaye fondait aussi le succès du parti du Roi sur le mobile de la corruption; il espérait gagner avec de l'or la majeure partie de l'armée républicaine, et il fit, dans ce sens, une autre proclamation adressée, de par le Roi, aux généraux, officiers et soldats des armées ennemies, et aux gardes nationales. En les excitant à la désertion, il leur offrait leurs mêmes grades et appointe-

---

(*) Voyez, à la fin du volume, les *Pièces justificatives*, n.° XXV.

mens ; et une gratification de trois mois de solde ; il promettait en outre amnistie à tout village, bourg, ville et place qui, avant l'approche de l'armée royaliste, arborerait spontanément l'étendard royal. Les déserteurs attirés par cette publication devaient être répartis dans l'armée.

D'après son plan, l'insurrection devait s'étendre non-seulement sur la totalité de la Bretagne, mais encore sur une partie du Maine et de la Normandie. Mais comment se saisir du commandement de ces trois provinces, sans l'appui et les secours du gouvernement britannique ? Puisaye lui avait communiqué ses vues, dans l'espérance que l'intérêt de sa politique le porterait à protéger efficacement les royalistes. Toutefois plusieurs émissaires du cabinet de Londres s'étaient succédés en Bretagne sans aucun résultat; tous ces messages se réduisaient à des promesses, à des complimens, à des offres de services, mais sans rien annoncer de positif.

Cet état d'incertitude ne pouvait convenir à l'impatience de Puisaye; il prit enfin la résolution de passer à Londres, pour s'assurer par lui-même s'il pouvait compter sur des secours prochains et effectifs. Dans ce cas, il lui impor-

tait d'en accélérer lui-même le départ. Se rapprochant de la côte, il se porta vers la division du chevalier de Chantereau, et y appela les principaux chefs bretons, pour conférer sur la conduite qu'il serait utile de tenir pendant son absence. Là il reçut l'avis que l'infatigable Prigent venait de débarquer, et que cette fois il amenait trois officiers pour l'armée royale de Bretagne : c'étaient Solihac, de Jouette et Cormatin, qui, en mettant le pied sur le rivage, avaient repoussé une patrouille républicaine; or cette partie de la côte, servant de communication pour la correspondance, et jusque-là peu soupçonnée, se remplit de soldats, et devint d'un accès difficile.

Cormatin remit à Puisaye, avec une recommandation du conseil des princes de la maison royale, un certificat du marquis de Bouillé, dont il avait été l'aide-major-général des logis pendant les troubles de Nancy : il faisait en termes honorables l'éloge de ses talens militaires et de son mérite personnel. Comme il fallait aux insurgés un officier au fait des détails d'état-major, Puisaye proposa Cormatin pour major-général. Il dit ensuite aux chefs bretons que le cabinet de Saint-James désirait sa présence à Londres, afin de se concerter avec lui pour

étendre, fortifier et consolider le parti royaliste en Bretagne ; il ajouta qu'il ne pouvait se refuser aux instances du gouvernement anglais, et qu'il allait y déférer.

Pour rendre les fonctions de Cormatin plus faciles, Puisaye lui adjoignit un conseil particulier, composé de quatre chefs de divisions, auxquels ils fit prendre l'engagement de ne rien entreprendre d'important pendant son absence, sans avoir reçu son avis. Ces chefs étaient Charles de Boishardy, le chevalier de Chantereau, Jarry et l'ex-constituant Boutidoux. Il leur laissa des instructions pour accélérer et perfectionner l'organisation royaliste, seul objet dont ils dussent s'occuper.

Puisaye décida en conseil général qu'on se tiendrait sur la défensive ; qu'il ne serait plus fait de rassemblemens extraordinaires ; qu'on éviterait tout mouvement qui pourrait alarmer l'ennemi et attirer des renforts de troupes dans la province ; enfin, qu'on s'interdirait soigneusement toute démarche tendante à trahir le secret du séjour de Puisaye en Angleterre. Solihac et de Jouette furent immédiatement adjoints à Boishardy pour les côtes du Nord ; le premier en qualité de chef de division ; le second comme aide-major-général. On nomma le comte de

Bellevue chef de division dans l'Ille-et-Villaine, et Guichard vers la forêt de Paimpon, frontière du Morbihan. Amédée Béjari fut envoyé dans ce dernier département pour y cimenter l'union. Tristan l'Hermite se chargea d'organiser définitivement la partie du pays nantais situé sur la rive gauche de la Loire : tous devaient déterminer les chefs de ces différens cantons à établir dans leurs arrondissemens respectifs un bureau civil, chargé de correspondre avec la commission intermédiaire établie à Rennes, et de lui rendre compte de chaque opération locale. Cette commission, présidée par M. de La Prévalaye, en l'absence du comte de Botherel, tenait ses séances à Rennes, ou à la Prévalaye dans les momens orageux; ses délibérations devaient être sanctionnées par le comité central militaire.

Après avoir fait reconnaître Cormatin en qualité de major-général, par tous les chefs de division, Puisaye assembla le comité central, et l'en établit le président en son absence. Avant son installation, Cormatin prêta le serment ordinaire et extraordinaire. Croyant avoir pourvu à tout, Puisaye se dirigea vers la côte, sous la conduite de Prigent, et accompagné du jeune Perchais, son aide-de-camp, du chevalier de Busnel, qui retournait à Jersey, et de la comtesse de Gouyon. Cette dame bretonne,

qui avait souvent donné asile à Puisaye, venait d'être compromise par la lâcheté d'un agent des princes. Forcée de s'échapper sous des habits de femme-de-chambre, à travers les gardes qui remplissaient sa maison, errante, proscrite, signalée à tous les postes, elle parvint jusqu'à Puisaye, voulant partager avec lui les dangers d'une traversée entreprise malgré la surveillance d'un ennemi vigilant.

On avait toujours recommandé qu'il ne se tirât pas un seul coup de fusil sur la côte, afin que la correspondance anglaise ne fût point interrompue : mais le débarquement de Cormatin venait de donner l'éveil ; les garnisons, les gardes nationales des villes et des campagnes étaient sous les armes, et tous les passages étaient gardés à vue. Pour gagner la côte, Puisaye se vit donc forcé de faire le trajet à pied, avec peu de monde, les chemins qu'il devait suivre étant impraticables pour les chevaux. Prigent, qui en connaissait les détours, conduisit Puisaye sans accident sur un des points du rivage, situé entre la rivière de Rance et Saint-Malo. Le bateau de correspondance y avait abordé la veille, pour mettre à terre quelques agens venus de Jersey. La plage étant battue toutes les nuits par des patrouilles, Duval, l'un des agens, avait devancé

Puisaye pour faire le signal au bateau. Enveloppé tout-à-coup par cinq traîneurs de la dernière patrouille, il s'en débarrasse et en couche deux par terre à coup de poignard: l'alarme est aussitôt donnée; des détachemens se portent précipitamment sur ce point, et le bateau s'éloigne avec ceux qui s'y étaient jetés à la hâte. Un plus grand danger menaçait Puisaye resté sur la côte. Sans perdre un moment, il traverse la Rance pour aller chercher, sur un point plus éloigné, l'occasion qu'il venait de perdre : sa petite troupe se grossit des compagnons de l'intrépide Prigent. Arrivés à Saint-Briac, ils n'y trouvent qu'un canot en mauvais état, s'en emparent, s'éloignent, et luttant contre une mer orageuse, parviennent enfin à Jersey. Ce passage de Puisaye en Angleterre eut lieu le 13 septembre 1794. On verra quel en fut le déplorable résultat pour les émigrés et pour les royalistes.

LIVRE XVIII.

Arrivée de Puisaye à Londres. — Politique de l'Angleterre à l'égard de la France. — Conférences de Puisaye avec les ministres anglais. — Ses vues et ses premiers plans. — Situation des royalistes de Bretagne, après le départ de Puisaye. — Apparition de Hoche; caractère de ce général. — Suspension d'armes entre les républicains et les royalistes de Bretagne. — Influence et projets de Cormatin. — Pacification de la Mabilais.

La confédération bretonne, après le départ de Puisaye, ne fut plus qu'un parti désuni, livré au hasard des événemens. Jamais toutefois les circonstances ne s'étaient montrées si favorables aux royalistes. Le gouvernement révolutionnaire abattu, ses agens écrasés sous le poids de l'opinion, les dépositaires du pouvoir se renversant tour à tour, et suscitant journellement, par des mesures insensées, de nouveaux ennemis au système républicain, telle était la situation des dominateurs de la France, lorsque Puisaye arma l'Angleterre en faveur des Bourbons.

A son arrivée à Londres, les princes, oncles

du jeune roi Louis XVII, étaient sur le continent, à une grande distance l'un de l'autre. MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII, résidait à Véronne; M.gr le comte d'Artois, aujourd'hui MONSIEUR, se trouvait au quartier-général de l'armée anglaise, à Arnheim. Le premier de ces princes, en prenant le titre de régent de France, avait donné au second celui de lieutenant-général du royaume. Leur séparation, qui n'avait sans doute pour objet que d'étendre et de multiplier les ressources de la cause royale, en les provoquant sur plusieurs points à la fois, lui était pourtant nuisible, puisqu'elle s'opposait à l'unité des conseils, à l'ensemble et à la célérité des mesures. Quoique les intérêts des deux princes fussent identiques, pouvait-on se flatter que ceux qui les entouraient seraient toujours d'accord, et qu'il ne s'établirait parmi eux d'autre rivalité que celle du zèle et de l'émulation? Pourtant la cause royaliste pedrait chaque jour de son poids dans les cabinets de l'Europe, à mesure que l'influence révolutionnaire y faisait plus de progrès. Le triomphe des principes désorganisateurs, et surtout des armées françaises, avaient singulièrement altéré la politique des puissances européennes. La coalition n'existait plus; elle avait trouvé sa dissolution dans les motifs inté-

ressés qui lui avaient donné naissance. La plupart des cabinets, forcés de changer l'objet de leur ambition, n'en avait pas moins persisté dans leurs principes. A de fausses idées d'envahissement et de démembrement, dont le vide était enfin démontré, avaient succédé des vues tout aussi pernicieuses d'agrandissement et d'indemnités aux dépens du droit des Rois et des principes sur lesquels reposent la paix des nations. Asservir des Etats indépendans, renverser des souverains légitimes, et se partager leurs dépouilles, ont trop long-temps déshonoré notre âge et fait plus de mal à l'Europe que les armées révolutionnaires elles-mêmes. Dès que les régicides, maîtres du gouvernement de la France, ne redoutèrent plus les puissances du continent, la cause des royalistes n'eut plus rien à prétendre. Depuis près de deux ans tous leurs vœux, tous leurs efforts tendaient à obtenir l'intervention des puissances : en vain ils s'en étaient flattés. Un abattement général avait succédé aux premières espérances; ce n'était plus que du temps ou d'un prodige inespéré que les royalistes émigrés ou armés dans l'intérieur attendaient leur salut. Enfin il ne restait plus que l'Angleterre de qui les uns et les autres pussent attendre raisonnablement une coopération efficace; d'autant plus que le changement opéré

dans le systême des autres cabinets en produisait un total dans son intérêt et par conséquent dans sa politique.

Telle était la situation de l'Europe, quand Puisaye, député par les habitans d'une grande province, qu'il avait ralliés au drapeau blanc par une organisation religieuse, civile et militaire, se présenta aux ministres anglais, avec des pouvoirs illimités (*). Il demandait à traiter avec eux des intérêts relatifs à son parti, dans l'espoir de couronner le succès de ses travaux, en opérant un changement décisif dans la politique qui avait dirigé jusque-là les puissances de l'Europe. Il aspirait non pas à obtenir des secours pécuniaires et secrets, mais la coopération effective et hautement avouée de la seule puissance qui pouvait le seconder utilement; il venait provoquer la reconnaissance authentique des titres de l'héritier de Louis XVI et de tous les droits des princes ses oncles; il désirait unir autour de ces princes les émigrés que la persécution, le malheur et l'indigence avaient dispersés sur tous les points de l'Europe, et donner enfin aux descendans de Saint-Louis un moyen digne d'eux d'aborder les rives de leur patrie en deuil, pour y ramener la paix et

(*) Voyez, à la fin du volume, *Pièces justificatives*, n.° XXVI.

le bonheur. Tel était le plan dont il nourrissait son ambition : le succès pouvait le conduire à une gloire immortelle. Les marques progressives d'intérêt qu'il reçut du ministre Pitt, dans le cours d'une première entrevue, le remplirent d'espérance. Pitt, qui voyait tout en grand, et qui embrassait d'un coup-d'œil la multiplicité des rapports qui lient entr'elles les affaires publiques, l'écouta avec une attention soutenue. Le résultat de la première conférence, fut que le séjour de Puisaye à Londres serait tenu dans le plus grand secret; qu'il recevrait dès le lendemain les moyens de faire passer à ses compagnons d'armes des secours en tout genre; et que les ordres seraient envoyés à Jersey pour faciliter et pour étendre la correspondance avec l'intérieur.

Puisaye, voulant s'assurer par lui-même des intentions du gouvernement anglais, observa que l'objet des travaux du parti royaliste était manifeste : la restauration de la monarchie française dans la personne du légitime souverain et dans l'intégralité de son territoire; cette condition première était indispensable entre l'Angleterre et les insurgés bretons. Soit que le gouvernement anglais eût toujours été mu par ce principe, soit qu'il en eût changé, Puisaye reçut à cet égard l'assurance la plus positive.

Il eut un libre accès à la tour de Londres et

à l'arsenal, pour y désigner les armes qu'il croyait utile d'envoyer aux armées royales. A force de veilles et de soins, il remit, dès le 3 octobre, au premier ministre, le mémoire qu'il lui avait demandé. Il y établissait que les troupes de la convention, en Bretagne, n'excédaient pas vingt mille hommes, parmi lesquels se trouvaient douze mille jeunes gens de la première réquisition qui ne cherchaient que les occasions de déserter. Passant ensuite à la question qui lui avait été faite relativement aux troupes auxiliaires, indispensables pour mettre les royalistes en état de se rendre maîtres de la province, il s'exprimait en ces termes : « On connaît maintenant la disposition » des esprits; ils sont partagés entre la crainte et » l'espoir. Les Bretons, assurés que les Anglais » pourront se maintenir parmi eux et à leur aide, » se déclareront franchement pour leur Roi. Otez » la crainte des vengeances; substituez-y l'assu- » rance d'une protection stable et constante, une » proclamation tiendra lieu de trente mille » hommes. Vingt mille habits rouges distribués » aux insurgés en feront voir cent mille. Que la » force réelle soit de dix mille hommes, il n'y » aura pas une goutte de sang de répandu; qu'elle » soit de six à sept mille hommes, elle sera stric- » tement suffisante ». Puisaye se fondait sur ce

que la moitié des troupes conventionnelles employées alors en Bretagne était renfermée à Belle-Ile-en-mer, d'où toute communication avec le continent devait lui être coupée par une escadre anglaise. La descente qu'il fallait opérer sur la côte du nord, depuis la baie de Cancale jusqu'à Paimpol, serait favorisée par une insurrection générale des royalistes de ce district, et par une prise d'armes dans les autres parties de la Bretagne, surtout dans le Morbihan. Là une diversion du côté de la mer devait la seconder. Or ce ne fut pas Puisaye qui proposa la baie de Quiberon comme point de débarquement. Il voulait qu'on se dirigeât de suite sur Rennes : quatre marches suffisaient, selon lui, et il insistait pour que l'entreprise eût lieu avant l'hiver. Ce premier mémoire parut avoir produit l'effet qu'il en espérait. Le ministre Pitt, l'ayant jugé assez important pour en faire part à ses collègues, invita Puisaye à une conférence avec milord Grenville et M. Dundas (aujourd'hui lord Melville); elle fut longue et tout y fut approfondi. Le lendemain, le premier ministre demanda à Puisaye un second mémoire, avec le plan détaillé de l'expédition. Deux jours après, ce mémoire raisonné fut entre ses mains. Selon Puisaye, l'armée expéditionnaire devait être

portée à dix mille hommes, savoir : douze cents hommes de cavalerie légère ; quinze cents canonniers, ouvriers, sapeurs ; quinze cents chasseurs à pied ; six mille hommes d'infanterie ; un état-major nombreux, de l'artillerie de tout calibre, des pontons, des vivres pour un mois, des tentes et effets de campement. Il insistait pour que l'expédition mît promptement à la voile, et que, partagée en trois divisions d'égales forces, elle opérât la descente sur trois points différens. Il traçait l'itinéraire de la marche sur Rennes, regardant la reddition de cette ville comme l'événement qui devait décider du sort de la Bretagne, et ne faisant aucun doute qu'on ne pût s'y maintenir jusqu'au printemps. En supposant des revers, la retraite, qui était sûre, pouvait s'effectuer dans le meilleur ordre ; et on aurait fait au moins une diversion puissante favorable aux Pays-Bas. Il importait, selon Puisaye, qu'au moment de la descente une proclamation fût donnée dans des termes qui flatteraient les habitans ; que la prise de possession de la province se fît au nom de Louis XVII ; que Sa Majesté Britannique interposât sa garantie entre la crainte et les vengeances ; et que le moindre dommage, même involontaire, fût payé le double de sa valeur. « Alors, ajoutait Puisaye, tous les

» partis se réuniront sous l'étendard royal, et il
» ne sera pas un seul Breton, n'importe quelles
» qu'aient été ses opinions et sa conduite précé-
» dentes, qui ne regarde les troupes anglaises et
» les royalistes comme ses libérateurs ».

Mais alors le ministère portait presque toutes ses vues du côté de la Hollande, et une partie de l'armée anglaise était encore sur le continent. Il semblait aussi regretter les sommes énormes employées en expéditions infructueuses, et il hésitait de se livrer aux plans de Puisaye. A ces premiers obstacles vinrent se joindre des contrariétés d'une autre nature. Le séjour de Puisaye à Londres ne resta pas long-temps secret; il eut d'autant plus de publicité qu'il était plus mystérieux: les journaux en parlèrent. L'apparition de ce chef d'insurgés avait éveillé tous les genres de jalousies et de soupçons, parmi les émigrés que la prévention et l'infortune rendaient si susceptibles de méfiance et d'aigreur. Ils le décrièrent d'abord, et le croyant peu en crédit auprès des ministres, ils le diffamèrent avec amertume. « C'est un révolutionnaire, disaient-ils;
» c'est peut-être même un agent de la convention,
» qui veut perdre la Bretagne; qui la livrera aux
» torches des républicains pour lui faire par-
» tager le sort de la Vendée. N'est-il pas honteux

» qu'un homme aussi équivoque se trouve à la » tête des royalistes de Bretagne, de préférence » aux gentilshommes de cette province » ?

Tel fut leur déchaînement, que sans s'en douter ils se firent les échos, à Londres, des révolutionnaires de Paris et des écrivains de la convention. « Puisaye, ajoutaient-ils entr'eux, est l'homme » qu'il faut à l'Angleterre pour lui livrer les » arsenaux français, les places maritimes, les » restes de la marine française. Secondée par lui, » cette puissance rivale jetera dans l'ouest, sans le » moindre obstacle, tout ce qui pourra rendre la » guerre civile plus longue et plus sanglante ».

Il se forma aussitôt parmi les envieux et les ennemis de Puisaye une coalition, dans l'unique objet de l'épier, de le contrecarrer, de le diffamer dans l'esprit des princes de la maison royale, et de miner sourdement toutes les bases sur lesquelles pouvaient reposer le succès de ses entreprises. Mais ce chef, opposant aux dégoûts et aux entraves qui lui sont suscités, une constance inébranlable, s'arrête au parti d'envoyer une personne de confiance vers le comte d'Artois, pour lui demander ses ordres; il veut prendre avec ce prince l'engagement de ne se prêter à aucune mesure sans la certitude d'obtenir que le roi de France sera solennellement reconnu ; que dans

l'expédition projetée les troupes anglaises serviront comme alliées des royalistes; que le pavillon britannique ne sera arboré sur aucune place, que conjointement avec le pavillon royal de France, en signe d'alliance; que les villes, ports, forteresses et même les vaisseaux, seront reçus au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne; et enfin que le gouvernement anglais fournira au lieutenant-général du royaume, les moyens proportionnés à l'importance et à l'élévation de son rang.

Puisaye s'adresse au comte d'Artois, comme étant muni de tous les pouvoirs du Régent, et il lui envoye M. de Saint-Morys, conseiller au parlement de Paris, dont le dévouement pour la famille royale était sans bornes. La partie essentielle de sa mission ne pouvait être confiée que verbalement, à cause des hasards du voyage. M. de Saint-Morys s'étant mis en route le 9 novembre, avec les lettres de Puisaye, fut aussi heureux qu'expéditif. Il remit ses dépêches peu de jours après son départ. Après avoir mûrement pesé les considérations que Puisaye venait de lui soumettre, M.gr le comte d'Artois lui écrivit en ces termes: « Je ne vous donne qu'un ordre, » c'est de tout faire, de tout entreprendre pour » hâter le moment où je pourrai partager vos dan» gers ». Il le chargeait d'assurer, en son nom et



en celui de M. le Régent, tous les braves royalistes de leurs sentimens et de leur reconnaissance. « Vous pouvez compter fermement, ajou-
» tait le Prince, que je confirmerai avec plaisir,
» lorsque je vous aurai rejoint, tout ce que le
» conseil militaire, ainsi que vous, aurez cru
» utile d'accorder au bien du service du Roi, à
» ceux qui, sous vos ordres auront le plus con-
» tribué à la restauration de l'autel et du trône ».

Cependant le marquis Dudresnay, surpris et contrarié du séjour de Puisaye à Londres, et du mystère dont il s'environnait, se montrait l'un de ses plus violens détracteurs. Non-seulement il le dénigrait et croisait tous ses projets; mais à l'ombre de l'autorité qu'il conservait sur les agens de la correspondance, il s'efforçait d'aliéner, contre ce chef, le comité militaire et ses amis particuliers en Bretagne. Le résultat de ses démarches, loin de tourner au désavantage de Puisaye, donna lieu, au contraire, à une lettre respectueuse et très-instante, adressée, au nom de l'armée de Bretagne, aux princes de la maison royale, pour demander la nomination de Puisaye à la place du marquis Dudresnay, avec un titre supérieur au sien. De son côté, Puisaye lui fit part de l'autorisation qu'il venait d'obtenir du lieutenant-général du royaume : cette communica-

tion fut infructueuse ; la correspondance avec la Bretagne et les diffamations continuèrent. Convaincu de la nécessité d'arrêter le mal à sa source, Puisaye se détermine à rendre compte à M.gr le comte d'Artois, de tous les obstacles qu'on élevait de toutes parts, sous le prétexte de servir le Roi, contre les intérêts de la couronne ; et il obtint de M. de Saint-Morys qu'il retournerait sur le continent, chargé d'un second message. Par sa dépêche, il demandait expressément la ratification authentique des brevets que le conseil militaire et lui avaient jugé ou jugeraient à propos de donner. « Je supplie V. A. R. de croire, ajou-
» tait Puisaye, que le moment est venu où rien ne
» doit être fait qu'il ne le soit au nom de M. le
» Régent et au vôtre ; que c'est en vos noms, dé-
» sormais, qu'il faut parler, agir, récompenser,
» pardonner ou punir ; et que l'amour des Fran-
» çais pour votre auguste sang, doit seul faire une
» conquête que lui seul pourra conserver, car on
» fera plus avec la clémence qu'avec la force des
» armes ».

Dans sa réponse, datée du château de Zipendal, près Arnheim, (le 6 novembre 1794), le Prince s'exprima en ces termes : « Mon cœur
» sait apprécier les sentimens qui vous animent,
» et je me réserve de vous bien prouver tout ce



» que vous m'inspirez, le jour heureux où je com-
» battrai avec vous et vos intrépides compa-
» gnons. Je vous autorise à vous considérer
» comme lieutenant-général, et à vous faire obéir
» en cette qualité. Ma lettre du 15 octobre vous
» a déjà suffisamment autorisé, ainsi que le con-
» seil militaire, à breveter provisoirement les
» officiers, suivant que leur conduite et le bien
» du service du Roi l'exigeront. En vous re-
» nouvelant ici toutes les marques de ma con-
» fiance, j'y ajoute la ferme assurance que tous les
» pouvoirs qui ont été donnés au marquis de La
» Rouarie, ou à d'autres personnes, sont et de-
» meureront sans effet ».

Indépendamment de cette lettre, le Prince en adressait une seconde telle que Puisaye l'avait demandée, relativement aux récompenses à accorder aux officiers de l'armée républicaine, qui se réuniraient au parti du Roi. « Je dois vous
» confier, ajoutait S. A. R., que l'intention du
» Régent, qui m'a donné, à cet égard, les
» pouvoirs les plus étendus, est de traiter très-
» favorablement tous ceux qui, par des services
» importans, répareront leurs erreurs, et qui,
» ramenant au Roi le plus de sujets égarés, abré-
» geront par là le terme des maux qui désolent
» la France ».

Muni d'autorisations aussi formelles, Puisaye redoubla d'ardeur pour la cause des princes et de la royauté. Il adressa aux ministres Pitt et Windham un nouveau mémoire, par lequel il demandait que leur décision, sur ses projets, ne fût pas différée plus long-temps.

Le terme qu'il avait marqué pour son absence était expiré; deux mois venaient de s'écouler, pendant lesquels les insurgés bretons avaient fait céder leur courage à l'espoir de l'exercer bientôt dans des efforts plus décisifs. On avait d'abord suivi les instructions qu'il avait laissées, à son départ, au conseil chargé de diriger le parti du Roi en Bretagne. Une guerre sourde succédant aux attaques inopinées, à l'enlèvement des convois, les insurgés, redevenus laboureurs, semblaient déplorer eux-mêmes les fléaux de la guerre. Sans uniformes, sans signes distinctifs, et sous les apparences de la soumission, ils propageaient l'opinion royaliste et bravaient toutes les recherches. Ainsi l'esprit d'insurrection, qui s'était étendu de la Vendée en Anjou, et de la Bretagne dans le Maine et en Normandie, menaçait le cœur de la France. La convention, toujours divisée, ne mettait plus de vigueur que dans la guerre extérieure, et ne menaçait que faiblement le parti du Roi. D'ailleurs le

changement continuel dans ses commissaires et dans ses généraux, le découragement des autorités civiles et militaires, et leurs dissensions, ôtaient aux opérations cette rectitude qui ne peut s'obtenir qu'avec l'unité d'action et de pouvoir.

Au général Rossignol avait succédé le général Moulins, tandis qu'une telle guerre demandait les talens d'un grand capitaine et le coup-d'œil d'un homme d'Etat. Lazare Hoche parut enfin. La fortune, la naissance, le hasard n'avaient rien fait pour lui. Né dans l'obscurité, simple soldat aux gardes-françaises, il se fit remarquer, dès les premiers jours de la révolution, parmi ses camarades en révolte contre l'autorité royale.

La nature lui avait donné une stature imposante et guerrière. La carrière une fois ouverte à toutes les ambitions, il ne vit plus rien qui lui parût hors de sa portée ni au-delà de ses espérances. Son avancement fut aussi prompt que son activité était fougueuse; et passant avec rapidité par tous les grades, chacun fut le prix d'une belle action. A vingt-quatre ans général en chef, il reprend les lignes de Weissembourg et débloque Landau, malgré les efforts de l'armée la plus aguerrie de l'Europe : il ne reçoit du gouvernement révolutionnaire que des fers pour récompense. Ses persécuteurs tombent, et le

convention, qui lui rend la liberté, lui confie le commandement de l'armée des côtes de Brest. C'est contre des Français que le vainqueur de Landau va tourner ses armes; aussi l'entendra-t-on s'écrier souvent : « Que ceux qui battent tous les » jours les ennemis extérieurs sont heureux »!

Hoche, d'un caractère impétueux, cherchait sans cesse à le maîtriser. Silencieux et réservé, il avait choisi cette devise : *Des choses et non des mots*. Sa vie, de peu de durée, mais remplie de gloire, ne fut en effet qu'une action perpétuelle. Loyal et magnanime, dévoré d'une noble ambition, il semblait avoir pris pour modèles les héros de la Grèce et de Rome.

Successeur de tant de généraux sous qui la guerre civile n'avait fait que s'aigrir et s'étendre, il sonde d'une main sûre cette plaie douloureuse; et trouvant à son arrivée le fiel dans tous les cœurs, il ne craint pas de proposer un systême de clémence. Sa proclamation aux royalistes respire la modération. « Quoi donc! leur dit-il, vous » préférez les bois et les forêts à vos toits pa» ternels! vous préférez le nom et le métier de » bandits au nom de citoyen, à la profession pai» sible de cultivateur! vous préférez une mort » honteuse et inévitable à la gloire de servir » la patrie! Quel délire! quel égarement! Cessez

» donc, Français, de vous armer contre la ré-
» publique; elle veut que vous soyez libres et
» égaux. Rentrez dans son sein, jouissez-y de
» ses bienfaits, ne prolongez pas une vaine résis-
» tance qui me contraindrait de déployer des
» forces menaçantes et d'agir avec rigueur ».
Hoche, alliant la fermeté à la douceur, tenait ce langage, avant même que la convention nationale eût proposé la paix.

La suspension tacite et presque absolue des hostilités, d'après les ordres qu'avait donnés Puisaye, et qu'il réitérait dans toutes ses lettres, avait inspiré aux républicains cette sécurité si favorable aux desseins du chef royaliste. Hoche, après quelques semaines, en vint à douter, pour ainsi dire, de l'existence d'un parti pour le Roi en Bretagne. « Je fais ce qu'on appelle la guerre
» aux Chouans, écrivit-il en novembre 1794;
» les drôles de gens! on ne les voit jamais! j'es-
» père sous peu en faire disparaître ce qui en
» reste ». Bientôt détrompé, il ne tarda point à changer de langage.

L'activité des lieutenans de Puisaye, et les dispositions des habitans, accéléraient le développement des ressources immenses que la Bretagne recélait en faveur de la restauration. Les communications entre les différens partis de mé-

contens qui en couvraient la surface, s'établissaient d'une manière plus régulière et plus sûre. Cet ensemble une fois connu, les plus timides s'empressent d'offrir ou de promettre leurs services ; d'autres, qui s'étaient d'abord rangés parmi les républicains, cherchent à se faire des amis parmi les royalistes. Les femmes servent à la correspondance, les ouvriers à la réparation des armes, et la plupart des fonctionnaires abandonnent la cause des régicides ; partout on s'oppose au départ des réquisitionnaires et au paiement des impôts. Cet état de choses ne pouvait guère se prolonger ni échapper à l'attention du général républicain. Bientôt il n'y eut pas un village, un hameau qui ne fût transformé en un poste de guerre. La petite armée républicaine, répartie en cantonnemens de dix, vingt et trente hommes, forma comme un vaste filet sur la surface de la province. Les officiers royalistes, qui d'ordinaire parcouraient à l'ombre de la nuit les habitations, pour rassembler les insurgés, pour les maintenir dans l'habitude d'être ensemble, pour veiller à ce qu'ils prissent soin de leurs armes, ne pouvaient déjà plus sortir de leurs retraites sans courir le risque imminent d'être surpris dans le trajet et fusillés sur l'heure.

La surveillance était telle, que le chevalier de

Busnel, expédié d'Angleterre, fut surpris par un détachement, dans une maison de dépôt sur la côte de Saint-Briac, où il venait de débarquer. Cormatin, qui s'y trouvait, lui sixième, se fit jour le pistolet au poing; mais d'Argentière, La Palme et Oleron, officiers royalistes, furent massacrés. Le comte de Bellevue eut la cuisse cassée d'un coup de fusil, et le chevalier de Busnel, atteint lui-même d'un coup de feu dans les reins, ne put sauver sa personne qu'en abandonnant à l'ennemi beaucoup d'or, un million cinq cents mille francs en faux assignats, des armes, des munitions anglaises et la correspondance de Puisaye avec le conseil des Chouans.

Ce revers fut le résultat d'une trahison, la première qu'eût encore éprouvée le parti royaliste en Bretagne. Le prêtre Magnan, recteur de la Mézières, près Rennes, débarqué avant le chevalier de Busnel, s'étant écarté de ses guides, tomba entre les mains de l'ennemi, et fut amené devant les délégués de la convention. Ce faible vieillard, jusque-là aussi recommandable par sa piété que par son zèle, déclara, pour sauver sa vie, tout ce qu'il savait, se donnant même pour être le confident de tous les projets de Puisaye; et afin que ses déclarations eussent plus de poids, il dénonça les maisons qui lui avaient donné

asile sur la route, désignant le point de la côte où était abordé le bateau venu de Jersey. C'en fut assez pour faire surprendre les officiers placés dans les dépôts destinés au service de la correspondance, et pour faire épier le lieu de débarquement. Quelques jours plus tard, l'habile Prigent lui-même tomba au pouvoir des républicains, au moment ou il se rembarquait pour retourner à Jersey. Traduit dans les prisons de Saint-Malo, et sachant que ses amis redoutaient ses révélations, il se hâta de les rassurer secrètement par ce billet : « Je serai » fidèle à la mort comme je l'ai été pendant » ma vie; nos ennemis ne sauront rien : *vive* » *le Roi* »!

Même les chaumières n'étaient pas exemptes de perquisitions à chaque instant du jour. Dans cette position critique, les royalistes ne pouvaient rester plus long-temps spectateurs oisifs des dévastations auxquelles leur inaction laissait les campagnes exposées. Menacés d'être égorgés en détail, la nécessité de résister, plus forte que les calculs de la politique, l'emporta, et après trois mois d'inertie, chacun prit individuellement la résolution de repousser la force par la force.

Le chevalier de Boishardy recommença le pre-

mier les hostilités, dans les Côtes-du-Nord, où il pouvait rassembler, en grand nombre, des matelots, des réquisitionnaires et des déserteurs. Il attaqua et battit les républicains, qui réunirent contre lui des forces plus considérables. Il les battit encore, et en quinze jours le département des Côtes-du-Nord et son jeune chef acquirent une célébrité qui prouva à l'ennemi avec quelle rapidité la flamme pouvait s'étendre.

Le conseil général des Chouans, craignant avec raison que s'il ne prenait des mesures efficaces, les troupes conventionnelles ne se portassent en masse sur Boishardy, ordonna de faire parcourir les campagnes par des détachemens de quinze, vingt ou cinquante hommes au plus ; il ordonna aussi de harceler les cantonnemens, d'attaquer les convois sur toutes les routes, et de ne plus souffrir enfin qu'il fût enlevé des fermes ni grains, ni bestiaux. Cormatin rendit compte à Puisaye de cette mesure, vers les premiers jours d'octobre, en lui demandant de prompts secours, et son retour plus prompt encore.

Le commandement de Hoche était encore trop restreint pour que ce général pût tout maîtriser. Trois armées étaient employées contre les Chouans et les Vendéens. Hoche, subordonné aux délégués de la convention, avait d'ailleurs l'ar-

mée la plus faible. L'indiscipline y était telle, qu'il traversa une ligne toute entière de postes, sans être arrêté par aucune sentinelle. Il se hâte de réprimer les désordres et les déprédations ; et en dépit de l'habitude de la paresse et de la cupidité, parmi le soldat, il substitue au système des cantonnemens, celui des camps retranchés. « Dans les camps, dit-il, s'alimente la discipline; » les troupes y sont toujours prêtes à voler où est » le danger ; elles peuvent, soit de jour, soit de » nuit, se rassembler sans bruit et sans être en- » tourées d'espions ». Multiplier les camps, les placer d'une manière convenable, ne pas les rapprocher les uns des autres, n'y pas tenir plus de trois à quatre cents hommes, et fournir des gardes avancées dans les communes voisines, telles furent les mesures substituées au système adopté jusqu'alors.

La justesse des vues de Hoche décide le comité de salut public à le porter à un commandement plus important, celui des deux armées réunies des côtes de Brest et de Cherbourg, qui occupaient depuis la Somme jusqu'à la Loire. « N'oubliez » jamais, mande le nouveau général à ses lieute- » nans, que la politique doit participer à cette » guerre; employez tour à tour la probité, l'hu- » manité, la force, la ruse, et toujours la dignité

» qui convient à des républicains. Le moment est » arrivé, où, retenus dans de justes bornes, les » défenseurs de l'Etat ne feront plus trembler » les citoyens paisibles ».

Mais il avait encore à lutter contre les fausses mesures de la convention. Au règne de la terreur avait succédé la molle condescendance d'un gouvernement sans plan, sans énergie, et auquel la lâcheté arracha, au nom de l'agriculture, un décret qui dépeuplait les armées. Les comités, les administrations civiles, les autorités locales prononçaient à l'envi des exemptions. Hoche en calcule les suites; il en frémit, il essaie de résister : mais l'impulsion était donnée ; le torrent rompt toutes les digues. Son armée, déjà désorganisée par les désertions légales, est encore dégarnie de près de trois mille hommes destinés à l'armée de l'Ouest.

Encouragés par l'affaiblissement des forces républicaines, les insurgés tombent réunis sur des détachemens épars, qu'ils égorgent successivement. Ils parcourent les campagnes et y répandent la terreur. En saisit-on les armes à la main, ils sont aussitôt réclamés par des députations de municipaux en écharpe. Dans les fermes, dans les métairies, ils trouvent non-seulement des retraites sûres, mais encore des armes et des munitions enlevées aux républicains.

Cette brusque reprise d'armes et les données relatives aux desseins de l'Angleterre, qui résultaient de l'arrestation de divers agens, alarmèrent le comité de salut public. Tout semblait pronostiquer la ruine de cette république informe, enfantée par l'anarchie. Les murmures du peuple, long-temps comprimés, éclataient de toutes parts ; il ne se passait pas un jour qui ne fût marqué par quelque tumulte, soit à Paris, soit dans les provinces. Un désordre effrayant prévalait dans toutes les parties de l'administration; le numéraire était enfoui, les assignats sans valeur, les armées sans vêtemens, sans solde et sans pain ; les hôpitaux militaires étaient encombrés de malades ; la désertion était à son comble ; et les généraux, mécontens, s'irritaient d'être les instrumens de l'ambition des orateurs de clubs, et de ces conventionnels qui les traitaient avec autant de brutalité que de morgue ; enfin une disette factice, preuve de la méfiance et de la perte du crédit, aggravait les calamités qui désolaient la France, et attestait assez que les lois révolutionnaires n'avaient plus de pouvoir.

Il fut alors démontré aux meneurs de la convention, que si les royalistes parvenaient à se faire une alliée de la Grande-Bretagne, et à tenter de concert un effort en faveur du Roi ; que si un prince de son sang venait, à leur tête, prendre

l'engagement de vaincre et de pardonner, toutes les parties du royaume pouvaient leur échapper en peu de semaines. Dans leur trouble, ils prennent secrètement la résolution de désarmer la Bretagne et la Vendée, par toutes les concessions qui seraient compatibles avec le maintien de leur autorité, et d'amener ainsi les royalistes à un traité de paix, dont l'effet serait de faire avorter les plans de l'Angleterre. Aussitôt leurs émissaires prêchent la réconciliation dans toutes les provinces de l'ouest, et y répandent cette proclamation, remarquable par la phrase qui la termine : « Et qu'une guerre à mort passe enfin, avec tous » ses fléaux, des bords de la Loire aux bords » de la Tamise (*) ». L'objet unique était visiblement de déconcerter et de rompre l'alliance entre l'Angleterre et les royalistes.

La proclamation pacifique et le décret de désarmement furent publiés à Rennes, le 14 décembre, accompagnés d'une adresse et d'un arrêté des délégués de la convention, plus particulièrement chargés de la pacification de la Bretagne. Parmi ces délégués, il en était un nommé Bollet, qui, à Rennes, joua le même rôle que Ruelle jouait à Nantes. Egalement faible et crédule, et séduit

(*) Voyez page 95 de ce volume.

par l'espoir de la paix, il y apporta une confiance aveugle. Il eut pour collègue et bientôt pour antagoniste Boursault, qui, de comédien, était devenu membre de la convention, et qui joignait à beaucoup d'orgueil et d'obstination l'emphase de sa profession primitive. Ce fut lui qui hasarda les premières démarches pour amener les chefs de la Haute-Bretagne à une cessation d'hostilités. Sur sa parole, Boutidoux et Brechard, collaborateurs de Puisaye, se rendirent à Rennes : il les reçut avec cette cordialité qu'inspire la joie d'un premier succès, et surtout l'espoir de s'en servir pour en surprendre de plus décisifs. Brechard, à sa sollicitation, rédigea une adresse aux royalistes, mais dont la tournure et le style décelaient la contrainte. Tout s'étant borné à la rentrée, dans le giron de la république, de ces deux hommes et de trois conventionnels proscrits, Boursault se persuade qu'il sera plus heureux en s'adressant aux chefs des insurgés ; son intention est de les intimider ou de les séduire. Il dicte alors une lettre que Boutidoux signe et adresse, comme de son propre mouvement, au chevalier de Boishardy. Sous prétexte d'offrir des sûretés et des explications, elle avait pour objet d'exciter des soupçons sur la sincérité de l'Angleterre, d'ébranler la confiance en Puisaye, et de provo-

quer, dans son parti, une défection générale ou au moins partielle. Boishardy se hâte de la communiquer à ses compagnons d'armes, et le comité central convoque immédiatement une assemblée de députés des arrondissemens qui composaient l'armée de Bretagne. Formée le 22 décembre, cette assemblée adresse au comte de Puisaye, le procès-verbal de sa délibération, portant qu'il sera demandé de suite au gouvernement anglais un prince du sang français, le retour de Puisaye, général en chef, et de tous les émigrés, sans distinction de rang ni d'état; de plus les corps français à la solde de l'Angleterre, des armes, des munitions, de l'argent, et pour la fin de janvier prochain, un premier débarquement composé de douze mille hommes, à des points convenus, depuis Saint-Lunaire jusqu'à Saint-Brieuc. A cet arrêté étaient jointes des lettres pressantes adressées à Puisaye, pour accélérer son retour et les secours du cabinet de Londres.

De son côté le comité de salut public, instruit des vues de l'Angleterre, à portée de juger de la réalité de ses desseins, pressait vivement ses délégués d'en finir. Ceux-ci, libres de se relâcher et de tout céder, plutôt que de manquer le but de leur mission, se déterminent à faire les

premières avances. Mais Boursault n'était déjà plus partisan de la paix, depuis que ses tentatives, faites par l'entremise de Boutidoux, n'avaient eu aucun succès. C'en fut assez pour que Bollet, opposé à Boursault, devint un des plus ardens promoteurs des négociations pacifiques; aussi pendant toute leur durée, les plénipotentiaires conventionnels qui parcouraient les départemens de l'ouest, au nombre de vingt-quatre, furent-ils divisés en parti Bollet et en parti Boursault, très-animés l'un contre l'autre.

Boishardy étant l'un des chefs royalistes les plus actifs, Bollet conçut le projet de s'adresser directement à lui, et il chargea le général Humbert, qui commandait à Montcontour, d'entamer la négociation. Cet officier, jadis maquignon, mais jeune et brave, joignait la ruse à l'extérieur simple et aux manières triviales de sa première profession; mais sa ruse était voilée par une grande ignorance, résultat d'une éducation totalement négligée. On fit d'Humbert un diplomate, afin de se réserver la faculté de le désavouer au besoin. Dès son début, il ne néglige rien pour inspirer de la confiance à Boishardy. Le décret d'amnistie et les proclamations pacifiques lui servant de prétexte, il lui demande une entrevue. Boishardy la lui indique, vers les derniers jours de

décembre, dans un bois près de Montcontour. Humbert s'y rénd seul sans aucune escorte, et rencontre une troupe de cinquante Chouans, ayant Boishardy à leur tête. Ce dernier, étonné de la sécurité de l'officier républicain, lui dit : « Général, » ce témoignage de confiance me décide à la ré- » ciprocité; dès ce moment je renvoie ma troupe, » et vais te suivre pour conférer sur les moyens » de ramener la paix dans ce malheureux pays ». Cormatin et Chatereau s'étant réunis aux chefs des Côtes-du-Nord, on ouvre les conférences dans la petite ville de Montcontour. Humbert et d'autres officiers protestent qu'eux et leurs soldats sont fatigués de la guerre, que leur vœu est de rendre enfin le repos à la France, par une réunion des braves de tous les partis contre les *terroristes*; que telle est l'intention du comité de salut public, qui pour gage de sa sincérité vient d'envoyer Carrier à l'échafaud.

Le bruit de ces pourparlers, propagé rapidement, va changer la position des royalistes de Bretagne et relâcher les liens de leur confédération. Les chefs auront peine à s'accorder; les uns voudront la paix, d'autres la guerre, et nul n'aura assez d'ascendant sur son parti pour l'amener à une détermination invariable. Cormatin, en sa qualité de major-général, s'empare du pre-

mier rôle, et se déclare pour la paix. Cet homme, qui ne dut sa célébrité qu'à ses fautes et à ses malheurs, n'était pas né dans la caste nobiliaire. Il usurpa le titre de baron; son vrai nom était Desoteux. Son oncle., chirurgien-major au régiment du Roi, avait pris soin de son éducation, et lui fit obtenir une place d'officier. S'attachant à MM. de Lameth, comblés des faveurs de la cour, Cormatin fit avec eux la guerre en Amérique, revint en France, et se montra, à leur imitation, passionné pour la révolution française. Habitué à plier son caractère aux changemens de circonstances, il sollicita l'emploi d'aide-maréchal-des-logis dans l'armée qui, sous les ordres du marquis de Bouillé, marcha contre les rebelles de Nancy, devint ardent royaliste, se compromit à l'époque de l'arrestation du Roi à Varennes, prit le parti de l'émigration, et fut repoussé comme transfuge du parti révolutionnaire. Il revint en France, parvint à s'introduire, comme officier, dans la garde constitutionnelle du Roi; et forcé encore d'émigrer après le 10 août, son esprit remuant le conduisit en Angleterre, où des certificats royalistes et la recommandation des princes français favorisèrent sa rentrée par la côte de Bretagne. Jaloux, emporté, présomptueux, Cormatin, plein de ruse et de jactance, était incapable

de conduire le parti royaliste. Puisaye n'avait pas eu le temps de l'étudier, et Cormatin avait surpris sa confiance, par ses certificats et par la contrainte qu'il s'était imposée devant lui. Dans cette circonstance décisive, il oublia totalement ses instructions et méconnut ses devoirs. « Arrivez » au plus vite, écrit-il à Puisaye, le 31 décembre, » nous sommes dans la position la plus extraor- » dinaire; nous avons eu, Charles de Boishardy » et moi, une entrevue avec le général Humbert, » qui nous a proposé toutes sortes d'avantages » pour amener notre reddition. Peut-être tou- » chons-nous au moment où l'ordre et le calme » vont renaître. Mais songez que le fardeau est » trop pesant pour moi. Une pareille entrevue a » lieu à Nantes, entre Canclaux et Charette; j'irai » avec un sauf-conduit, afin de régler nos condi- » tions sur celles de la Vendée ». Cette lettre, confiée à l'émissaire Dufour, dit Etienne, fut écrite sous les yeux d'Humbert; mais Cormatin y ajouta furtivement quatre lignes en chiffres, qui furent traduites par Milord Grenville, ainsi qu'il suit : « Jamais nous ne nous rendrons; nous allons » amuser; et malgré les obstacles réitérés que » m'opposent les officiers qui m'entourent, je » vais porter la lettre à Canclaux et lier corres- » pondance avec Charette ». Il s'agissait d'une ou-

verture faite au général Canclaux par Puisaye, qui, jadis officier dans son même régiment, cherchait à le ramener au parti du Roi. Ainsi, tout en ayant la conscience de sa duplicité, Cormatin se livrait entre les mains de ses ennemis avec une sorte de courage. S'il leur eût inspiré de l'estime, s'il se fût montré avec la dignité et la loyauté qui conviennent à la cause royale, il n'eût pas eu recours à une soumission feinte plus blâmable que si elle eût été sincère.

L'ordre proposé par Humbert, pour faire cesser les hostilités, ne devait embrasser que la division des Côtes-du-Nord. Boishardy en référa au comité central des insurgés. Outre qu'une trêve, en mettant les deux partis sur un pied plus égal, semblait faire prendre à cette guerre un caractère moins farouche, elle présentait encore l'avantage de gagner du temps. Le 3 janvier, le comité central, poussé par Cormatin, consentit à une suspension d'armes, par un arrêté dont les dispositions, ratifiées par le conventionnel Bollet, devaient s'étendre successivement à tout le territoire occupé par les deux armées. De part et d'autre on convint de s'avertir huit jours d'avance, en cas de rupture.

Dans le Morbihan, les premiers pourparlers furent repoussés par l'opinion royaliste; on blâma

la légèreté avec laquelle Cormatin se mettait en avant, et quant on sut qu'il venait de prendre, au nom des insurgés, des engagemens que le plus grand nombre désavouait, le mécontentement fut à son comble. D'Allègre de Saint-Tronc, qui s'était fait remarquer par autant de courage que de prudence, mit les Morbihannais en garde contre les promesses insidieuses d'hommes dont il avait été à portée de connaître la perfidie. « A peine vous » serez-vous rapprochés des républicains, dit-il, à » peine se seront-ils servis de vous pour désarmer » ce peuple qu'ils redoutent, que vous serez égor- » gés les uns après les autres. N'est-ce pas ainsi » que j'ai vu massacrer des milliers de royalistes, » victimes, dans le midi, de leur aveugle con- » fiance. Cartaut et Freron à Marseille, Dubois » de Crancé à Lyon, n'ont-ils pas aussi apporté » des paroles de paix, avant d'inonder de sang nos » provinces méridionales? De deux choses l'une : » ou la convention croit le parti royaliste assez » fort pour lui tenir tête; ou elle est informée, » par ses espions, que l'Angleterre est sérieuse- » ment déterminée à faire cause commune avec » nous. Dans le premier cas, les propositions qui » nous sont faites portent avec elles la preuve » que notre intérêt est de les repousser. Elles » doivent nous faire ouvrir les yeux sur l'impor-

» tance d'une confédération dont nous n'avons
» été, pour ainsi dire, jusqu'ici, qu'une fraction
» isolée; or toute négociation avec l'ennemi com-
» mun ne serait qu'une défection aussi impoli-
» tique que honteuse. Dans le second cas, irons-
» nous désavouer notre général, qui n'a agi qu'en
» vertu de nos pleins-pouvoirs? Irons-nous dire à
» l'Europe qu'il n'y a pas plus de bonne foi chez
» les royalistes que chez les républicains? Irons-
» nous dire à l'Angleterre que nous n'avons né-
» gocié avec elle que pour la tromper, à nos
» compatriotes exilés qu'ils n'ont plus de patrie,
» au jeune prince, pour qui nous avons versé tant
» de sang, qu'il n'a plus de sujets? Le priverons-
» nous de la seule alliance que l'on ait encore pu
» contracter en son nom; et débuterons-nous
» avec les assassins de son auguste père, par l'a-
» bandon de ses intérêts, en nous soumettant à
» leurs lois? Car je ne crois pas qu'aucun de nous
» veuille s'abaisser jusqu'à la perfidie, pas même
» jusqu'à la feinte ».

Cette opinion, si conforme aux sentimens de tous, n'ayant trouvé aucun contradicteur, il fut arrêté qu'on enverrait sans délai, à Puisaye, deux députés chargés de lui donner, sur l'état présent des affaires, les détails dont on supposait qu'il n'était pas instruit. Le choix pour cette

mission, tomba naturellement sur celui qui venait de se montrer capable de s'en acquitter. On adjoignit à d'Allègre le comte de La Bourdonnaye, le même qui s'était démis du commandement en chef, en faveur du comte de Silz. Mais ces députés, entravés par Cormatin, qui refusait de leur ouvrir le passage d'Angleterre, rencontrèrent tant d'obstacles, que d'Allègre seul put s'embarquer furtivement.

Déjà Cormatin s'était offert d'aller traiter de la paix avec les délégués de la convention, et avait écarté Boishardy, désigné pour suivre les conférences. Enflé du rôle inattendu qu'il avait à jouer, il amena le comité central à y consentir, en assurant qu'il n'avait pas d'autre objet que de donner à Puisaye le temps d'arriver, et d'aller traiter, en son nom, avec le général Canclaux. Mais aspirant en secret à remplacer Puisaye, instruit d'ailleurs que les républicains avaient manifesté le désir de traiter personnellement avec ce chef, même de faire partir une frégate pour le ramener d'Angleterre, il mit fin à sa correspondance directe avec Puisaye, par ces deux lignes: « Mon général, ne venez pas: ces scélé- » rats vous feraient assassiner ».

Les instructions qu'il reçut du comité central portaient expressement qu'il emploirait tous

les moyens qui étaient en son pouvoir, pour détourner les chefs de la Vendée du dessein de faire la paix, et qu'il leur déclarerait même que s'ils accédaient à un accommodement avec la convention, la Bretagne, quoiqu'abandonnée par eux, n'en ferait pas moins la guerre. Les ordres laissés par Puisaye d'ailleurs étaient formels; rien d'important ne devait être conclu sans son avis. Cette difficulté n'arrête pas le major-général des Chouans. S'il peut se passer de la personne de Puisaye, il a besoin de son nom, et il se donne lui-même des pouvoirs en y apposant la signature de son général. Muni de cette pièce frauduleuse et d'un sauf-conduit, accompagné de Humbert, son surveillant pour le compte de la république, et du chevalier de Solihac, chargé par le comité de contenir sa fougue et de s'opposer à ce qu'il outrepasse l'objet secret de son voyage, il se met en route le 12 janvier, se dirigeant d'abord dans la partie du Bas-Maine, habitée par les Chouans proprement dits. Ces hommes, habitués aux combats, victimes de tant de vexations, étaient animés de ressentimens plus vifs et d'une défiance plus inquiète. C'étaient avec eux que Puisaye avait commencé la guerre; Cormatin leur était inconnu. Il sentit qu'on ne les amenerait à une trêve qu'en faisant usage du nom de Puisaye. A son passage

à Vitré et à la Gravelle, il leur adresse une espèce de proclamation, pour leur expliquer le motif de la suspension d'armes; il y épuise tous les argumens qui peuvent les décider à y adhérer; et affirmant, avec impudence, que Puisaye lui a fait expédier les pouvoirs nécessaires pour traiter de la paix, il ajoute: « Le conseil militaire vient » d'arrêter que les chefs royalistes de Bretagne se » réuniront pour coopérer, avec Charette, à ra- » mener la tranquillité en France ». Mais ces hommes agrestes, qui joignaient au courage et à une extrême simplicité, la méfiance qui en est le préservatif, ne purent concevoir comment des chefs qui, depuis deux ans, mettaient tout en œuvre pour exaspérer leurs ressentimens et pour attiser leur haîne, devenaient tout-à-coup les panégyristes de leurs bourreaux, dont ils vantaient la sensibilité, la générosité et la douceur. Leur bon sens grossier ne se prêtait point à croire à une telle métamorphose. Aussi Cormatin laissa-t-il parmi eux une impression peu favorable de son caractère; ils ne lui pardonnèrent pas d'avoir composé, pour ainsi dire, avec les deux partis, et n'adoptèrent, de ses propositions, que le dernier article, tendant à forcer les républicains de ne pas s'écarter de leurs promesses.

Quand à lui, sa présomption le porte à se per-

suader que les deux partis seront sa dupe ; que Bollet et Humbert donneront une foi implicite à tout ce qu'il lui plaira de leur débiter ; il considère même ce dernier, non comme un surveillant, mais comme un compagnon de voyage, plus propre à couvrir le jeu de ses intrigues, que capable de les pénétrer. On verra cependant combien Hoche sut tirer parti de la nullité apparente de Humbert, pour découvrir les vues secrètes de Cormatin. Hoche, par ses grands talens et par son influence sur l'armée, était surtout le personnage prépondérant qu'il importait de faire tomber dans le piége. Cormatin eut avec lui, à Rennes, une entrevue de cinq heures; et le compte qu'en rendit le général républicain au comité de salut public, est aujourd'hui un document historique. Il reçut avec dignité le chef royaliste, qui, après lui avoir montré ses pouvoirs, lui parla, avec une feinte émotion, de la sincérité de son parti, dont il enfla les ressources. « Depuis dix jours, ajouta Cormatin, j'ai ordonné » la cessation des hostilités ; je vais moi-même » renouveler cette défense, en parcourant les différentes divisions royalistes avec l'officier républicain chargé de m'accompagner et d'assister » à toutes nos conférences; il pourra vous rendre » compte lui-même de la manière loyale dont

» nous agissons. Nous voulons la paix à tout prix.
» D'après mes instructions, je dois me rendre
» auprès de Charette, pour lui faire part de nos
» intentions, et pour le déterminer, par tous les
» moyens possibles, à la paix. — Mais, répondit
» Hoche, dans le cas où Charette ne voudrait pas
» se soumettre, les scènes d'horreur dont je suis
» témoin depuis quatre mois, recommenceraient
» donc, et nous verrions encore les Français
» s'entr'égorger? — Non, dit Cormatin, qui
» parut vivement affecté, et qui, les larmes aux
» yeux, assura que ses propositions étaient sin-
» cères; il ne tiendra qu'au gouvernement de
» rendre à la patrie des hommes que les pré-
» jugés ont égarés, et qui n'aspirent qu'à goûter
» les charmes du repos. Il ajoute que lui et ses
» compagnons d'armes ont donné des ordres pour
» faire cesser les assassinats, et dégrade ainsi lui-
» même son parti. Revenant à Charette, il insiste
» pour avoir avec lui une entrevue. Il nous à ser-
» vis, dit-il; nous devons lui faire part de nos dé-
» marches; nous le devons pour lui, pour nous,
» pour la France entière. La diversion que nous
» avons faite en sa faveur le déterminera sans doute
» à nous écouter. S'il s'y refuse, nous l'aban-
» donnerons, et bientôt il se verra écrasé par vos
» forces, réunies à celles du général Canclaux ».

La conversation étant tombée sur les conditions de la paix, Cormatin manifesta des craintes sur l'instabilité du gouvernement conventionnel et sur le retour de la terreur. Hoche lui fit observer, en le rassurant, que le moyen de rendre au gouvernement sa dignité, n'était pas de lui faire la guerre. Il essaya aussi de lui prouver que les Chouans et les émigrés étaient sacrifiés aux intérêts de la coalition, et notamment de l'Angleterre. Cormatin, plaidant la cause des émigrés, parut désirer que la paix s'étendît jusqu'à eux. Il les peignit comme à charge à l'Europe, en butte à toutes les humiliations. Néanmoins Hoche obtint de lui sa parole d'honneur qu'il n'insisterait pas sur ce point.

Il fut question aussi des déserteurs et des Chouans sans profession et sans aveu. Cormatin avoua qu'ils se résoudraient difficilement à poser les armes pour rentrer dans leurs foyers, la majeure partie n'ayant ni propriétés ni état. Alors Hoche laissa entrevoir le projet d'en former une ou plusieurs légions; il cita les bandes de Duguesclin allant détrôner Pierre-le-Cruel, et le régiment levé par Villars dans les Cévennes. Cormatin parut frappé de son idée, à laquelle il applaudit. Il sortit de cette conférence triomphant, et avec des espérances que son impétuosité et

son irréflexion ne lui permirent pas de dissimuler. Sans démêler tout-à-fait le caractère et la supériorité de Hoche, il ne crut pas toutefois pouvoir lui donner long-temps le change sur les véritables intentions de son parti. Tous ses soins et ses efforts se dirigèrent vers les délégués conventionnels.

Presque tous étaient jaloux de participer à la paix, chacun selon ses vues. Pendant la suspension d'armes, ils proclamèrent la liberté des cultes dans les départemens du Morbihan, des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine. Les prisons où étaient entassés les nobles, les prêtres et les citoyens désignés comme suspects, ne tardèrent pas aussi à s'ouvrir.

Jusqu'alors tout ce qui avait été fait au nom des Chouans, n'était que l'ouvrage de Cormatin. Non-seulement la suspension d'armes était peu observée de la part des royalistes; mais les surprises, l'attaque des convois, les brigandages continuaient, surtout entre la Loire et la Sarthe. Tout était en feu dans le district de Segré. Dans le Morbihan les royalistes n'avaient pas même accédé à la trêve. Ils venaient de surprendre le cantonnement républicain de Guemené; après avoir tué ou pris une centaine de grenadiers, ils s'étaient même emparés de deux pièces

de canon. Révoltés de la conduite des autres divisions d'insurgés, dont l'inaction menaçait de faire refluer sur eux plus de forces qu'ils n'en auraient pu combattre, ils demandaient à grands cris que la trêve fût rompue. « Si vous ne prenez » ce parti, mandaient leurs chefs au comité » central (le 1.er janvier 1795), nous serons » écrasés de troupes dans ce pays, quoique nous » soyons très en état de nous défendre contre » toutes celles qui s'y trouvent maintenant ». Tous les argumens de Cormatin venaient fléchir sur des hommes d'une constance et d'un royalisme imperturbables.

En se dirigeant vers Nantes, il essaya vainement d'ouvrir des communications avec les arrondissemens royalistes du vicomte de Scépeaux, du chevalier de Turpin et du comte de Dieusie; il n'eut aucun accès dans les districts de Candé, de Segré et d'Angrie, foyers de cette nouvelle insurrection, qui chaque jour prenait plus d'accroissement. Le chevalier de Turpin, l'un des chefs principaux, venait d'adresser au général Hoche une lettre menaçante, demandant un armistice dont il dictait lui-même les conditions. Si la guerre suspendit enfin ses fureurs entre la Loire, la Mayenne et la Sarthe, les deux partis en furent redevables à la vicomtesse de Turpin,

à qui les délégués Bezard et Delaunay d'Angers adressèrent, de cette ville, des paroles de paix et de vives instances pour qu'elle amenât les chefs à poser les armes. Cette dame, dont le nom est devenu historique dans la guerre civile, et que nous reverrons sur la même scène toujours l'olivier à la main, prépara les esprits à un rapprochement. Il fut accéléré par la démarche loyale d'un aide-de-camp du général Leblé, du nom de Leclair, qui vint seul dans les bois conférer avec MM. de Turpin et de Dieusie : il leur inspira tant de confiance, qu'ils adhérèrent, ainsi que M. de Scépaux, aux préliminaires de la paix.

Cependant toutes les dépêches de Puisaye y étaient contraires. Il expédiait de nouveaux agens pour remplacer les émissaires tombés au pouvoir des républicains. Perchais, son aide-de-camp, parvint jusqu'au conseil de l'armée de Bretagne, et annonça que cette fois l'Angleterre faisait un armement considérable en faveur des royalistes, et que des secours de tous genres allaient arriver. « Nous avons tout à con-
» quérir, écrivait Puisaye, et ce n'est que par
» le fer que nous pouvons espérer de rentrer dans
» nos propriétés. Préparez, par l'opinion, notre
» entrée dans le royaume; disposez les esprits en
» notre faveur. Il faut enfin que ce vaste empire

» soit soumis à son légitime souverain; et si la
» persuasion est un moyen trop faible, nous em-
» ploierons la force des armes pour en balayer
» toutes les immondices républicaines ». Après avoir rempli sa mission, Perchais se rembarque à Saint-Briac, et veut affronter une mer orageuse qui l'engloutit aux Mainquiers. Ce fut une perte pour Puisaye, qui regretta vivement son jeune aide-de-camp, fils d'un fermier morbihannais.

Déjà le major général des Chouans était reçu à Nantes par cinq délégués du comité de salut public. L'un des objets principaux de sa mission était de remettre au général Canclaux la lettre secrète par laquelle Puisaye cherchait à le suborner. Soit qu'il l'eût confiée imprudemment à Humbert, soit que Canclaux l'eût lui-même livrée aux délégués de la convention, elle était entre leurs mains vingt-quatre heures après l'arrivée de Cormatin à Nantes. Toutefois, pour éviter un éclat qui eût contrarié leurs projets pacifiques, les délégués feignirent de la regarder comme une pièce supposée, une invention diabolique jetée à travers les négociations, pour s'opposer au rapprochement des deux partis. Mais le général Canclaux ne tarda pas à être rappelé sous des prétextes vagues.

Cormatin invoque d'abord l'exécution de l'arrêté du délégué Bollet, qui l'autorise à conférer

avec Charette. On consent à faire passer à ce chef une lettre par laquelle le major général des Chouans lui demande un rendez-vous. De son côté Cormatin s'efforce, par ses mouvemens, par ses intrigues, par les groupes qu'il rassemble autour de lui, de faire sensation. Il tint plusieurs conférences avec les députés de son parti, rassemblés à Nantes : elles furent orageuses. Ceux qui voulaient la paix s'agitaient, et Cormatin était un des plus convulsifs. Après l'avoir laissé parler long-temps, Solihac lui dit un jour d'un ton d'impatience : « Mais Cormatin, je suis pétrifié » de vous entendre pérorer ainsi ; nous n'avons » pas été envoyés pour traiter de la paix, mais au » contraire pour en entraver la conclusion, en » déclarant aux chefs de la Vendée, que si tel » était leur dessein nous n'en continuerions pas » moins la guerre ». Sans égard pour ces représentations, Cormatin voulait paraître aux yeux des Nantais le personnage le plus important du parti royaliste. Adulé par les modérés qui cherchaient à se ménager de nouvelles chances, surveillé par les républicains qui le caraissaient, circonvenu par des intrigans et par des espions du comité de salut public, dupe surtout de lui-même, il se considérait comme le pivot sur lequel

tournait les destinées du monde. Charette ayant consenti au rendez-vous, fixa le jour au 2 février. A peine sa réponse est-elle parvenue, que les délégués décident qu'il n'y aura pas d'entrevue entre les deux chefs, attendu qu'il pourrait s'établir entr'eux un concert et des intelligences nuisibles aux intérêts de la république. La majorité force Bollet de révoquer son autorisation. Cormatin se récrie ; les délégués allèguent l'insuffisance de leurs pouvoirs. Cormatin ne se possédant plus, perd ce sang froid si nécessaire à un négociateur: « Me manquer de parole, s'écrie-t-il, en man-» quer à Charette, n'est point d'un augure favo-» rable pour le rétablissement de la confiance et » de la paix ». Il tonne ensuite contre la révolution et les révolutionnaires ; il peint la France conquérante au dehors, déchirée au dedans, le peuple rassasié de sang, et l'échafaud de la terreur ayant irrité tous les Français. « Vous » me reprochez, ajoute Cormatin, les excès de » quelques royalistes ; mais leur imputerez-vous » les massacres des bords de la Seine, et vos » horribles dévastations dans la malheureuse » Vendée? Je vous rends responsables des en-» traves apportées à la pacification. Rappelez-» vous que la famine vous menace, que votre

» gouvernement est incertain, qu'il doit redouter » un parti auquel il reste encore du pain et du » courage. Que la convention, couverte de » crimes, craigne tous les fléaux réunis! Qu'elle » redoute surtout que la masse entière du peuple » ne se soulève pour lui demander un gouverne- » ment fondé sur la vertu, la justice et l'huma- » nité »! A ces mots, le délégué Bezard quitte brusquement la conférence, après avoir invectivé Cormatin. On se sépare à la suite de provocations injurieuses, sans rien terminer. Une scène aussi vive ne pouvait rester ignorée. Les délégués s'obstinèrent à interdire l'accès de la Vendée au major général des Chouans; mais il parvint secrètement à connaître les intentions de Charette, auquel il avait communiqué ses plans, et il fut convenu entr'eux qu'ils signeraient une paix simulée. Ainsi, au mépris des ordres du comité central et de l'objet réel de sa mission, Cormatin s'était décidé à provoquer, à quelque prix que ce fût, un accommodement qui flattait son ambition et sa vanité.

Le jour même de l'entrevue de La Jaunais entre Charette et les délégués de la convention, il leur remit un écrit intitulé : *Paroles de paix, ou Projet de pacification*, redigé au nom des royalistes de la Bretagne, de la Normandie, du

Maine et des autres provinces de France (*). On y déclarait que le gouvernement monarchique était le seul qui pût rendre la France heureuse ; on y demandait l'entier oubli du passé, la liberté illimitée des cultes, la cessation des actes arbitraires, la conservation des places et des honneurs aux militaires, abstraction faite de leur opinion passée. A ces conditions, Cormatin promettait, au nom des royalistes, dont il se disait l'organe, de souscrire à tout ce que ferait Charette pour rétablir la paix, l'union et la concorde entre les Français. « Il suffira seulement, disait-il, que » l'on promette, avec garantie, de remplir par » la suite ceux des articles dont on ne pourrait » pas, pour le moment, obtenir l'exécution ; ce » n'est que par des nuances délicates et insen- » sibles, que les Français peuvent se flatter de » ramener le bonheur parmi eux........ Alors, » plus d'anarchie, plus de guerre civile..... ». Il n'y avait ni tact, ni adresse dans la conduite de Cormatin. On s'étonna de l'arrogance d'un homme inconnu jusqu'alors, qui, sans armée réunie, sans force apparente, sans autres forteresses que les bois et les forêts, voulait contraindre les répu-

(*) Voyez, à la fin du volume, *Pièces justificatives*, n.° XXVII.

blicains, maîtres de tout, à stipuler pour le rétablissement de l'autel et du trône. A la vérité, tout semblait favoriser ses vues. Les *terroristes*, ou révolutionnaires forcenés, étaient les victimes de propitiation que le parti modéré offrait aux Bretons et aux Vendéens. Pendant la durée des négociations, royalistes et républicains leur donnèrent la chasse, au point qu'on était persuadé généralement qu'il y avait un accord secret entre le comité de salut public et les chefs des insurgés, pour replacer la couronne sur la tête de Louis XVII.

Mais Cormatin, si tranchant, après avoir déclaré lui-même que le gouvernement monarchique était le seul qui convînt à la France, donna, peu de jours après, aux républicains, un garant de sa bonne foi et une preuve gratuite de son zèle : il signa effrontément le traité de la Jaunais, ainsi que la déclaration par laquelle Charette reconnaissait la république et se soumettait à ses lois. Il n'y adhéra, il est vrai, qu'avec la réserve de tout faire ratifier par l'armée catholique et royale de Bretagne. De concert avec les délégués de la république, il fut convenu que, le 25 de mars, Cormatin réunirait les principaux chefs de son parti, à Rennes ou aux environs, pour la signature et la ratification du traité.

La trêve, loin de consolider le parti royaliste en Bretagne, et d'en accroître les forces, comme s'en était flatté Cormatin, tendait au contraire à le décomposer et à en affaiblir l'énergie. C'était un effet inévitable du rapprochement et du mélange des hommes de toutes les opinions, et de la liberté de se montrer à découvert ; de l'absence des dangers, et des jouissances que procuraient la fréquentation des villes, à des hommes qui, depuis deux ans, se trouvaient soumis aux plus sévères privations.

Tandis que le major général des Chouans perdait totalement de vue les instructions et les ordres de son général, celui-ci surmontait à Londres la plupart des obstacles qui s'opposaient au succès de sa mission. M.gr le comte d'Artois venait de lui envoyer une approbation formelle de toute sa conduite, et l'autorisation ou plutôt l'injonction expresse de se conformer à tout ce que le cabinet de Saint-James croirait utile à la cause du Roi. « C'est vous, et vous seul, mandait » le prince au comte de Puisaye, que je charge de » témoigner à vos intrépides compagnons d'armes » tous les sentimens qui m'animent, et le désir » brûlant que j'éprouve de me trouver à leur tête. » Les pouvoirs de M. Dudresnay sont retirés, et » je vous adresse aujourd'hui le brevet de lieute-

» nant-général. C'est moins une récompense que » je vous accorde, qu'un service que je rends à » notre cause, en vous donnant les moyens de » lui être encore plus utile ». Le prince adressait en même temps à Puisaye, de son propre mouvement, une lettre particulière, sous la date du trois décembre, pour être communiquée promptement aux braves et fidèles royalistes qui composaient l'armée de Bretagne : elle contenait le témoignage de tous les sentimens d'estime, de tendresse et d'admiration dont le prince était profondément pénétré, ainsi que l'assurance de l'extrême désir qu'il éprouvait de se trouver bientôt à la tête de ces mêmes braves, afin de partager leurs dangers.

« Vous retrouverez, Monseigneur, dit Puisaye dans sa réponse, cet ancien esprit français, » qu'un seul mot portait à affronter tous les dangers; nul doute que cet amour de votre sang, » fortifié par celui que vos grandes qualités inspirent, n'enfante des prodiges ».

Tandis que son entreprise était secondée par le prince qui devait en être le chef, et par la confiance que le gouvernement anglais se montrait disposé à lui accorder, l'issue de la campagne du continent se terminait par l'invasion de la Hollande. L'armée que l'Angleterre eût été obligée d'y

maintenir ou même de renforcer, se trouvant disponible, accrut considérablement les moyens d'exécution pour la cause des royalistes. Les ministres pouvaient donc diriger leurs efforts vers ce parti dans l'intérieur de la France. Tout ce que demanda Puisaye, pour ses préparatifs, lui fut accordé. On mit des sommes considérables à sa disposition, pour ses dépenses provisoires; on lui ouvrit tous les arseneaux, et il eut en son pouvoir des bâtimens chargés d'armes et de munitions de guerre.

Il avait sollicité le rétablissement de la manufacture de faux assignats, créée par l'ancien ministre Calonne, et voici d'après quels principes : « Celui, avait dit Puisaye, qui, par la force ou » par la ruse, cherche à donner cours à des effets » qui ne représentent qu'une propriété qui n'est » pas la sienne, et sur laquelle il n'a aucun droit, » doit être réputé coupable d'un crime subversif » du premier fondement de toute société, en ce » qu'il attente à la propriété dont ces effets sont » une représentation. Tels sont les assignats émis » par l'assemblée législative et par la convention » nationale. D'après toutes les lois divines et hu- » maines, le gage qu'ils offrent à la confiance (les » biens des émigrés) ne peut être considéré » comme étant à leur disposition. Or le proprié-

» taire légitime peut, lorsqu'il en a l'occasion ou
» les moyens, reprendre son bien où il le trouve,
» et quoique sa propriété soit dans la main d'un
» ravisseur, il n'en a pas moins le droit de la
» donner, de l'engager ou de la vendre. Sans
» doute le temps légitime enfin toutes ces usur-
» pations; mais la question qui résulte de la
» prescription et du droit du plus fort, ne peut
» être décidée pendant la guerre civile, car l'objet
» de la discussion est débattu alors entre des ra-
» visseurs incertains du succès, et des posses-
» seurs légitimes, armés pour recouvrer leurs
» droits. Passant aux considérations politiques,
» il est impossible, ajoutait Puisaye, d'espérer
» aucun succès ni de conserver de nombreux par-
» tisans, si l'on fait la guerre avec rien à des
» hommes qui transforment le papier en or, et
» qui d'un seul mot savent créer des millions.
» Il s'agit de contrebalancer la monnaie des répu-
» blicains, par une monnaie semblable, et de
» rendre ceux qui en seront porteurs les amis des
» royalistes, du moins par intérêt. Ce n'est qu'en
» opposant aux révolutionnaires les moyens qu'ils
» dirigent contre les royalistes, qu'on parviendra
» à abréger la durée d'une guerre dont la pro-
» longation ne présente que des désastres, et
» l'issue que des doutes ».

Ainsi fut rétablie la fabrication des faux assignats; douze cents ouvriers y travaillèrent journellement. Pour en assurer la circulation en Bretagne, Puisaye prit un arrêté au nom du conseil militaire de l'armée catholique et royale, portant qu'ils auraient un caractère particulier de reconnaissance, et seraient échangés par les fidèles sujets du Roi, contre le papier républicain; le tout pour subvenir aux besoins journaliers de l'armée. Puisaye recommanda l'exécution de cet arrêté à son conseil militaire, comme une mesure de la plus haute importance; et il lui enjoignit de provoquer les échanges. « Portez, ajou- » tait-il, la solde à quarante sous; avant peu vous » aurez un million par jour, et même deux dans » quelque temps. Formez de nouveaux comités; » étendez-vous du côté des Normands; mais » point de tentatives isolées. Tout se dispose de » mieux en mieux; le moment d'agir approche; » vous me verrez bientôt; j'ai réussi à faire des » choses qu'on avait j'usqu'ici tentées vaine- » ment ».

Il avait laissé la Bretagne mûre pour une grande explosion, mais un délai de trois mois avait tout changé. Déjà une trêve trompeuse enchaînait la confédération royaliste, et tendait visiblement à faire avorter les plans de son chef principal et

l'intervention de l'Angleterre. Contrarié, mais non découragé, Puisaye redouble de zèle et d'efforts pour surmonter ce nouvel obstacle. « Il n'y a » pas un instant à perdre, écrit-il au ministre » Pitt ; je redoute moins la terreur des bour» reaux de mon pays que leur apparente mo» dération ».

A son arrivée à Londres, d'Allègre de Saint-Tronc lui fit connaître le mécontentement qu'avait excité la conduite de Cormatin. Il n'était pas un officier royaliste, parmi ceux mêmes qu'il avait fait consentir à négocier avec la convention, qui ne fût plus ou moins agité de la crainte que sa présomptueuse incapacité ne produisît un effet funeste au parti royaliste. De là ce cri général qui s'était élevé pour demander le retour de Puisaye. Il n'était encore entré dans la tête ni dans le cœur d'aucun de ses officiers, que les négociations dussent se terminer par un traité de paix ; tous ceux qui avaient souscrit à la trêve assuraient qu'au premier ordre émané de lui ils reprendraient les armes. Les titres de la mission de d'Allègre auprès du général, consistaient en deux lettres dont il était porteur ; l'une du conseil général du Morbihan, l'autre des députés munis de pleins pouvoirs de cet arrondissement, auxquels les membres du comité

central, en l'absence de Cormatin, avaient pris le parti de se réunir pour faire connaître leur position et leurs intentions. Ces lettres étaient pressantes et réclamaient la plus prompte coopération de la part de l'Angleterre. « Nous avons » des vivres, des fourrages, notre jeunesse brûle » de marcher, disaient les députés royalistes; » mais si les délais se prolongent, quarante mille » déserteurs, qui sont aujourd'hui en Bretagne, » seront forcés de demander du pain aux révolu- » tionnaires et de porter les armes contre les puis- » sances coalisées. C'est avec de l'or qu'on ga- » gnera les troupes. Celles qui sont en Bretagne » sont lasses de la guerre, sont mal payées, et » passeraient, avec une partie de leurs chefs, sous » les drapeaux du Roi, si elles voyaient un » noyau ». Le plan que d'Allègre était chargé de proposer, avait pour objet de déterminer les ministres à faire diriger l'expédition sur la côte du sud. Les mesures de détails en étaient bien conçues. Du reste ce plan était l'inverse de celui de Puisaye. Mais les motifs qui l'avaient porté à donner la préférence aux côtes du nord n'étant plus les mêmes, il jugea que la décision de cette question devait être laissée à la convenance du gouvernement anglais, lorsque le moment en serait venu.

Le lendemain de son arrivée, le député du Morbihan eut, en présence de Puisaye, une conférence où tous les ministres se trouvèrent, au nombre de six : M. Pitt, le marquis de Cornwalis, le comte de Spencer, milord Grenville, M. Windham, et M. Dundas. Elle fut longue, et Puisaye y acquit la certitude que les ministres, qui recevaient des renseignemens de France par plus d'une autre voie, étaient convaincus de l'importance du parti royaliste. « Le moment est » venu, leur dit-il, de fixer les incertitudes et » de relever le courage de mes braves compa- » gnons d'armes, en leur faisant voir que si l'Eu- » rope s'est bornée à une admiration stérile à » leur égard, le gouvernement anglais a toujours » eu l'intention efficace de leur fournir les moyens » de triompher. Ne perdez pas de vue surtout » que des hommes habitués à un métier terrible, » au milieu des privations et des sacrifices de tous » les genres, se sont fait de la guerre un besoin ; » que retourner aux socs de leurs charrues leur » deviendrait impossible, et que s'ils ne se bat- » taient plus pour la royauté, ils se battraient par » nécessité pour la république ; or il n'y a pas » de milieu entre la paix avec les régicides et » la guerre intérieure. C'est là que doivent se » tourner les efforts de tous ceux qui ne vou-

» dront pas plier sous le joug de l'anarchie fran-
» çaise. Ce moment est arrivé ; les dispositions
» de la Bretagne et des provinces limitrophes
» sont telles, qu'une cinquième partie de la
» France vous tend les bras; et vous pouvez mon-
» trer à l'Europe l'Angleterre soutenant d'une
» main les infortunés qui ont pris refuge dans
» son sein, et de l'autre replaçant leur Roi sur le
» trône : cette gloire vaut bien celle des grands
» hommes des siècles précédens. On vous pro-
» pose de choisir sur cent cinquante lieues de
» côtes. Quel que soit le point sur lequel se fixe
» votre détermination, vos troupes seront reçues
» par des amis. Ah! si le fanatisme de la licence
» a fait faire de si grandes choses à des Français
» conduits par des scélérats, que ne doit-on
» pas attendre des Français fidèles, qui n'ont pour
» mobiles que la religion et l'honneur? Il ne leur
» faut, pour les rallier, qu'un noyau d'armée,
» des fusils et des munitions. Vainement alors
» la république essaiera-t-elle de nous chasser
» d'une province où la nature a marqué le terme
» de son pouvoir ».

L'opinion du premier ministre était aussi qu'on ne pouvait combattre la révolution plus avantageusement que dans son foyer. La conférence ne roula plus ensuite que sur les moyens d'exé-

cution. Les troupes dont le gouvernement pouvait disposer, consistaient en plusieurs régimens anglais et en différens corps d'émigrés français à la solde de l'Angleterre; ces troupes étaient encore en grande partie sur le continent, mais en marche pour revenir. Puisaye cherche à mettre à profit ce délai, pour faire rompre à tout prix la trêve, en jetant du moins des incidens à la traverse; il se décide à faire passer en Bretagne une centaines d'émigrés armés, pris parmi les officiers déjà organisés militairement à Jersey. Il obtient l'autorisation des ministres pour faire précéder ce détachement d'élite par MM. de La Roberie et de Tinténiac, l'un dans la Vendée, l'autre en Bretagne, avec des instructions secrètes. On a déjà vu, dans le récit qui traite de la prise de Noirmoutiers par les Vendéens, que La Roberie, aide-de-camp de Charette, avait été envoyé à Londres par ce général, pour solliciter la coopération du gouvernement britannique. La fin prématurée et malheureuse de cet officier ayant été funeste à son parti, je vais entrer dans quelques détails qui le concernent et que j'avais annoncés à l'époque de sa mission; c'est d'ailleurs une sorte d'hommage que l'histoire doit rendre à sa loyauté et à son intrépidité. A peine La Roberie fut-il embarqué à Noirmoutiers, au mois de

novembre 1793, qu'une fatalité sembla s'attacher à son entreprise. Retenu d'abord par les basses marées et les vents contraires, épié par les bâtimens de la république, ayant même à lutter contre la malveillance, il n'eût point appareillé sans l'énergie du capitaine, qui, se tournant vers l'équipage, dit d'un ton ferme : « Choisissez, ou » de mettre à la voile, ou d'être fusillés à l'ins- » tant même et jetés à la mer »! Le lendemain le navire, poussé par la violence des vents, passe au milieu de la flotte ennemie. Battu ensuite par la tempête, il est jeté sur la côte de Fishgard à l'extrémité du pays de Galles, et tombe au milieu d'un peuple inhospitalier et à demi sauvage, noirci dans le travail des mines. Ce peuple maudissait les Français, qui, disait-il, venaient d'assassiner leur roi, et n'abordaient en Angleterre que pour y allumer la guerre civile. Menacé, poursuivi, lui et son équipage, l'aide-de-camp de Charette eût été lapidé, sans la protection d'une escorte. Enfin le gouvernement, informé de son arrivée, dépêche un messager d'Etat qui le conduit à Londres. Là on s'étonne de voir un officier à la fleur de l'âge, se présenter avec le caractère d'envoyé de la part des défenseurs de la monarchie : on lui fait une réception favorable. Malheureusement, lorsqu'il remit aux ministres le

mémoire dont il était porteur, l'île de Noirmoutiers venait de retomber au pouvoir de la convention. Dès-lors sa mission n'eut plus d'objet, car cette île fermait le seul moyen de communication qui eût encore été ouvert entre les royalistes du Poitou et l'Angleterre. La Roberie, animé de l'esprit des premiers chefs vendéens, n'avait qu'un but unique, la restauration de la monarchie, et il abandonna loyalement à Puisaye le soin de sa mission. De son côté, Puisaye lui confia des dépêches importantes pour la partie de la Vendée qui obéissait à Charette. Enfin le ministre Pitt remit à Puisaye une lettre contenant les assurances dont Tinténiac et La Roberie devaient être porteurs pour les chefs des deux provinces; il y joignit une note de sa main, qui l'autorisait à traiter avec les commandans des troupes conventionnelles qui ouvriraient les places fortes au parti du Roi. En recevant les témoignages d'une coopération si efficace, Puisaye se crut l'instrument du bonheur de sa patrie et de la gloire de son souverain. Sa correspondance en devint plus active, et il nomma de nouveaux chefs. Le comte Louis de Frotté fut pourvu d'un brevet de colonel, pour insurger la Normandie; Tinténiac reçut un brevet de maréchal-de-camp; d'Allègre de Saint-Tronc obtint le même grade dans l'arron-

dissement du Morbihan, et du Boisguy dans l'Ille-et-Vilaine. Le chevalier de La Vieuville, qui avait été officier dans la compagnie des gardes-françaises dont Hoche était l'un des sergens, fut destiné à commander les cantons de Dol et du Clos-Poulet, si importans par leurs communications directes avec l'Angleterre. D'autres gentilshommes de Normandie et de Bretagne furent chargés aussi d'y étendre l'organisation royaliste. Ils n'attendaient plus que le signal de leur départ. La Roberie amenait un officier du nom de Fauconnet, et un Vendéen aussi intelligent que brave, nommé Lefèvre, au fait des détours qui séparaient la côte du Poitou du quartier de Charette. Le chevalier de La Vieuville accompagnait Tinténiac, auquel Puisaye adjoignit le comte de Boisberthelot, capitaine dans la marine royale. Le ministre Windham, approuvant ces dispositions préliminaires, remit à Puisaye deux lettres adressées aux différens chefs de la Bretagne et de la Vendée; rien n'y était omis pour les disposer à faire un effort au moment où l'expédition se présenterait à la vue des côtes. Ce ministre fut témoin de l'hilarité avec laquelle les officiers de Puisaye s'empressaient de se dévouer à une entreprise dont la suspension d'armes multipliait les dangers. Quoiqu'elle s'étendît à tous les départemens en insurrection, les républicains,

qui ne perdaient jamais leur principal objet de vue, en avaient exempté les côtes de la mer. Cormatin s'y était soumis, et toute communication avec l'Angleterre se trouvait sévèrement interdite. Quand tout fut réglé, Puisaye partagea entre les royalistes voyageurs quelques milliers de louis d'or; et il y joignit autant d'assignats de manufacture royaliste, afin d'avilir le papier de la convention; puis chaque officier, muni d'instructions particulières, se mit en route pour sa destination.

La Roberie, avec ses deux compagnons, fut transporté à la côte du Poitou, à bord d'une petite escadre aux ordres de sir John Warren. La nuit était tranquille; ils débarquèrent tous trois sans obstacle, accompagnés de quatre matelots qui leur servaient d'escorte. A la pointe du jour l'alarme était déjà donnée sur toute la côte, et le commodore se vit contraint de s'éloigner sans avoir pu obtenir aucune communication avec l'intérieur. La Roberie et ses compagnons, cherchant à se soustraire à la poursuite de l'ennemi, s'enfoncèrent dans un marais dont la boue glutineuse résista à tous leurs efforts pour s'en retirer; ils y périrent misérablement. Leur fin déplorable, en soustrayant à Charette la connaissance de la vérité, le livra aux impostures et aux intrigues,

comme si le ciel eût décidé que toutes les ressources réservées aux princes de la maison royale seraient alors anéanties.

Les autres officiers qui avaient appareillé pour Jersey, n'y éprouvèrent, pour former leur détachement, d'autre embarras que celui du choix parmi les gentilshommes qui se présentèrent en foule. C'était à qui se montrerait le plus empressé de se dévouer. Ils y trouvèrent la plupart des officiers que Puisaye avait déjà fait partir pour la Bretagne, la Vendée et la Normandie; tous brûlaient de se signaler. Après plusieurs tentatives faites sur la Côte-du-Nord, Tinténiac s'embarqua avec une quinzaine d'émigrés, seulement pour ouvrir la voie aux autres. Dès le lendemain à la pointe du jour, ce petit détachement était déjà parvenu, sans coup férir, au quartier de la division des Côtes-du-Nord, commandé par le chevalier de Jouette, en l'absence de Boishardy. La Rosière et Frotté, faisant parti d'un autre débarquement partiel, gagnent tout aussi heureusement le rivage, et se dirigent vers la Normandie. Le comte de Vasselot, le baron de Boisbeaudron et le marquis de Panges, fils de l'ancien garde du trésor royal, sont moins heureux. Débarqués avec six autres gentilshommes sous la batterie d'Erqui, qu'un brouillard épais

leur dérobe, ils tardent trop à s'enfoncer dans les terres, sont aperçus et poursuivis par un poste de républicains supérieurs en nombre. Le combat s'engage; de Panges est blessé à la main, Boisbeaudron a la cuisse cassée, et tous deux tombent au pouvoir de l'ennemi, ainsi que Vasselot et la Boissière; on les transfère aussitôt dans les prisons de Rennes.

Cependant Tinténiac, après avoir exhibé ses ordres, annonce qu'il va être suivi d'une centaine de volontaires nobles, et d'un convoi de munitions et d'armes. Par là le parti anti-pacificateur espère amener la rupture des négociations, et donner aux insurgés les moyens de reprendre l'offensive. On ne pouvait d'ailleurs introduire le convoi sans le secours d'un rassemblement, c'est-à-dire, sans une infraction décisive à la trêve. De Jouette ne balance pas, il réunit à la hâte quinze cents hommes de la division de Boishardy, et se porte sur la côte avec un nombre suffisant de voitures. Deux nuits s'écoulent sans que le convoi apparaisse : les républicains, avertis par leurs espions, lèvent et rassemblent leurs cantonnemens; il s'ensuit un engagement vif et obstiné, qui finit par être à leur avantage. Plusieurs officiers royalistes sont mis hors de combat; de ce nombre est le chevalier de Jouette.

Tinténiac, prenant aussitôt le commandement, s'occupe du salut des blessés, tout en défendant le terrein; et il fait renoncer l'ennemi, malgré sa supériorité, au dessein de s'emparer des voitures, qui sont reconduites en ordre aux fermes qui les avaient fournies. Des deux côtés le nombre des tués fut à peu près égal. Le marquis de Bellefonds et le chevalier de Cibon, criblés de balles et laissés pour morts, ne furent rappelés à la vie que par les soins des paysans qui les sauvèrent. Le lendemain l'escadre de sir R. Stracham était en vue des côtes, ayant à bord les cents volontaires nobles conduits par le chevalier de La Vieuville, et sous ses ordres le convoi d'armes et de munitions. Mais n'étant pas protégé, le détachement se crut trop faible pour débarquer autrement que la nuit. On ignorait d'ailleurs sur la flotte l'événement de la veille; et dans l'espérance que Tinténiac paraîtrait avec un rassemblement au point convenu, on attendit le jour; mais le canon d'alarme se fit entendre depuis Erqui jusqu'à Brehat, et tout le rivage fut couvert de soldats en uniformes bleus. Le commodore fit aussitôt le signal de se tenir au large. La nuit venue, le chevalier de La Vieuville, accompagné du chevalier d'Andigné et de dix-neuf autres gentilshommes, mit à terre,

et à quelques jours d'intervalle fut suivi d'autres petits détachemens, qui, prenant le même parti, eurent le même succès. Ainsi la trêve priva les royalistes des munitions et des armes qui leur manquaient, et qui les auraient mis en état de continuer les hostilités avec avantage. On s'attendait que les républicains regarderaient ces tentatives comme le signal d'une rupture ; il n'en fut pas ainsi, tant la convention, dans ses perplexités, tenait à pacifier la Vendée et la Bretagne. Ils se bornèrent à des plaintes, et les royalistes, de leur côté, récriminèrent, en soutenant qu'ils n'avaient pas été les agresseurs. On feignit de croire, suivant l'expression de Humbert, qu'il ne s'agissait que d'un *malentendu*.

Les insurgés, qui devaient leur importance à leur renommée et à leur courage, cessèrent d'être, pour les républicains, des ennemis redoutables dès qu'on les eut transformés en négociateurs. La plupart de leurs chefs se montraient indécis, tandis que Hoche, surmontant les obstacles, s'efforçait d'arriver à une pacification honorable. Mais tous ses lieutenans, et même quelques délégués, ne partageaient pas ses intentions. Au moment où Cormatin accédait avec Charette au traité de la Jaunais, le capitaine Richard, porteur de dépêches pour le conseil des Chouans,

était mis en arrestation à Rennes, par ordre de Boursault, ouvertement opposé à la paix. Il s'empara de la correspondance de Cormatin; mais n'y trouvant rien de suspect, et apprenant d'ailleurs la signature du traité avec Charette, il fit remettre le capitaine Richard en liberté.

Les royalistes s'élevèrent contre cette violation du droit des gens; la défiance devint générale, et les esprits s'aigrirent au lieu de se rapprocher. Boishardy et les principaux chefs portèrent leurs réclamations au général Hoche, qui répara tout par une réponse pleine de dignité et de sagesse. Il leur demanda une entrevue pour tout concilier: elle eut lieu à Montcontour. Hoche y inspira une confiance générale.

Il ne s'abusa point toutefois sur les véritables intentions des royalistes, ni sur les desseins de l'Angleterre. « Nos ressources, écrit-il aux délé» gués pacificateurs, vont être épuisées. Ainsi que » l'armée de terre, l'armée navale manque de » tout, et les Anglais nous menacent d'une des» cente prochaine; hâtez-vous de me faire pas» ser au moins deux mille hommes, et surtout » plus d'incertitude sur la pacification: terminez » avec les Chouans, fût-ce même par la guerre ».

Mais Cormatin ne rêvait que congrès et négociations; il envoyait partout des dépêches pour

convoquer les chefs de la Haute et Basse-Bretagne, du Bas-Anjou et du Maine. Redoutant le ressentiment des habitans des campagnes, il se mit sous la protection d'une escorte républicaine, afin d'aller donner à la Prévalaye, près Rennes, une seconde représentation des scènes de la Jaunais. Par son accession à ce traité, il s'était mis dans une position telle qu'il ne lui convenait pas plus de rester dans la minorité qu'il ne lui était possible d'en sortir. Aussi s'efforce-t-il de s'assurer, sinon de l'opinion, du moins de l'acquiescement d'une majorité quelconque dans le conseil des insurgés, ne négligeant aucun moyen propre à intimider ou à séduire. Il obtient d'abord quelques succès parmi ceux qui, n'ayant pas encore porté les armes, saisissent l'occasion commode de se mettre de pair avec ceux qui depuis deux ans bravent tous les dangers. Il lui est facile aussi d'abuser des hommes simples en qui l'éducation et l'instructions n'égalent pas le courage. Mais il n'y avait point d'unanimité à espérer.

La même différence d'opinion se faisait remarquer parmi les républicains. Douze députés représentaient la convention; ceux qui étaient dirigés par Boursault voulaient terminer la guerre, en y contraignant les chefs qui s'étaient mis en

leur pouvoir, ou en se saisissant d'eux. Bollet, à la tête de l'autre parti, voulait au contraire un accommodement qui fût le résultat d'un consentement libre. Ce parti était le plus fort, Boursault n'étant soutenu que par un petit nombre de réfugiés des campagnes, de révolutionnaires forcenés qui redoutaient les vengeances, et par quelques officiers-généraux, qui ne devaient leurs grades qu'à des excès ou à des crimes. Bollet avait pour lui, non-seulement les modérés de toutes les opinions, mais Hoche lui-même, avec la majorité de ses généraux et de ses officiers.

Tout étant prêt à la Prévalaye pour les conférences, Dufour dit Etienne, arrivant d'Angleterre, parvint jusqu'à Cormatin, et lui révéla les plans de Puisaye, en le pressant de rompre les négociations : « Comment se fait-il, répond » Cormatin, qu'on ne devine point à Londres » mes véritables intentions? Mes vues sont pro- » fondes! Je sers mieux le Roi par cette fausse » pacification, qu'en livrant à la dévastation et » aux flammes un pays qui appartient tout entier » à la royauté. Le cabinet de Saint-James sera-t-il » donc toujours trompé sur notre situation et » sur nos besoins? Qu'il nous seconde d'une ma- » nière efficace, et je m'engage à livrer sous peu, » à la royauté, plus de dix départemens et trois

» cent mille hommes. Aujourd'hui encore, étran-
» gers les uns aux autres, nous sommes trop isolés;
» il n'en sera pas ainsi après la pacification. Tous
» les chefs royalistes agiront de concert, une
» correspondance suivie et des communications
» sûres cimenteront notre union, et bientôt il
» n'y aura plus de cantons, parmi les différentes
» divisions chouannes, qui ne soient organisés.
» Ma seule ambition est d'être le poste avancé
» du parti ; maintenant la contre-révolution ne
» dépend plus que de l'Angleterre ». Cormatin
ajouta que, d'accord avec Charette, il demanderait un prince français pour concentrer le pouvoir. Ensuite il pressa Dufour de se rendre dans le Morbihan, pour engager le comte de Silz et ses officiers divisionnaires à se trouver aux conférences : « ils sont un peu sauvages, mais encore
» leur ferons-nous entendre raison ».

Dufour passa dans le Morbihan, et décida les chefs de cette partie à se réunir à Cormatin, qui venait d'adresser à tous les officiers royalistes des lettres de convocation pour le congrès général ; chaque lettre était accompagnée d'une passe signée du général Hoche.

Plus de cent officiers chouans arrivèrent successivement à la Prévalaye, où Cormatin avait fait établir son quartier-général. Ils y étalèrent

un luxe et une magnificence extrêmes, voulant donner aux républicains une haute idée de leur puissance. Ils eurent un camp, des troupes réglées, et même un état-major. Les généraux républicains, alors réunis à Rennes, presque tous réduits à la détresse par la dépréciation des assignats, semblaient n'avoir été appelés que pour être témoins de la situation brillante de leurs adversaires. Cependant ces derniers étaient inquiets; ils se tenaient sur leurs gardes; ils reprochaient à Cormatin trop de confiance, et refusaient d'entrer à Rennes, d'après l'avis qu'on leur donnait de se défier des républicains. Les chefs du Morbihan, du Maine et de la Normandie rejetaient la pacification. Cormatin, après les avoir rassemblés, leur tint à peu près le discours suivant: « J'ai formé sur notre situation actuelle un » plan raisonné, qui entraînera infailliblement la » destruction de la république; mais une appa- » rente pacification devient nécessaire pour dé- » terminer l'éloignement des troupes: alors nous » pourrons étendre l'insurrection dans les villes, » et tout préparer pour un soulèvement général, » sur le premier avis du débarquement des » Anglo-émigrés. Aujourd'hui l'habitant des » campagnes, surtout dans la Vendée, a besoin » de quelque repos pour se préparer à de nou-

» veaux efforts. Il faut donc entrer en conférence
» avec nos ennemis. Si l'armement que prépare
» l'Angleterre traînait en longueur ; si les pre-
» mières tentatives ne répondaient point à notre
» attente, nous trouverions, à l'aide d'une paci-
» fication, d'autres moyens de parvenir au but.
» Que ne devons-nous pas attendre de l'opi-
» nion publique ? Sa force est irrésistible. Le
» peuple, en masse, ne peut-il donc s'élever
» au-dessus de ses représentans, pour choisir la
» forme du gouvernement qui lui convient ? Oui,
» nous pouvons détruire la république par ses
» propres moyens. La liberté de la presse nous as-
» surerait l'esprit public, et la politique, cette
» arme à deux tranchans, nous servirait contre
» elle-même. Transformés en partisans de
» la constitution, nous nous emparerions des
» élections, des administrations locales, nous
» nous introduirions jusqu'au sein du corps lé-
» gislatif, nous remplacerions la garde natio-
» nale, pour saper l'édifice révolutionnaire, et
» bientôt nous réduirions à la nullité et au mé-
» pris tous ses partisans. Alors les émigrés rentre-
» raient en foule légalement ; les prêtres re-
» prendraient leur premier empire ; maîtres de
» toutes les ramifications du pouvoir, nous
» porterions enfin le dernier coup à ce colosse

» républicain, que l'Europe entière a vainement » entrepris de renverser ». La dernière partie de ce plan ne pouvait convenir à des hommes que l'habitude de la guerre rendaient étrangers à la politique; ils répugnaient d'ailleurs à se servir de moyens aussi lents, et ne pouvant s'accorder, ils se consumèrent en débats, dans les premières conférences. Cormatin, qui ne voyait plus dans Hoche qu'un rival dont il redoutait la pénétration, demanda qu'il en fût exclu, abusant ainsi de l'ascendant qu'il exerçait sur l'esprit du conventionnel Bollet : ce délégué et ses collègues eurent la faiblesse d'y consentir. Ce fut le dernier trait de lumière pour le général Hoche, qui s'estima heureux de n'avoir point à partager la honte d'un traité où la mauvaise foi devait dicter des lois à l'imprévoyance. Dès ce moment il ne songea plus qu'à se mettre en garde contre les royalistes; son amour propre irrité l'éclaira mieux que la réflexion n'aurait pu le faire. Il devint tout yeux et tout oreille pour surveiller les démarches et les conseils de ses ennemis; leur quartier fut nuit et jour rempli d'espions sous l'uniforme de Chouans.

Cormatin récusa également le conventionnel Brue, qui avait réprimé avec vigueur les insurgés du Morbihan. Ce délégué n'assista pas non plus

aux conférences, dont l'ouverture avait eu lieu le 1.er avril. Dans ce moment même les colonnes républicaines marchaient contre Stofflet, qui n'avait point adhéré au traité souscrit par Charette. Poirier de Beauvais, son envoyé au congrès chouan, demanda qu'il fût compris dans les conditions, et Cormatin s'en expliqua de la manière suivante. « Il serait déloyal aux Chouans d'abandonner Stofflet, qui a soutenu avec tant d'énergie et de valeur le parti auquel nous nous glorifions d'appartenir. Sans doute des raisons d'humanité nous imposent la loi de sacrifier notre opinion à la tranquillité d'une province que nous voulons préserver des horreurs commises dans la Vendée : sans doute il nous importe de donner aux représentans de la nation le temps nécessaire pour établir le seul gouvernement qui puisse convenir aux Français ; mais abandonner Stofflet serait attirer sur nous le mépris de l'Europe et des siècles à venir; l'exiger, ce serait vouloir foroer les Français à s'entr'égorger encore. Jugez avec quelle ardeur nous désirons la paix, puisqu'indépendamment du sacrifice de notre opinion particulière, nous traitons avec les représentans d'une nation sans lois, sans crédit, sans religion, et qui depuis longtemps n'est plus gouvernée que par des factions.

» Appréciez notre confiance, puisqu'il se peut » qu'un parti désapprouve, renverse, détruise » sous peu ce que nous cherchons avec tant de » peine à cimenter. Quelle est notre caution, » quels sont nos garans? où sont les ôtages de » notre traité? Je conclus en déclarant que nous » recommencerons la guerre si l'on n'arrête les » colonnes qui marchent contre Stofflet ».

Non-seulement les conventionnels écoutèrent avec tranquillité ce discours menaçant, mais il y en eut qui se détachèrent aussitôt pour aller suspendre la marche des républicains dans le Haut-Anjou. De son côté, Cormatin expédia des officiers chouans à Stofflet, pour lui annoncer le succès de sa médiation. Les conférences continuèrent, et Cormatin, enivré de ses triomphes, n'en devint que plus aveugle et plus impérieux avec les siens.

Plusieurs émigrés venant de Jersey arrivèrent successivement à la Prévalaye. Quelques-uns, à la tête desquels étaient Tinténiac et La Vieuville, se déclarèrent contre la pacification; mais les lois qui prononçaient contre eux la peine de mort, comme émigrés, étant en vigueur, Cormatin ne rougit pas de trouver dans le danger de leur position un moyen de leur imposer silence. D'autres espéraient que le traité mettrait un

terme à leur exil, en leur procurant l'avantage de rentrer paisiblement dans leurs familles et dans la possession de leurs biens : ils oublièrent les engagemens qu'ils avaient pris en Angleterre, et devinrent les plus ardens promoteurs du système pacifique.

Cependant l'absence du vicomte de Scépeaux, qui n'agissait que par ses délégués, les retards continuellement apportés à la conclusion du traité, sous prétexte de l'arrivée de plusieurs autres chefs toujours vainement attendus, faisaient soupçonner au parti républicain que les Chouans, à l'abri des négociations, ne voulaient tenir un congrès que pour y arrêter un plan d'hostilités. Près de deux mois s'étaient écoulés depuis que Cormatin avait adhéré au traité de Charette, et le congrès n'avait encore rien décidé. Hoche ne cessait de demander un renfort de troupes; mais sur l'annonce d'une paix prochaine, on lui enlevait chaque jour de nouveaux bataillons. Il ne lui restait que trente mille hommes pour défendre sept départemens, tandis que l'armée de l'Ouest en opposait soixante-douze mille aux Vendéens, qui venaient d'accepter la paix. Loin d'être secondé par les délégués de la convention, Hoche ne trouvait en eux que des maîtres absolus, dont

les opérations contradictoires le jetaient dans une indécision continuelle.

Il ne sentait que plus vivement le besoin d'arriver à un prompt résultat, en forçant les chefs des insurgés bretons de choisir sur-le-champ entre la république et la guerre. Mais jaloux du rôle de négociateurs, les délégués voulaient traiter gravement et avec des formes. Divisés sur les moyens, balançant avec lenteur le pour et le contre, ils discutaient toujours sans rien conclure. L'arrestation de tous les chefs royalistes, comme ôtages, fut discutée; elle eût mis au pouvoir de la convention presque tous les moteurs de la guerre civile ; on craignit les suites de ce coup d'état, qui d'ailleurs eût été contraire à la foi des traités.

Enfin Bollet et Ruelle, dont Cormatin avait captivé la confiance, et qu'il regardait comme les seuls plénipotentiaires fondés de pouvoirs du comité de salut public, lui déclarent qu'il faut se décider et détruire les doutes qui s'élèvent sur ses intentions. L'occasion ne tarde pas à se présenter. Une escadre anglaise s'étant montrée avec un convoi d'armes et de munitions, l'ordre est aussitôt donné dans la division du chevalier de Jouette, de se mettre en marche pour protéger

le débarquement. Les républicains crient à la perfidie ; Cormatin se montre non moins courroucé qu'eux, et envoie quelques officiers pour dissiper le rassemblement ; il exige même qu'un des émigrés nouvellement arrivé de Jersey se rende à bord du commodore pour l'engager à se retirer, en le prévenant que les royalistes désirent qu'il ne leur soit plus rien envoyé à l'avenir. Cette désagréable mission échut au comte Louis de Frotté, intérieurement opposé à la paix. Tinténiac, redoutant l'effet qu'une pareille démarche pouvait produire sur l'esprit des ministres anglais, mit inutilement tout en œuvre pour la faire avorter. Furieux contre Cormatin, il lui manifesta son indignation dans les termes les plus durs ; lui signifia, au nom de Puisaye, que ses pouvoirs étaient retirés, et lui demanda que les négociations fussent prolongées jusqu'à l'arrivée du général, qu'il allait lui-même chercher. Il était en route vers la côte, quand le major-général, faisant rassembler les autres chefs, les intimide par la crainte d'être arrêtés comme coupables de connivence, et décide les membres du comité central à rappeler Tinténiac, en lui signifiant qu'on est résolu à traiter définitivement avec les républicains.

Les négociations s'étant prolongées jusqu'au

18 avril, les républicains se montrèrent chaque jour plus pressans, et le major-général convoqua le dernier conseil qui devait prononcer par *oui* ou par *non*, sur la question de la paix ou de la guerre. Organe de l'opposition, M. de Beauvais, député de l'armée d'Anjou, prononça le discours suivant : « Chacun de nous désire la » paix ; mais la paix qu'on nous offre exige pour » condition première la reconnaissance de la » république, ce qui n'est dans le cœur de per» sonne. Prendrons-nous un tel engagement avec » l'intention de violer notre parole? Nos pères » eussent rougi de se faire cette question. Se» rions-nous moins délicats? Pour des chevaliers » français, la politique s'arrête où la perfidie com» mence. D'ailleurs une paix simulée exigerait » qu'on reconnût la république, et quel moment » choisirait-on? Celui où elle est déchirée, où » elle n'a pas assez de ses forces pour faire tête » à ses ennemis du dehors? La reconnaître serait » d'ailleurs l'aider à se soutenir. Rester dans l'inac» tion serait envoyer une armée de plus contre » les puissances coalisées, et fermer encore plus » étroitement la porte de la France à nos princes. » Qu'on n'allègue pas qu'il nous faut des mu» nitions et que nous n'avons pas même de la » poudre. Les Vendéens ne s'insurgèrent qu'avec

» des bâtons, et bientôt leur courage leur pro-
» cura des canons, des fusils et des cartouches.
» Puisque la république, en nous demandant la
» paix, nous estime assez peu pour faire briller à
» nos yeux ses trésors, c'est qu'elle redoute la
» guerre. N'en doutez pas, elle veut nous priver,
» par une pacification perfide, des secours que
» nous promet le gouvernement anglais. Qu'on
» ne dise pas que si les secours arrivent on les
» recevra, et qu'on s'en servira malgré la paix! Je
» ne saurais trop le répéter, cette violation ne
» serait qu'un parjure, un acte déshonorant à
» nos propres yeux, à ceux de la France et de
» toutes les nations. Cette paix, d'ailleurs, don-
» nerait à nos ennemis le temps de séduire et de
» dépraver les habitans de nos campagnes. Il ne
» s'agit de rien moins que de renoncer à notre
» religion, à la restauration de notre Roi, à la
» rentrée des princes du sang et des fidèles et
» malheureux émigrés. La république y gagne-
» rait encore ce qu'elle a gagné dans la Ven-
» dée : de nous désunir par ses intrigues et par
» ses artifices. Sans vouloir jeter aucun nuage sur
» les sentimens de M. le baron de Cormatin, que
» nous croyons parfaitement royaliste, mais qui
» peut se tromper sur les moyens de servir sa
» cause, nous lui dirons qu'ayant reconnu la ré-

» publique et signé la paix à la Jaunais, il a perdu
» par ce fait le commandement provisoire de l'ar-
» mée royale, que lui a délégué le comte de Pui-
» saye. Si nous n'en tirons pas cette conséquence,
» nous serons forcés d'admettre que ce comman-
» dement, donné par M. de Puisaye au nom du
» lieutenant-général du royaume, qui l'a transmis
» au nom du Roi, aurait moins pour objet de
» combattre la république que de la reconnaître.
» Et vous gentilshommes bretons, normands,
» angevins et manceaux! et vous aussi qui n'étiez
» pas gentilshommes, mais qui l'êtes devenus par
» vos nobles travaux! vous nous serez témoins
» un jour que nos craintes sur cette fatale paix, si
» elle a lieu, n'étaient que trop fondées, car
» peut-être éloignera-t-elle à jamais de leur patrie
» des princes dont nous comblons les malheurs,
» et des familles désolées, qui, par leurs sacri-
» fices à la religion et à leur Roi, méritaient un
» meilleur sort ».

Jamais, dans les discussions passionnées, les meilleurs discours ne font triompher la raison contre le nombre; ici l'intérêt général fut sacrifié, comme d'ordinaire, aux intérêts particuliers, et à la peur. La paix, décidée avant la séance, fut enfin arrêtée à une majorité factice, entre des hommes qui avaient apporté leur opinion toute

préparée. A peine les voix furent-elles comptées, que Cormatin, signalant sa mauvaise foi, mit le sabre à la main, jura de reprendre les armes à la première occasion, recommanda de conserver l'organisation établie, et le respect à tous les chefs. Puis redoublant d'audace, il présenta aux délégués de la convention les articles suivans : « Nous qui sommes chargés de représenter ici » une portion du peuple français, si cruellement » outragé sous prétexte de son bonheur, vou- » lant couvrir le passé du voile de l'oubli, nous » consentons, sous les promesses et conditions » qui suivent, de poser les armes qu'une juste » résistance à l'oppression nous a mises à la » main. 1.° Nul habitant ne pourra être inquiété » pour ce qu'il aura fait en faveur de la cause de » la religion et du Roi ; 2.° il sera accordé pour » chacun des départemens de l'ouest compris » dans l'organisation de l'armée royale, la rentrée » d'un nombre indéterminé d'émigrés, sans dé- » signation de noms ; 3.° ceux des Chouans qui » préféreraient le service militaire aux travaux » champêtres, seront, ainsi que les étrangers et » les déserteurs, organisés en compagnies de » chasseurs à pied et à cheval, commandés par » les officiers qui ont leur confiance ; leur » uniforme sera vert, avec exclusion des cou-

» leurs nationales; les compagnies seront seules
» chargées de maintenir la police et la tranquil-
» lité dans les campagnes; 4.° les troupes de la
» république, dont la présence alarme les habi-
» tans, seront retirées; 5.° il sera maintenu jus-
» qu'à la paix définitive un commandant en chef,
» par département, lequel sera pris parmi les
» généraux actuels de l'armée royale, dont l'in-
» fluence, plus efficace, garantira mieux l'exécu-
» tion des mesures adoptées; 6.° leurs quartiers-
» généraux seront déterminés ainsi qu'il suit:
» à Vannes ou à Aurey, pour le Morbihan; le
» Mans, pour le Maine; Candé, pour l'Anjou
» et la Loire-Inférieure; Dinan, pour les Côtes-
» du-Nord, et Avranches, pour le sud de la
» Normandie; 7.° il sera donné à chacun des
» généraux royalistes une somme déterminée,
» pour indemniser les campagnes et retirer les
» bons fournis à raison des réquisitions faites par
» l'armée royale ».

Ces conditions montraient à découvert le projet d'opposer aux divisions militaires républicaines, des divisions militaires chouannes à la solde de la république, et dont les chefs, déjà maîtres des campagnes, eussent fini par s'emparer aussi du pouvoir dans les villes, en se substituant aux autorités établies. Entraînés par le

désir de la paix, les délégués acceptèrent la plupart des articles proposés par Cormatin, avec quelques modifications, pour ne point compromettre ce qu'ils appelaient la dignité de la convention nationale. Jusque-là les conférences s'étaient tenues au quartier des royalistes, établi à la Prévalaye. Mais les délégués voulant leur donner toute la gravité des formes diplomatiques, jugèrent à propos d'indiquer un lieu neutre pour la signature du traité. Ils choisirent la maison de la Mabilais, située à une égale distance de Rennes et du camp royaliste. Tandis qu'ils s'y rendaient d'un côté, Cormatin y arrivait de l'autre avec quelques-uns des siens; il y fut suivi par tous les républicains qui s'étaient rassemblés à la Prévalaye, soit par curiosité, soit pour prêter main-forte à la délibération.

Leur départ y ramena la sécurité; et plusieurs chefs royalistes, qui n'avaient cédé qu'au danger de leur position, saisirent l'instant de se disperser dans les campagnes, et de regagner leurs divisions, où l'autorité de Cormatin fut méconnue sans retour. Ceux qui s'étaient opposés à la paix s'esquivèrent furtivement. Il ne restait plus à la Prévalaye que le comte de Silz, le chevalier de la Vieuville et les députés de l'armée d'Anjou, qui

se disposaient tous à partir. Inquiet de cette désertion, et surtout de ne pas voir le commandant du Morbihan à la Mabilais, Cormatin lui écrit qu'il est gardé à vue, et qu'il sera assassiné s'il refuse son adhésion. De Silz, la rage dans le cœur, donne sa signature, après avoir fait attester sa contrainte. Il se hâte de retourner vers ceux qui l'avaient envoyé, et leur prouve bientôt, en mourant à leur tête, qu'il n'avait pas cessé d'être digne de leur confiance. La Vieuville reprend le chemin de la côte, et Frotté celui de la Normandie, après avoir déclaré qu'il ne souscrirait rien contre ses principes.

Enfin le traité fut signé et renfermé, ainsi que celui qu'avait consenti Charette, en cinq arrêtés, qui mettaient les Chouans à l'abri de toutes recherches pour le passé. La convention leur garantissait le libre exercice du culte catholique, le paiement d'un million cinq cent mille livres pour les frais de la guerre, et l'établissement d'un corps de deux mille chasseurs à pied, soldés par le trésor public. Elle accordait également des secours et des indemnités aux habitans des départemens de la Bretagne qui avaient été le théâtre de l'insurrection; elle ordonnait, en outre, la levée du séquestre sur les biens des Chouans prévenus d'émigration. De même que les chefs de la

Vendée, ceux des insurgés bretons se soumirent solennellement à la république et à ses lois, et ils prirent l'engagement de ne jamais porter les armes contre elle (*). A la vérité, sur cent vingt-cinq officiers Chouans qui avaient paru successivement à la Prévalaye, vingt-deux seulement reconnurent la république. La minorité attachée à l'opinion de Cormatin perdit toute influence, et on put dire, selon l'expression de Hoche, que la convention n'avait traité qu'avec quelques individus du parti, et non avec les chefs. Il y eut même des officiers qui n'osèrent, après la signature, retourner dans leurs cantonnemens, craignant d'y être fusillés par leurs propres soldats.

Quant aux chefs du Bas-Anjou, dont l'organisation, sur la rive droite, s'étendait vers la Mayenne et la Sarthe, ils n'avaient reçu les propositions de paix qu'avec une extrême défiance. Le comte de Dieusie fut même compromis pour s'être conformé au traité de Charette, quoiqu'il n'y eût accédé que d'après l'avis d'un conseil tenu à cette occasion. Ce fut la vicomtesse de Turpin qui porta elle-même, à Angers, l'adhésion des chefs de cet arrondissement : elle sollicita

(*) Voyez, à la fin du volume, *Pièces justificatives*, n.° XXVIII.

et obtint en même temps la liberté de plusieurs prisonniers. Les chefs de cette partie ne reçurent ni ne réclamèrent aucunes indemnités, quoiqu'on eût stipulé généralement en leur faveur dans le traité.

Immédiatement après la signature, Cormatin exigea la liberté de Boisbeaudron, de Vasselot, de Prigent et du marquis de Panges. Les délégués opposèrent une forte résistance, fondée sur ce que ces prisonniers avaient émigré. « J'ai émigré » aussi, répond Cormatin, et je déclare que le » traité sera rompu à l'instant, si les prisonniers » n'y sont pas compris ». Les délégués cédèrent, et le parti royaliste sut gré à Cormatin de sa fermeté à cette occasion. Vasselot et de Panges prirent place dans le comité central des Chouans. Cormatin, après avoir reçu quatre cent cinquante mille livres en assignats et trente mille livres en numéraire, à compte sur le traité, imita Charette, et fit son entrée publique à Rennes, le 10 avril, au bruit de l'artillerie. Les Chouans confédérés, réunis au cortége des généraux et des commissaires de la convention, ouvrirent la marche, la plupart à cheval, précédés par une musique militaire. Les panaches blancs se confondirent avec les cocardes tricolores; les cris de *vive l'union! vive la paix!* se firent entendre;

mais en général, le peuple resta morne et silencieux. Après avoir traversé les places publiques et les principales rues de la ville, le cortége s'arrêta à l'hôtel Château-Giron, chez le délégué Bollet, où était préparé un repas splendide. Cormatin affecta de porter une branche de laurier, qu'il reçut d'une femme du peuple, espérant fixer ainsi tous les regards, et se montrer l'ame de son parti.

Si l'entrée de Charette à Nantes, après deux années de combats, avait été pour ce chef une sorte de supplice, celle de Cormatin à Rennes, après deux mois d'intrigues, fut pour ce dernier une sorte de triomphe. Applaudi par la populace, accueilli par les femmes, admiré par tous ceux qui, le croyant un héros, ne soupçonnaient pas qu'il n'avait eu aucune part ni à la formation, ni aux travaux des insurgés, il savoura avec délices la coupe d'illusions qui lui était offerte.

Telle fut la fausse pacification de la Mabilais. La convention n'en approuva pas moins la conduite de ses commissaires, et ordonna la prompte exécution du traité. L'expérience devait bientôt prouver que ce n'était ni par des conférences ni par des concessions, et encore moins par de vains discours, qu'on soumettait un parti courageux et armé.

LIVRE XIX.

Formation d'une agence royale à Paris. — Son influence sur le parti armé dans la Vendée et en Bretagne. — Sa politique. — Correspondance de Charette avec M. le Régent. — L'agence se déclare contre Puisaye et contrarie ses plans. — Situation des provinces de l'ouest après les pacifications de Nantes et de Rennes. — Modification des plans de Puisaye. — Arrivée dans le Morbihan de deux de ses envoyés. — Assemblée de Granchamp. — Mission du marquis de Rivière dans la Vendée. — Entrevue de Charette et de Stofflet. — Mort de Delaunay. — Conduite imprudente de Cormatin. — Arrestation de ce chef et de l'état-major des Chouans. — Renouvellement de la guerre, — Mort du comte de Silz, et du chevalier de Boishardy.

La pacification de la Vendée et de la Bretagne, obtenue par des intrigues, arrrêtée sur de fausses bases, reçut une impulsion secrète que l'histoire doit révéler. Du sein de Paris, s'étendit sur presque tout le parti royaliste armé, l'influence désorganisatrice de quatre à cinq hommes sans habileté et sans talens, dont les erreurs furent d'autant plus funestes, qu'ils agissaient au nom d'un prince

éclairé et d'une autorité légitime. Ces hommes, qui ne se firent connaître que par des fautes et des malheurs, ne furent d'abord qu'au nombre de trois : l'abbé Brottier, le sieur le Maître et le chevalier Despomelles, ils furent les premiers, dit-on, choisis par M. le Régent pour ses correspondans en France, sur la recommandation du comte d'Antraigues. A peine était-on affranchi du règne de la terreur et commençait-on à respirer, que formant dans Paris une sorte d'agence royale, ils ouvrirent leur corrrespondance avec le conseil de M. le Régent, alors à Véronne. Leurs fonctions se bornèrent d'abord à recueillir et à transmettre des renseignemens. Ce ne fut qu'à l'époque de l'expédition de Quiberon qu'ils obtinrent des pouvoirs plus pernicieux qu'utiles dans leurs mains. Pour mieux s'envelopper de mystères, ils prirent chacun des noms empruntés : Despomelles celui de *Thébaut;* le Maître, tantôt *le Juif*, tantôt *Castel Bianco*; et Brottier, qu'on désigna long-temps par les lettres QQ., le fut d'abord par les deux majuscules A. C. On leur adjoignit plus tard La Villeheurnois, sous le nom d'*Etienne*, et Duverne de Presle, sous le nom de *Dunan*. Leurs dépêches, pour ne pas éveiller le soupçon, étaient écrites en encre sympathique, dans les intervalles de

lignes insignifiantes tracées à l'encre noire ; et on en faisait revivre l'écriture au moyen des acides. Dès le mois de novembre 1794, l'agence était montée. Brottier en devint le chef. Malheureusement ce méchant prêtre, soufflant sur son parti l'esprit de discorde, justifia le jugement sévère que porta contre sa personne le cardinal Maury, avant que lui-même eût flétri sa propre renommée. « S'il ne s'agissait que de tout » brouiller, dit-il, on ne saurait mieux faire que » d'employer l'abbé Brottier : il désunirait les » légions célestes ».

L'agence eut pour correspondant à Londres M. Duteil, muni aussi de pouvoirs secrets du conseil des princes, conseil qui, par la rapidité avec laquelle se succédaient les dépêches, était régulièrement instruit de ce qu'on appelait, à Paris, les *nouvelles du jour*. Tous les bruits courans, vrais ou faux, que l'intrigue ou l'intérêt croisé des partis faisaient naître et circuler, l'agence les recueillait avec avidité. Rédigés en notes confidentielles, ils étaient amalgamés avec les fables dont se repaissait sa crédulité, ou qui semblaient propres à flatter l'espoir et le désir de ceux dont il lui importait de gagner ou de tromper la confiance. A mesure que ces compositions mélangées parvenaient à Londres, elles y recevaient, d'une main

moins tremblante, tout leur fini, sans crainte d'interruption. A Paris, au contraire, les membres de l'agence, occupés des soins de leur sûreté personnelle, ne se livraient à leurs travaux qu'assiégés de terreur et confinés dans des retraites impénétrables.

Dès qu'ils eurent obtenu de M. le Régent un premier témoignage d'approbation, ils se flattèrent d'en recevoir des pouvoirs plus étendus. Leur orgueil et leurs prétentions n'eurent plus de bornes; ils se constituèrent, suivant leur expression favorite, l'œil et la sentinelle de la contre-révolution. Mais leurs vues étroites, leurs préjugés nationaux, entretenus par la politique erronée des conseils des princes, acheva d'anéantir les ressources que la Providence suscitait pour le triomphe de la légitimité. Les causes les plus décisives de ce résultat déplorable ont été l'excessive méfiance qu'inspirait les intentions du gouvernement britannique, et l'obstination à étendre et à perpétuer cette défiance. On y était porté par l'impression encore récente de la rivalité et de l'inimitié nationales, qui, depuis plus de trois cents ans, excitaient les deux nations à se combattre. On accusait d'ailleurs le gouvernement anglais d'avoir secondé, sinon provoqué, les premiers troubles, auxquels on était redevable

de la révolution française. L'histoire, il est vrai, n'a point encore révélé sur quels fondemens repose une telle accusation. Les défiances étaient réciproques ; le gouvernement anglais, qui se tenait aussi sur ses gardes, redoutant les indiscrétions des émigrés, s'abstenait de leur dévoiler sa politique. Aussi parmi les émigrés, comme à la tribune des Jacobins, dans le conseil des princes, comme dans les manifestes du comité de salut public, les services des Anglais étaient regardés commes de[illegible]es perfides, qui n'avaient pour but que l'entière ruine de la France. Puisaye et ses amis étaient, pour ainsi dire, les seuls d'une opinion contraire.

On savait qu'il préparait à Londres, auprès des ministres, la contre-révolution ; et les conseils des princes ne lui pardonnaient pas d'obtenir ce qu'on n'avait point accordé à leurs efforts. Toutefois Brottier, chef de l'agence de Paris, dans sa dépêche du 23 novembre (1794), avait reconnu la droiture de ses intentions : « Mettez-» vous en garde, mandait-il, contre les ennemis » de Puisaye, ils outrent ses torts. Il a du mérite » et beaucoup de talens; nous en avons besoin ; » et malgré son fédéralisme, je le crois pur roya-» liste ». Cédant bientôt à d'autres impressions, il changea de langage en changeant de système, et

se fit l'écho des détracteurs les plus acharnés de Puisaye : « C'est un aventurier, dit-il le 6 avril, » c'est l'homme de l'Angleterre ». Rien ne fut négligé pour exciter, dans l'esprit des princes français, des soupçons sur les intentions de cette puissance. Dans sa dépêche du 18 janvier, l'agence lui attribue le refus de la cour de Vienne, de reconnaître M. le Régent. Brottier fait ensuite un mémoire expositif, où il développe les ruses et les perfidies des Anglais. Dans sa dépêche du 21, il ajoute ces mots, après un débordement d'invectives : « Pitt veut bien achever » de ruiner la France, mais non pas rétablir » les Bourbons..... Pitt veut tout faire en jouant » les princes ». Mais le 8 février il annonce, au conseil de M. le Régent, que Pitt est enfin déterminé à faire une descente. « S'il reconnaît » le roi de France, ajoute-t-il, s'il met les » princes à la tête de l'armement, le succès » est infaillible et la contre-révolution est faite. » Dans le cas contraire, la descente ne produirait » aucun effet ». Prenant ensuite le ton d'un démagogue irrité : « Que les Rois, dont l'arrière-» pensée est de nous faire dévorer les uns les » autres, ne pensent pas que nous serons éter-» nellement dupes de leurs viles passions ; nous

» n'ignorons aucune des trames ourdies par la » scélératesse des cabinets, pour nous faire en» tr'égorger ». Brottier terminait cette indécente tirade en donnant à tous les souverains de l'Europe une épithète insolente et si basse qu'elle doit être exclue d'une histoire grave.

La perfidie anglaise était le thême journalier des déclamations de l'agence, qui, dans sa politique étroite, croyait rendre un service unique à la cause du Roi, en arrachant la contre-révolution des mains des Anglais. Aussi dès le 1.er janvier avait-elle annoncé qu'elle ouvrirait une correspondance avec Charette, pour le détourner de se confier à l'Angleterre. Comme on la pressait de communiquer avec ce chef, et de le prémunir contre le gouvernement anglais, elle se hâta de répondre (le 16 janvier), « qu'elle allait en » chercher les moyens, et qu'en détournant » Charette de l'Angleterre, elle l'engagerait de » se livrer à l'Espagne ». On assure que le duc de la Vauguyon, qui exerçait alors, auprès de M. le Régent, les fonctions de premier ministre, était si persuadé que ce prince serait reçu des Espagnols par la Méditerranée, et de là conduit sur les côtes de France, qu'il avait chaudement embrassé l'idée de faire la contre-révolution au

moyen de l'Espagne. Mais ce cabinet, que dirigeait un favori infâme, était plus occupé de ses droits éventuels à la succession de la couronne de France, que des vrais intérêts de la légitimité. Il circonvenait, par ses intrigues, les conseils des princes au dehors et leurs agens au dedans; il s'efforçait d'inspirer aux royalistes des soupçons sur les intentions de l'Angleterre, et de les détourner de se lier avec cette puissance, tout en cherchant à former pour son compte des liaisons avec les révolutionnaires et avec les royalistes.

Toutes ces menées, toutes ces oberrations de la politique nuisaient singulièrement aux progrès de la cause royale. L'aveuglement des agens de Paris était excessif sur les vrais intérêts et sur la situation du parti armé. Avant la pacification, ces bureaux de correspondance, tant à Paris qu'à Londres, s'étaient montrés d'une ignorance complète sur la situation des provinces de l'ouest. Les rapports qu'ils transmettaient de temps à autre aux conseils des princes, sur la Vendée et sur la Bretagne, n'étaient fondés que sur des bases fictives ou mensongères. Ils ne se doutaient même pas, à l'époque de la suspension d'armes, de l'existence de Stofflet; ils n'avaient aucune idée de l'organisation des Chouans, et ne connaissaient que le nom de Puisaye. Quant à Charette,

l'agence de Paris l'avaient d'abord dénoncé (*) comme un constitutionnel, un royaliste équivoque, prêt à transiger avec la convention, ajoutant que les officiers de son armée le voyaient avec dépit à leur tête, et lui reprochaient de ne pas tenir au feu. Mais ayant reçu à la même époque un ordre de M. le Régent, pour ce chef, elle changea aussitôt de langage, l'exaltant et poussant l'exagération au point de le représenter comme ayant sous ses ordres une armée divisée en trois corps de chacun 20 mille hommes, et la plus belle cavalerie du monde.

Tandis que les journaux de Paris, rédigés sous la même influence, donnaient à Charette une renommée gigantesque, Brottier et le Maître le montraient aux conseils des princes comme le second fondateur de la monarchie. Leur sollicitude avait eu long-temps pour objet d'ouvrir des communications directes avec le parti armé dans la Vendée et en Bretagne; ils avaient même prié avec instance les conseils des princes de les lier avec Charette, et une fois autorisés, ils s'étaient occupés sans relâche des moyens d'avoir des relations sûres avec ce chef. Enfin la suspension d'armes, presqu'aussitôt connue en An-

(*) Dépêche du 15 février.

gleterre qu'en France, leur avait donné accès des deux côtes de la Loire. Pendant la durée des négociations, le parti modéré, dans l'intérieur, s'était employé activement à faire prévaloir les projets des républicains; les villes et les campagnes avaient été infestées de royalistes métis, toujours armés de plans de conciliations, et débitant sans cesse des discours emphatiques à l'ordre du jour. Ce fut à cette réunion de circonstances que Brottier et le Maître durent la facilité de communiquer avec les chefs du parti insurgé. Ils s'empressèrent de former des relations suivies avec Charette et Cormatin. Dès ce moment la conduite et les fautes de ces deux chefs semblent moins leur appartenir qu'à ceux qui eurent la prétention de les diriger. Le centre de la correspondance secrète entre Paris, la Vendée et la Bretagne, fut établi à Rennes. Les dépêches s'expédiaient par des courriers qui allaient et venaient sous des prétextes qui voilaient leur mission. Ces courriers étaient des royalistes, peu ou point soupçonnés, qui parcouraient, sans danger, les routes de Bretagne, devenues à cette époque presqu'aussi libres que dans les temps les plus heureux. Souvent même des royalistes connus, obtenaient, pour plus de sûreté, des passeports émanés des généraux de la convention.

Les agens de Paris ne virent dans la conclusion de la paix qu'un nouveau moyen d'insinùation et d'intrigue. Ils avaient fait le premier essai de leur influence, en poussant Charette et Cormatin à adhérer au systême pacifique, en aiguillonnant leur ambition, et en les détachant de Puisaye. Bientôt ils imaginent un plan fallacieux et impraticable, en ce qu'il supposait de grands moyens et une habileté qu'ils n'avaient pas. Ce plan consistait à se saisir exclusivement du parti armé, dans l'intérieur, et à opérer la contre-révolution par lui, sans la concurrence de l'Angleterre. Dans le cas où il faudrait y avoir recours, on s'emparerait malgré elle, et par ruse, de la direction des opérations auxquelles son gouvernement pourrait enfin se déterminer. En un mot, il s'agissait d'annuler l'intervention de cette puissance, d'écarter et de perdre Puisaye. L'agence s'applique alors sans relâche à faire échouer ses desseins, à provoquer la paix de la Mabilais, dans la vue d'approprier les travaux de Puisaye au conseil de M. le Régent. Elle recherche aussi avec empressement le faux appui du cabinet d'Espagne. Un émissaire, envoyé à Londres, écrit, après la pacification, que l'Angleterre doit ignorer la négociation avec la cabinet de Madrid, et qu'il faut surtout en dérober la connaissance à Puisaye.

L'existence même de l'agence royale de Paris lui est cachée avec soin.

Puisaye, ne soupçonnant pas l'étendue de la trame ourdie contre lui, poursuivait avec succès sa négociation auprès des ministres anglais, tandis que son parti en Bretagne négociait avec les républicains. Tout se préparait dans les ports d'Angleterre pour l'expédition dont il était l'ame. La nouvelle formation des corps d'émigrés à la solde anglaise, bornée d'abord à sept régimens, fut successivement portée à neuf. La levée de ces régimens à cocarde blanche coûta des sommes énormes. Puisaye sollicita et obtint la création de quatre nouveaux bataillons d'émigrés, dont il désigna pour colonels le prince de Léon, le comte du Trésor, le vicomte de Chambray et le comte de d'Oillamson. Le gouvernement lui réserva l'organisation dans l'intérieur des brigades de royalistes sous l'autorité des princes français, lui donnant ainsi une nouvelle preuve de la sincérité de son intention à se renfermer dans le caractère d'allié du roi de France. A peine sa détermination pour la levée des cadres eût-elle transpiré, que les officiers émigrés en état de porter les armes semblèrent se disputer à qui offrirait le premier ses services. Au lieu de seize régimens, Puisaye aurait

pu eu lever quarante. Tout ce que l'émigration avait d'illustre demanda à être employé (*). Puisaye avait alors la presque certitude que la première division de l'armée de débarquement serait composée en majorité de troupes anglaises, ainsi qu'il en avait manifesté le désir. La seconde n'eût été, à proprement parler, qu'un renfort qui, avec le reste des émigrés, eût escorté le comte d'Artois dès qu'on lui aurait frayé le chemin du royaume. Le commandement en chef de l'expédition était destiné à lord Moira (**). S'il était un homme fait pour replacer sur son trône le roi d'une nation rivale, et pour réconcilier un grand peuple avec son souverain, c'était lui. Puisaye en obtint une entrevue, pendant laquelle ce seigneur lui parla avec autant de franchise que de noblesse. Il conféra aussi avec sir John Warren et sir Sydney Smith; le premier désigné pour commander les forces de l'expédi-

(*) MM. de Rohan, de Montmorency, Jarnac, Châtillon, Lorges, Levy, Durfort, Narbonne, La Trémoille Damas, Rouhault, Duras, La Chatre, Vauban, Castellane, Broglie, Laluzerne, etc.

(**) Aujourd'hui le marquis d'Hastings, gouverneur-général de l'Inde.

tion, l'autre destiné à la seconder par des diversions sur différens points de la côte. Ces choix étaient autant d'indices que l'Angleterre plaçait enfin son intérêt à faire cause commune avec le roi de France.

Puisaye croyait toucher au moment de recueillir le fruit de ses travaux, lorsqu'il reçut la nouvelle de la signature de la pacification. Il en fut consterné et crut tous ses projets anéantis. Mais soit que les ministres fussent liés aux puissances coalisées par la promesse d'une diversion sur les côtes de France, soit qu'ils partageassent avec Puisaye l'opinion que le traité n'était qu'une feinte de la part des chefs qui y avaient accédé, ils se montrèrent disposés à faire une tentative sérieuse, pour peu qu'il y eût encore quelque probabilité de succès. Toutefois on ne pouvait plus guère se flatter que l'expédition, telle qu'on l'avait projetée d'abord, aborderait sur les côtes de Bretagne. Il fallut se soumettre à de nouveaux délais, pour donner le temps aux ministres de recevoir de nouvelles informations. Le comité de salut public et Hoche lui-même ne doutaient pas qu'au reçu de la nouvelle de la paix, l'Angleterre, si elle ne renonçait pas à son dessein, n'en suspendît du moins l'exécution. Aussi une partie des troupes qui depuis si long-temps tenaient en bride les

provinces de l'ouest, reçurent l'ordre de se porter ailleurs, et les garnisons des villes furent affaiblies par de petits détachemens dispersés dans les campagnes. Hoche et le comité de salut public étaient dans la persuasion que, tant qu'il n'y aurait qu'un ordre à donner pour se saisir de Cormatin, de Charette et de quelques autres chefs, les insurgés ne pourraient que se livrer à des mouvemens partiels faciles à réprimer.

Si la pacification paralisait le parti armé, elle donnait plus d'essor et d'influence aux royalistes timides de l'intérieur, désignés sous le nom de modérés. Dès qu'ils purent soupçonner qu'il existait dans Paris un comité royal, ils commencèrent à ne plus croire impossible le retour de la monarchie, par d'autres moyens que par la force des armes. Ce fut Cormatin qui émit le premier cette idée dans le conseil des Chouans. Il ne fallait plus, selon lui, que désorganiser et entamer les autorités constituées, attaquer leur force morale, liguer et soulever toutes les passions, toutes les vengeances contre la convention et la république. On verra bientôt comment les partisans de ce système, qui tendait à subtituer la perfidie à la force, altérèrent insensiblement les principes de la confédération, et furent en partie la cause de ses malheurs.

Trop long-temps méprisés, les Choauans venaient enfin d'être reconnus et assimilés aux Vendéens. Dès-lors leur histoire devient commune. Livrés aux mêmes intrigues, placés entre deux impulsions rivales, celle de Puisaye et de l'agence de Paris, les insurgés de la Bretagne et de la Vendée, armés pour la même cause, n'opposeront à leurs ennemis ni ensemble ni concert.

Déjà la pacification était décriée, même parmi les révolutionnaires; ils se déchaînaient, sans nul ménagement, contre la convention et contre ses commissaires pacificateurs. Les discours, les écrits, les journaux, exhalaient l'amertume et le mécontentement. On ne pouvait croire, disaient-ils, à la sincérité d'une paix annoncée avec tant d'emphase. « Qu'a-t-elle de commun avec le » décret du 12 frimaire, qui offre une véritable » amnistie aux rebelles? Les républicains des dé- » partemens de l'ouest avaient reçu ce décret avec » autant de reconnaissance que de joie. Oubliant » leurs infortunes, ils auraient renoncé à leurs » ressentimens personnels, pour céder à la gran- » deur des motifs consignés dans la proclamation » conventionnelle. Son langage fut celui d'un » souverain clément et généreux; ses délégués » y ont substitué celui des légistes. Au lieu de » pardonner, ils ont transigé; il n'a plus été

» question d'une loi d'amnistie : on a traité de
» puissance à puissance. Les principes sur les-
» quels était fondé le décret d'amnistie ayant été
» méconnus, les républicains ont été signalés
» aux royalistes comme des scélérats qu'il fallait
» proscrire. Au lieu de poursuivre le désarme-
» ment des insurgés, on a souffert qu'ils désar-
» massent les républicains. Alors les arrivages ont
» été interceptés, les villes et les campagnes ont
» été affamées, les acquéreurs de domaines na-
» tionaux rançonnés, et les patriotes égorgés sous
» le nom de terroristes. Est-ce donc là cette
» amnistie offerte à des rebelles? Quoi! la ré-
» volte est légitimée! On en récompense les chefs
» et les moteurs! On les indemnise de leurs
» dévastations! Et ce sont les délégués d'un
» grand peuple qui se conduisent avec tant de
» bassesse et de lâcheté »! Telles étaient les dé-
clamations des révolutionnaires. Bientôt les plus
sincères partisans de la paix conçurent eux-
mêmes des doutes; on n'avait eu que des es-
pérances. De même que la Vendée, toute la
Bretagne restait armée et dans une attitude me-
naçante. A travers le calme trompeur d'une ré-
conciliation feinte, le général Hoche démêlait
cette fermentation sourde et inquiétante, pré-
sage des crises politiques. L'œil toujours ou-

vert sur les royalistes, ce général suivait tous leurs pas, observait toutes leurs démarches, et devinait leurs desseins.

Mais il n'était déjà plus le maître des opérations. Les délégués pacificateurs voulaient tout diriger. Il s'en plaignit au comité de salut public, auquel il fit entendre la vérité sur les desseins des Chouans. « Ce que j'ai pu découvrir, mande-» t-il, doit affliger tous les républicains de » bonne foi. Affamer les villes pour les soule-» ver, intercepter toutes les communications, » assassiner les républicains et les fonctionnaires » publics, tirer de l'Angleterre des armes, de faux » assignats et de l'or; acheter nos soldats, nos » matelots, le secret de nos opérations; s'em-» parer des arsenaux, organiser une force consi-» dérable, commander partout la terreur; voilà » le résumé de leurs projets. Quel abîme affreux!.. » Leur nombre est considérable; presque tous » leurs chefs sont d'anciens nobles, d'anciens » pages du roi, d'anciens officiers de marine et » de terre. Ils ont, disent-ils, l'opinion générale, » et cent mille hommes à leur disposition; la » vérité est qu'il peuvent avoir trente-cinq mille » soldats depuis Brest jusqu'à Avranches, Alençon » et Saumur, et que tout ce pays est en contre-» révolution ». S'élevant ensuite contre les con-

ditions du traité, Hoche ajoutait « qu'une nation » qui pardonne ne transige point ».

Les dépositaires du pouvoir ne virent, dans cette opposition, que l'ambition d'un général qui voulait régner par la guerre. Hoche fut au moment d'être rappelé. Instruit des intentions du comité, il resta à son poste, où le retenait le pressentiment des dangers que courait la république. Le comité lui ôta une partie de son armée, dont il recomposa l'armée des côtes de Cherbourg, qui avait été dissoute; il en confia le commandement au général Aubert-Dubayet, le même qui avait déjà combattu dans la Vendée, à la tête de la garnison de Mayence : Dubayet partageait toutes les passions de Hoche.

On a vu que les Chouans s'étaient décidés à signer la paix au moment même où une flotille anglaise, chargée d'armes et de munitions, se présentait en grand appareil devant les côtes du Nord. Hoche n'avait vu dans cette brusque détermination que l'intention secrète de faciliter, par l'éloignement des troupes et par une fausse sécurité, la descente des Anglo-émigrés sous les drapeaux de M.gr le comte d'Artois. Ce plan lui avait été révélé par un royaliste nommé Briand, qui en avait appris tous les détails d'un confident de Puisaye. Cet homme, alors dans les fers,

n'avait cessé de prémunir les républicains contre les trames des insurgés, pour obtenir sa grâce, et peut-être une récompense : Hoche seul ne dédaigna point ses avis. Les progrès effrayans de la désertion par l'embauchage, le danger des routes toujours infestées de brigands, le déterminèrent à lever tous ses cantonnemens, pour en revenir au systême des camps retranchés; il évitait ainsi les communications du soldat avec les royalistes. En multipliant les déplacemens, les marches et les contremarches, il parvint aussi à donner à l'institution de ses colonnes mobiles plus de régularité et d'ensemble.

La Vendée inspirait moins de défiance au général en chef de l'armée de l'Ouest. Le calme d'une pacification apparente y fut en effet plus durable; peut-être ne le dut-on qu'à la position géographique du pays. Une ligne de démarcation séparait d'ailleurs Charette des républicains; il n'en n'était pas de même des Chouans, subdivisés et répandus sur un bien plus grand espace. La Vendée put donc jouir pendant plusieurs mois des douceurs du repos. Au moment de la signature, Charette avait représenté aux délégués qu'il ne fallait point s'attendre à voir rentrer immédiatement les Vendéens sous les lois de la république,

et qu'on n'y parviendrait que graduellement. On l'avait laissé le maître d'agir pour l'avantage général; on lui promit de fermer les yeux sur tout ce qui, dans les premiers temps, semblerait tenir aux formes et aux principes royalistes. Ses propres commissaires furent même autorisés à régir le pays, et on laissa à chacun de ses chefs de division une force permanente. Ce fut à la faveur de cette tolérance tacite que Charette et Stofflet restèrent exclusivement les maîtres du pays vendéen.

Pendant son séjour à Nantes, Charette avait paru sincèrement réconcilié avec la république. Ses officiers et même ses soldats eurent le libre accès de la ville. A l'exemple de leur général, les chefs divisionnaires fraternisaient avec les commandans des postes républicains : ce n'était, des deux côtés, que fêtes, repas et entrevues; mais à tous ces signes de réconciliation succédèrent le soupçon et la défiance.

Les amis de Puisaye, ne perdant rien de leur activité et de leurs espérances, s'efforçaient de rallier dans toute la Bretagne les partisans de la guerre. Au sortir de la Prévalaye, le chevalier de Tinténiac avait parcouru en secret tous les arrondissemens royalistes, afin de maintenir les

insurgés dans leurs dispositions hostiles. Le département du Finistère, qui n'avait jamais été organisé, devint aussi l'objet de ses soins. Boishardy, Jouette et Solihac tenaient l'arrondissement des Côtes-du-Nord prêt à donner la main à l'armée de débarquement. Les divisions d'Ille-et-Vilaine, et généralement toutes celles qui étaient à la proximité des garnisons, recevaient chaque jour des renforts de déserteurs et de jeunes gens des villes, que leurs parens, dans l'espoir ou même dans la crainte d'un mouvement décisif en faveur du Roi, leur envoyaient de toutes parts pour se faire des titres ou se ménager des excuses. Chantereau, Jarry, Caquerey, Busnel, annonçaient que jamais cette partie de la Bretagne n'avait été mieux disposée. La seule division d'Aimé Duboisguy comptait trois mille hommes exercés et accoutumés à vaincre sous les ordres de leur jeune chef. Cormatin lui-même, quoiqu'il eût cessé de correspondre avec Puisaye, enrôlait les soldats républicains sous les yeux de leurs chefs, mettant toujours dans sa conduite et dans ses discours la même imprudence.

La division du Maine venait aussi de s'étendre et de se renforcer par les soins de Le Chandelier de Pierreville, qui avait rallié, à Bazougers, à

quatre lieues de Laval, le gros des insurgés. Non-seulement Picot l'avait secondé, mais encore le nommé Corbac, ancien sergent de Salis-Samade, et Jacquier dit Taillefer, habile partisan. Ce nouveau parti, avant la signature de la paix, avait déjà gagné le Haut-Maine, et s'était organisé militairement en dix bataillons royalistes, dans dix cantons différens, outre celui de M. Tranquille, qui s'étendait depuis le Mans jusqu'à Château-du-Loir. Formé sur la rive droite de la Mayenne, il ne doit pas être confondu avec l'ancien parti des trois frères Chouans, établi sur la rive gauche et dans la forêt du Pertre. Le Chandelier de Pierreville n'eut d'abord à soutenir que des engagemens partiels. Il avait pris une telle consistance, qu'il tenait en échec les cantonnemens des républicains et interceptait les communications entre Laval et les autres villes de la province. Pendant les négociations, le général Duhem, qui commandait à Laval, s'était vu forcé de lui faire des concessions. Le Chandelier avait exigé que le cantonnement de la Bazouge fût levé, que le pays restât libre et que les républicains ne s'étendissent pas au-delà de cent pas des grandes routes. A ces conditions, il avait consenti à laisser approvisionner les villes et à suspendre les hostilités.

Animés du même esprit, les royalistes de cette province se montraient si peu disposés à poser les armes, que le major-général Cormatin, de concert avec les députés et les généraux de la convention, convoqua une assemblée des chefs du Haut et Bas-Maine, pour les engager à accéder au traité. Dans cette réunion, connue sous le nom de grande entrevue de Bazougers, presqu'aussi nombreuse que celle de la Prévalaye, on fut d'avis de ne point licencier les rassemblemens, et d'en former au contraire de plus nombreux, pour être en état de reprendre l'offensive. L'assemblée se termina le 7 mai, par l'émission d'un arrêté qui contenait des dispositions générales pour toute l'armée chouanne. Sous le titre insidieux de réglement de police, les chefs du Maine y déclaraient que jusqu'à l'entière exécution des articles du traité de paix, les bandes royales ne seraient point dissoutes. Cette pièce seule prouvait assez que l'acte de pacification n'était qu'un traité illusoire.

Les généraux républicains s'élevèrent avec force contre l'arrêté de Bazougers, que Cormatin rendit public, et trois délégués (les plus opposés aux Chouans) se hâtèrent de l'annuler par une proclamation. « Que signifie, dirent-ils, un réglement au nom d'un parti qui ne doit plus exister?

» Au-delà de ce qui a été fait à la Mabilais, il
» n'y a plus rien à espérer ou à exiger. Annoncer
» que les Chouans resteront sous les ordres de
» leurs chefs, c'est contrevenir formellement à
» la pacification, dont les articles ne doivent re-
» cevoir leur entière exécution qu'après la ren-
» trée des royalistes dans leurs foyers ».

Loin de pouvoir être contenue, la confédération chouanne se propageait dans plusieurs cantons de la Normandie. Le comte Louis de Frotté, jeune, actif, plein de zèle, était arrivé avec quelques subsides et avec la clef d'une ancienne coalition projetée dans sa province, en 1792, mais qui avait besoin d'être ravivée. Ses instructions portaient d'établir une division limitrophe de celles où s'arrêtait l'organisation de la Bretagne et du Maine, du côté de la Normandie, avec injonction de prendre les ordres du comité central des Chouans. Venu d'abord à la Prévalaye, moins pour assister aux négociations que pour s'y opposer, il s'était rendu au poste qu'on lui avait assigné, en filant directement, par les cantons littoraux, jusqu'au quartier-général du brave Moulin, près Vire. Cet homme, connu sous le nom de Michelin ou Michelot, habitait la commune de Saint-Jean-des-Bois. Fatigué du voisinage des républicains, et entraîné par l'exemple de la Vendée et des

Chouans, il s'était mis à la tête d'une poignée de laboureurs, et avait réussi dans quelques expéditions partielles. Aussi modeste que brave, il vint ensuite offrir sa personne et sa troupe au chevalier de La Roque, ancien capitaine de cavalerie, connu par son dévouement à la cause royale. Saint-Jean-des-Bois ne fut pas le seul berceau des insurgés normands. Le district d'Avranche se fit aussi remarquer par des actes d'hostilités contre les révolutionnaires. Vers la même époque, Alexandre Billard, connu sous le nom de Saint-Paul, proscrit depuis 1792, qui avait fait toute la guerre vendéenne, et comptait, à l'âge de dix-huit ans, plus de blessures que d'années, leva un corps de quelques centaines d'hommes sur la lizière du Maine. Tels furent les élémens dont Frotté s'empara, à l'aide du brevet et des instructions de Puisaye. Le Chandelier de Pierreville tira de sa propre division un petit détachement qu'il joignit à ce premier noyau, et Frotté se trouva dès-lors au point que d'autres chefs n'avaient pu atteindre qu'après un an ou deux de travaux. C'est ainsi qu'à l'aide d'une poignée d'hommes et de quelques officiers dévoués il jeta les fondemens d'une réputation qui lui a survécu.

Instruit des plans de Puisaye, il fit d'abord



des tentatives pour lier ses opérations à celles de la Basse-Bretagne; et à la faveur de la pacification, il dépêcha au conseil du Morbihan un officier porteur de l'invitation suivante: « Notre » intérêt commun, la même façon de penser et » d'agir, rendent nécessaire entre nous une cor» respondance suivie qui ne nous laisse rien » ignorer de nos positions respectives..... Nous » vous prions, au nom du Roi et du bien général, » de nous faire parvenir les instructions que vous » jugerez convenables pour que nous puissions » seconder, par tous nos moyens, le noble dé» vouement dont nous vous savons pénétrés (*)».

Ces vues auraient eu leur effet sans des événemens qui échappèrent à la prévoyance humaine. Le comte de Silz et tous les chefs du Morbihan, étant à leurs postes, venaient d'envoyer deux députés auprès de Scépeaux, Stofflet et Charette, pour leur communiquer leur intention de ne point adhérer à la paix, et pour connaître leurs propres dispositions. Déjà Tinténiac leur avait envoyé, dans le même objet, deux officiers de confiance. Stofflet ne lui avait fait aucune réponse. Charette, n'osant rien con-

(*) Voyez la *Correspondance des chefs royalistes*, tom. 1.er, p. 232.

fier au papier, lui fit dire qu'il était prêt à reprendre les armes; qu'il avait des soldats aguerris, brûlans d'en venir aux mains, des armes plus qu'il ne lui en fallait; qu'il se bornait à demander un débarquement de deux mille français enrégimentés, sur la côte de Saint-Jean-de-Monts, et qu'il lui suffirait d'être averti quinze jours d'avance. Il n'attendait que l'ordre de M. le Régent pour rompre ce qu'il appelait *la trêve*. Ce prince lui avait adressé, par ses agens de Paris, d'abord le titre de général de l'armée catholique et royale, avec le brevet de lieutenant-général, puis une lettre flatteuse (*), où il lui témoignait le désir de le joindre, afin de partager les périls et la gloire de *celui que ses exploits rendaient le second fondateur de la monarchie*. Ces expressions l'énivrèrent. Dans sa réponse, il justifia la pacification de la manière suivante : « Peut-être, Monseigneur, a-t-on essayé de dénaturer à vos yeux quelques-unes de » mes démarches; peut-être ont-elles reçu une » interprétation étrangère à leur vrai motif? Mais » si je rentre en moi-même, je retrouve au fond » de mon cœur cet honneur ineffaçable des vrais

(*) Voyez la *Correspondance des chefs royalistes*, tom. 1.er, p. 17.

» chevaliers français; j'y retrouve ce caractère de » feu, cet attachement inaltérable que j'ai voué à » l'illustre sang des Bourbons. Fort de ma con- » science, je dirai à mes censeurs : Politiques pro- » fonds! vous qui n'avez jamais connu les lois de » la nécessité et qui jugez sur les apparences, » venez apprendre les circonstances impérieuses » qui m'ont déterminé, ainsi que mes braves » compagnons d'armes! venez peser l'avantage » qui en peut résulter pour nos succès ulté- » rieurs (*) ».

Comblé d'éloges par M. le Régent, et de louanges des royalistes de l'intérieur, Charette vit son quartier-général se remplir d'une brillante jeunesse qui accourait pour briguer l'honneur d'être admise à faire partie de son état-major. Ces jeunes royalistes, qui le regardaient comme un héros, cherchaient à s'attirer une mention dans ses rapports, et même un de ses regards favorables. Déjà ses anciens officiers se plaignaient du ton despotique et fier qu'il affectait à leur égard, et qu'il n'avait montré, jadis, que dans la victoire.

La Vendée, ne recevant l'impulsion que de

(*) Voyez la *Correspondance des chefs royalistes*, tom. 1er, p. 18.

deux chefs, à qui la pacification était profitable, se montrait plus paisible que la Bretagne, encore toute irritée, et n'ayant plus cet ensemble si utile aux succès de la cause commune, depuis qu'elle n'avait plus de chef prépondérant. Les amis de Puisaye, qui ne respiraient que la guerre, transmettaient à Londres des rapports pleins d'argumens et de faits propres à aiguillonner les ministres et à provoquer un armement. « Les signa-
» taires de la pacification, mandait Tinténiac au
» ministre Windham, m'ont dit : Soyez témoin
» du serment que nous faisons, du fond de notre
» cœur, de poignarder le premier d'entre nous
» qui abandonnerait la cause de Dieu et des Bour-
» bons. Je vous assure, Monsieur, que jamais
» serment n'a été fait avec plus de sincérité et
» de ferveur ».

Mais le fait de la pacification portait un caractère officiel et public, que n'avaient aucunes de ces circonstances favorables. Des ministres qui respectaient la constitution anglaise, n'auraient pu se justifier d'avoir compromis l'élite de l'armée, pour une insurrection éteinte, du moins en apparence, et pour agir avec des chefs qui venaient de se soumettre à l'ennemi commun. Dans le conseil, M. Windham fut le seul qui parut tenir encore au plan primitif. Ses collègues

ne partageant point son opinion, le conseil arrêta qu'on ne hasarderait l'armée anglaise, que si le parti du Roi, dans l'intérieur, reprenait une attitude qui ne laisserait plus de doute sur l'utilité d'un pareil effort. Dans une conférence, M. Windham demanda à Puisaye si avec les cadres et environ trois mille hommes de troupes françaises, alors en Angleterre, il croyait possible de descendre en Bretagne et de s'y maintenir, sauf ensuite à profiter du succès de la première tentative? Puisaye, poussé par son ambition, et jugeant que de sa réponse allait dépendre, peut-être, le sort du parti du Roi, se prononça pour l'affirmative. Persuadé que la vue d'une force quelconque produirait un effet incalculable, il prit en quelque sorte l'engagement de débarquer avec quatre mille cinq cents hommes, de se trouver devant Rennes le cinquième jour, et de lever, en remplissant les cadres, l'armée de ligne dont la formation lui était dévolue. Son ton d'assurance entraîna le ministre, et l'expédition, ainsi réduite, fut résolue. Puisaye inclinait toujours pour la côte du nord; les ministres, au contraire, donnaient la préférence à celle du sud, à cause des avantages qu'offre la baie de Quiberon aux flottes d'escortes et de tranport, sous le double point de vue du mouillage et de la facilité des com-

munications. A ce motif de convenance, s'en joignait un autre plus décisif, cette position étant la plus favorable pour tenir l'ennemi en échec, et pour opérer une diversion sur la côte du Poitou. La conclusion du traité de paix, ayant d'ailleurs semé des germes de division entre les chefs des insurgés du nord, quel fond pouvait-on faire sur Cormatin, sur un homme qui, trompant tous les partis, avait abandonné son général, et s'obstinait à ne plus lui rendre aucun compte? Rien de semblable n'était à redouter pour le Morbihan; tous les chefs se trouvaient à leur poste; ils étaient sur leur garde aussi bien contre la ruse que contre la force.

Cédant à ces considérations, convaincu d'ailleurs que le succès ne pouvait dépendre que de la célérité avec laquelle on irait en avant, Puisaye se hâte de faire partir d'Allègre et le comte du Bois Berthelot; il les charge de donner avis au comte de Silz et à son conseil, de la détermination que vient de prendre le gouvernement anglais; et de prévenir les divisions de la Haute-Bretagne et du Maine qu'elles aient à se tenir prêtes à tomber sur les cantonnemens républicains, à la première nouvelle du débarquement, n'importe où il sera effectué. Il leur recommande en outre

d'envoyer, dans le même dessein, une personne sûre aux principaux chefs de la rive gauche de la Loire. Ces deux officiers quittent l'Angleterre le 6 mai, arrivent à la côte du nord le 11, et au Morbihan le 15. Pas un seul canton de la Bretagne qui, huit jours après, ne soit prévenu; partout on promet d'être sous les armes; partout on brûle d'impatience.

A peine d'Allègre a-t-il paru au Morbihan, qu'une assemblée extraordinaire est convoquée par lui. Dix-neuf chefs et membres du conseil s'y rendent (*). L'assemblée s'ouvre à Grandchamp, le 20 mai, neuf jours après l'arrivée de d'Allègre. Elle délibérait sur les moyens de remplir les engagemens que Puisaye venait de prendre avec l'Angleterre, lorsqu'on lui annonça un courrier dépêché de Paris par les agens du Roi. Ce courrier était un jeune officier, aussi inconnu aux chefs du Morbihan que l'étaient les agens eux-mêmes,

---

(*) Le comte de Silz; les abbés Guillot, Boutouillic, Belleck et Le Mercier; MM. d'Allègre, Duchemin dit Trébur, Berthelot, Guillemot, Cadoudal dit Georges, Mercier dit la Vendée, Troussier, Eouet, Duchelâs, Bonfils de Saint-Loup, Jean Jean, de Lantivy de Kerveno, et le comte du Bois Berthelot.

dont les communications s'étaient jusqu'alors bornées à Cormatin et à Charette. Pour éviter les doutes que la signature de Brottier, ou celle de ses collègues, ne pouvait empêcher de faire naître, l'émissaire était porteur d'une recommandation du chevalier d'Andigné, plus connu des chefs, avec lesquels il s'était trouvé à la Prévalaye. Ce message inattendu avait pour objet de leur offrir l'assistance du gouvernement espagnol, à condition, toutefois, qu'ils se mettraient sous sa direction, par l'intermédiaire des agens de Paris. La quotité des secours pécuniaires avait été déterminée et garantie aux agens, en présence du chevalier d'Andigné, par le commissaire d'Espagne, alors à Paris pour l'échange des prisonniers. L'officier envoyé en courrier tenait de la bouche même de ce commissaire, qu'il avait pris, au nom de son cabinet, l'engagement de fournir au parti royaliste quinze cent mille livres par mois. Mais d'Allègre entrevit le piége et en préserva ses amis. Sans articuler un refus positif, on s'en remit à Puisaye pour la réponse qu'on jugerait convenable de faire à cette ouverture (*). L'offi-

(*) Voyez les *Mémoires du comte Joseph de Puisaye*, tom. V. p. 206.

cier y acquiesça, et afin de donner un gage de sa sincérité comme de son zèle, il demanda et obtint de l'emploi dans l'armée, se mettant ainsi entre les mains des royalistes. Les mêmes propositions avaient été faites à Charette et à Cormatin, soit qu'elles fussent sincères, soit qu'on ne dût y voir que le résultat des manœuvres du comité de salut public, pour écarter, par la faction d'Espagne, l'intervention armée du cabinet de Saint-James.

Avant de se séparer, l'assemblée de Grandchamp, qui avait pris toutes les mesures nécessaires pour la levée générale des royalistes du Morbihan, arrêta qu'un de ses membres se rendrait sans délai auprès du vicomte de Scépeaux, et qu'après lui avoir communiqué les instructions apportées par d'Allègre, il l'engagerait de se concerter avec les généraux Charette, Stofflet et Sapinaud, à l'effet de reprendre les armes. Le choix de l'assemblée tomba sur l'abbé Guillot, qui, au cœur le plus pur et à des sentimens pieux, aussi profonds qu'éclairés, joignait une intrépidité et un zèle admirables. Jeune, d'une taille au-dessous de la médiocre, simple et modeste dans ses discours et dans ses manières, cet ecclésiastique cachait, sous un extérieur peu imposant, une ame de feu,

un esprit subtil autant qu'orné. Sans jamais employer, dans ses missions, la ruse, qu'il dédaignait, il y apportait un prodigieux avantage sur ceux qui ne jugent que sur les apparences. Il se met en route le 22 mai, et après cinq jours de marche à pied, il arrive, par des chemins détournés, à Saint-James, près Segré, où il joint le vicomte de Scépeaux, qui convoque à l'instant même une assemblée générale de chefs de divisions et de cantons. Dès le 28, se réunissent auprès de lui, le comte de Bellevue, l'un des premiers collaborateurs de Puisaye, désigné major-général de cet arrondissement; MM. Pallierne, Gourlet, de Maignan, Lelyon Denis, Cœur-de-Lyon, et plusieurs autres officiers. L'assemblée ne voulant rien confier au papier, décide que, pour donner plus d'authenticité à la communication, le vicomte de Scépeaux s'en chargera en personne, tandis que ses lieutenans disposeront tout, en son absence, pour une reprise d'armes. La nuit suivante l'abbé Guillot se remet en route vers le Morbihan, et le vicomte de Scépeaux traverse la Loire pour aller conférer avec Stofflet et Charette. Ce dernier ne dissimulait plus son mécontentement sur la destination de l'expédition anglaise. Toutefois la seule inspection de la carte suffisait pour la solution de la question

de préférence entre le Poitou et la Bretagne ; la Vendée avait d'ailleurs une renommée au-dessus de ses forces réelles. Son territoire épuisé, séparé de la mer par un intervalle de douze lieues, que les républicains occupaient, était cerné d'un côté par un cordon de places et de camps fortifiés, et de l'autre par un fleuve qu'une trop fatale épreuve ne permettait plus aux Vendéens de franchir. La Vendée devait donc se borner à favoriser, par une vigoureuse diversion, toute expédition qui serait faite ailleurs. C'était sous ce point de vue et pour réclamer la coopération de Charette, que Puisaye lui avait expédié d'Angleterre successivement deux autres officiers. De même que La Roberie, ils trouvèrent leur tombeau sur cette funeste plage, à peine abordable pendant quelques semaines, et pourtant représentée comme favorable à un débarquement.

On assure que M. le Régent lui-même était dans la persuasion que l'Angleterre porterait l'expédition sur le pays de Charette, et que la nomination de ce chef au commandement général des armées royalistes, n'eut pas d'autres motifs, que de le revêtir de l'autorité nécessaire dans une telle occurrence. Quand M.gr le comte d'Artois eut la certitude que les côtes de Bretagne seraient préférées à celles du Poitou, il dépêcha

le marquis de Rivière, son aide-camp, auprès de Charette, pour lui communiquer la détermination du cabinet de Saint-James et pour l'engager à faire une diversion puissante. Ce fidèle gentilhomme, animé d'une ardeur chevaleresque et bravant tous les obstacles, arriva dans la Vendée, où il joignit Charette, auquel il fit part de l'objet de sa mission. Il ne négligea rien pour le dédommager de la préférence accordée à Puisaye ; et en lui promettant des secours de tous genres, il lui fit entrevoir la plus brillante perspective. Charette, enivré de louanges et de promesses, imbu de la fausse politique des agens de Paris, oublia qu'il n'était qu'un chef de paysans; il se crut appelé aux plus hautes destinées et capable de conduire les négociations les plus délicates. Sa présomption était telle, que Lucas de Championière, l'un de ses officiers, lui témoignant des doutes sur la sincérité du gouvernement britannique, il lui dit: « Je crois peu » au désintéressement des Anglais; mais je saurai » jouer Pitt comme j'ai joué la convention ».

La mission du marquis de Rivière avait aussi pour objet de réconcilier Charette avec Stofflet. Il alla d'abord suivre auprès de ce dernier le rapprochement réclamé par l'intérêt commun, et à la suite d'une entrevue au quartier-général de Sa-

pinaud, il crut avoir amené les deux chefs rivaux à faire le sacrifice de leur ressentiment personnel. Charette, conservant le souvenir de la conduite séditieuse de Delaunay, qui s'était réfugié auprès de Stofflet, exigea, dit-on, qu'il lui fût livré. Traîné à Belleville, Delaunay y découvre ses blessures, qui attestaient sa bravoure : il invoque vainement l'appui de ses compagnons d'armes; rien ne peut fléchir Charette. Un féroce Allemand, chargé des exécutions, massacre Delaunay à coups de sabre. Ceux qui ont survécu à cette guerre intestine le peignent comme un homme singulier. Son origine ne fut jamais bien connue : il se disait gentilhomme normand. Fait prisonnier dans un bataillon républicain, pendant l'incursion d'outre-Loire, il s'attacha aux Vendéens et vint joindre Charette. Intrigant et audacieux, jaloux du pouvoir, Delaunay cherchait à gagner l'affection des soldats, qu'il haranguait sans cesse. On les voyait se presser autour de lui comme à la suite d'un charlatan, dont il avait la tournure et le langage. Cet homme, qui affectait un parfait athéisme, même dans la Vendée, était tour-à-tour intrépide et pusillanime. Son aversion pour les femmes, sa voix grêle et son corps sans vigueur, firent croire aux Vendéens qu'il n'était

pas pourvu de toutes les facultés de l'homme. Malgré ses manœuvres contre Charette, malgré ses exactions et son affreuse conduite à l'égard du brave Joly, qu'il dépouilla, il fut plaint à cause de la conformité de sa mort avec celle de Bernard de Marigny, qu'on avait vu massacrer par ordre de Stofflet, à la suite d'une semblable réconciliation.

Le marquis de Rivière quitta Belleville, croyant avoir éteint les dissensions entre les deux arbitres de la Vendée. Ils ne s'occupaient alors qu'à tirer le parti le plus avantageux de la pacification, par une conduite ambiguë et tortueuse. Chaque jour elle était violée par les Vendéens, qui pillaient et égorgeaient sur les grandes routes. Charette semblait fermer les yeux sur les brigandages de ses soldats; et loin de les réprimer, quelques officiers en partageaint la honte et les profits. On alla même jusqu'à violer l'hospitalité: des républicains, venus à la faveur de la paix, furent maltraités pour n'avoir pas déguisé leur opinion. Un très-petit nombre de Vendéens participaient à ces violences; la plupart les blâmaient. Les communications, qui devaient rester libres, étaient interceptées par MM. de Bruc, qui commandaient la division la plus rapprochée de Nantes; et les subsistances, accaparées dans les campagnes,

ne pouvaient servir à l'approvisionnement des villes.

Les républicains s'alarmèrent de ces dispositions; et bientôt, au mépris des conventions faites avec Charette, ils établirent un poste à la Motte-Achard, à cinq lieues de Belleville. Les Vendéens crièrent à l'infraction : tous les soldats qui s'éloignaient imprudemment de la Motte-Achard étaient égorgés ; les républicains usèrent de représailles. Goulepot, commandant une paroisse du côté de la Garnache, et onze autres Vendéens, furent enlevés et traduits à Nantes pour rassemblement illégal. Une colonne républicaine, venant de la Motte-Achard, se dirigea sur un camp d'observation que Charette avait établi, sous prétexte de protéger les convois. Le camp était commandé par Allard de la Rochelle, ancien aide-de-camp de La Rochejaquelein, qui avait remplacé Delaunay comme chef de la division des Sables-d'Olonne. Les républicains s'avancent sous l'apparence de l'amitié, surprennent Allard, qui est saisi avec vingt des siens et traîné dans les prisons, comme ayant participé au meurtre de quelques soldats. Sa loyauté et ses mœurs douces contrastaient avec l'accusation. Allard fut transféré au château de Saumur; et quelques-uns de ses soldats ne purent échapper au supplice,

comme assassins. Le reste de sa troupe s'était sauvé à Belleville, auprès de Charette, qui, expédiant de suite une ordonnance au général Canclaux, demanda des explications. La guerre, sans être avouée, s'annonçait par les apprêts qui se faisaient de part et d'autre. Indépendamment de ses cantonnemens ordinaires, le général Canclaux, dont les forces s'élevaient à près de cinquante mille combattans, forma deux autres camps nombreux aux Quatre-Chemins et à Palluau, et renforça le poste de la Motte-Achard. De son côté, Charette attirait les déserteurs et tous les jeunes gens que leur opinion amenait dans la Vendée. Sa troupe était exercée par des officiers expérimentés, qui auraient voulu introduire quelque ordre dans la manière de combattre. Il conservait sa garde à Belleville; ses conseils de paroisse continuaient à régir le pays, et ses divisions militaires occupaient leurs mêmes cantonnemens, excepté celles de Pajot à Bouin, et de Guérin à Princé, postes envahis par les républicains. Selon les calculs de Charette, on ne devait éclater qu'au mois de juillet. Mais le général Canclaux, que ne cessait de contrarier le conventionnel Gaudin des Sables-d'Olonne, ouvertement opposé à la paix, évitait, avec autant de soin que de prudence, tout ce qui pouvait amener

la rupture. L'effervescence des passions rendit toutes les précautions inutiles; et la guerre se ralluma, non pas dans la Vendée, mais en Bretagne.

Cormatin avait porté son quartier-général au château de Cicé, à deux petites lieues de Rennes. Deux jours après la pacification, il présida un conseil de guerre, et fit condamner à mort un chasseur royaliste prévenu de vol: le jugement fut exécuté dans la cour de la Prévalaye, imprimé et affiché à Rennes. Il semblait que le traité n'eût rien changé à l'organisation des Chouans. Toujours entouré d'une foule d'habitans des campagnes, qui lui portaient leurs réclamations, Cormatin semblait le seul distributeur de la justice, l'arbitre suprême de ces contrées. Ses lieutenans parcouraient la Bretagne, la Normandie et le Maine, sous prétexte de faire exécuter les conditions du traité: lui-même exigea, à Rennes, l'ouverture des églises. Il y faisait la police avec ses officiers pendant la célébration du culte, espérant ainsi s'attirer l'estime et l'affection du peuple. Mais, dans son extrême inconséquence, on le voyait ensuite s'afficher en public avec des courtisannes qui le suivaient à son quartier-général. Là deux ou trois compagnies de Chouans montaient la garde pour la forme; mais l'accès en était

permis à tout le monde. Les royalistes et les républicains confondus, y passaient les jours et les nuits dans des orgies aussi favorables à l'espionage des uns, que destructives du bon esprit et de la moralité des autres.

Le major-général, trouvant la ville de Rennes un champ plus vaste pour ses intrigues et plus commode pour ses plaisirs, paraissait rarement au camp. Il faisait de la ville son séjour habituel. Cajolé par les femmes, qui avaient mis l'uniforme chouan à la mode; distribuant des cocardes blanches et de l'argent aux soldats républicains; environné de scribes occupés à expédier ses ordres, donnant et recevant des fêtes, applaudi au spectacle et dans les rues, il dépêchait autant de courriers qu'un ministre, et affectait les airs d'un petit souverain. On eût dit que la Bretagne était devenue, sans coup férir, la conquête de la royauté, et que le baron de Cormatin en était le gouverneur pour Louis XVII.

Les généraux et les commissaires de la convention s'irritaient qu'il n'eût donné aucun ordre pour la dissolution des rassemblemens. Ils s'élevaient contre sa proclamation, qui enjoignait aux Chouans d'avoir toujours la même soumission et la même obéissance pour leurs chefs. « Faut-il s'étonner, mandait Hoche aux

» délégués conventionnels, qu'après un pareil » langage, cet homme ait publié qu'il existait un » engagement *pour rétablir un gouvernement* » *stable?* N'a-t-il pas également l'impudence » d'annoncer que, dans trois mois, le pays sera » tranquille! Et dans quel sens? Sera-ce après la » descente, après notre expulsion! A qui sont » destinés ces approvisionnemens payés en nu- » méraire? Pourquoi ces achats de chevaux, d'é- » toffes noires pour des uniformes? Pourquoi » organise-t-on l'embauchage? Pourquoi n'y » a-t-il des grains et des vivres que pour les roya- » listes? Pourquoi, sous prétexte de rétablir le » bon ordre, Cormatin envoie-t-il des agens dans » tous les chefs-lieux de districts? Que signifient » ces rassemblemens pour s'exercer aux évolu- » tions? Que signifie le quartier-général de Cor- » matin? Cet homme serait-il le dictateur de la » Bretagne?.....»

Une conformité de vues et de sentimens unissait Hoche et Aubert-Dubayet, qui venait de prendre le commandement en chef de l'armée des côtes de Cherbourg. Mais Dubayet, d'un caractère plus bouillant, était encore plus animé contre les royalistes, et surtout contre les prétentions de leurs chefs. Après avoir porté son quartier-général à Alençon, il exige, par des menaces,

que les Chouans fassent disparaître la cocarde blanche et arborent les couleurs de la république. Ses soldats se pénètrent de son esprit, et leur haine contre les insurgés est marquée par un événement tragique. Deux chefs de Chouans, Tristan de l'Hermite et Geslin, signalés pour leur opposition à la paix, sont arrêtés à six lieues de Laval. Traînés dans les prisons de cette ville, comme prévenus de trahison et d'embauchage, ils y sont massacrés par des soldats avides du sang des royalistes. A cette nouvelle, Cormatin accuse les révolutionnaires de Laval d'avoir provoqué le meurtre de ses officiers; et il obtient des délégués conventionnels un ordre pour le départ de la garnison et pour l'arrestation de tous les agitateurs. Il s'y transporte en personne; et trouve la ville dans la fermentation. Il y est insulté par les soldats, qui demandent le désarmement des officiers de sa suite. Cormatin se présente chez Aubert-Dubayet, venu pour rétablir l'ordre. Ce général s'étonne de trouver dans Cormatin le nommé Desoteux, qu'il avait connu en Amérique : il lui adresse de vifs reproches sur les excès des Chouans, auxquels il attribue tous les malheurs de la Bretagne. Cormatin récrimine et invoque le traité; Dubayet s'indigne et soutient que ce n'est point un traité, mais une amnistie

accordée à des rebelles. Une vive altercation s'engage; Dubayet appelle Cormatin en duel; l'intervention de quelques officiers des deux partis l'appaise enfin.

A cet événement succède une autre humiliation pour Cormatin. Hoche s'était aussi rendu à Laval pour se concerter avec Dubayet. Il est prévenu, à son retour, qu'un grand nombre de Chouans l'attendent entre la Gravelle et Vitré. Cormatin, qui suivait Hoche de près, le conjure de rétrograder, et il se met en devoir d'aller lui-même dissiper le rassemblement. Hoche ordonne à son escorte, qui n'était que de dix hommes, de s'opposer au passage de Cormatin, auquel il déclare qu'il saura se défendre et qu'il ne veut rien lui devoir. Il poursuit sa route, et les Chouans n'osent rien entreprendre.

Mais le meurtre de Geslin et de l'Hermite avait enflammé et irrité les esprits; chacun ne songeait plus qu'à se mettre en sûreté dans son cantonnement. Le comité de salut public conçut alors des craintes; Hoche annonça des renforts, et l'alarme se répandit parmi les Chouans. Cormatin ne pouvant plus se contenir, fit publier et afficher à Rennes un avis aux Français, par lequel il taxait de précautions offensantes la marche des troupes dans une province qui avait juré soumission à la

république. « On allègue, ajoutait-il, la crainte » d'une invasion de la part des Anglais, et déjà » le canon se fait entendre !.... Que n'avons-nous » pas fait pour dissiper de telles craintes » ?

Malgré ces protestations pacifiques, les Chouans, maîtres des campagnes, voyaient grossir chaque jour le nombre de leurs partisans. L'or et tous les genres de séduction étaient employés au progrès de l'embauchage. Cinquante jeunes gens de Vannes venaient de passer en armes de leur côté, sous la conduite de Kolbe, ancien soldat transfuge du parti républicain. Sous prétexte de poursuivre les agens de la terreur, la jeunesse des villes s'organisait en compagnies, et se déclarait en état de guerre contre quiconque avait pris part à la révolution. Cormatin était l'ame de ces manœuvres sourdes ; mais le Morbihan et les anti-pacificateurs voulaient une guerre ouverte. Cormatin avait entraîné Boishardy ; ce dernier assistait à ses conciliabules, avec un petit nombre d'affidés. On y arrêtait les plans de campagne pour la reprise des armes; on se ménageait des intelligences dans la ville de Rennes. Telle était l'indiscrétion de Cormatin, qu'à la suite de ses repas, et à la moindre contrariété, il dévoilait, dans ses emportemens, tous les secrets de son parti. Il se vantait alors d'avoir à sa

disposition des députés de la convention et des membres des comités ; il assurait que, dans le cas où ses arrangemens avec Charette ne s'effectueraient point, il saurait se débarrasser du général Hoche, qui traversait tous ses plans, et qu'à la faveur de la confiance qu'il avait su inspirer aux délégués pacificateurs, il remettrait la Bretagne entre les mains des princes de la maison royale.

Nul doute que la paix n'eût tourné contre les républicains, si Cormatin eût montré plus de prudence et de politique; mais il était incapable de conduire un plan vaste, et surtout de rallier les esprits pour marcher au même but. Fier et inconséquent, il écartait les meilleurs avis, pour se livrer à l'indiscrétion de son caractère et à toute la fougue de ses passions. Au contraire, toujours calme, toujours réservé, le général Hoche ne le perdait jamais de vue, et donnait au général Humbert des instructions pour épier toutes ses démarches. Humbert voyait et entendait tout ; il connaissait la force des Chouans, leurs retraites, leurs ruses, le nombre de déserteurs passés sous leurs drapeaux ; il savait qu'ils voulaient recommencer la guerre au mois de juillet suivant.

Tout concourait à rendre la conduite de Cor-

matin suspecte et odieuse. Les désordres et les brigandages commis jusqu'aux portes de Rennes lui étaient imputés, et donnaient lieu à des accusations mutuelles. De son côté, Cormatin s'élevait avec force contre le massacre de plusieurs soldats et de quelques officiers royalistes, depuis la pacification. Il présenta ses griefs à l'administration départementale d'Ille-et-Vilaine. « Les » esprits, dit-il, sont inquiets et agités ; cette » défiance réciproque ne peut que produire » de nouveaux déchiremens : quant à la crainte » d'une tentative d'invasion, c'est une chimère, » un prétexte imaginé par les agens de la terreur. » Je conjure l'administration d'interposer son » autorité pour déjouer leurs machinations per- » fides ». Selon les administrateurs du département, les Chouans étaient les véritables infracteurs du traité : « Ils parcouraient les campagnes en » bandes nombreuses ; ils désarmaient les répu- » blicains, ils faisaient des enrôlemens ; ils por- » taient des uniformes, la cocarde blanche, et » mettaient à contribution les fermiers des biens » nationaux ».

Cependant, pour ne laisser aucun doute sur leurs intentions pacifiques, ils arrêtèrent que deux de leurs collègues parcourraient les districts avec Cormatin, à l'effet d'y rétablir l'ordre et la paix.

Déjà les délégués avaient cru ôter tout prétexte aux infractions, en formant, selon la teneur du traité, un corps de deux mille Chouans; mais la marche des événemens fut si rapide, que son organisation définitive ne put avoir lieu. Cormatin exigeait d'ailleurs que ce corps ne fût soumis qu'à son autorité. Voulant faire naître de nouvelles difficultés pour entretenir l'esprit de division, il présenta des conditions incidentes, telles que le changement des autorités républicaines, la répression des généraux infracteurs, le désarmement des républicains accusés de terrorisme, l'éloignement des troupes, la cessation des réquisitions, et la mise en liberté de tout détenu pour cause de royalisme ou d'émission de faux assignats. Ces prétentions hautaines ne pouvaient qu'accélérer l'explosion d'une crise devenue inévitable. Hoche, qui ne pardonnait pas à Cormatin l'affront de son exclusion des conférences, nourrissait contre lui un ressentiment qui éclatait dans toutes ses dépêches au comité de salut public. Il n'attendait, pour agir, que le signal du comité. Un événement imprévu le servit au-delà de son attente.

Les républicains arrêtèrent à Ploermel un des courriers de Cormatin, envoyé au quartier-général du comte de Silz, à Grandchamp. Trouvé

porteur de dépêches, il est transféré à Vannes, comme prévenu d'embauchage. Trois délégués de la convention délibèrent si elles seront ouvertes. La suscription portait : *Au comte de Silz, dans le Morbihan*; et sous le prétexte qu'une telle qualification est prohibée par le traité de paix, ils violent le secret des lettres. On en trouve deux de Cormatin dans le paquet, l'une au comte de Silz, l'autre au conseil royaliste du Morbihan ; et une troisième des chefs de la Normandie au même conseil. Cormatin demandait au comte de Silz sa signature en blanc, pour ouvrir un emprunt à Rennes. Sa lettre au conseil mettait encore plus ses projets en évidence. « Songez, disait-il aux Morbihannais, » dont il voulait modérer l'impatience ; songez » que nous ne sommes plus un parti isolé, que » nous tenons à tous les royalistes de France, et » que nos démarches dépendent d'une décision » générale. Où tendent les moyens que vous semblez adopter? à une déclaration de guerre formelle, qui laisserait tomber sur nous seuls tout » le poids des forces qu'il faut au contraire diviser » pour les vaincre ; quelque pénible que soit la » dissimulation, tout nous y contraint (*) ». Cor-

(*) Voy. la *Corresp. des chefs royalistes*, t. 1.er, p. 231.

matin n'était ici que l'organe de l'agence royale de Paris, qui voulait soustraire le Morbihan à l'influence de Puisaye. A la lecture de ces lettres, Brue, Guesno et Guermeur requièrent leurs collègues Grenot et Bollet, restés à Rennes, de faire arrêter partout les chefs de Chouans, et de cerner leurs quartiers-généraux.

Ce fut Grenot, député breton, qui reçut le réquisitoire. Bollet, toujours trompé sur le compte de Cormatin, l'avait invité, ce jour-là, à sa table, et refusa de signer l'ordre d'arrestation. Mais Grenot déclara qu'il ferait saisir Cormatin, et tout son état-major, à la table même de son collègue. Déjà le général Hoche avait mis ses troupes en mouvement; mais les émissaires que les royalistes avaient introduits dans son état-major devancèrent ses ordres. Cormatin, averti à temps, aurait pu pourvoir à sa sûreté; son présomptueux aveuglement le perdit. Trop confiant dans son ascendant sur Bollet, se reposant sur les protestations de cette foule de modérés et de royalistes neutres, qui se serraient autour de lui depuis la signature de la paix; convaincu que toute la population se leverait en masse pour le défendre, et qu'un attentat contre son *inviolabilité* serait le signal de la destruction des républicains, il résista à toutes les représentations, et ne voulut pas quitter Rennes.

Il y fut arrêté avec Solihac, Jarry et d'autres officiers de son état-major. Aussitôt les deux partis se déchaînent contre lui ; les républicains s'applaudissent d'être débarrassés d'un fourbe, et les royalistes d'un traître. Les uns et les autres étaient dans l'erreur : Cormatin ne fut qu'un insensé. Une escorte de trois cents hommes le transféra à Cherbourg. Pendant sa détention, il eut à dévorer les reproches et les menaces de ceux qu'il avait entraînés avec lui. Telle était l'indignation de Puisaye, qu'il l'aurait livré à une commission militaire, s'il l'avait eu en son pouvoir. Au moment où le général Hoche faisait arrêter Cormatin, un détachement de cavalerie investissait à l'improviste le château de Cicé, son quartier-général. Les Chouans de garde, qui dormaient sur la foi des traités, furent chargés et sabrés. Sept restèrent sur la place ; il y en eut un plus grand nombre de blessés, outre une vingtaine de prisonniers, qu'on traîna dans les prisons de Rennes ; le reste prit la fuite.

Aussitôt la Bretagne retentit des accens de fureur des délégués conventionnels. Ils donnent d'abord la plus grande publicité à la correspondance de Cormatin. « Lisez, disent-ils, dans leur » proclamation ; voyez la bonne foi trompée, » trahie, les sermens violés, et la plus odieuse

» hypocrisie méditant, à l'ombre de la paix, la ré-
» volte et le massacre. Hommes sincères qui avez
» posé les armes par le désir de voir cesser les
» maux qui accablent ces contrées, frémissez en
» voyant quel est le prix de nos efforts, et jugez
» si notre devoir nous impose la loi de recourir à
» des mesures sévères »! Ils déclarent ensuite qu'ils tiendront encore à la pacification, et qu'ils en rempliront les conditions avec loyauté, à l'égard de tous les amis de la paix, de l'ordre et de l'union. « Quant aux traîtres, aux parjures et à
» ceux qui veulent verser le sang des hommes,
» ils seront seuls nos ennemis ». Cette pièce était accompagnée d'un rapport du général Humbert contre Cormatin, accusé d'avoir eu l'intention de recommencer la guerre, et de s'être vanté
» qu'au premier signal la Bretagne serait à lui (*) ».

Au premier bruit de cet événement, les signataires de la paix pourvoient à leur sûreté personnelle. Les uns quittent pour toujours le pays insurgé; d'autres se réfugient dans les divisions royalistes; ceux qui ont servi dans la Vendée y rentrent. Il en est qui, moins heureux, tombent sous le fer de l'ennemi: tel fut le sort du chevalier

(*) Voyez la *Correspondance des chefs royalistes*, tom. 1.er, p. 229.

de Caquerey, massacré aux environs de Rhédon.

Du côté des républicains, tout était en mouvement: Rennes présentait l'aspect d'une place de guerre; jour et nuit de nombreuses patrouilles parcouraient les rues; à chaque instant on voyait entrer et sortir des détachemens de cavalerie et d'infanterie. Les mesures vigoureuses que déploient Hoche et Aubert-Dubayet achèvent de déconcerter les insurgés. Tous deux brûlent de recommencer les hostilités: Hoche les fait précéder d'une proclamation à ses soldats, dont voici quelques passages : « Braves camarades ! » votre courage n'est plus enchaîné; vous pouvez » désormais combattre ceux de vos ennemis qui » ont insulté à votre longue patience et repoussé » le bienfait de la clémence nationale; leur lâcheté » vous les livre à demi-vaincus. Leurs principaux » chefs ont trahi le serment qu'ils avaient prêté » à la république; le ciel, vengeur des parjures, » a permis que leurs projets parricides fussent » dévoilés. Ces chefs sont dans les fers, et nous » avons déjoué leurs intelligences coupables » avec l'Angleterre; vous resterez libres, heu» reux et tranquilles, et les Anglais, s'ils se pré» sentent, seront partout repoussés. Français ! » marchez sur les rassemblemens des rebelles; » dissipez-les; désarmez-les, mais épargnez le

» sang, qui a déjà trop coulé; portez la terreur » dans le cœur des brigands, et la sérénité dans » celui du citoyen paisible ».

Sur la nouvelle de ce qui vient de se passer à Rennes, le comte de Silz, resté à Grandchamp après la tenue du conseil du 21 mai, y réunit à la hâte quelques-uns des chefs les plus voisins de lui, pour aviser aux mesures à prendre dans une telle crise. Quelques centaines de Chouans dispersés dans les maisons du bourg, composaient la seule force qu'il eût alors sous la main. Hoche, qui avait prévu les mouvemens du comte de Silz, et qui appréhendait qu'un rassemblement général ne se rendît maître de Vannes, le devance et prend l'offensive. Les généraux de brigade Roman et Josnet-Laviolais se mettent en marche de nuit en plusieurs colonnes, avec les garnisons d'Aurey, de Vannes et les cantonnemens voisins, au nombre de quinze cents hommes. Après un mouvement combiné, ils investissent Grandchamp et le château de Penhouet. L'avant-garde royaliste, plongée dans la plus profonde sécurité, est surprise et taillée en pièces; et au point du jour l'attaque commence. Aux premiers coups de fusil succèdent les cris de *vive la république!* La confusion, le désordre sont parmi les Chouans, qui ont à peine le temps de saisir leurs armes et

de se rallier. L'intrépide de Silz, à la tête de sa petite troupe, s'élance sur l'ennemi, et succombe sous plusieurs coups de feu avec treize des siens. A la faveur de cette charge hardie, le gros des Chouans, qui connaît le pays, gagne la plaine et se disperse avant que les hussards républicains aient occupé toutes les avenues. Hoche, enflant cet avantage, publie que ses troupes, victorieuses, viennent de dissiper un rassemblement considérable, et de jeter sur la pousssière trois cent dix factieux, parmi lesquels figurait le comte de Silz, qui avait signé la pacification.

Presqu'en même temps les royalistes des Côtes-du-Nord perdaient aussi leur chef, le chevalier de Boishardy, dont la mort fut moins honorable et plus tragique. Il venait de se marier, et se tenait paisible dans son manoir de Villehemet. Instruit que Cormatin est dans les fers, il fait aussitôt des dispositions défensives. Sa troupe, généralement composée de déserteurs, occupe les villages voisins. Boishardy, craignant les embûches, se met sur ses gardes, et peu de personnes connaissent les lieux qui lui servent de retraite. Mais les républicains, à la faveur de la paix, s'étaient ménagé des intelligences dans le pays, et jusques dans son château. Le 13 juin, au point du jour, l'adjudant-général Crublier,

commandant à Montcontour, reçoit l'avis, par ses espions, que Boishardy se trouvera à midi précis dans son manoir, seul avec sa femme et quelques domestiques. Il détache à l'instant une compagnie de grenadiers et un escadron de cavalerie pour le surprendre. Les républicains n'étaient plus qu'à cent pas de Villehemet, quand Boishardy, instruit trop tard de leur approche, se voyant trahi et découvert, s'élance hors de son château et prend la fuite. Plusieurs grenadiers le poursuivent, l'atteignent à coups de fusil, dans un champ sur la route, entre Lamballe et Montcontour, et l'achèvent à coups de sabre. Sa tête sanglante, séparée de son corps, est portée en trophée au bout des baïonnettes, dans les rues de Lamballe et de Montcontour. Le général Hoche, indigné, ordonne la punition des soldats qui se sont déshonorés par cette conduite féroce. On crut généralement que Boishardy avait été trahi par un de ses domestiques. Ses meurtriers trouvèrent sur lui des notes relatives aux divers cantonnemens de sa division, et une partie de sa correspondance avec l'Angleterre.

Après sa mort, les grenadiers de l'expédition surprirent trois autres Chouans armés, qui demandèrent grâce, promettant d'indiquer la réunion de quelques-uns de leurs chefs dans une

maison voisine du Port-de-Pierre. Les républicains y marchent de suite; une quinzaine de Chouans y tenaient conseil. Leurs vedettes s'écrient, à la vue de l'ennemi : *Voilà les bleus!* Tous veulent fuir, mais la plupart sont tués ou faits prisonniers; les autres s'évadent. Ces deux expéditions suffisent pour abattre les royalistes des Côtes-du-Nord. Par ces actes violens, Hoche, Dubayet et les comités de la convention, s'étaient promis l'entière désorganisation du parti royaliste. « Le projet des conjurés est déjoué »! proclamait Hoche, à son armée, le 1.er juin. Hoche et les comités se trompaient. Des milliers d'habitans des villes et des campagnes accouraient grossir le nombre des insurgés. L'armée de Scépeaux, celle de Boisguy, et les divisions voisines des villes, reçurent de cette accession de forces, une consistance qu'elles n'avaient pas eu avant la signature du traité. Le chevalier de La Vieuville porta la division de Saint-Malo au double de ce qu'elle était avant lui. Le marquis de Panges, sorti de Rennes au moment de l'arrestation de Cormatin, vint se mettre à la tête de la division de Jarry, et la réorganisa, secondé par Joseph de la Trebonnière. Boishardy fut remplacé par Le Veneur de la Roche, officier, qui, dans le cours de cette guerre, montra plus de circons-

pection que d'activité ; mais les Côtes-du-Nord était l'arrondissement auquel on devait désormais attacher le moins d'importance. Toutes les autres divisions s'accrurent plus ou moins ; et la perfidie des conventionnels, représentée partout en termes propres à donner un nouvel aliment au courage des royalistes, reporta l'enthousiasme au point où la pacification l'avait trouvé, mais non généralement par les mêmes principes ; la fréquentation des villes les avaient altérés. Dans le Morbihan seul l'enthousiasme religieux était encore sans mélange. Les royalistes y restèrent sous la direction de leur conseil local, jusqu'au moment où le chevalier de Tinténiac vint remplacer le comte de Silz.

Ainsi tout était prêt sur les deux rives de la Loire, depuis la Sèvre jusqu'à la Seine, depuis la Mayenne jusqu'au Finistère, pour proclamer le Roi. Avec plus d'accord et d'ensemble, moins d'intrigues, des vues plus saines et une autorité prédominante, rien n'eût manqué, peut-être, au succès de cette grande entreprise.

LIVRE XX.

Préparatifs dans les ports d'Angleterre. — Embarquement des émigrés. — Caractère du comte d'Hervilly. — L'expédition met à la voile. — Combat naval sous Belle-Ile. — Débarquement des émigrés à Quiberon. — Leur jonction avec les royalistes du Morbihan. — Proclamation de Puisaye. — Mort de Louis XVII. — Prise du fort Pinthièvre, au nom de Louis XVIII. — Opérations de Hoche. — Dissensions entre Puisaye et d'Hervilly. — Nouveaux efforts de l'agence royale de Paris, pour renverser les plans de Puisaye. — Inaction des Vendéens et de la presque totalité des deux provinces de Bretagne et du Maine. — Diversions des royalistes du Morbihan. — Attaque du 16 juillet, contre le camp retranché de Sainte-Barbe. — Les émigrés sont repoussés. — D'Hervilly est blessé à mort. — Reprise du fort Pinthièvre par les républicains. — Entière défaite des émigrés. — Supplice du jeune Sombreuil et de René de Hercé, évêque de Dol. — Massacres à Aurey et à Vannes. — Résultat politique de la catastrophe de Quiberon.

Après trois années de guerre civile, le gouvernement anglais, qui promettait sans cesse une armée auxiliaire aux royalistes, n'avait encore fait

que des préparatifs. Il craignit enfin la lassitude et le découragement d'un parti dont il entretenait depuis si long-temps les illusions et l'espérance. Le renouvellement des hostilités au Morbihan et dans les Côtes-du-Nord, l'exaspération des deux partis dans presque toutes les provinces de l'ouest, ne laissait plus aucun doute sur la fragilité d'une pacification marquée par des infractions journalières. Tous les ordres furent donnés pour hâter le départ de l'expédition.

Les récits qui la retracent ont été, comme ceux de toutes les catastrophes, travestis et altérés par la passion, par la haine, par les préjugés nationaux. Moi-même, quoique j'en fusse exempt, je n'ai pu, jeune encore, me garantir, dans mes premières versions, d'erreurs involontaires, propagées à dessein par d'autres, et dont fourmillaient toutes les relations contemporaines. Les rectifications que je consigne ici n'en sont que la réfutation nécessaire; elles seront, ainsi que les développemens que j'ajoute à ma première narration, un juste hommage du respect que doit à la vérité, et à lui-même, quiconque entreprend de se charger de la redoutable fonction d'historien.

Jamais expédition ne se présenta plus favorablement. L'Angleterre prodigua son or et ses

vaisseaux. Elle avait fait un appel à tous les émigrés; et quoique le but de son armement fût encore un mystère, il s'en était présenté un grand nombre, dans l'espoir de seconder en France la contre-révolution. Le succès paraissait si infaillible, que les émigrés ne furent arrêtés ni par les lois terribles portées contre eux, ni par la perspective d'une mort inévitable en cas de défaite. René de Hercé, évêque de Dol, et plusieurs ecclésiastiques, prêchèrent, à Londres, cette périlleuse croisade, avec toute la ferveur que donnent le prosélytisme et le dévouement à une cause dont ils étaient les apôtres et les martyrs. Ce prélat avait déjà fait répandre en Bretagne une lettre pastorale, pour exciter et réchauffer le zèle des prêtres restés dans la province.

En Allemagne, en Angleterre, on recrutait pour les corps d'émigrés, et afin de les porter plus rapidement au complet, le gouvernement britannique offrait de l'or et des armes aux prisonniers qui voudraient s'enrôler pour la cause des Bourbons. Un grand nombre de ces malheureux, en proie, dans les prisons d'Angleterre, aux maladies contagieuses, et sans cesse déchirés par le spectacle de leurs compagnons d'infortune succombant sous les plus douloureuses privations, se décidèrent à s'armer pour combattre la répu-

blique, qu'ils avaient défendue au prix de leur liberté et de leur sang.

Le régiment *Royal-Louis* fut presque entièrement composé de ces prisonniers transfuges; ils grossirent les légions d'*Hector et Dudresnay*. Hector renfermait un grand nombre d'officiers de la marine royale et des refugiés de Toulon. Enfin le régiment de *Royal-Artillerie*, commandé par le comte de Rothalier, n'était composé que de ces mêmes réfugiés. Tels étaient les corps qui formaient la première division des émigré: étrange amalgame de gentilshommes qui, nés pour commander, ne savaient point obéir, et de prisonniers républicains qui regrettaient encore leur ancien parti. Le danger attaché à la réunion de pareils élémens ne pouvait disparaître qu'au milieu des succès et au sein de la victoire.

Tandis que les préparatifs de l'armement se faisaient à Portsmouth, le gouvernement anglais prenait aussi à sa solde les corps d'émigrés levés sur le continent, et entr'autres les légions de Béon et de Damas, qui venaient de se distinguer au service de la Hollande: ces deux corps allaient être licenciés, lorsque leurs chefs, pour conserver leur traitement, accueillirent les propositions de l'Angleterre. Le colonel Nesbitt signa le

traité au nom de son gouvernement, et leur présenta la cocarde britannique. Les émigrés de Béon et de Damas ne l'acceptèrent qu'avec l'expression du mécontentement. Ils ignoraient le but de l'expédition, et un grand nombre craignant de passer aux Antilles, entreprit à pied et isolément un voyage pénible, pour aller demander au prince de Condé du pain et du fer. Toutefois on parvint à former une seconde division, composée des débris des régimens de Béon, Damas, Périgord, Salm et Rohan; le tout s'élevant à peine à quinze cents hommes : le comte Charles de Sombreuil en prit le commandement. Ce jeune gentilhomme, d'une famille célèbre par ses malheurs dans nos troubles, était doué de qualités brillantes qui le rendaient digne d'un meilleur sort. Toute sa division se réunit à Stade et à Brême; il la réorganisa, et la passa en revue en présence du colonel Nesbitt. Des transports anglais, sous l'escorte d'une frégate, s'étant présentés à l'embouchure de l'Elbe, les émigrés y furent embarqués et firent voile pour l'Angleterre. Cowes se remplit de soldats et de munitions; des provisions immenses furent rassemblées au château de Jersey. De cette île, le prince d'Auvergne entretenait une correspondance suivie avec la Bretagne, au moyen d'un grand nombre

d'agens dont il recevait chaque jour des rapports. L'escadre de sir Richard Strachan, en croisière sur les côtes de Saint-Malo, n'attendait que le signal de la surprise de cette ville par les Chouans.

Mais l'espoir des royalistes n'était pas uniquement fondé sur leurs propres forces. Qu'attendre en effet de quatre à cinq mille émigrés enrégimentés avec peine? On comptait sur l'entière insurrection de la Bretagne, de la Normandie et du Maine; insurrection que Puisaye regardait comme essentielle au succès de l'expédition. Il en était l'ame, et il devait, en sa qualité de général en chef des royalistes, tout préparer, tout diriger en Bretagne, pour répondre à la confiance des princes français et du gouvernement britannique.

Il ne se passait pas de jours qu'il n'eût plusieurs entrevues avec le ministre Windham. La nomination du comte d'Hervilly au commandement des corps français, lui parut d'un augure favorable. Ancien colonel du régiment Rohan-Soubise, brave militaire, royaliste ambitieux et déterminé, d'Hervilly avait défendu, à la journée du 10 août, les Bourbons et la monarchie, au prix de son sang. Dès son enfance il avait manifesté un goût vif pour le service militaire; il s'y était appliqué avec passion, et en con-

naissait parfaitement la théorie. Quand la faveur seule distribuait des emplois, il n'avait pas désespéré de se frayer lui-même le chemin aux honneurs. Il suivit d'abord le comte d'Estaing en Amérique, en qualité d'aide-de-camp, et parvint au rang de colonel, par son mérite. Lors des premiers troubles suscités en Bretagne, troubles précurseurs de la révolution, il montra la fermeté d'un soldat qui ne connaît que l'obéissance passive. Convaincu que les seuls moyens de s'opposer à la révolution étaient dans l'intérieur de la France et n'étaient que là, il refusa d'émigrer, fut nommé l'un des chefs de la garde royale, et par son intrépidité, au 10 août, fixa sa réputation. Il n'abandonna le Roi que lorsque l'infortuné monarque, s'abandonnant lui-même par un faux sentiment d'humanité, s'arracha des bras des royalistes, prêts à lui faire un rempart de leurs corps, pour se jeter dans ceux de ses bourreaux. En 1793, d'Hervilly suivit lord Moira, avec l'expédition destinée à secourir les Vendéens, et il joignit au rang de colonel celui d'officier d'état-major dans l'armée anglaise. Plein de zèle pour la formation de son régiment, toujours sur l'esplanade, exerçant ses soldats lui-même, il donna aux Anglais la plus haute idée de ses talens. Il brûlait de se signaler et de pénétrer en France.

Sa valeur, sa loyauté et son instruction étaient indubitables; mais trop renfermé dans la théorie, trop adonné à l'ancienne tactique, il lui manquait, comme homme public, la connaissance de ses semblables, et comme général, de n'avoir pas commandé en face de l'ennemi. Ses premières communications avec Puisaye, furent cordiales et chevaleresques. Il rejoignit son régiment, persuadé que l'expédition se porterait à la côte du nord : erreur généralement répandue, qui mit en défaut les comités de la convention et l'agence royale de Paris.

Puisaye ne devait commander que jusqu'à l'arrivée de M. le comte d'Artois; aussi se borna-t-il à se former un état-major, pour être en mesure d'agir. D'Hervilly fut désigné maréchal-général-des-logis, le duc de Levis et le vicomte de Chambray aides-majors-généraux. Pour premiers aides-de-camp, Puisaye choisit le marquis de la Jaille, capitaine de vaisseau, et le baron de Gras, ancien major d'un régiment de chasseurs à cheval. Il leur adjoignit le comte de Bellon, jeune officier plein de courage et d'ardeur; et s'attacha en outre deux gentilshommes bretons, le vicomte de Pioger et le chevalier de Suasse, officiers du génie. Le comte de Contade, ne voulant pas se séparer de lui,

demanda à le suivre comme volontaire, jusqu'à l'arrivée de son corps. M. de Saint-Morys eut le titre d'intendant-général de l'armée. La caisse, confiée à M. Brisson de Montalès, consistait en dix mille louis d'or, outre une énorme quantité de *bons* à l'effigie de Louis XVII, remboursables au trésor royal. Ces premiers fonds étaient modiques. Mais en cas de succès, Puisaye était sûr que les ministres lui enverraient des millions.

Ayant lui-même sollicité le cabinet Britannique à prendre l'armée de Condé à sa solde, il ignorait alors avoir obtenu plus qu'il n'avait espéré, et qu'il entrait dans le plan de campagne en faveur du Roi, de faire pénétrer l'armée de Condé par la Franche-Comté ou l'Alsace, aussitôt que l'expédition Anglo-Emigrée, aurait pris terre en Bretagne.

Tout étant ainsi disposé, Puisaye, à la veille de son départ, crut exprimer les intentions des princes et celle du gouvernement anglais, en offrant d'une main le pardon des injures, de l'autre la garantie d'une puissance médiatrice, sans rien laisser aux interprétations de la malignité et de l'envie. En conséquence, il rédigea une proclamation qui fut tirée à plusieurs milliers d'exemplaires, après avoir été communiquée aux ministres et adoptée par eux.

Le 6 juin, il reçoit de l'amirauté un paquet cacheté, qu'il ne devait ouvrir qu'en pleine mer; prend congé des ministres, se dirige vers Portsmouth, et là monte à bord de l'escadre de sir John Warren, forte de trois vaisseaux de ligne, six frégates, six chaloupes canonnières, deux laugres et deux cutters. Les troupes sont aussitôt réparties sur les vaisseaux de guerre et sur des bâtimens de transport. La flotte portait des vivres pour une armée de six mille hommes, pendant trois mois; plus, cent chevaux de selle et de trait, dix-sept mille sept cent soixante-dix uniformes complets d'infanterie, quatre mille de cavalerie, vingt-sept mille fusils et baïonnettes, avec des cartouches en proportion; dix pièces de campagne, deux de huit, et huit de quatre; des caissons et munitions; et enfin six mille barils de poudre, des bottes, souliers, selles, sabres, pistolets et instrumens de tranchée dans une proportion considérable.

L'évêque de Dol, son clergé et une quarantaine de gentilshommes volontaires (*) prirent passage

(*) MM. le duc de Levis; les comtes de Broglie, de Vauban; les marquis de Guesbriant; de Goulêne, de Bailleul; de La Moussaye; le comte de Châtillon; les marquis de Laugan; Beaupoil Saint-Aulaire; de Saint-Morys; Brisson; de K'oulas; le comte de La Houssaye;

sur deux bâtimens de transport. La Pomone, de quarante-quatre canons, montée par le commodore et par Puisaye, reçut un détachement du régiment d'Hector ou Royal-Marine, avec les principaux officiers de ce corps, tels que le comte de Soulanges, le commandeur de Laurencie, anciens chefs d'escadre, et MM. Froger de l'Eguille et de Vaugiraud, officiers d'un mérite éminent, qui avaient suivi sir John Warren avec l'expédition destinée à joindre les Vendéens. Le comte d'Hervilly, après avoir donné ses soins à l'embarquement, vint se réunir à Puisaye, à bord de la Pomone, et l'expédition mit aussitôt à la voile.

Déjà la population du Morbihan était dans un état de fermentation et d'anxiété. A la veille d'une prise d'armes générale, elle manquait de munitions. L'abbé Guillot savait qu'à vingt lieues

---

le chevalier de Charette Colinière; le comte de Villeneuve; le comte de Pélissier; de Pélissier son fils; le chevalier de La Marche; le comte de Guernisac; de Jalais, de Jalais son frère; le marquis de La Jaille; le comte de Botherel; le chevalier de Botherel son fils; le comte de Botherel-Moron; le vicomte de Pont Bellenger; le comte de Roscoet; le baron de Gras; les marquis de Busnel; de Clomadeuc; de K'nene; les comtes de Lantivy; de Marconnay; le vicomte de Saint-Pierre; de Poncadeuc; du Boitier; Porquet; de Marcy; de Selle, chirurgien-major-général.

de là, au Pont-de-Buis, près Chateaulin, un moulin à poudre n'était gardé que par un faible détachement. Il propose au conseil d'envoyer cent hommes pour l'enlever, et se charge d'être leur guide. Sa proposition est accueillie, et la petite troupe royaliste se met en marche sous la conduite de Lantivy et de Saint-Régent. Ils arrivent aux portes du moulin, sans qu'on y ait eu avis de leur marche. Une partie du détachement républicain prend la fuite; quelques soldats tombent au pouvoir des royalistes. On charge les poudres sur des chariots, ou en proportion des forces de chaque prisonnier, et on jette le reste dans la rivière. Prenant ensuite des chemins de traverse, on évite les troupes de Brest, de Quimper et de Chateaulin, qui venaient à la poursuite du détachement. A force de circuits et de célérité, il revient sans obstacle, approvisionner les Chouans d'un premier convoi, après trois jours d'une marche qui excite la surprise de l'ennemi.

Sur ces entrefaites, une escadre anglaise apparaît devant la baie de Quiberon. La nouvelle en vole dans tous les cantons royalistes. « On croi» rait, écrit Hoche en parlant des Morbihannais, » qu'ils ont des télégraphes »! Toutefois on n'apercevait dans la baie aucuns vaisseaux de trans-

port. Les insurgés étaient avertis de ne se mettre en mouvement que sur un ordre positif. Cinq cent mille individus, soldats, vieillards, femmes et enfans, passèrent la nuit autour de leurs chaumières, dans une attente silencieuse impossible à décrire. D'Allègre, au point du jour, s'embarque sur un chasse-marée avec pavillon blanc, et aborde l'escadre. C'était celle de l'amiral Cornwalis, qui témoigna quelque surprise de ce message, et ne l'accueillit point sans défiance. Le soupçon dissipé, d'Allègre le supplie d'approvisionner les insurgés de poudre. Quoique l'amiral n'eût reçu de son gouvernement aucune instruction relative aux royalistes, il prend sur lui de fournir ce qu'on lui demande, sauf à en rembourser lui-même la valeur. Il fait placer le chasse-marée au milieu de son escadre, et sur le signal qu'il donne, les chaloupes de chaque vaisseau apportent à d'Allègre leur tribut.

Cette communication avec le Morbihan prouva aux Anglais que si les côtes de la Vendée leur étaient inaccessibles, il n'en était pas ainsi de celles de Bretagne. D'Allègre, de retour à la plage, débarqua sa cargaison aussi librement qu'en pleine paix, et ce supplément de poudre, joint au convoi du Pont-de-Buis, fut réparti entre les divisions, qui ne s'étaient jamais trouvées aussi abon-

damment pourvues. Le plomb ne leur manquait pas. Les couvertures des châteaux, et même celles des églises, étaient une mine que deux années de guerre n'avaient point encore épuisée. A mesure que les hommes les convertissaient en balles, au moyen de moules envoyés de Londres, les femmes et les enfans préparaient les cartouches; pas une main n'était oisive. Enfin tout étant prêt, chacun se félicitait et n'attendait que le moment d'agir.

Chargé de faire un appel aux Morbihannais et de les rallier, Puisaye s'était fait précéder par le chevalier de Tinténiac, qui, le dixième jour, prit terre. Il annonça le prochain débarquement de trente mille hommes en trois divisions, et la présence d'un prince du sang de Louis XVI, qui, à l'exemple de Henri IV, devait reconquérir l'empire que sa naissance l'appelait à gouverner. « M. le Régent, ajouta Tinténiac, a brigué lui- » même, à la cour de Londres, ce dangereux » commandement; mais pour ne pas compro- » mettre sa personne, M. le comte d'Artois, » son frère, est seul chargé de diriger les corps » d'émigrés destinés à concourir, avec les fidèles » Vendéens, au rétablissement de la monarchie. » Une flotte britannique de vingt-trois vaisseaux » de ligne, sortie des ports d'Angleterre, assurera

» le succès du débarquement dans la baie de Qui-
» beron ; huit mille émigrés, sous les ordres du
» comte d'Hervilly et du jeune Sombreuil, réunis
» à toutes les divisions chouanes du Morbihan et
» des Côtes-du-Nord, feront aisément la conquête
» de la Basse-Bretagne, tandis que le comte d'Ar-
» tois, avec l'élite des réfugiés français et vingt
» mille hommes de troupes anglaises, comman-
» dées par lord Moira, surprendra Saint-Malo,
» où nous avons des intelligences. Maîtresse de
» la péninsule, toute l'armée anglo-chouane-
» émigrée, après avoir opéré sa jonction, mar-
» chera de concert avec l'armée catholique de la
» Vendée, pour chasser ce sénat plébéien, qui
» fait peser sa déshonorante et cruelle domina-
» tion sur la nation française ». Ces promesses exaltent au plus haut degré la confiance des Chouans, qui, dans leur ardeur impatiente, n'attendent plus, pour voler aux combats, que l'apparition de l'expédition, annoncée pour les derniers jours de juin.

Pour en assurer le succès, l'amirauté avait pris des mesures aussi judicieuses qu'énergiques. Tandis qu'une escadre aux ordres de sir Richard Strachan se montrait devant Saint-Malo et Granville, confirmant ainsi les républicains dans l'erreur que le nord de la Bretagne était la partie

menacée, sir Sidney Smith semblait se multiplier en divers lieux à la fois, et l'amiral Cornwalis, après avoir dispersé une division navale républicaine sous Belle-île, continuait sa croisière, au moment même où la flotte d'Ouessant, commandée par milord Bridport, faisait voile avec l'expédition vers le sud. Il la quitta à la hauteur de Penmarck, afin de se reporter au nord et d'observer l'escadre de Brest. L'expédition, couverte ainsi par deux flottes, dirigea sa course vers la baie de Quiberon.

Le moment étant arrivé d'ouvrir les instructions du secrétaire-d'état Henri Dundas et des lords de l'amirauté, Puisaye en prit lecture. Il résultait de leur teneur, que les troupes, si elles effectuaient leur débarquement sur la côte de France, seraient sous le commandement de Puisaye, chargé de diriger et de surveiller l'entreprise; que l'assistance ultérieure de l'Angleterre dépendrait principalement de l'occupation d'un port ou d'une place sur la côte. Il était enjoint au commandant de l'escadre de se porter en première instance dans la baie de Quiberon, et là de s'assurer, avant de rien entreprendre, « jusqu'à quel point les circonstances et la situation des affaires favorisaient le débarquement ». Dans le cas où il paraîtrait impraticable, sir

John Warren devait essayer de l'effectuer sur la côte de Bourgneuf, rive gauche de la Loire, ou sur tout autre point convenable ; puis, s'il n'y avait aucune apparence d'employer les troupes avec avantage sur une partie du continent, il devait considérer si la prise de possession de l'île Dieu pouvait être effectuée, et alors il lui était enjoint de coopérer avec le comte d'Hervilly, avec les forces sous son commandement. Enfin il lui était recommandé de se concerter en tout avec Puisaye, en s'aidant de ses connaissances et de ses conseils (*).

Tout ce qui était convenu, tout ce que Puisaye avait pu désirer se trouvait dans ces instructions ; mais elles devinrent une nouvelle preuve que tous les efforts de la sagesse des hommes sont vains contre les décrets du Ciel. Puisaye en fit lecture à d'Hervilly, qui reçut cette communication froidement. « J'ai aussi des instructions, dit-il, et elles sont pour tous les cas, » aucun n'y étant spécifié ». Il produisit la commission qui lui donnait le commandement des régimens à la solde anglaise. « Ma lettre de » service, répliqua Puisaye, démontre qu'une

(*) Voy. les Instructions ministérielles dans les *Mémoires du comte Joseph de Puisaye*, tom. VI. p. 64 et 68.

» fois la descente effectuée, le gouvernement » n'a entendu vous donner le commandement » des troupes que sous mes ordres, et que » vos instructions ne doivent s'expliquer que » par les miennes ». D'Hervilly observa qu'il était au service de l'Angleterre, et que lui, Puisaye, n'y étant pas, la responsabilité des ministres reposait sur la sienne. « Ainsi, vous ne » me reconnaissez aucune autorité, ajouta Puisaye ; et les ordres que je vous donnerai, vous » ne vous croyez pas tenu de les exécuter. — » Quand nous serons en Bretagne, répond d'Hervilly, (si nous y débarquons), je reconnaîtrai » votre autorité comme lieutenant-général au » service du roi de France ; mais à l'égard des » troupes à la solde anglaise, je dois me considérer comme chef responsable d'une force » auxiliaire.—Puisque vous vous croyez autorisé, » reprend Puisaye, à maintenir, contre la lettre » de mes instructions, que le commandement » est divisé, faisons en sorte qu'il soit indivisible » par la confiance, et que personne ne s'aperçoive » de cette première opposition d'avis entre nous». D'Hervilly était sensible, et sa roideur militaire cachait une belle ame. Serrant la main de Puisaye : « Je vous supplie, lui dit-il, de croire » que je suis au désespoir de tout ce qui.... ».

S'arrêtant à ces mots, il le quitta brusquement, comme s'il eût craint un élan d'expansion indiscrète.

A ce moment toutes les circonstances de l'insurrection du Calvados vinrent assiéger le souvenir de Puisaye. Il avait juré alors de ne plus rien entreprendre avec une autorité partagée. Cette leçon nouvelle accusait son imprudence; mais il n'y avait plus à reculer. Le sort de l'expédition ne pouvait manquer d'être décidé avant le retour du premier courrier envoyé à Londres pour réclamer des explications et de nouveaux ordres. Dans cette perplexité, le seul remède qui lui parut praticable, fut de se faire un ami de d'Hervilly, à force de confiance. Ces détails, où l'on trouve le germe du conflit déplorable qui acheva la ruine de l'expédition, m'ont paru ne pas devoir échapper à la mention de l'histoire.

La traversée fut longue. Les soins qu'exigeait le convoi, un temps brumeux et des vents contraires avaient tenu toute la flotte dix jours en mer lorsqu'elle fut signalée de Lorient. A la nouvelle de son approche, tous les chefs royalistes courent à leurs postes; et leur conseil dépêche un chasse-marée chargé de rafraîchissemens et de pilotes. Hissant un pavillon blanc, le chasse-marée vient au milieu de l'escadre, aux cris de

vive le Roi! Les pilotes arrivaient à propos. La brume s'épaississait et bientôt la flotte, à quelques toises devant elle, ne distingua plus rien. Elle était à la hauteur de l'île de Groix, sur une mer pleine de rochers, où il fallait à chaque instant jeter la sonde. Sa situation fut aggravée par une tempête qui battit les vaisseaux deux jours et deux nuits.

A peine le ciel commençait à s'éclaircir, qu'on signale dans les hunes quelques vaisseaux français. On compte d'abord six voiles; successivement on en découvre d'autres, et on distingue enfin une flotte de quatorze vaisseaux de ligne, onze frégates et plusieurs petits bâtimens de guerre. C'était l'escadre républicaine de Brest, qui avait mis à la voile sous les ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse et du conventionnel Topsent, à bord en qualité de commissaire. Cet homme présomptueux, ancien capitaine de vaisseau marchand, député de l'Eure à la convention, croyant la division de l'amiral Cornwalis de six vaisseaux, la seule force anglaise dans ces parages, avait fait appareiller dans l'espoir d'une victoire facile. Après avoir rallié la division battue sous Belle-Ile, Villaret, cherchant l'amiral Cornwalis, fut battu aussi par la tempête. Il se rapprocha alors de la côte, et mit ses vaisseaux à la cape. Aucun mouvement

de sa part ne décelait qu'il eût connaissance de l'expédition. Un seul instant pouvait livrer le convoi à un ennemi trop supérieur en nombre. On ignorait ce qu'était devenu milord Bridport. Trente heures s'écoulent dans cette situation inquiétante.

Cependant sir John Warren, dépêchant ses deux cutters à la recherche de la grande flotte, se couvre de voiles ainsi que les autres bâtimens sous ses ordres, place au loin son convoi, auquel il donne ainsi l'apparence d'une seconde ligne, et se montre à l'ennemi comme prêt à le recevoir. Cette manœuvre a tout l'effet qu'il s'en promet. Topsent croit voir une flotte formidable, et l'amiral Villaret ne cherhe plus qu'à gagner Brest, en serrant la terre au plus près. Mais déjà lord Bridport, sur un double avis, avait fait toute la nuit force de voiles. Renforcé par les vaisseaux de ligne de l'expédition, il s'avance le 23 juin, à la pointe du jour sur la flotte française pour la combattre. Vainement l'amiral Villaret veut éluder le choc; il est atteint par la flotte britannique, dont la supériorité augmente l'audace. La côte était couverte de Bretons des deux partis, qui attendaient avec anxiété l'issue de ce terrible engagement. L'Océan étant calme et le ciel serein, les deux flottes purent se foudroyer à boulets et à mi-

traille. Par une savante manœuvre, l'amiral anglais perce la ligne française et s'y introduit. Une partie de la flotte républicaine reste immobile ; les signaux n'y sont ni reçus ni répétés. Enfin, après quatre heures d'un combat meurtrier, l'ennemi s'empare des vaisseaux français le *Formidable*, *l'Alexandre et le Tigre*, et reste maître de la mer. La flotte battue se réfugie en désordre à Lorient, et sous le canon du fort Louis.

Cette victoire, remportée à la vue de la côte, avait excité l'enthousiasme des royalistes qui couvraient le rivage, et frappé de consternation leurs ennemis. La ville de Lorient offrit le spectacle d'une place à la veille d'un assaut après un long siége. Les hôpitaux n'y étaient plus assez vastes pour contenir les blessés, dont on eut la précaution, vu la fermentation du peuple, de ne débarquer le plus grand nombre que de nuit. Les habitans, qui penchaient pour les royalistes, attendaient leur approche dans une silencieuse impatience, décidés à leur livrer la ville.

Cependant sir John Warren, mettant son convoi sous la protection du reste de l'escorte, se dirige vers la baie de Quiberon, et détache le capitaine Ellison avec le vaisseau le *Stendard* et deux chaloupes canonnières, pour aller bloquer et sommer Belle-Ile. Cet officier s'y présente

avec deux commissaires, au nom de son gouvernement et de Louis XVIII. Puisaye venait d'apprendre en mer, que le jour même de son départ de Londres (le 8 juin), le royal enfant connu sous le nom de Louis XVII, avait rendu le dernier soupir. L'intérêt qu'avait inspiré l'âge tendre et les malheurs de cet auguste orphelin, si précieux aux royalistes, lui fit regarder sa mort comme un événement funeste à leur cause.

Le 26, le capitaine Ellison adressa au général Boucret, commandant de Belle-Ile, une sommation qui contenait les passages suivans: « Je ne vous somme pas, Monsieur, de vous » rendre aux armes victorieuses de l'Angleterre; » mais je vous propose de reconnaître votre roi » Louis XVIII. Je vous offre l'alliance et la pro- » tection de la Grande-Bretagne. Ne craignez pas » que Belle-Ile soit soumise à une puissance » étrangère : Belle-Ile se rendra à son légitime » souverain; elle ne recevra d'autres troupes que » des troupes françaises, et la garde en sera confiée » à ses propres habitans ». Boucret dit à l'officier parlementaire qu'il se défendrait en vrai républicain. Sa réponse fut telle qu'on devait s'y attendre, tant que l'île, défendue par plusieurs forts et une citadelle, ne serait pas bloquée de

manière à justifier sa reddition, ou que l'autorité du Roi ne serait pas reconnue sur une partie du continent. C'était à Lorient qu'on pouvait trouver les clefs de Belle-Ile, et celles de Lorient à Vannes.

La nuit venue, et tout le convoi ayant jeté l'encre dans la baie, un chasse-marée amène le comte Boisberthelot et le chevalier de Tinténiac, députés par les Chouans pour annoncer que tout est prêt à recevoir l'expédition. Ils apportaient un état de répartition des troupes conventionnelles, ainsi que du nombre et de la position des batteries de la côte, assurant que les royalistes jeteraient dans la mer celles qui leur seraient désignées. Puisaye requiert que les ordres soient donnés pour mettre les troupes à terre avant le jour. D'Hervilly s'y oppose, ne voulant point, dit-il, compromettre sa responsabilité. Sourd aux représentations du commodore et de Puisaye, il insiste pour faire au préalable une reconnaissance de la côte. Le jour venu, il fait, à bord d'un lougre, le tour de la baie avec son télescope, reconnaissance inutile qui fit perdre vingt-quatre heures. Enfin, s'étant réuni en conseil avec Puisaye et sir John Warren, il retire son opposition, et la descente est résolue. On

emploie le reste du jour en préparatifs. Tinténiac et Boisberthelot retournent vers les royalistes.

Le 27 juin, au point du jour, commence le débarquement en deux divisions successives, la première composée des régimens Loyal-Emigrant et Royal-Louis. La mer était calme; et à la brume qui avait enveloppé la flotte pendant plusieurs jours, succédait un temps superbe. Tout semblait se réunir en faveur des émigrés accueillis sur leur terre natale. Les embarcations s'avançaient en bon ordre vers la plage de Carnac, entre le golfe du Morbihan et la presqu'île, et leur nombre, presque doublé par les chaloupes des vaisseaux anglais, donnait à cette petite armée l'apparence d'une force imposante. Au même moment les Chouans de la côte et de l'intérieur couraient aux armes, sous la conduite de Tinténiac, Boisberthelot, d'Allègre, Mercier, Georges Cadoudal, Saint-Régent et d'autres chefs. Divisés en plusieurs colonnes, ils se portaient vers la mer, rompant les ponts et interceptant les passages.

Cependant la garnison de Carnac, forte de trois cents hommes et près du rivage, faisait mine de vouloir s'opposer au débarquement; mais intimidée par l'approche de six chaloupes canonnières, elle prit position derrière l'éminence que

forme le terrein à une portée de fusil de la mer. Alors se fit entendre sur la gauche du convoi une fusillade irrégulière : c'était le feu des Chouans de la division d'Allègre, qui attaquaient les garnisons de Landevan et d'Aurey, marchant sur Carnac, et au moment de leur jonction. L'adjudant-général Roman, à la tête des républicains, disperse d'abord un peloton d'insurgés, et veut se porter sur la côte pour faire feu sur les bateaux. Mais trop faible, et menacé d'un autre côté par le chevalier de Tinténiac, qui, à la tête des divisions de Georges et de Mercier, venait de s'emparer de tous les passages entre la côte et Vannes, il voit le débarquement s'effectuer sous la protection de l'escadre anglaise, et au cri répété de *vive le Roi!* Cerné par des détachemens d'insurgés, débusqué, par Tinténiac, du monticule appelé le *Mont Saint-Michel*, qui domine la plage, Roman, après avoir rallié la garnison de Carnac, se fait jour et se retire sur Landevan, après avoir laissé une douzaine de morts et quelques prisonniers.

Ainsi les émigrés débarquent sans brûler une amorce, devant la batterie de Carnac : les canonniers qui devaient la servir avaient déserté aux royalistes. Le commodore Warren renvoie aussitôt les bateaux plats pour la seconde division,

qui prend terre comme elle l'eût fait en pleine paix, sur un rivage ami. A onze heures du matin tous les régimens, commandés par d'Hervilly, étaient réunis sur la plage, n'ayant à regretter qu'un seul homme. Puisaye venait aussi de débarquer avec plusieurs émigrés marquans, tels que le duc de Levis, le comte de Contades, le comte Joseph de Broglie, le comte de Botherel, l'évêque de Dol, son grand-vicaire et plusieurs ecclésiastiques bretons. L'enthousiasme des habitans et des troupes royales était porté au plus haut degré. Les Morbihannais accouraient de toutes parts, conduisant leurs bestiaux et leurs voitures chargées de provisions, pour en faire hommage à ceux qu'ils appelaient leurs libérateurs, rejetant avec indignation l'argent qu'on leur offrait en échange. Vieillards, femmes et enfans, jusqu'aux genoux dans le sable, s'attelaient aux canons; les hommes, à la nage, entouraient les bateaux, pour en retirer les caisses d'armes, d'habits et de munitions, se disputant à qui porterait les plus pesans fardeaux. Les soldats, confondus avec le peuple, s'électrisaient de son ivresse, et cette plage immense retentissait des cris de *vive notre religion! vive notre Roi!* D'Hervilly seul, dominé par l'esprit de méthode, resta froid, ordonnant d'un ton sec, au baron d'Haize, de

rappeler une compagnie d'éclaireurs qu'il venait de jeter en avant, et le menaçant même des arrêts. Ce mélange des soldats et du peuple, cette joie bruyante, inséparable de quelques désordres, semblaient le fatiguer. Oubliant que c'est une révolution qu'il faut faire, il invite Puisaye à interdire les cris de joie, qui, dit-il, relâcheraient la discipline. Puisaye, dans l'excès de sa surprise, se tourne vers les Chouans, et élevant son chapeau au-dessus de sa tête, se met à crier *vive le Roi!* d'Hervilly reste confondu.

A peine a-t-on mis à terre quelques canons, qu'il marche à la tête de son régiment sur le bourg de Carnac, où il établit son quartier-général. Celui de Puisaye reste au hameau de Langeneze, à quelques toises de la mer. A la droite et à la gauche de Carnac sont placés, dans des villages voisins, les régimens d'Hector et Dudresnay; Loyal-Emigrant en avant de la position, et le bataillon d'artilleurs en arrière. Quatre mille Chouans bivouaquent en avant sur les ailes.

On s'empresse d'armer et d'organiser tous les insurgés accourus sur la plage. Puisaye en forme trois corps principaux de douze à quinze cents hommes chacun, dont il confie le commandement aux généraux Tinténiac, Boisberthelot et Vauban. Il se concerte avec d'Hervilly pour

marcher en avant dès le lendemain, précédé par trois colonnes d'insurgés, qui doivent se diriger sur Mendon, Aurey, Landevan, tandis qu'une seconde ligne, composée également d'insurgés, couvrira la droite et la gauche des troupes de débarquement entre Saint-Michel et Ploermel. Puisaye, qui n'attend ni renforts ni secours avant la prise de possession d'un port ou d'un point fortifié sur la côte, jette les yeux sur la presqu'île de Quiberon, où la flotte anglaise a un mouillage sûr. Ses habitans d'ailleurs étaient royalistes. Ils le préviennent que la garnison du fort Penthièvre ne s'élève qu'à sept cents hommes, n'ayant de vivres que pour trois jours. Puisaye arrête aussitôt avec d'Hervilly, que tandis qu'une partie de l'armée pénétrera dans l'intérieur, l'autre s'emparera de la presqu'île.

Le lendemain 28, les trois colonnes d'insurgés se mettent en marche pour occuper leurs postes respectifs. L'affluence des royalistes qui accourent des paroisses voisines est telle, que Tinténiac et Boisberthelot, au lieu de douze cents hommes, en réunissent chacun deux mille cinq cents. La colonne de M. de Vauban est grossie de près de quatre mille insurgés, avant même d'être arrivé au village de Plumel, à trois lieues de la côte. Se portant vers la droite, Boisber-

thelot occupe la montagne de Lomaria, devant la ville d'Aurey, et Tinténiac prend position à gauche, en face le bourg de Landevan. La division du comte de Vauban, qui forme le centre, occupe Mendon.

Le même jour, le conseil du Morbihan dépêche à Puisaye un courrier, qui lui annonce combien sa détermination de marcher en avant frappe les républicains de terreur et remplit les royalistes d'espérance et de joie. Par ses dispositions et ses mesures, le conseil avait prévenu la jonction des cantonnemens de l'ennemi, en faisant la répartition, sur treize points différens, de la masse des insurgés qui ne s'étaient point ralliés à l'expédition. Ceux-ci, par leurs mouvemens combinés, tenaient en échec les divers détachemens républicains, qui, trouvant les chemins coupés et les ponts culbutés dans les rivières, ne pouvaient ni réunir, ni opposer nulle part une force imposante. Puisaye ne formait aucun doute, que par de semblables efforts les royalistes de la Haute-Bretagne et du Maine ne missent Hoche dans l'impossibilité de rallier contre lui trois mille hommes.

L'occupation de la ville d'Aurey était nécessaire pour s'assurer la grande route et pénétrer dans l'intérieur. Les Chouans, commandés par Bois-

berthelot, s'y portèrent en force. L'adjudant-général Roman n'y avait laissé que deux cents hommes, qui, à l'approche des royalistes, se replièrent sur Lorient avec les administrations et quelques républicains réfugiés. Les habitans d'Aurey se hâtent d'envoyer des députés au commandant royaliste. Les Chouans pénètrent dans la ville, pillent les bureaux des administrations, et prennent quelques ôtages. La garde nationale se range volontairement sous leurs drapeaux, au nombre de quatre cents hommes, sous la conduite de son commandant, nommé Glain. Puisaye ordonne qu'elle portera à l'avenir le nom de régiment d'Aurey, et remet à son commandant le brevet de colonel.

Maîtres d'Aurey, les royalistes voyaient tout le pays ouvert devant eux. « Ainsi, dit Puisaye, » le courage des insurgés avait enfin donné au » Roi quelque poids à mettre dans la balance » de l'intérêt politique de l'Europe; l'Angleterre, » se confiant à des sujets fidèles, reconnaissait le » Roi de France, et réunissait sous sa bannière » cette foule d'émigrés qui avaient tout sacrifié » pour sa cause, prête en outre à donner à la » Vendée tous les secours qui lui étaient néces- » saires, à fournir au Roi des subsides, à M. le » lieutenant-général du royaume une armée et

» des vaisseaux d'escorte et de transport. Loin de
» mettre un prix à sa puissante intervention,
» l'Angleterre ne demandait ni colonies, ni pro-
» vinces, ni la cession d'aucune place ni d'aucun
» port. Enfin, en dépit des intrigues et malgré
» la pacification, dont on s'était promis la ruine
» de mes projets, tout ce que l'Angleterre m'avait
» promis m'était donné, à l'exception d'une
» avant-garde, composée de troupes anglaises.
» Mais j'étais placé à la tête d'une division qui
» devait ouvrir l'entrée du royaume au reste des
» émigrés conduits par le frère de leur Roi,
» escorté par vingt mille Anglais, sous le com-
» mandement d'un général aussi distingué par ses
» talens que par l'élévation de son caractère ».
Plein de confiance et d'espoir, Puisaye, dans sa première dépêche au ministre Windham, (du 28 juin), s'exprimait en ces termes : « Un de
» mes corps avancés a pris aujourd'hui possession
» de la ville d'Aurey, que je compte occuper
» demain, pour me porter de là sur Vannes.....
» J'apprends que Vannes est évacué; nous aurons
» avant peu une armée de quatre-vingt mille
» hommes ».

Mais il fallait agir avec promptitude, et déjà les deux chefs de l'expédition étaient divisés dans leurs vues. Poursuivre chaudement les premiers

succès, pénétrer dans l'intérieur pour inspirer plus de confiance, déconcerter les mesures de défense des républicains, et décider les Bretons à se lever en masse, tel était le plan de Puisaye. Au contraire, d'Hervilly ne voulant agir que d'après les règles de la prudence et l'ancienne routine de la guerre, était d'avis de ne pas s'éloigner des vaisseaux, d'attendre les renforts, d'aguerrir les Chouans, de les discipliner, de s'emparer des forts et de la presqu'île, pour s'assurer une position militaire et une retraite. Son avis prévalut, l'autorité étant partagée. A la vérité, le nombre des troupes réglées ne répondait point à la grandeur de l'entreprise. Les hommes d'état qui présidaient aux destinées de l'Angleterre apprirent trop tard, aux dépens de leur réputation et du repos de l'Europe, qu'une expédition maritime morcelée et partielle tourne toujours à la confusion de ses auteurs : dix mille Anglais, joints aux émigrés, auraient, presque sans coup férir, assuré la conquête de la Bretagne.

La nouvelle du débarquement s'y était répandue avec la rapidité de l'éclair, et tout ce qui tenait à la république était dans la consternation. Hoche conserva seul le sang-froid qui brave et maîtrise le péril. Laissant à Rennes le général Chérin, son chef d'état-major, dont il connaît

l'activité, il se porte rapidement sur Vannes, et ne trouve d'abord que des détachemens épars à opposer à un ennemi dont il ne connaît encore ni les moyens ni la force. Ne pouvant compter ni sur les autorités ni sur les gardes nationales, il ne peut réunir un corps de troupes qu'en faisant évacuer la côte depuis la Vilaine jusqu'à Lorient; les canons sont encloués, la poudre jetée à la mer. Déjà la retraite est ordonnée sur Ploermel, au premier mouvement, et de là sur Rennes. Quatre délégués conventionnels, qui, au bruit de l'invasion, s'étaient réfugiés à Lorient, ordonnent, dans toute la Bretagne, par un arrêté, l'arrestation des parens d'émigrés, et celle des prêtres nouvellement rendus à la liberté, pour être retenus comme ôtages. Heureusement cet arrêté ne parvint que dans très-peu de communes et ne fut exécuté nulle part.

Au milieu de l'effroi universel, Hoche prescrivait sans trouble, à ses lieutenans, des dispositions rapides. « Rassemblez, écrit-il au général Chabot, » le reste de votre division à Quimper, pour secourir Lorient et couvrir Brest, que vous défendrez jusqu'à la mort. Envoyez-moi, en deux jours, mande-t-il à Chérin, six mille hommes, douze obusiers et six pièces de canon, pour repousser les Anglais. Du secret et du calme ».

Cependant les Chouans n'osent dépasser la ville d'Aurey; les émigrés restent stationnaires, et la journée du 28 juin se passe sans événement.

Boisberthelot, décidé à se maintenir à Aurey, apprend que les quatre cents hommes de troupes soldées, et le canon qui devait soutenir sa division d'avant-garde, n'ont point paru à Mendon. Cette omission, bientôt connue des insurgés, les irrite et les décourage. Boisberthelot, frappé de cette disposition des esprits et ne se voyant pas soutenu, redoute une attaque nocturne : il s eplie sur sa première position de Lomaria en Plumel. L'évacuation d'Aurey, véritable clef de l'invasion, était une faute grave. Donner à l'ennemi, dont on envahit le territoire, le temps de se reconnaître, c'est l'appeler à tourner contre vous les avantages inséparables 'e la surprise; un seul pas rétrograde devient, pour votre adversaire, le signal de l'audace et celui du découragement pour vos partisans. Tel fut l'effet de l'évacuation d'Aurey et de l'inaction des troupes de débarquement. Hoche juge alors que les forces des royalistes ont été grossies par la peur; il réunit ses cantonnemens épars, rassemble deux mille hommes et marche sur Vannes. Les corps administratifs y rentrent à sa suite, et

reprennent leurs fonctions. L'espoir abandonnant les insurgés, passe aux républicains.

Aussi actif que les royalistes l'étaient peu, Hoche parut à une demi-lieue d'Aurey, une heure avant la nuit, le 28 juin. Son avant-garde avait déjà pénétré dans la ville, lorsque Boisberthelot, sur un nouvel ordre émané du quartier-général, y rentrait de son côté. Il charge les républicains et les met en fuite. Deux cent cinquante royalistes, conduits par le capitaine Hermely, les poursuivent un quart de lieue sur la route de Vannes. Mais informé que Hoche est là avec deux pièces de canon, Hermely se retire par un sentier détourné, et vient occuper un retranchement qui dominait le pont Saint-Gontan, à l'entrée de la ville, pont gardé par des royalistes. Hoche, revenant à la charge, les en chasse, et y établit ses deux canons, dont il fait voler la mitraille sur les insurgés et sur les habitans. Alors Hermely sort de son embuscade, et fait un feu soutenu sur les républicains, qui ne combattent plus que pour sauver leur artillerie, et laissent encore une fois les royalistes maîtres du pont et de la ville. Hoche évita de s'engager dans des combats partiels, qui auraient aguerri les Chouans. L'inaction des émigrés lui donne

le temps de rassembler des forces et de les mettre en mouvement.

Aurey retentissait des cris de *vive le Roi!* et la joie y était universelle, quand on apprit que le détachement des troupes soldées, formellement promis la veille, n'était point encore à Mendon. Les Chouans se persuadent alors qu'ils sont trahis, et dès ce moment il n'est pas de puissance humaine qui puisse les retenir. Boisberthelot cède au torrent et se replie sur Saint-Michel, où il prend poste; et après avoir remis le commandement à d'Allègre, il vient au quartier-général s'y faire panser, car dès le commencement de l'action, il avait eu, à Aurey, le bras frappé d'une balle. Le mécontentement était au comble parmi les insurgés, quand enfin le détachement des troupes de ligne et les deux pièces de campagne arrivent, après un retard de quatorze heures. Cette apparition, sur laquelle on ne comptait plus, rétablit la confiance. Tout ce qui s'était retiré dans les villages accourt grossir les divisions, qui sont presque doublées en moins de vingt-quatre heures. Tinténiac avait rencontré l'ennemi à Landevau, l'en avait débusqué et s'y était établi. De son côté le comte de Vauban, à qui Puisaye avait donné le commandement de toute cette première ligne, se tenait prêt dans sa position

de Mendon, à soutenir tous les avant-postes. Puisaye, accompagné du Comte de Contades, du marquis de La Jaille, du baron de Gras et du vicomte de Saint-Pierre vint lui-même les visiter. Il vit les gentilshommes venus d'Angleterre passer gaiement les nuits au bivouac, coucher sur la dure et vivre à la manière des Chouans, dont ils s'étaient concilié la confiance. L'allégresse et l'espoir se peignaient sur toutes les figures. Sur son assurance que les troupes soldées allaient se mettre en marche, et qu'on se porterait rapidement sur Rennes, mille cris de *vive notre général! vive notre Roi!* se firent entendre. L'affluence des royalistes qui étaient accourus à Mendon était telle, qu'il n'y avait point assez de fusils pour les armer. Dix-sept mille venaient d'être distribués à Carnac. Puisaye promit au comte de Vauban de lui livrer le reste. Il eut une entrevue avec un député de la ville de Lorient, qui venait, au nom d'une partie des habitans et de la garde nationale, lui assurer que, sur la garantie des promesses contenues dans sa proclamation, ils arboreraient le drapeau blanc dès qu'il aurait pénétré quelques lieues dans l'intérieur. Puisaye fit dîner le député à sa table, et le chargea de porter à ses concitoyens les paroles les plus propres à les affermir dans leur résolution.

Cependant trois jours s'étaient écoulés sans que les royalistes fussent maîtres de la presqu'île. Puisaye pressait d'Hervilly d'en former l'attaque. Il voulait aussi promulguer l'avénement de Louis XVIII, et fit dresser une tente et un autel sur la plage, invitant l'évêque de Dol à venir officier en pompe avec son clergé. Mais d'Hervilly resta à Carnac avec les régimens de ligne, n'alléguant que des motifs frivoles. On proclama le Roi, mais non avec l'enthousiasme qu'aurait dû exciter une telle cérémonie, où il y eut même de la froideur et des murmures, triste et fatal présage !

L'attaque, par terre et par mer, fut concertée, le 30 juin, entre Puisaye et le commodore Warren. D'Hervilly ne devait se présenter sur la falaise, pour sommer le fort Penthièvre, que lorsque Puisaye, à la tête de Loyal-Emigrant et de deux mille insurgés, se serait emparé de la presqu'île. Elle n'avait d'importance que sous le point de vue militaire. Son étendue, à peine de deux lieues en longueur, n'a qu'une demi-lieue de large; elle est sabloneuse, dépourvue d'arbres et d'eau de source; sept à huit hameaux la couvrent, habités par des pêcheurs; pourtant elle est cultivée. On y trouve une anse propre au débarquement, et la baie qu'elle forme est une rade excellente,

où les vaisseaux et les convois sont parfaitement abrités. A son sommet, qui la joint au continent, elle est fermée par le fort Penthièvre. Le 1.er juillet, sir John Varren détacha trois frégates et deux canonnières qui vinrent la reconnaître. Des boulets partis du fort ayant frappé leur mâture, quelques hommes de l'équipage furent blessés. Le 2, le vent contraire et le gros temps s'opposèrent à la descente, ce qui fit perdre deux jours encore. Enfin le 3 juillet, à minuit, les troupes à la tête desquelles Puisaye devait attaquer la presqu'île du côté de la mer, furent embarquées, tant sur des bateaux plats que sur des chasse-marées. Ces troupes consistaient en cent cinquante soldats de marine anglais, environ deux cent cinquante de Loyal-Emigrant et deux mille six cents insurgés, en tout trois mille hommes. D'Hervilly, à la tête des régimens à cocarde blanche, s'avança sur la falaise en plusieurs colonnes et avec du canon, menaçant le fort. Le commodore Warren ayant jeté l'ancre à portée d'une batterie, deux chaloupes s'avancèrent dans l'anse, au sud du port Orenge, pour y protéger le débarquement. Puisaye, à bord de la chaloupe du commodore, suivi des chasse-marées et des bateaux plats, tous en bon ordre, mit à terre vers sept heures du matin, sans qu'au-

cune batterie eût encore joué. Le commandant républicain, menacé du côté de la presqu'île et sommé par d'Hervilly, qui n'était plus qu'à un tiers de portée des canons du fort, envoie un officier parlementaire, pour demander à capituler. Puisaye déclare qu'il donnera l'assaut, si l'ennemi refuse de se rendre à discrétion; il s'avance même vers le fort, et y pénètre aussitôt, suivi d'une vingtaine d'officiers, laissant les troupes derrière lui. La garnison, composée d'un bataillon de l'ancien régiment de la Reine, de plusieurs compagnies de volontaires et d'une compagnie de canonniers, s'élevait à sept cents hommes; elle était rangée sous les armes. « Votre Roi, » lui dit Puisaye à voix haute, ne m'a revêtu » de son autorité que pour exercer sa clé- » mence. Sa Majesté n'ignore pas que la plupart » d'entre vous ne servent que par contrainte et » à regret; elle ne m'a envoyé que pour vous dé- » livrer du joug sous lequel vous gémissez; et » n'ayant jamais cessé de vous considérer comme » ses enfans, ses bras paternels vous sont ou- » verts. Comparez ce traitement, que j'ai ordre » de vous faire, avec celui que nos malheureux » prisonniers ont reçu de vos bourreaux, qui » sont aussi ceux de vos pères, de vos femmes » et de vos enfans. Tous ceux d'entre vous qui

» sont disposés à unir leurs efforts aux nôtres,
» pour faire triompher la cause de l'humanité et
» de la justice, pour donner la paix à notre mal-
» heureuse patrie, et pour rendre à l'armée son
» ancien honneur et son premier éclat, seront
» reçus comme des frères. S'il en est que des
» motifs pressans empêchent encore de se li-
» vrer aux sentimens de reconnaissance et d'a-
» mour pour leur Roi, je ne les blâmerai point;
» mais l'intérêt de la cause commune exige qu'ils
» soient prisonniers, et comme tels ils seront
» conduits en Angleterre. Nous leur donnerons
» l'exemple du respect qui est dû au malheur : ils
» n'auront à craindre ni les mauvais traitemens,
» ni le pillage ».

A peine Puisaye eut-il cessé de parler que la garnison rompit ses rangs, et qu'il fut entouré d'officiers et de soldats. Quatre cents hommes demandèrent à être enrôlés sur-le-champ ; les autres, et principalement les officiers, furent reçus à bord de l'escadre, pour de là passer en Angleterre. Parmi ceux qui s'enrôlèrent, il y eut environ trois cents soldats de l'ancien régiment de la Reine. D'Hervilly en forma deux compagnies de chasseurs, qu'il incorpora dans ses troupes ; et l'une continua même son service à la garde du fort, imprudence qui eut

des suites fatales. Les pavillons de France et d'Angleterre furent élevés sur les forts par des officiers des deux nations, à la vue et aux acclamations des soldats et du peuple dont la falaise était couverte. Les troupes soldées reprirent leur position à Carnac. Au mépris de l'expérience récente d'une première faute, d'Hervilly venait de prendre sur lui, sans en prévenir Puisaye, de rappeler de l'avant-garde le détachement de troupes de ligne, pour l'employer à l'attaque de la presqu'île. Les insurgés s'étaient crus tout-à-fait abandonnés et trahis; un grand nombre d'entr'eux étaient rentrés dans leurs paroisses. Pour retenir les autres, Tinténiac, Vauban et d'Allègre protestent que l'absence des troupes régulières ne durera qu'un jour, et que dès le lendemain on sera soutenu par un renfort imposant et plusieurs pièces d'artillerie. Mais il est des fautes que rien ne peut réparer à la guerre : ici l'occasion avait fui avec les minutes. Hoche, presqu'au moment même où la presqu'île et le fort tombent au pouvoir des émigrés, fait attaquer toute la ligne de leurs avant-postes. Tandis que le général Josnet-Laviolais se présente à Hennebon avec une colonne de mille soldats, le général en chef presse Aurey avec le gros de son armée. Bientôt Tinténiac, qui commande l'extrême

gauche de la ligne, est assailli par une forte colonne à son centre, et par deux autres qui cherchent à tourner ses flancs. En vain il fait embusquer ses Bretons; découragés et furieux de n'avoir plus à opposer que leurs mousquets à des forces supérieures qui marchent sur eux en bon ordre, soutenues par huit pièces de canon, ils s'ébranlent et commencent à lâcher pied sans tirer un coup de fusil. Tinténiac et ses officiers abandonnent Landevan, et font de vains efforts pour mettre quelqu'ordre dans leur retraite. Un escadron républicain charge les fuyards, et la déroute devient générale.

Le comte de Vauban, qui menait une partie de sa division pour soutenir Tinténiac, ne fut pas plus heureux. Il ne put résister à l'adjudant-général Mermet, et fut poursuivi par les hussards. Abandonné avec ses officiers au milieu des ennemis, qui couvraient la plaine éparpillés en tirailleurs, il essaie de percer en revenant sur ses pas pour rejoindre sa troupe; il y réussit, mais laisse au nombre des morts le marquis de Lamoussaye et le comte de Langan, proche parent de Puisaye. A peine a-t-il regagné sa position de Mendon, qu'il la trouve découverte, environnée de républicains auxquels il ne peut opposer que des troupes impatientes de fuir. Sans hé-

siter, il marche en avant, et vient s'établir dans une plaine qui domine les hauteurs d'Aurey : là il rallie un grand nombre de fuyards ; mais se voyant menacé d'avoir sur les bras le gros de l'armée de Hoche, il opère lentement sa retraite sur Ploermel.

D'Allègre, attaqué à Lomariaquer, n'avait évité le sort de Tinténiac qu'en persuadant aux insurgés qu'il fallait battre en retraite sans se rompre ; ils gagnèrent ainsi le Mont-Saint-Michel, sans perte sensible.

Le 5 juillet, le comte de Vauban reçut l'ordre de se replier sur Carnac et de s'y défendre. Dans cette nouvelle position, le centre sa trouva posté à Carnac, la gauche à Sainte-Barbe, qu'occupait le chef de division Georges Cadoudal, et la droite au Mont-Saint-Michel. Ainsi, pour n'avoir pas été soutenus, les insurgés venaient d'être chassés de tous les postes de l'intérieur. Culbutés, poursuivis, mis en fuite vers la mer, jusque sous le canon des émigrés, il ne leur restait déjà plus qu'un seul point sur la côte, en avant de la presqu'île. A la première nouvelle des événemens survenus sur toute la ligne, Puisaye exige du comte d'Hervilly qu'on reprenne les postes abandonnés. Non-seulement d'Hervilly, mais un grand nombre de gentilshommes, allèguent de vains pré-

textes et manifestent de la répugnance à marcher en avant. Puisaye insiste ; il propose de former l'attaque d'abord par deux régimens d'émigrés, puis par dix mille insurgés en seconde ligne, avec une réserve de quatre mille Chouans, soutenus par les régimens Dudresnay et de la Marine. Enfin le 5 juillet, d'Hervilly se met en marche à la tête de son régiment. Puisaye, de son côté, monte à cheval, pour aller reconnaître l'ennemi. Partout il trouve un silence morne, la frayeur et le mécontentement peints sur tous les regards. Inutilement il essaie de calmer les esprits, de ranimer l'espérance. Il n'avait plus d'autre espoir que dans un succès prochain pour faire cesser les alarmes, lorque rencontrant d'Hervilly à la tête des troupes soldées, il le voit rentrer dans la presqu'île. Sa surprise est extrême ; il l'interoge. « Est-ce ainsi, » lui dit-il, que vous exécutez les dispositions con- » venues hier »? D'Hervilly se répand en invectives contre les insurgés, dit que la guerre est impossible avec une pareille troupe, qu'il n'exposera point à une défaite certaine les soldats qui lui sont confiés, préférant se rembarquer ou se renfermer dans la péninsule, pour y attendre les ordres du gouvernement britannique. Les mêmes reproches, adressés aux insurgés, sortaient aussi de la bouche d'un grand nombre d'officiers qui n'a-

vaient pas encore été au feu, tandis que le poids de la guerre avait pesé tout entier sur les paysans du Morbihan. Navré d'une telle résolution, Puisaye, rentré dans la presqu'île, y acquiert la certitude que des officiers du génie ont été chargés d'avance d'y marquer les logemens des troupes soldées. « Leur retraite était donc » préméditée? Ce n'était donc pas une détermi» nation soudaine due à un mouvement d'hu» meur? J'étais donc joué! dit Puisaye. Alors » toutes les circonstances qui s'étaient si rapi» dement succédées depuis huit jours, se pré» sentèrent en foule à mon esprit. Je ne pus » me refuser à l'idée que tout ce que j'éprouvais » était le résultat d'un plan concerté d'avance, et » que d'Hervilly n'agissait qu'en vertu d'ordres se» crets ».

S'il est un point d'histoire sur notre guerre civile qui mérite d'être éclairci, c'est celui qui dévoilerait les mystères du désastre de Quiberon. Dans toute l'Europe l'opinion vulgaire l'a imputé à Puisaye, sans en fournir d'autres preuves que le résultat de l'événement. Selon Puisaye, au contraire, il y eut dans son propre parti une trame pour ruiner ses plans et faire échouer l'expédition. Reste à examiner si les graves soupçons qui le frappèrent si vivement sur la plage se bornent à de simples conjectures, où

sont appuyés sur des documens authentiques, sur des données positives. Déjà on a vu qu'une ligue sourde s'était formée contre lui lors des négociations pacifiques. Recherchons quelle a pu être l'influence de cette ligue sur l'expédition malheureuse dont je retrace les vicissitudes : scruter les faits et les mettre au grand jour, forment une partie essentielle des devoirs de l'historien.

Soit que Brottier et ses associés n'aient cédé qu'à de fatales préventions, soient qu'ils aient eu l'ambitieux dessein d'enlever à Puisaye le levier de la restauration, pour en rester exclusivement les maîtres, il résulte de leur correspondance, de leurs démarches et de leurs intrigues, la preuve qu'ils désignèrent Puisaye comme un traître avant qu'il mît pied à terre, qu'ils s'opposèrent à la jonction des Bretons aux troupes de débarquement, qu'ils détournèrent plusieurs chefs d'obéir à Puisaye, et qu'en paralysant la reprise des armes dans la Vendée, le Maine et la Haute-Bretagne, ils portèrent à l'expédition un coup mortel. Sans doute ils se flattaient que, repoussée des côtes du Morbihan, il ne lui resterait plus qu'à se porter sur les marais de la Vendée ou à l'île Dieu. Vraisemblablement d'Hervilly avait des instructions particulières à ce sujet; et tel aurait été le vrai motif de son opposition constante à la volonté

manifestée par Puisaye de se porter en avant. Sa déclaration au lit de la mort (*), quoique faite en termes vagues, fortifie cette conjecture au point de lui donner le caractère de la preuve historique.

Dès le 24 mai, l'agence royale de Paris écrivait au conseil de M. le Régent, qu'elle n'avait que trop réussi à donner de l'inquiétude aux Chouans et aux Vendéens contre l'Angleterre. « Si le » comte d'Artois veut aller par Puisaye, écrit » Brottier six jours après cette date (**), il est » perdu : Puisaye sera fusillé aussitôt qu'il mettra » le pied en Bretagne ». Dans sa dépêche du 1.er juin, il mande que Puisaye et les Anglais n'auront rien à faire en Bretagne. Enfin, au moment même où Puisaye proclamait Louis XVIII Roi de France, sur les côtes du Morbihan, l'agence de Paris manifestait la ridicule appréhension que le duc d'Yorck ou tout autre prince ne vînt usurper la couronne du Roi légitime (***).

(*) Voyez les *Mémoires du comte Joseph de Puisaye*, tom. VI, 2.e partie, p. 605.

(**) Dépêche de l'agence, du 30 mai 1795.

(***) Voyez la dépêche de l'agence, sous la date du 10 juillet, écrite de la main de Duverne De Presle, rapportée au tom. VI, 2.e partie, p. 404, des *Mémoires du comte Joseph de Puisaye*.

Tel fut le principe de toutes les méprises, de toutes les erreurs du conseil des princes, et l'une des causes principales des désastres du parti royaliste.

L'inaction de Charette fut aussi l'ouvrage de l'agence. « Charette, mandait-elle le 29 juin, a » renouvelé son traité avec la convention, tant il » est courroucé contre les Anglais ». Deux frégates détachées de la baie de Quiberon lui portent vainement des armes, des munitions, de l'argent et des secours de tous genres. Ce chef, en paix avec les républicains, avait reçu l'ordre, au nom du Roi, de ne pas se lever avant que l'expédition ne parût à la vue des côtes de son pays. Ne répondant à aucun signal des frégates, il devint impossible de mettre un homme à terre, et le convoi revint mouiller dans la baie. Rien n'avait pu décider Charette à reprendre les armes, pas même les efforts du vicomte de Scépeaux, qui était venu conférer tour à tour avec Sapinaud, Charette et Stofflet. Imbus des préventions de l'agence, ces trois chefs ne virent que des piéges dans les promesses du cabinet de Londres. Charette, affectant de ne pas croire à la descente, fit résoudre par un acte du 28 juin, le lendemain du débarquement, « que M. de Béjary, » son adjudant-général, et le vicomte de Scé-

» peaux, se rendraient sans délai à Paris, pour » réclamer les indemnités promises aux roya- » listes, et pour être plus à portée de veiller » à ce qu'on remplît fidèlement certaines clauses » contenues dans l'acte de pacification ». Il se flattait qu'il inspirerait à la convention, par cette ruse, une fausse sécurité sur ses intentions ultérieures, s'applaudissant du petit avantage de la faire contribuer aux frais de la reprise d'armes qu'il méditait pour l'instant où l'expédition, repoussée des côtes de Bretagne, se présenterait à celles de la Vendée. Gagner du temps, sonder les dispositions des Parisiens, rechercher les agens des princes et se concerter avec eux, telles étaient les instructions secrètes de Béjary et de Scépeaux. Charette n'ignorait pas d'ailleurs qu'aussi long-temps que ce dernier serait au pouvoir du comité de salut public à Paris, où les agens du Roi ne manqueraient pas de prétextes pour le retenir, ses officiers ne se permettraient aucune démarche qui pût compromettre sa liberté ou sa vie. C'est ainsi qu'il s'assura de l'inaction d'un sixième des insurgés de la Bretagne, et d'une partie considérable de ceux de l'Anjou, sur qui l'autorité de Scépeaux s'étendait. En mettant ainsi obstacle au succès de l'expédition sur la côte de Bretagne, il ne faisait que se conformer aux

ordres qu elui communiquait l'agence, au nom de son souverain.

Ainsi quand le Morbihan, qui formait à peine un quinzième du pays régulièrement insurgé, courait aux armes pour donner la main aux émigrés, le Poitou, l'Anjou, toute la Haute-Bretagne et le Maine restaient dans l'inaction. Les agens de Paris dépêchaient émissaires sur émissaires pour défendre aux royalistes, au nom du Roi, aucun mouvement hostile avant que l'expédition n'eût abordé le pays de Charette; ils publiaient en même temps que les tentatives de la flotte anglaise vers la baie de Quiberon n'étaient que simulées, dans la vue d'y attirer les forces conventionnelles et de faciliter le succès de la véritable attaque. Le marquis de Talhouet de Bonamour, peu de jours après la descente, accourut de Paris apporter, de leur part, aux divisions de l'armée de Bretagne, l'ordre formel, au nom du Roi, de ne pas reprendre les armes. Brottier et ses associés allèrent plus loin : ne comptant point assez sur une obéissance implicite, ils firent distribuer des écrits au bas desquels la signature de Puisaye était imitée, avec défense de faire aucun rassemblement, et l'ordre positif de disperser ceux qui seraient déjà formés ou en marche. Ces écrits,

distribués par des royalistes de bonne foi et connus dans le pays, étaient datés du quartier-général sur la côte du Morbihan. Le Chandelier de Pierreville, l'un des chefs du Bas-Maine, s'était mis en route à la tête de son rassemblement quand il reçut un ordre semblable : il s'y conforma et rentra dans le Maine. Le chevalier de Busnel, qui s'était mis à la tête de quinze cents insurgés bretons, fut tellement persuadé qu'il n'aurait point à agir en Bretagne, qu'il se décida à conduire sa troupe dans la Vendée. Peu connu des insurgés, qui étaient défians, on le vit errer quelque temps vers l'Anjou et la rive droite, où il fut enfin abandonné de ses soldats, sans avoir pu effectuer son dessein.

Si, au lieu de se disperser, les rassemblemens eussent agi, et si toutes les divisions se fussent portées rapidement en avant, peut-être auraient-elles rendu vains tous les efforts de Hoche pour réunir sa petite armée. Par une impulsion contraire aux ordres de Puisaye, il n'y eut pas un coup de fusil de tiré hors du Morbihan, pas une tranchée ouverte, pas un pont rompu, et les troupes républicaines, faisant leur jonction sans être inquiétées, grossirent les forces que Hoche rassemblait pour bloquer la presqu'île. Déjà son armée, forte de six à sept mille hommes, pressait

Carnac et serrait Quiberon. D'Hervilly, qui tenait à son plan, résolut de se mettre à couvert sous la protection du fort et de l'escadre. Dès le 5 juillet il avait abandonné Carnac et s'était confiné dans la presqu'île, avec tous les régimens sous ses ordres. Cette nouvelle fut pour les insurgés un coup de foudre. Confondant les innocens avec les coupables, ils exhalent leur indignation contre les émigrés, et les chargent d'imprécations. Toute la campagne était couverte de vieillards, de femmes, d'enfans éplorés et fuyans, chargés de ce qu'ils avaient pu sauver de leurs chaumières, chassant devant eux leurs bestiaux, et invoquant la vengeance du ciel contre ceux qu'ils accusaient de les avoir trahis. Les chefs des insurgés eux-mêmes ne dissimulaient point leur rage. Georges Cadoudal, qui avait encore la candeur et la rudesse de l'état dans lequel il était né, et Mercier (la Vendée) son ami, mus par l'impétuosité de la jeunesse, se montrèrent les plus furieux : « Les » monstres, s'écriaient-ils, auraient dû être en- » gloutis dans la mer avant d'arriver à Quiberon ». On était si aigri, que l'imminence seule du danger fut capable de faire impression sur les Morbihannais pour les empêcher de se débander et de fuir.

Avec de tels soldats, le comte de Vauban pou-

vait-il garantir les approches de Quiberon, que les troupes soldées venaient d'abandonner? Il occupa toutefois le mont Saint-Michel et Carnac, appuyant sa gauche sur Sainte-Barbe. Situé sur la côte, à un quart de lieue de Carnac, le mont Saint-Michel n'est qu'un monticule couronné d'une muraille en pierres sèches. Carnac est un village sans nulle espèce de défense. Cette position, que le comte de Vauban avait à défendre, tenait une ligne de deux lieues, et n'offrait aucun autre moyen de retraite que par sa gauche vers Sainte-Barbe, qui est la clef de la presqu'île. En avant de son front, il avait une colonne d'insurgés commandés par d'Allègre, et en tête de la division de gauche, à Sainte-Barbe, Georges Cadoudal. Se voyant menacé par l'armée républicaine, qui s'avançait sur trois colonnes pour lui couper la retraite, il fit replier d'Allègre sur lui, et dès que cet officier l'eut rejoint avec sa division, il se mit en marche sur Sainte-Barbe. Puisaye, instruit de ce mouvement par Tinténiac, eut avec d'Hervilly une explication vive, exigeant qu'il fît soutenir les insurgés par un détachement de troupes soldées et du canon, afin d'arrêter les progrès de Hoche. Le régiment Dudresnay fut à l'instant commandé. Mais le comte de Vauban, qui venait

de recevoir l'ordre de rentrer à Carnac, ne put y déterminer les insurgés. « Ils sont furieux et » découragés, s'écriait Georges ; ils sont indi- » gnés de la conduite des troupes de ligne, qui » ne viennent ni les soutenir ni les seconder. Pour » qui sont ces secours que l'Angleterre amène » à grands frais, si l'on ne veut pas s'en servir? » Je me reprocherai toujours d'avoir été l'un des » chefs qui ont protégé la descente, puisqu'elle » semble n'avoir eu d'autre but que de faire écra- » ser les royalistes ».

Déjà les tirailleurs de l'ennemi ouvraient leur feu, et il restait deux lieues de falaise à traverser avant de rentrer dans la presqu'île. Non-seulement il fallait protéger la marche des différentes colonnes d'insurgés, mais pourvoir encore à la sûreté des paysans, des femmes et des enfans, qui fuyaient avec leurs bœufs et leurs chariots. La retraite fut lente et disputée ; il y eut de part et d'autre des hommes tués à coups de baïonnette. Georges, d'Allègre et Mercier, qui formaient l'arrière-garde, s'adressant aux plus braves: « Prouvons, disaient-ils, prouvons aux troupes » de ligne que les Chouans sont aussi capables » qu'elles de combattre régulièrement au be- » soin », et ils soutinrent une retraite qui dura trois heures, en défendant pied à pied le terrein,

jusque sous le canon du fort Penthièvre. On voyait de là une action très-vive, qui se donnait et se soutenait avec acharnement.

A mesure que les républicains s'avançaient sur le terrein que leur abandonnaient les royalistes, ils signalaient leur passage par des excès et des cruautés. Des maisons livrées aux flammes, des femmes et des enfans coupés en morceaux, et partout les traces de la dévastation, tel était le spectacle qu'offraient ces campagnes qui, huit jours auparavant, ne retentissaient que d'acclamations de joie. La terreur planait sur ces malheureuses contrées. Dix mille Morbihannais de tout âge et des deux sexes se précipitaient sur la falaise et couraient vers le fort, gênant ainsi la marche des colonnes et les mouvemens des combattans. Arrivés sur le parapet du chemin couvert, les fugitifs sont aussi surpris qu'irrités de voir qu'on leur interdit l'entrée de la forteresse : les portes en étaient fermées. Alors l'indignation des Chouans ne connaît plus de bornes; après avoir fait feu en l'air, ils se précipitent sur les palissades, et en un clin d'œil ouvrent un passage à leurs malheureux compatriotes. Une scène de confusion s'ensuit : femmes, enfans, vieillards, bœufs, chevaux, voitures, se pressent, s'entassent et encombrent le chemin couvert du fort, le camp retranché, le

fort même, qui n'était gardé que par des canonniers sans gargousses, tandis que les républicains s'avançaient en bon ordre et n'en étaient plus guère qu'à une demi-portée de canon. Il était plus de midi, et alors seulement parut d'Hervilly avec le régiment Dudresnay et deux bouches à feu. Le régiment garnit les palissades, les Chouans armés se forment en ligne de bataille sous le fort, dont l'artillerie gronde enfin et annonce à l'ennemi que le fort est gardé. Hoche se retire en bon ordre sur les hauteurs de Sainte-Barbe, avec sa principale colonne, forte de trois mille soldats, tandis que trois mille autres se répandent vers la la droite, jusqu'à Lentel, et vers la gauche jusqu'à Lomariaquer. Déjà ils traînent du canon sur différens points de la côte.

L'abandon de l'excellente position de Sainte-Barbe était une faute capitale. Les royalistes s'en aperçurent trop tard. Puisaye sentit combien il importait de la reprendre sans délai. Mais le désordre de la journée et l'amertume d'une retraite qui semblait présager la ruine de l'expédition, venaient de faire éclater une division funeste entre les insurgés et les régimens de ligne. Le mécontentement et la méfiance, portés au plus haut degré, s'exhalaient en propos offensans et en récriminations réciproques. Les insurgés taxaient

les émigrés de trahison; ceux-ci reprochaient aux insurgés la précipitation de leur retraite. « Mon-» trons-leur, dit Puisaye à Georges Cadoudal, le » plus violent d'entr'eux et dont il partageait le » ressentiment, montrons-leur que, si les troupes » de ligne et le canon ne nous eussent pas été » retirés, nous aurions battu l'ennemi en rase » campagne, et que nous serions victorieux au » centre de la province. Sans doute aujourd'hui » la position des républicains est plus formidable; » n'importe, attaquons-les cette nuit même, » dans leurs retranchemens; ils n'ont pas encore » eu le temps de s'y fortifier; nous les surpren-» drons. Leur artillerie, leurs munitions tombe-» ront entre nos mains. Ne différons pas; demain » il ne serait plus temps ». Une fois l'émulation excitée entre les deux troupes rivales, d'Hervilly même se laisse entraîner par son courage.

Avant la fin du jour, Puisaye s'avance sur la falaise pour reconnaître la position des ennemis. Déjà on avait observé du fort, qu'officiers et soldats travaillaient aux retranchemens avec célérité. Puisaye aperçoit les officiers en veste et seulement distingués par leur hausse-col. Le contraste de cette activité avec la lenteur des royalistes, de ce zèle ardent avec leur froide régularité, était pour ceux-ci un pronostic de ce qu'ils auraient

à craindre, s'ils laissaient aux républicains le temps d'achever leurs travaux. Puisaye rentre au camp, d'autant plus décidé à les attaquer à l'improviste, qu'ils les a vus se garder sans précautions, et n'ayant pas un seul poste avancé.

A onze heures du soir, la presque totalité des troupes soldées et un corps d'insurgés, le tout formant quatre mille hommes, se mettent en marche sur plusieurs colonnes. Celles des ailes côtoyaient le rivage. Les insurgés et le régiment de Loyal-Emigrant formaient l'avant-garde. Puisaye marchait avec elle, ayant à ses côtés le comte de Contades, le marquis de la Jaille, le vicomte de Chambray et le baron de Gras. Le 7 juillet, à deux heures et demie du matin, cette première colonne arrive sur le camp ennemi sans avoir été reconnue. Une seule vedette lâche son coup de fusil au hasard, donne l'alarme, et se replie aussitôt. Surpris, les républicains courent en chemise et sans armes dans toutes les directions. Les uns s'écrient déjà : « Allons-nous-en, nous ne pou-» vons tenir ici ». D'autres, en plus grand nombre, crient *aux armes* ! et courent à leurs fusils. Les insurgés, conduits par Tinténiac, d'Allègre, Georges et Mercier, chargent, sans être soutenus, aux cris de *vive le Roi !* Ils sont arrêtés par un peloton rassemblé à la hâte, qui dirige contre

eux un feu roulant. Le cheval de Puisaye, frappé d'une balle à la jambe, l'emporte vers une colonne du régiment d'Hervilly, qui venait de faire halte à l'entrée de la falaise. Là il apprend qu'à la première décharge le désordre s'est mis dans une des compagnies de ce régiment, mais que les grenadiers ont demandé avec instance la permission de charger, et que d'Hervilly leur a répondu : « Non, Messieurs, je ne suis point as-
» sez content de vous aujourd'hui pour vous faire
» ce plaisir »! ordonnant aussitôt la retraite : elle était prononcée. A la droite et au centre, tous les efforts de Puisaye pour l'arrêter furent inutiles. Il n'était plus possible d'ailleurs de songer à renouveler l'attaque, l'ennemi étant revenu de sa surprise. D'un bout de sa ligne à l'autre on battait la générale ; des feux allumés successivement sur son front, laissaient voir des corps à demi formés qui se disposaient à faire résistance; et les batteries, d'abord silencieuses, faisaient pleuvoir sur les assaillans une grêle de mitraille et d'obus. Le désordre s'en accrut dans les colonnes royalistes, trop pressées pour se déployer sans confusion. Le jour commençait à paraître, et d'Hervilly répondait par le feu de ses deux pièces au feu des républicains, tout en effectuant sa retraite, qui fut protégée aussi par l'artillerie d'une

chaloupe canonnière anglaise. On eut à regretter une vingtaine de morts et une soixantaine de blessés. De Carneville, lieutenant de vaisseau, officier au régiment de la Marine, fut tué sur le champ de bataille. Plusieurs officiers furent blessés, entr'autres le chevalier de Chanouillot et le marquis de Jumilhac. Selon Puisaye, si d'Hervilly eût chargé à la tête de ses grenadiers, on n'aurait pas perdu un homme, et c'en était fait de l'armée de Hoche. « La valeur de d'Hervilly, dit-il, ne sau» rait être mise en question; il possédait cette » qualité au degré le plus éminent; or il est clair » qu'il obéissait à des ordres secrets, croyant » remplir un devoir et rendre un service impor» tant au Roi, en laissant serrer de si près les » troupes qu'elles n'eussent plus qu'à se rembar» quer. On sait que, dans ce cas, ses instructions » lui ordonnaient de mettre à la voile pour la » Vendée ».

A compter de ce jour, Hoche dut regarder les royalistes comme ses prisonniers. Il acheva tranquillement de se retrancher, après avoir établi son camp sur une éminence en avant du village de Sainte-Barbe, en face et à une lieue et demie du fort Penthièvre. Là il profite de tous les accidens d'un terrein rocailleux, pour rendre sa position respectable. Par ses deux ailes, son

camp était appuyé à la mer, le gros de la flotte anglaise mouillait à sa gauche, et plusieurs bâtimens légers inquiétaient sa droite, les canonnières s'avançant à portée de fusil du rivage. Déjà le commodore Warren avait fait mouiller une frégate à l'entrée du Morbihan, pour s'opposer à la sortie de deux avisos et d'une corvette de 18 canons; ces trois bâtimens s'étaient réfugiés dans la rivière de Vannes. Mais Hoche, maître de la côte, recevait à tout moment des renforts, que faisaient filer, à grandes journées, le général Chérin, son chef d'état-major, et même le général Canclaux, qui avait porté son quartier-général à Nantes. Hoche recevait aussi du canon de gros calibre, et tout ce qu'il fallait, enfin, pour reprendre l'offensive, excepté de la cavalerie, dont son armée était dépourvue, malgré ses demandes réitérées.

Les difficultés et les dangers de la position des royalistes se présentèrent à Puisaye sous toutes leurs faces. On ne pouvait les surmonter que par une entreprise décisive. Puisaye considère d'abord que le camp de Sainte-Barbe, du côté de la falaise, est non-seulement fortifié par la nature, mais qu'en peu de jours les républicains, avec l'activité qu'ils y apportent, l'auront rendu inexpugnable : toutefois il n'en était point ainsi du côté op-

posé, qui se trouvait découvert de toutes parts. Puisaye en infère qu'un débarquement avec l'élite des Chouans, qui réunirait vingt mille royalistes de l'intérieur, et attaquerait Hoche sur ses derrières, tandis que les émigrés l'attaqueraient par la falaise, ne pouvait manquer de réussir. C'était ainsi que les troupes du prince d'Orange avaient jadis chassé les Français de la même position. Puisaye s'arrête à cette idée, et avant d'en conférer avec d'Hervilly, il porte sa sollicitude sur la défensive, n'ignorant pas que Hoche veut tout tenter pour forcer la péninsule. Il interroge sur sa position le commandant de la brigade du génie (M. l'Englet), et en reçoit la réponse que les ingénieurs garantissent le fort pour six semaines.

Il en rend compte au secrétaire-d'état Dundas, ainsi que de son plan d'opérations. « Mais, » lui dit-il (*), la prudence nous fait aussi une » loi de l'avenir ; et le jour où nous serons atta- » qués en force n'est pas éloigné. Si avant six se- » maines je ne recevais pas les renforts que je » demande, l'Angleterre aurait à redouter, au- » tant que nous, les suites effrayantes de l'éva- » cuation de Toulon ».

Le même jour on traça sur le front du fort et

(*) Dépêche du 7 juillet.

du camp retranché une demi-lune et deux redans. Les Morbihannais se livraient exclusivement à ces travaux, sans murmures. Ils commençaient à remuer la terre, quand, de la flotte, on aperçut, vers le milieu de la falaise, deux colonnes profondes, précédées par une avant-garde, le tout formant une masse de près de cinq mille hommes. En outre vingt-sept chasse-marées, la plupart chargés d'artillerie, longeaient la côte, se dirigeant sur la falaise, du côté de la grande mer. Soit que les républicains dussent attaquer les royalistes pendant la nuit, soit que leur général n'eût en vue qu'une simple reconnaissance, ils se retirèrent avec perte d'une vingtaine d'hommes, dès que les bâtimens de guerre anglais eurent ouvert leur feu.

Des lettres surprises sur un courrier arrêté par les Chouans, sur la route de Vannes, firent connaître à Puisaye que Hoche aurait bientôt quinze mille hommes, et qu'il se proposait d'attaquer les émigrés dans la presqu'île. Plein de confiance dans sa position de Sainte-Barbe, ce général comptait aussi sur l'effet des bombes et surtout des obusiers, dont le camp royaliste était dépourvu. Mais le commodore Warren fournit avec empressement tout ce qui était à sa disposition pour repousser les efforts de l'ennemi; au bout



de deux heures, des canons, des mortiers et des bombes furent placés au fort Penthièvre, à l'aide du capitaine anglais Bertie et de ses matelots.

Cependant, depuis la malheureuse retraite du 5 juillet, une langue de terre de cinq quarts de lieues, n'ayant que deux pauvres villages, et dont le sol, peu fertile, ne suffisaient pas même à la nourriture de ses habitans, renfermait quatorze mille personnes de plus. Il fallait pourvoir à la subsistance de ces infortunés, qui, après avoir tout sacrifié pour la cause du Roi, étaient venus chercher un refuge au milieu des émigrés. Puisaye ordonna à l'intendant-général de l'armée de leur faire distribuer une demi-ration par jour. Mais d'Hervilly, refusant d'assimiler les insurgés aux troupes de ligne, prétendit qu'on ne devait rien délivrer que sur sa signature. Il fut bientôt manifeste qu'il avait le dessein de les réduire au désespoir, pour les forcer de s'enrôler dans ses régimens. Puisaye apprit que, nuit et jour, les cantonnemens des insurgés se remplissaient de recruteurs qui venaient leur offrir la solde et la ration entière, employant tour à tour la séduction, la ruse et les menaces. Tous résistaient, craignant de s'expatrier avec une solde anglaise. Soit que d'Hervilly hésitât de se compromettre, soit qu'il gémît au fond de son cœur, de se

trouver dans une position qui répugnait à la loyauté de son caractère, il céda aux représentations de Puisaye, et se montra même disposé à suivre un plan capable de ramener la concorde. « Si vous me secondez, nous nous tirerons d'ici, lui dit Puisaye, le voyant ému; je » ferai harceler Hoche sur ses derrières, par vingt » mille hommes, à jour nommé; nous l'attaque» rons en même temps de front, et tout sera ré» paré. Le sort de l'expédition est encore dans vos » mains ». A cette proposition, les inclinations guerrières de d'Hervilly prévalurent sur la tortueuse politique, pour laquelle il n'était point fait; il consentit à tout. On arrêta que, le lendemain dix juillet, le chevalier de Tinténiac, à la tête de trois mille cinq cents Chouans d'élite et d'une compagnie de Loyal-Emigrant, débarquerait, à la faveur de la nuit, à Saint-Jacques, dans le canton de Sarzeau, tandis que trois mille autres insurgés, aux ordres du chef de division Jean Jean et du comte de Lentivy, seraient jetés aussi sur la côte, au nord de Lorient. Sept cents hommes de cette dernière division devaient être détachés pour se porter sur Quimper, et y mettre en liberté quinze cents prisonniers anglais, que les républicains y avaient fait marcher à la nouvelle du débarquement. La ville de Quimper,

où Puisaye avait des intelligences, était royaliste et n'avait pas de garnison. Ces deux diversions, après une marche de quatre jours dans l'intérieur, devaient se réunir à Baud le 14, occuper les forêts de Camors et de Lanveux, qui ne sont qu'à six lieues de Sainte-Barbe, puis venir camper le 15 au soir à une lieue de la position de Hoche, et l'assaillir le 16 à la pointe du jour, tandis que Puisaye et d'Hervilly l'attaqueraient de front. Ce plan fut communiqué au commodore Warren. Le 10 juillet au soir, le commodore fit tous ses préparatifs. Tinténiac amenait, avec une compagnie de Loyal-Emigrant, l'élite des divisions de Georges, d'Allègre et de Mercier. Outre ces trois chefs, il était suivi par plusieurs émigrés, tels que le vicomte de Pontbellanger, le chevalier de la Marche, le marquis de Bunel; MM. de la Houssaye, de Guerin, de Keroulas et de Clomandeuc, dont il forma son état-major. L'embarquement se fit sous les yeux de Puisaye, à bord de plusieurs chasse-marées escortés par une chaloupe canonnière. Puisaye ayant donné à Tinténiac des instructions écrites, qui lui traçaient jour par jour la marche qu'il devait suivre, reçut de lui l'assurance qu'il serait à Baud le 14, et que le 16 il attaquerait le camp de Sainte-Barbe avant le lever du soleil. La descente eut un plein

succès, près Saint-Jacques, en face le château de Sarzio. Trois cents républicains qui occupaient les hauteurs, les abandonnèrent à l'approche des royalistes et se retirèrent à Sarzeau. Là, s'étant réunis à cinq cents hommes, ils reviennent au devant des insurgés et avec quatre pièces de canon. Tinténiac les attaque, les met en fuite, et se dirige sur Serzeau, qu'il occupe militairement. Les trois mille hommes aux ordres de Jean Jean et de Lantivy effectuent aussi leur débarquement, mais plus tard, à défaut de chasse-marées. Leurs instructions étaient les mêmes que celles du chevalier de Tinténiac, à l'exception du détachement qu'ils devaient diriger sur Quimper. Puisaye et d'Hervilly, pour faire une diversion utile, étaient sortis à minuit du fort Penthièvre, avec quinze cents soldats de ligne, deux mille insurgés et deux pièces de campagne. Une forte avant-garde précédait les colonnes. Le commodore Warren, le capitaine Keats (*) et le capitaine Vaugiraud (**) (de la marine royale de France) conduisaient eux-mêmes les chaloupes canonnières. Mais Hoche était sur ses gardes; il avait placé un camp de six cents hommes

(*) Depuis l'amiral Keats.

(**) Le comte de Vaugiraud.

sur la falaise, au pied des hauteurs de Sainte-Barbe. A cinq heures du matin, les avant-postes commencèrent à se fusiller. Ceux de Hoche furent repoussés avec perte, et d'Hervilly canonna le camp des républicains. Leur général, qui avait eu le temps de rassembler son armée, offrit le combat. Les deux chefs royalistes, n'ayant aucune idée d'attaque sérieuse avant la matinée du 16, ordonnèrent la retraite, qui se fit dans le meilleur ordre. En vain quelques centaines de tirailleurs, accourus des hauteurs de Sainte-Barbe, cherchèrent à l'inquiéter. Le comte de Rothalier, qui la protégeait, manœuvrant ses deux pièces de campagne de position en position, arrêta toute poursuite. Comme à la journée du 7, Puisaye, à la première décharge, avait eu un cheval blessé sous lui.

Cependant Hoche détache des troupes fraîches, qui passent la rivière d'Aurey et traversent Vannes, pour joindre et arrêter dans l'île de Rhuis la colonne royaliste commandée par Tinténiac. Le général Grouchy, envoyé de l'armée de l'Ouest au secours du camp de Sainte-Barbe, traverse en même temps la Vilaine avec la 72.e demi-brigade, et cherche aussi Tinténiac pour le combattre; il n'était plus temps. Après avoir culbuté tous les corps qui s'étaient opposés à sa marche,

il se dirigeait vers la forêt de Mollac. Nous verrons bientôt quelle fut la destinée de cette diversion hardie, qui aurait pu être si décisive pour la cause royale. Le général Grouchy reprit la garde des côtes à l'embouchure de la Vilaine, et Hoche, pour ne plus s'occuper que de Quiberon, suspendit la poursuite de Tinténiac.

La descente des émigrés faisait la plus vive sensation à Paris et dans les provinces; les royalistes de l'intérieur rayonnaient de joie et d'espérance. La convention et son comité de salut public semblaient frappés de terreur, quoique par des motifs différens. Tallien, réputé le chef de la faction d'Espagne, saisit ce moment de crise pour se rattacher au parti révolutionnaire, qu'il semblait avoir abandonné. Il offrit d'aller combattre les émigrés, et jura de revenir vainqueur. Blad, un de ses collègues, lui fut adjoint. Tous deux partent avec des pouvoirs extraordinaires. Arrivés à Vannes, ils veulent relever le courage des démagogues, et débutent par une proclamation : « Les émigrés, disent-ils, sont vomis sur » nos côtes par le gouvernement anglais, pour » opérer la contre-révolution, assassiner les ré» publicains fidèles et ravager leurs propriétés;

» ils ont osé remettre le pied sur la terre natale,
» la terre natale les dévorera » !

Cependant l'effroi s'était répandu dans les campagnes ; tout le pays qui avoisine la falaise était désert. Les chaumières, les moissons abandonnées, les bestiaux errans, tout offrait l'image de la désolation ; la terreur planait même sur les villes. Les paysans morbihannais fuyaient les soldats républicains, et ne fondaient leurs espérances que sur les émigrés. Partout les ennemis de la convention se voyaient supérieurs en nombre ; mais ses troupes étaient pleines de confiance dans leur général, dont l'activité et les dispositions annonçaient un coup-d'œil sûr et une tête calme. De son quartier-général de Leneland, Hoche voyait tout ; il veillait sur le camp, sur le parc d'artillerie, sur la garde des côtes. Le front de sa ligne était défendu par douze pièces de position et quatre obusiers. Tout se préparait pour chauffer l'escadre anglaise à boulets rouges ; tout était prêt, dans le cas où l'ennemi aurait voulu forcer le camp. L'armée, sur ses derrières, était défendue par le chef de brigade Meusnier, qui occupait la position de Ploermel. Sa gauche était gardée par la brigade du général Josnet-Laviolais, occupant le château de Kerkado, la position de

Saint-Clément et le village de Carnac. Quant aux troupes qui arrivaient successivement, elles étaient à l'instant réparties sur des points de la côte qu'on n'avait pu défendre.

Au milieu de tant de soins divers, Hoche ne perdait pas de vue les insurgés de l'intérieur. Il ordonna aux généraux qui leur étaient opposés de mettre en mouvement les colonnes mobiles, de faire rentrer les grains, et de dissiper tous les rassemblemens. « Poursuivez-les sans relâche, » leur disait-il, et je réponds des ennemis ex- » térieurs ». L'ardeur et la santé brillaient dans le camp républicain, et les délégués de la convention n'y arrivèrent que pour applaudir à l'esprit du soldat et aux dispositons des généraux.

La défiance, au contraire, régnait dans le camp des émigrés; on y attendait impatiemment la nouvelle des diversions promises par Charette et Stofflet ; on y faisait surtout des vœux pour la prompte arrivée de la deuxième division royaliste et des dix mille Anglais qui devaient compléter l'expédition ; enfin on y suppléait à la faiblesse, en ajoutant retranchemens sur retranchemens. L'accès du fort Penthièvre n'étant défendu que par une haie de palissades faciles à franchir, les ingénieurs y attachèrent un ouvrage avancé, que l'émigré Flomont conduisit avec intelligence. Le

fort était hérissé d'artillerie, que servaient les canonniers de Rothalier. Au-delà se trouvait le camp de Keroustan, également fortifié par des redans et de fortes palissades. Les Morbihannais, qu'on assujettissait aux plus rudes travaux, murmuraient, et regrettaient leurs campagnes; ils étaient rebutés par une discipline opposée à leur manière de combattre. La mésintelligence s'insinua dans le camp royaliste de même qu'entre les chefs. D'Hervilly avait la confiance des émigrés, qui vantaient sa valeur, ses talens, et décriaient Puisaye. Au contraire, les Chouans n'obéissaient qu'à ce dernier; ils reprochaient à d'Hervilly son despotisme, ses lenteurs, ses escarmouches sanglantes et inutiles. De là ce fatal conflit entre les deux chefs; de là les prétentions de d'Hervilly, qui semblait ne se cantonner dans la presqu'île que pour s'arroger le commandement. Puisaye attendait que le gouvernement anglais prononçât.

Il reçut d'abord une lettre de M. le duc de Portland (*), qui contenait des témoignages d'approbation au nom du roi d'Angleterre, et l'ordre exprès de n'employer les moyens qui lui étaient confiés, que pour l'avantage de S. M. Louis XVIII. Cette dépêche, la première qu'on lui eût écrite

(*) Du 30 juin 1795.

officiellement depuis la mort de l'enfant roi, constatait que c'était la seconde fois que l'ordre de la succession au trône de France était reconnu par le gouvernement britannique. Le premier soin de Puisaye fut d'écrire au roi de France, par l'intermédiaire du ministre Windham: « La lettre » que j'ai reçue hier de M. le duc de Portland, » mandait-il à ce ministre, m'a fait un plaisir » inexprimable, et le nom de Louis XVIII, qui » annonce sa reconnaissance, a produit le plus » grand effet ».

Les 12, 13 et 14 juillet furent employés aux travaux des fortifications et à des préparatifs pour l'attaque générale, fixée au 16. Le 14, parut le convoi portant les restes de l'infanterie des légions de Rohan, Salm, Damas, Béon et Périgord, qui formaient à peine un renfort de onze cents hommes, sous le commandement du comte de Sombreuil. Le lendemain, le plan d'attaque du camp de Sainte-Barbe fut définitivement arrêté sur les premières bases, entre Puisaye, le commodore Warren et d'Hervilly. Elles consistaient à faire une sortie générale du fort Penthièvre, et à attaquer Hoche de front, tandis que Tinténiac et Jean Jean l'attaqueraient par derrière. Comme le succès devait dépendre de l'efficacité des diversions, il fut aussi arrêté que le comte de Vauban descendrait à l'en-

trée de la baie de Carnac, à la tête de deux mille insurgés et de cent cinquante soldats de marine; qu'il surprendrait le poste républicain de Saint-Clément, enleverait une batterie placée sur le rivage entre ce poste et Ploermel, et attaquerait ensuite la gauche du camp de Sainte-Barbe.

Le convoi qui portait les régimens aux ordres de Sombreuil ayant pénétré dans la baie, cet officier passa à bord du commodore Warren, et fut conduit de là chez Puisaye. Il lui remit une lettre du ministre Windham, qui mettait enfin un terme aux fausses prétentions du comte d'Hervilly. Le ministre déclarait que les troupes soldées avaient été mises entièrement aux ordres du comte de Puisaye, à qui il annonçait le brevet de lieutenant-général au service d'Angleterre. Puisaye fit part de cette dépêche à d'Hervilly, en l'assurant qu'il serait maintenu dans le commandement de la première brigade. D'Hervilly parut satisfait. « Il est malheureux, ajouta-t-il en se » frappant le front, que cette décision ne soit pas » venue plutôt ». Puisaye déclare que depuis ce moment il n'a eu qu'à se louer de cet officier-général (*). Il est faux que sous de vains prétextes

(*) Voy. les *Mémoires du comte Joseph de Puisaye*, tom. VI. 2.e partie, p. 329.

il se soit opposé au débarquement de la brigade de Sombreuil, pour se réserver à lui seul toute la gloire de la journée qu'il préparait. On allait se mettre en marche dans quelques heures; il ne restait pas assez de temps pour débarquer les troupes, et la principale partie du plan d'attaque étant confiée à Tinténiac, il parut impossible de différer d'un jour. En supposant même que les troupes de Sombreuil eussent pu se mettre en ligne, la base du plan venant à manquer, leur présence n'eût abouti qu'à rendre la défaite des émigrés plus sanglante.

Le 16 juillet, deux heures avant le jour, Puisaye, d'Hervilly et Sombreuil (il voulut suivre Puisaye personnellement), se mirent en marche avec deux mille cinq cents hommes de troupes de ligne et seize cents insurgés. Le régiment d'Hector ou marine royale, et celui de Dudresnay, suivis de deux pièces de canon et de six cents insurgés aux ordres du duc de Levis, formaient les deux colonnes de droite. Le régiment d'Hervilly et mille insurgés, commandés par le chevalier de Saint-Pierre, formaient les colonnes de gauche. Le régiment Loyal-Emigrant était en avant du centre, ayant derrière lui six pièces de canon, commandées par le comte de Rothalier. Ces forces s'avancèrent lentement et

en silence, conservant l'ordre profond. Puisaye, s'étant porté à la tête de la colonne du chevalier de Saint-Pierre, et le jour commençant à paraître, aperçut la fusée qui annonçait la descente du comte de Vauban. Après un quart d'heure d'attente, lui et d'Hervilly se persuadent que cet officier a réussi et qu'il est en pleine marche. Le mouvement qu'ils remarquent sur la gauche du camp ennemi les confirme dans cette erreur. D'Hervilly se porte en avant, et revient dire à Puisaye qu'il a observé un grand désordre et qu'on entend au loin une fusillade. Puisaye s'avance, et croyant entendre lui-même le bruit d'une mousqueterie lointaine : « C'est Tinté-» niac, s'écrie-t-il, en avant et chargeons »!

Instruit du moment de l'attaque par deux transfuges, Hoche venait de ranger son armée en bataille derrière ses lignes ; il avait aperçu, au point du jour, les émigrés sur deux colonnes serrées en masse et marchant dans le meilleur ordre. A leur approche, le général Humbert, qui commandait les avant-postes, se replia sur le front de la ligne, qui était placée à mi-côte et défendue par une artillerie formidable. Les émigrés, pleins d'ardeur, prennent cette retraite pour une fuite, et croyant inspirer la terreur, s'avançent dans une attitude menaçante. Déjà quelques volon-

taires de Loyal-Emigrant, qui combattaient en tirailleurs, se précipitaient dans les retranchemens, lorsqu'un escadron, qui couvrait deux batteries placées sur la hauteur, s'ouvrit pour les démasquer. A l'instant les colonnes d'attaque sont enveloppées, par le front et par le flanc, d'un feu meurtrier d'artillerie et de mousqueterie. En vain la mitraille, les bombes et les obus pleuvent sur les assaillans : ils avancent toujours. Le régiment de la Marine perd à chaque décharge des rangs entiers, et ne s'ébranle pas. Les premières files du régiment Dudresnay sont également emportées. Bientôt la presque totalité de ses grenadiers et un grand nombre d'officiers sont hors de combat ; le reste court en désordre entre la colonne de gauche et la mer. Tandis que la droite des émigrés est ainsi foudroyée, d'Hervilly fait avancer la colonne de gauche au pas de charge, et son artillerie répond à celle des républicains. Il voit sa troupe écrasée de front et en flanc par les effets de la mitraille, qui renverse des files entières, et il s'efforce encore d'aborder l'ennemi. Le carnage est horrible. Le duc de Levis vient d'être blessé par un boulet qui a tué son cheval ; le baron de Gras et le marquis de la Jaille sont atteints à côté de Puisaye. Hoche, prenant à son tour l'offensive, fait descendre son armée des hauteurs, précédée

par quelques centaines de cavaliers, qui chargent les royalistes en poussant de grands cris. Puisaye juge alors que Tinténiac ne s'est point montré, et envoie à d'Hervilly l'ordre de battre en retraite. D'Hervilly le reçoit et le donne sur des monceaux de morts et de mourans; un biscayen le frappe, à l'instant même, dans la poitrine. Son aide-de-camp (*), qui porte le même ordre à l'aile droite, est tué dans le trajet. Là on continuait à charger ou plutôt à recevoir le feu de l'ennemi, tandis que sur la gauche la retraite s'effectuait. Puisaye rencontra d'Hervilly porté sur un brancard, et plus affligé du malheur général que du sien propre; il fit donner par Sombreuil, à la colonne qui combattait encore, l'ordre de se retirer. Boissieux, capitaine des grenadiers au régiment d'Hervilly, faisant feu à chaque pas, suspend la poursuite, tandis que le comte de Rothalier, à la tête des artilleurs, démonte quelques-unes des batteries pointées contre les royalistes. Son fils tombe blessé à ses côtés, mais l'activité et le courage de ce malheureux père restent les mêmes pendant toute la durée de l'action. Les chevaux du train furent presque tous tués, et on perdit quelques bouches à feu. Plusieurs témoignages dé-

(*) M. de Saint-Cran.

mentent les relations qui présentent cette retraite comme une déroute : « Depuis que les hommes » se font la guerre, dit Puisaye, il n'a pu être » remarqué, en aucun temps ni en aucun lieu, » plus de valeur et plus d'héroïsme ».

La ruine de la diversion de Tinténiac, et le défaut de précision dans celle de Vauban, furent les causes principales du revers qui signala cette attaque générale. Les instructions portaient de surprendre l'ennemi, et Vauban avait débarqué en plein jour. La présence du chef de brigade Roman, à la tête de quelques colonnes mobiles, lui fit regagner ses chaloupes, qui d'ailleurs ne pouvaient tenir sur une vaste plage sans abri. Le désordre fut tel, qu'en reprenant le large, il ne donna pas même le signal de la retraite. Cet incident ne fut pourtant pas sans quelqu'utilité. Le commodore, qui accompagnait le comte de Vauban, s'apercevant de la défaite des royalistes, fit avancer toutes ses chaloupes, les embossa près du rivage, et par un feu protecteur, assura la retraite. La cavalerie républicaine et cinq bataillons, acharnés à la poursuite des vaincus, furent foudroyés. Le commodore, ne se bornant point à fortifier l'armée de ses chaloupes, avait envoyé la garnison de ses vaisseaux pour garnir les ouvrages extérieurs en avant du fort Penthièvre.

De son côté le comte de Vauban, qui s'était fait jeter sur la falaise à la tête des insurgés, y était aussi rangé en bataille. Les émigrés se rallièrent sous le canon du fort, après avoir laissé sur le champ de bataille cinq bouches à feu et trois cents morts, parmi lesquels se trouvait le comte de Talhouet, colonel en second du régiment Dudresnay. Sur soixante-douze officiers, le régiment de la Marine royale en eut cinquante-trois tant tués que blessés. Le comte de Soulange fut blessé grièvement. Un boulet emporta les deux cuisses au commandeur de la Laurencie, qui, du terrein où il fut renversé, exhortait encore ses soldats à faire leur devoir. Ce brave vieillard mourut comme il avait vécu, en loyal chevalier. Un autre officier de marine, Froger de Léguille, fut tué en soutenant la retraite. Le régiment Dudresnay souffrit dans la même proportion. Parmi les insurgés, deux chefs du nom de Lantivy furent blessés. Du côté des républicains, l'adjudant-général Vernot de Jeu, qui était à la tête de leur cavalerie, fut tué dans une charge : c'était un ami de Hoche. Après l'action, ses soldats montrèrent une telle avidité à dépouiller les morts, qu'ils s'arrachèrent les derniers vêtemens de ceux de leur propre parti. En rentrant dans la presqu'île, les émigrés traversèrent le fort

Penthièvre; il était encombré de blessés. Puisaye leur fit prodiguer des soins et établit un hôpital à l'extrémité de la péninsule. Les chirurgiens des régimens se disputaient à qui ferait preuve de zèle. D'Hervilly supporta ses souffrances avec autant de résignation que de courage. Le biscayen qui l'avait frappé étant resté dans la plaie, on en fit l'extraction, et dès-lors on désespéra de sa vie.

Telle fut la désastreuse journée du 16 juillet, qui préluda à la catastrophe finale. Ce revers accabla les royalistes; peut-être, sur ce même champ de bataille, eussent-ils obtenu une victoire complète, si Tinténiac eût rempli la partie du plan dont l'exécution lui était confiée. Puisaye ordonna l'attaque dans l'entière conviction que cet officier était là. Son intrépidité, son exactitude et son dévouement ne lui permettaient pas d'en douter. Hoche, assailli sur ses derrières, par une masse de royalistes, et au milieu de l'insurrection générale de ce qu'il appelait un *peuple entier*, au moment même ou une troupe intrépide, soutenue par une flotte, l'attaquait de front, n'aurait peut-être eu à opter qu'entre une capitulation ou une entière déroute. Par quelle fatalité Tinténiac ne suivit-il pas la lettre de ses instructions? Le temps a permis enfin à l'histoire d'en révéler la cause et de démontrer,

par ce nouvel exemple, combien la prévoyance des hommes est impuissante et bornée.

Puisaye, en informant le conseil du Morbihan du départ de Tinténiac et du point sur lequel il devait débarquer, lui avait recommandé de rallier à lui tous les royalistes armés, restés dans l'arrondissement de Vannes. Un des membres du conseil (Puisaye désigne l'abbé de Boutouillic) correspondait avec l'agence royale de Paris et avec le chevalier de La Vieuville, qui, détaché des intérêts de Puisaye, avait formé un plan à part pour s'emparer de Saint-Malo et de Saint-Brieuc. Tenu au courant de tout par ces relations, La Vieuville conçut le projet de rallier à lui Tinténiac. A peine ce chef a-t-il débarqué, le 11 juillet, qu'il trouve à Sarzeau des instructions au nom du Roi, qui lui enjoignent de se porter à Elven, où il trouvera des ordres ultérieurs. Cette marche était hors de la ligne que Puisaye avait tracée. Mercier, Georges et d'Allègre lui en font l'observation; mais le vicomte de Pont-bellanger et les officiers émigrés penchent pour qu'on suive la direction nouvelle, qui offre d'ailleurs l'avantage de pouvoir rallier la division du chevalier de Silz, aux environs de la forêt de Mollac. La jonction opérée, Tinténiac taille en pièces la garnison d'Elven. Là il trouve un

billet du chevalier de La Vieuville, annonçant que des dames l'attendent au château de Coetlogon, pour lui remettre les ordres du Roi (c'est-à-dire ceux de l'agence de Paris). Tinténiac, malgré ce détour, compte se trouver à Baud et attaquer Hoche au jour convenu; il prend la route de Josselin comme étant la plus courte, s'empare de la ville et des faubourgs, et somme le château. La garde nationale et la garnison, commandées par l'adjudant-général Crublier, répondent par le cri de *vive la république!* et opposent la plus vigoureuse résistance. Tinténiac perd cinq heures à battre le château avec des mousquets; il se retire enfin, emportant un grand nombre de blessés. La garnison le suit; il la repousse, et continue sa route sur Mohon. Hoche, sans perdre de vue la presqu'île, pare à cette diversion inquiétante, en ordonnant au général Champeaux de poursuivre Tinténiac. Mais il fallut rassembler plusieurs détachemens épars et combiner ensuite une attaque contre un ennemi dont la marche était aussi audacieuse que rapide. En vain une forte colonne attend Tinténiac à la Trinité: elle est rompue et poursuivie à plus de deux lieues. Le jour suivant il arrive au château de Coetlogon, y trouve madame et mademoiselle de Boishardy et mademoiselle de

Guernisac, ainsi que d'autres personnes envoyées par les agens du Roi. Le vicomte de Pontbellanger seul assiste à la conférence. Les chefs des insurgés avaient pris position au dehors avec leurs colonnes respectives; cette circonstance sauva les royalistes. On venait de se mettre à table, au château; à peine était-on à moitié du repas, que les avant-postes sont attaqués par trois cents grenadiers républicains. Partout on entend crier aux armes! L'ennemi, repoussé dans les avenues, laisse un grand nombre des siens; quelques tirailleurs cependant protègent sa retraite. Tinténiac, accouru au bruit de la fusillade, en aperçoit un couvert par une haie épaisse; il lui ordonne de mettre bas les armes; le tirailleur, pour toute réponse, le met en joue, et lui-même est ajusté par Cadoudal, l'un des frères de Georges. Les deux coups partent ensemble; Tinténiac et son adversaire tombent et expirent en même temps. Ainsi mourut l'un des chefs les plus intrépides et les plus loyaux du parti royaliste; il périt le jour même qu'il devait être à Baud, heureux de n'avoir pas survécu pour être témoin du désastre qui allait fondre sur son parti. Sa mort rappela celle de Henri La Rochejaquelein, l'un des héros de la Vendée. Issu d'une maison illustre, Tinténiac, aussi modeste que brave, sans préten-

tion comme sans orgueil, avait inspiré aux insurgés bretons la plus haute confiance. D'abord aide-de-camp et compagnon de la Rouarie, il fut compté parmi les premiers moteurs de la guerre royale. Jamais aucun obstacle ne l'avait arrêté. Chargé de missions importantes et périlleuses, il avait traversé plusieurs fois la Loire et d'autres rivières à la nage, parcourant la Bretagne, le Maine, l'Anjou et le Poitou; conférant avec tous les chefs, les suivant dans leurs marches, combattant avec eux, souvent même pénétrant au milieu des armées ennemies, tantôt déguisé en paysan, tantôt avec ses armes, tantôt se faisant jour à travers une patrouille qui l'avait reconnu, ou s'élançant d'une maison entourée de gardes. Son audace le poussa jusqu'à s'introduire auprès du féroce Carrier, qu'il réduisit au silence, en lui présentant deux pistolets, au moment ou le proconsul lui demandait son passeport. Aussi heureux que brave, il n'avait jamais reçu de blessure. Telle était sa discrétion, malgré la vivacité de sa jeunesse, que se fiant à sa prodigieuse mémoire, il ne prit jamais de notes. Ne confiant rien au papier, il ne compromit jamais ni le secret ni la vie de personne. Les Morbihannais déploraient la perte du plus brave des Bretons, quand le vicomte de Pontbellanger, son

ami, convoqua un conseil pour élire un général, ou plutôt pour donner à son usurpation du commandement la forme d'une élection. Ne gardant plus de mesure, au lieu de se diriger sur le camp de Hoche, il pénètre dans la forêt de Lorges, pour seconder l'entreprise de La Vieuville sur Saint-Malo et Saint-Brieuc. Tels furent les incidens qui firent évanouir la diversion de Tinténiac. Celle du chef de division Jean Jean n'eut pas un résultat plus heureux. Après avoir effectué sa descente dans la rivière de Quimperlé, il s'était mis en route pour rallier un rassemblement royaliste aux environs de Concarneau. Un ordre que lui remet, au nom du Roi, le chef de division Bonfils de Saint-Loup, pour qu'il ait aussi à se diriger vers Saint-Brieuc, déconcerte tous ses plans. C'était la même intrigue qui avait détourné Tinténiac. Jean Jean fait part à ses officiers de cet ordre nouveau; ceux-ci le communiquent aux paysans bretons, et l'effet en est aussi prompt qu'irrémédiable. Jean Jean lui-même n'a plus assez de pouvoir pour retenir sa troupe; en moins d'un quart-d'heure elle est dispersée, chacun reprenant le chemin de sa chaumière.

Ainsi tout concourut à précipiter la catastrophe. Quelques officiers émigrés jugeaient dès-lors la

position de Quiberon comme n'étant pas tenable. D'autres regardaient la défensive comme assurée, soit par les ouvrages du fort, soit par la protection des vaisseaux qui entouraient la presqu'île. L'arrivée de la brigade de Sombreuil augmenta la sécurité; on la cantonna à Saint-Julien, l'un des villages les plus éloignés du fort. Le 18 juillet, Puisaye en sortit à la tête des troupes, comme s'il avait eu le dessein d'offrir de nouveau le combat; il avait seulement en vue de montrer à Hoche que la journée du 16 n'avait pas découragé les royalistes, et que des renforts le mettaient en état de reprendre l'offensive. D'ailleurs il n'avait pas encore perdu l'espoir que Tinténiac, dont il ignorait la mort, attaquerait enfin l'ennemi. Mais ne remarquant sur les hauteurs de Sainte-Barbe aucun indice favorable, il se borna à une escarmouche d'avant-postes. De retour à Quiberon, il réfléchit sur sa position, qui lui parut loin d'être désespérée. Voulant toutefois accélérer l'expédition des renforts, il fit partir en hâte le capitaine Bertie du vaisseau anglais le *Thunderer*, avec des dépêches pressantes adressées aux ministres Pitt et Windham. Après avoir justifié d'Hervilly du blâme qu'on jetait sur lui, relativement au combat du 16, Puisaye sollicitait l'envoi de tous les cadres retenus à Jersey,

demandant surtout des troupes anglaises et de la cavalerie. « L'intervention de vos troupes est nécessaire, ajoutait-il ; cette vue est aussi politique » que militaire, et je préférerais maintenant deux » mille Anglais à six mille Français. Mais songez » que tout délai, dans l'état actuel des choses, peut » devenir funeste ». La réponse du ministre Pitt (*) est un document d'autant plus remarquable, qu'il recèle l'opinion de ce grand homme à l'égard du parti royaliste, et atteste ses efforts pour le seconder. « A moins, mandait le ministre, que » le vent n'ait contrarié l'expédition, un renfort » de trois mille hommes de troupes britanniques » et des secours qui pourront suffire à vos plus » pressans besoins, doivent être déjà près de vos » côtes. Nous faisons tout ce qui dépend de nous » pour accélérer l'envoi de milord Moira, avec » une force bien plus considérable. Soyez persuadé, Monsieur, que nous sentons tous l'importance de la crise actuelle, et que nous regardons le succès de votre entreprise comme » le grand moyen de terminer les malheurs de la » France et de rétablir la sûreté et la tranquillité » de l'Europe ».

(*) Sous la date du 23 juillet, et qui ne parvint au comte de Puisaye qu'après le désastre de Quiberon.

Cependant Hoche avait mis tant d'activité et de soins à se fortifier du côté de la mer, que la prompte arrivée des renforts devenait indispensable, soit qu'on voulût attaquer, soit qu'il fallût se défendre. Malheureusement les vents contraires repoussèrent des côtes le convoi qui portait le major-général Graham et ses trois mille soldats. Les instructions de cet officier lui ordonnaient de se concerter en tout avec Puisaye, pour le service de Louis XVIII. Ainsi les élémens mêmes conspiraient contre la cause royale. Déjà la pénurie des vivres, le relâchement de la discipline et le découragement amenaient la désertion parmi les troupes soldées. Dans la soirée du 18, Puisaye alla visiter lui-même les avant-postes. Il inspecta les ouvrages du fort, puis s'avança sur la falaise, pour reconnaître ceux que le général ennemi ajoutait journellement à la position de Sainte-Barbe. Il était suivi d'une trentaine d'officiers, quand tout-à-coup il aperçoit, à une portée de fusil, des officiers républicains à cheval, escortés par des tirailleurs armés de carabines. Ceux-ci s'avancent à petits pas, en se glissant derrière des buttes formées par le sable que la mer laisse en se retirant. Déjà ils mettaient en joue l'état-major des royalistes; mais leurs propres officiers les empêchent

de tirer. L'un d'eux (le capitaine de dragons Lebreton) s'approche en faisant flotter un mouchoir blanc à la pointe de son épée ; un officier-général le suit, c'était Humbert. Aussitôt le comte de Marconnay pique des deux, et va au-devant de l'officier de dragons : Puisaye lui crie de rétrogader, et n'étant pas entendu, il ordonne au comte de Contades de se détacher et de le ramener. Mais déjà un pourparler venait de s'engager. Les deux officiers républicains assurent aux deux officiers royalistes que cette guerre sera courte si l'on veut s'entendre ; ils les invitent même à traiter avec le délégué Tallien, qui était à Lorient. On se recommanda mutuellement les blessés; il était même déjà question de l'échange des prisonniers, quand Puisaye, envoyant un nouvel ordre, mit un terme à ce pourparler imprudent. Il en résulta l'effet moral que devaient le plus redouter les généraux royalistes. A compter de ce jour, trop d'émigrés conçurent le fatal espoir que toute voie de conciliation n'était pas fermée, que leur exil et la rentrée dans leurs propriétés pouvaient s'effectuer autrement que par la victoire. Bientôt la désertion, d'abord partielle parmi les soldats, devint alarmante. Dans la nuit du 19 au 20, trente hommes du régiment d'Hervilly, qui faisaient partie de la garde du fort, com-

plotent de passer à l'ennemi avec armes et bagage. A l'exemple des premiers déserteurs, ils se laissent couler, un à un, le long des rochers qui couvrent la gauche du fort à l'ouest, et à marée basse parcourent un espace de plus d'une demi-lieue, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture; puis ils gagnent le camp de Hoche. Ainsi l'enthousiasme, étant venu à s'éteindre, avait fait place aux mécontentemens, aux inquiétudes, aux méfiances: ces mêmes soldats, qui, si on eût marché en avant, eussent combattu avec autant de fidélité que de courage, avaient les yeux ouverts sur des fautes qui leur faisaient présager une entière défaite. De là des complots et le dessein prémédité de trahir. Les désertions en masse préludent aux défections. Puisaye en fut consterné. Il prescrivit plus de vigilance; il ordonna que les patrouilles fussent doublées; il pressa la construction des baraques sur l'esplanade du fort Penthièvre, pour y placer la brigade du comte de Sombreuil; enfin il se concerta avec le commodore, et fit stationner deux chasse-marées, avec du canon, à l'ouest de la falaise, vers le rivage où la mer était guéable. Par une imprévoyance, ou plutôt par un aveuglement inconcevable, il crut avoir paré à tout en opposant quelques entraves à la désertion, et il ne songea point à changer la garnison du fort,

ni à établir sur la falaise, entre le fort et l'ennemi, des gardes avancées composées d'hommes sûrs. Tandis qu'il se reposait sur l'exécution des mesures qu'il venait de prescrire, une trame était ourdie pour livrer la forteresse aux républicains. Deux sergens-majors, Nicolas Litte et Antoine Mauvage, en furent les auteurs; ils faisaient partie des transfuges passés dans le camp ennemi. Quoiqu'enrôlés à Quiberon sous les drapeaux des royalistes, ils étaient au-dessus de toute crainte, par l'importance du service qu'ils allaient rendre à leur ancien parti. Parvenus jusqu'à Hoche, « la forteresse, lui disent-ils, ne » ferme pas tellement l'isthme, qu'on ne puisse » la tourner à marée basse et à la faveur de la » nuit. Nous avons même découvert, à travers les » rochers qui défendent les flancs de la redoute, » un sentier où nous guiderons les troupes, et » tandis que nous escaladerons le fort, nos amis » égorgeront les canonniers à leurs pièces ». Hoche hésite d'abord, ne sachant s'il doit accueillir un projet si audacieux, et dont le succès ne lui est garanti que par deux transfuges; il les questionne, il scrute leurs pensées : ceux-ci le conjurent de faire marcher ses troupes, et lui promettent le mot d'ordre. A la fin, décidé à tout entreprendre, il assemble un conseil de guerre en

présence des commissaires de la convention. Les ingénieurs, consultés, regardent l'assaut comme une témérité; ils sont d'avis qu'on ne pourra s'emparer du fort qu'en ouvrant la tranchée. Hoche répond: « Que sont les règles de l'art dans cette » circonstance? Il nous faut de l'audace. L'armée » manque de tout. Voyez avec quel empresse» ment les Bas-Bretons courent au-devant de » nos ennemis. Les émigrés ne sont-ils pas sur » une terre amie et hospitalière? Je viens de la » parcourir; le deuil était sur notre passage: les » mères, en nous montrant à leurs enfans, leur » disaient: Voilà les soutiens de cette horrible » convention! Jamais la haine aveugle des ha» bitans de ces contrées, contre tout ce qui tient » à la république, n'a éclaté avec tant de fureur. » Attendrons-nous, pour agir, que les émigrés » aient reçu d'autres renforts? S'ils obtenaient un » avantage, je déclare que je ne répondrais plus » du salut de l'armée. N'hésitons plus, tout nous » favorise; marchons à une attaque soudaine ».

Tallien parla dans le même sens: « Ce serait, » dit-il, compromettre la dignité des armes ré» publicaines, que d'attaquer le repaire des émi» grés suivant les règles de l'art; ce serait leur » ménager la possibilité d'une fuite qui pourrait » les soustraire à la rigueur des lois. Il faut à la

» vengeance nationale un exemple terrible, qui » effraie quiconque serait tenté de les imiter. » L'ame de mon collègue, celle du général en » chef et la mienne, ne forment, à cet égard, » qu'un même vœu ; c'est aussi celui de l'ar- » mée, qui chaque jour demande à marcher à » l'ennemi. C'est sur cette plage qu'il faut sau- » ver la république ». L'attaque fut résolue ; un temps orageux, une brume épaisse en dérobèrent les préparatifs aux émigrés. La mer était grosse et houleuse; de violens coups de vent forçaient à se tenir au large les canonnières qui protégeaient le camp des royalistes.

Hoche divisa son armée en trois corps d'environ mille hommes chacun, et ordonna les dispositions suivantes : « L'adjudant-général » Humbert, à la tête de cinq cents hommes d'a- » vant-garde, marchant sur deux files, longera par » sa gauche la basse mer, pour tourner à la fois » le fort Penthièvre et le village de Keroustan. » S'opposant ainsi à tout mouvement que pour- » rait faire l'ennemi, cantonné dans la presqu'île, » et tournant brusquement sur sa droite, il fera » courir sa troupe sur le fort, franchira les palis- » sades, égorgeant tout ce qui ne se joindra » point à lui. Cet officier sera soutenu par le » reste de l'avant-garde, sous les ordres du géné-

» ral de brigade Botta. L'adjudant-général Mé-
» nage, à la tête de trois cents grenadiers, mar-
» chera par la droite le long de la mer, culbutera
» les grand'gardes ennemies, filera jusqu'au pied
» du fort, l'escaladera, et passera au fil de la
» baïonnette tout ce qui opposera de la résis-
» tance. La colonne du centre, aux ordres du
» général Valletaux, soutiendra Ménage et atta-
» quera en même temps de front. Avec le gros
» de l'armée, le général Lemoine, chargé de la
» garde du camp, soutiendra au besoin les co-
» lonnes assaillantes. Le soldat se précipitera sur
» l'ennemi à l'arme blanche et en criant: *à bas*
» *les armes, à nous les patriotes!* Des pion-
» niers suivront les colonnes pour combler les
» fossés ».

L'attaque n'était plus différée que dans l'attente du mot d'ordre, qui fut enfin livré par un nouveau transfuge, Philippe-David de Dieppe. Les colonnes se mirent en marche à onze heures du soir, dans le plus grand silence. A peine sont-elles hors du camp, qu'un orage éclate; la pluie, qui succède aux coups redoublés du tonnerre, tombe à torrens et les inonde; un vent froid et impétueux la jette aux yeux des soldats, qui errent sur une mer de sable, éclairés seulement par les éclats de la foudre. Les colonnes se heurtent, se

rompent, se confondent; il n'est plus possible aux officiers de les rallier. Au milieu de cette convulsion de la nature, Hoche cherche les généraux; il distingue enfin les différens corps; il range lui-même les soldats; il excite, il presse, il encourage, et parvient enfin à rétablir l'ordre.

L'adjudant-général Ménage, à la tête de ses trois cents grenadiers, s'avançait vers le fort, suivi, au loin, par le reste de l'armée, qui marchait à pas lents. Les deux sergens Litte et Mauvage, et deux autres transfuges, vêtus de l'uniforme rouge qu'ils avaient en désertant, lui servaient de guides; ils répondaient, sur leurs têtes, de l'introduire dans le fort par l'arrière-porte, confiée à la garde de leurs camarades qui étaient dans le complot. Jamais nuit ne fut plus favorable à une surprise; tout la secondait. La pluie était continuelle; un vent d'ouest impétueux la poussait avec bruit et retentissement sur les toits et contre les fenêtres des bâtimens du fort où s'étaient réfugiés les soldats de service, à moitié endormis. Les conjurés seuls étaient attentifs et alertes. Ménage et ses grenadiers, longeant la gauche de la forteresse, ayant de l'eau jusqu'à la poitrine, trompent les premières sentinelles à la faveur du mot d'ordre, et dépassent les avant-postes sans être entendus, cette marche dans la mer étant pour ainsi

dire étouffée par le mugissement des vagues. Ils arrivent enfin au pied du rocher. Les quatre guides le gravissent et se font connaître ; on répond à leur signal, on les invite à monter. Ménage les suit avec une vingtaine de grenadiers intrépides. Les conjurés des régimens d'Hervilly et Dudresnay, au nombre de cent, leur tendent la crosse de leurs fusils, les attirent, leur donnent la main. La pluie cessait alors de tomber, et M. de Folmont, commandant du fort, sorti pour faire sa ronde, se trouve au milieu des ennemis, gardant encore un morne silence. Le commandant les reconnaît et recule ; il crie aux armes, et tombe à l'instant sous les coups des baïonnettes. Aussitôt Ménage, ses grenadiers et les conjurés se précipitent dans les corps-de-gardes ; le tumulte, le massacre est horrible ; tout y est passé au fil de l'épée.

Au même moment (deux heures du matin), la colonne du centre, qui s'avançait sur la falaise, se trouve au pied des premiers ouvrages, élevés en avant du fort. Six cents insurgés, soutenus par un détachement de Loyal-Emigrant, garnissaient la demi-lune, la tranchée et les deux redans. Mais la grand'garde est surprise, tant les insurgés sont inhabiles à se garder. Quelques

coups de fusil se font entendre, et à l'instant l'alarme se répand sur toute la ligne et autour du fort. Les canonniers toulonnais de service sautent à leurs pièces et font feu sur les républicains, qui n'ont pas un seul canon à leur opposer. L'humidité ayant rendu presque tous les fusils inutiles, il fallait aborder l'ennemi à l'arme blanche. Le général Valleteaux anime sa troupe et veut se précipiter dans les retranchemens; une nouvelle décharge met parmi ses soldats le désordre, qui se propage jusqu'aux dernières colonnes. Le conventionnel Tallien lui-même prend la fuite. Hoche accourt à la tête de son état-major; il voit le général Botta blessé d'un coup de biscayen et les troupes découragées, reprenant le chemin de leurs lignes. Tout semblait perdu, et Hoche croyait avoir donné dans un piége, quand le général Lemoine se retourne et aperçoit, à la lueur du crépuscule du matin, le drapeau tricolore flottant sur la flèche du fort Penthièvre: « Lâches, s'écrie-t-il » aux soldats, vous fuyez, et vos camarades sont » maîtres du fort ». En effet un bruit sourd et confus se faisait entendre sur la droite; des cris partaient du rempart. Les soldats s'arrêtent et prêtent l'oreille : « Oui, disent-ils, c'est une co» lonne des nôtres qui a pénétré ». Hoche lève

aussi les yeux sur le fort, et au lieu du drapeau blanc des royalistes, il voit flotter l'étendard aux trois couleurs.

Le fort était déjà surpris et livré, quand les émigrés, cantonnés dans la presqu'île, avaient couru aux armes. Quelques coups de fusil, éparpillés dans la direction de la falaise, s'étaient d'abord fait entendre. Puisaye, qui avait prescrit de tirer, en cas d'alarme, trois coups de canon à une minute d'intervalle, n'avait attribué cette première fusillade qu'à une rencontre de patrouilles. Toutefois il fit battre la générale dans son quartier. D'autres coups de fusil, puis des coups de canon, ayant succédé, il monte précipitamment à cheval, et faisant mettre en bataille le reste du régiment d'Hervilly, détache vers le fort le comte de Contades et deux aides-de-camp.

C'était au moment où le général Hoche, après avoir rallié ses troupes et rétabli l'ordre, venait de marcher de nouveau sur les retranchemens, sûr d'être secondé par les grenadiers de Ménage et par les soldats qui avaient livré le fort. Au premier bruit du danger, le bataillon du régiment d'Hervilly, cantonné à K'ostein, s'y était porté par compagnies, ne le croyant qu'attaqué. La première compagnie des grenadiers se précipite pour courir aux palissades : elle

est taillée en pièces. Celle qui la suit s'ébranle; une partie prend la fuite, le reste passe aux républicains, malgré les efforts et le dévouement du capitaine comte de Grammont et du lieutenant Saint-Didier. Ces deux officiers se joignent au lieutenant-colonel comte d'Atilly, qui survient à la tête de deux autres compagnies. Mais bientôt elles suivent l'impulsion et l'exemple des traîtres, tournant leurs armes contre leurs chefs. Le comte d'Atilly est massacré par ses propres soldats. Alors tous ces hommes, marchant contre les royalistes, soit de l'intérieur, soit du dehors de la forteresse, attaquent de deux côtés les retranchemens, défendus par les insurgés et par des canonniers de Toulon. Ceux-ci sont presque tous tués sur leurs pièces. Hoche, enfin, se réunit à Ménage, qui, lui ouvrant les portes du fort, est fait général sur le champ de bataille. Il fallait consommer la victoire. Le général républicain, laissant deux bataillons à la garde du fort, pousse en avant sa colonne de gauche, sous les ordres d'Humbert, qui s'avançe dans la presqu'île en côtoyant le rivage, sûr d'être bientôt soutenu par le reste de l'armée.

De son côté Puisaye, instruit que le fort est au pouvoir de l'ennemi, depuis près de deux heures, veut marcher pour le reprendre; il envoie l'ordre,

en toute hâte, à Sombreuil, de le joindre avec sa brigade et les deux régimens de la marine royale et Dudresnay. Les ordonnances se succèdent, et lui apportent les affligeans détails de la trahison qui a livré le fort, de la défection des soldats de ligne, et du massacre des officiers. A peine reste-t-il quelques hommes du régiment de Périgord. Le détachement de Loyal-Émigrant, les insurgés bretons, tous ceux enfin qui garnissaient les ouvrages avancés, n'avaient trouvés de refuge que dans les retranchemens; ils venaient de s'y jeter; mais déjà ils y étaient entre deux feux, à l'arrivée du comte de Contades. Ce gentilhomme se met à leur tête, et abandonnant les lignes qui ne sont plus tenables, se replie sur les troupes fidèles restées dans la presqu'île. Avec lui se retirent aussi le comte de Vauban, Boisberthelot, et le major d'Haize, précédés par une foule de paysans et de paysannes en pleine retraite vers la mer, poussant des cris lamentables, et maudissant le jour qui avait jeté les émigrés sur leurs côtes. Les insurgés étaient eux-mêmes abattus par les cris de désespoir de leurs pères, de leurs femmes et de leurs enfans. On était encore à une lieue de la brigade de Sombreuil et du reste des troupes, qui formaient à peine deux mille hommes. Puisaye n'ayant rien à opposer à

l'audace des républicains, qui s'était accrue par la désorganisation des royalistes et par l'ivresse d'un succès inespéré, ne songeait qu'à disputer le terrein et à rembarquer toutes ces victimes de la guerre. Malheureusement le signal convenu avec le commodore, d'élever un feu au mât du pavillon du fort, en cas d'attaque, n'avait pu être donné au milieu du tumulte et du carnage qui signalèrent le triomphe des traîtres. Le jour était levé, et aucun mouvement, dans l'escadre, n'annonçait un prochain secours. Puisaye veut d'abord former une première ligne et soutenir la retraite des généraux Vauban, Contades et Boisberthelot; mais ses efforts sont inutiles pour rallier les insurgés et les soldats, qui fuient pêle-mêle avec les paysans; il ne lui reste d'espoir que dans la brigade de Sombreuil et dans le régiment Royal-Marine, cantonnés au fond de la presqu'île. On apercevait quelques embarcations au port Orange, mais déjà encombrées de malheureux qui, à marée basse, s'efforçaient en vain de les mettre à flots. Le désordre et l'effroi sont tels qu'une foule d'hommes trouvent la mort en se précipitant dans les vagues, afin de gagner les chaloupes que la grosse mer et le vent contraire repoussent du rivage. Puisaye détache Rohu, pilote habile, intrépide Chouan, pour aller pres-

ser, conjurer le commodore, d'envoyer à la côte tous les bateaux, toutes les chaloupes, tous les transports, et en même temps ses canonnières, afin d'arrêter l'ennemi qui s'avance. La brigade de Sombreuil courait aux armes; Béon et Damas se mettaient en bataille derrière le village de Saint-Julien; la légion de Rohan arrivait au grand pas redoublé et en bon ordre. Sombreuil, en voyant le drapeau républicain flotter sur le fort Penthièvre, soupçonnant sa fatale destinée, avait annoncé à ses soldats, avec l'impression du plus violent désespoir, la prise du fort. « Ce n'est point » à des guerriers tels que vous, dit-il, que je » dois cacher ce malheur ». Les corps de Béon et de Damas, mettant la baïonnette au bout du fusil, s'étaient écriés unanimement : « Il faut re» prendre le fort ou périr ». Sombreuil ne seconda point l'élan de ses troupes; il hésita, ne donnant aucun ordre, laissant écouler un temps précieux, ne voyant de salut que dans un rembarquement précipité. Puisaye lui fait part de la mission qu'il vient de donner au pilote Rohu. La retraite de la première ligne s'opérait, et rien n'indiquait encore que l'ennemi la poursuivait en forces. Hoche, voyant le désordre où la surprise du fort avait jeté les royalistes, jugea qu'il ne lui fallait que peu de troupes pour les réduire ;

peut-être même, en donnant aux émigrés le temps de se rembarquer, eût-il l'intention de soustraire tant de victimes à la férocité de la convention. Sa conduite ultérieure fortifie cette conjecture. Il paraît en effet qu'il ne fit d'abord marcher dans la presqu'île qu'une colonne de huit cents hommes, commandés par le général Humbert, et qu'avec le reste de son armée il se tint à la hauteur du fort Penthièvre, c'est-à-dire à près d'une lieue de son avant-garde. Cependant Sombreuil se montre inquiet de ne voir arriver ni chaloupes ni embarcations; il presse Puisaye, en présence du marquis de la Jaille et du marquis de Belleroy, d'aller se concerter lui-même avec le commandant des forces navales. Puisaye se borne à expédier son premier aide-de-camp au commodore Warren. Une demi-heure s'écoule. Les inquiétudes de Sombreuil redoublent, et il conjure Puisaye d'aller en personne décider le commodore. Cédant à ses instances: « Songez, lui dit Puisaye avant de s'em» barquer, (il cite le marquis de Belleroy comme » témoin), songez à défendre le terrein pied à » pied, si par hasard vous étiez attaqué avant mon » retour, et si vous ne pouviez pas tenir, de con» duire votre retraite sur le port Aliguen, avec » assez de mesure pour donner aux chaloupes

» le temps d'arriver et d'effectuer l'embarquement » avec ordre. Par-dessus tout, gardez-vous de » croire qu'il y ait aucun traité, aucun arrange- » ment possible : quelque capitulation que vous » offrissent les généraux de la convention, vous » et vos officiers n'en seriez pas moins massa- » crés ». S'ouvrant aussitôt un passage à travers la multitude effrayée, il se jette dans un canot et gagne l'escadre. C'est ce départ, dont les circonstances ont été défigurées, que l'opinion publique considéra comme une honteuse désertion, comme un éternel opprobre. On s'indigna de ce que Puisaye eût ordonné à Sombreuil de prendre position et de l'y attendre, au lieu de partager ses périls et de chercher dans les rangs ennemis une mort glorieuse. Selon Puisaye, au contraire, la crise était telle que, n'admettant plus de délai, il ne pouvait se reposer sur d'autres du soin de pourvoir au seul moyen de sauver les troupes dont il avait le commandement. Il ne se reproche que de ne s'y être pas déterminé deux heures plutôt. « Tout eût été sauvé, dit-il, à l'exception » de ce qui avait péri dans le fort (*) ».

Hoche, qui redoutait le feu de l'escadre, avait

(*) Voyez les *Mémoires du comte Joseph de Puisaye*, tom. VI, 2.e partie, p. 511.

enjoint la plus grande circonspection au général Humbert, en le mettant à la poursuite des royalistes. La résistance des insurgés avait même ralenti la marche des républicains, dont les éclaireurs fouillaient tous les hameaux, toutes les maisons, et débusquaient les paysans qui se repliaient. La brigade de Sombreuil en fut grossie. Mais cette multitude de paysans, de femmes, d'enfans et de vieillards qui fuyaient devant l'ennemi, portait le désordre et la consternation parmi les émigrés. Les tirailleurs de Sombreuil avaient d'abord fait plier ceux de Humbert; qui, ramenés au combat par la cavalerie, recommencèrent leur feu. Sombreuil, voulant reconnaître l'ennemi, s'était porté presque seul en avant. Son cheval fut tué, et il revint à pied à la tête de sa brigade. Là il hésite, ne sachant s'il doit combattre ou se replier sur son point de retraite. Cependant sir John Warren, instruit enfin de la prise du fort, déploie à l'instant même son activité et son zèle accoutumés. Les signaux sont donnés et exécutés avec habileté et promptitude, et tous les bâtimens de guerre sont bientôt à portée de protéger le rembarquement. Déjà la corvette *The Lark* (*) ou-

(*) L'Alouette.

vrait son feu sur le flanc de la colonne républicaine, et la frégate la *Pomone* commençait le sien. Les chaloupes étaient en mer, conduites par le capitaine Keats et par le comte de Vaugiraud. D'Hervilly, accablé par ses souffrances, y fut transporté sous les yeux mêmes des ennemis.

Sombreuil s'étant replié sur le port Aliguen, forme sa troupe en une ligne demi-circulaire, tandis que l'ennemi le presse. Mais au lieu de l'attaquer à la baïonnette, par un de ces mouvemens brusques et décisifs, il perd un demi-quart-d'heure à tirer des coups de fusils. Un feu irrégulier s'engage de part et d'autre. Plusieurs insurgés, qui avaient trouvé tant de fois leur salut dans leur courage, touchés des lamentations des femmes, des cris des enfans, prennent la fuite; quelques officiers courent pour les rallier : les soldats, se croyant abandonnés de leurs officiers, se débandent et les suivent. Sombreuil veut arrêter le désordre; sa brigade seule lui obéit. Un quart de lieue en arrière était le fort neuf, dernier point de terre sur le rivage, qui ne défend que la côte et n'offre aucune résistance du côté de la terre. Sombreuil ordonne de s'y porter et de s'y mettre en bataille. Les troupes royales y arrivent dans le plus grand désordre. Ce mouvement rétrograde augmente l'effroi des fuyards,

qui accourent avec plus de rapidité sur le rivage. Les républicains les serrent de près et ne sont arrêtés que par le feu de la corvette, portant 24 pièces de canons, qui balayait une plage découverte à demi-portée du boulet. Quatre à cinq mille paysans de tout âge et de tout sexe s'y entassent avec les insurgés et les troupes de ligne. On voyait les frégates et les chaloupes canonnières s'avancer en toute hâte au secours des royalistes. Dans le moment le plus terrible, le comte de Vaugiraud, prenant la direction de huit chaloupes canonnières, vint s'embosser et sauva l'artillerie, les artilleurs de Toulon, le comte de Rothalier leur chef, et plusieurs compagnies de troupes soldées. En même temps la corvette, embossée à l'entrée de la petite baie, continuait un feu meurtrier sur le flanc de la colonnne d'attaque. Revenus à eux-mêmes, et ranimés par la protection de l'escadre, les soldats qui avaient fait la guerre en Flandre et soutenu la retraite de Hollande, s'écrient : « Mon capi-
» taine, mon général, nous allons nous battre ;
» il faut vendre cher notre vie ; nous sommes en-
» core nombreux; battons-nous; la victoire ou la
» mort..... » ! Ces mots volent de bouche en bouche ; ils sont répétés par tous les braves : aussitôt on se met à triple rang autour des palis-

sades du fort neuf. C'était le moment de charger à la baïonnette ; tel fut l'avis que le comte de Vauban et d'autres officiers donnèrent à Sombreuil.

A l'approche d'Humbert, le feu des Anglais, l'attitude des royalistes, rendaient cette situation d'autant plus critique de part et d'autre, que n'ayant aucune grâce à espérer, les émigrés, dans leur désespoir, pouvaient rendre leur résistance terrible. Humbert, voyant le danger, eut recours à la ruse ; mettant sa troupe en bataille à quelque distance du fort neuf, il s'avance avec des signes de paix, et demande à parlementer. Sur toute sa ligne les cris suivans se font entendre. « Bas » les armes ! rendez-vous, les prisonniers seront » épargnés ». Humbert demande à conférer avec le général royaliste. Sombreuil marche à lui et ils entrent en pourparler. Quelques minutes après ils se séparent. Sombreuil dit alors à haute voix qu'il a fait une capitulation avec le général ennemi (*). La plupart de ses officiers blâment cet excès de confiance, et refusent de croire à des promesses aussi vagues, préférant combattre jus-

(*) Déclarations d'un grand nombre d'officiers royalistes et de l'abbé Péricaud, l'un des ecclésiastiques qui accompagnaient l'évêque de Dol.

qu'à la mort. Le chevalier de Lantivy de Kerveno témoigne encore plus énergiquement sa défiance. « Quoi, lui dit Sombreuil, vous ne » croyez donc pas à la parole française? — La » parole des républicains m'est tellement con» nue, répond Lantivy, que je puis vous jurer » que nous serons tous sacrifiés ».

Humbert avait exigé avant tout que les royalistes fissent cesser le feu de l'escadre, la corvette continuant de tirer à mitraille, et au milieu de la confusion, atteignant même les deux partis. Mais les moyens de communications manquaient. Un jeune lieutenant de vaisseau, M. de Guery, volontaire des corps nobles, se jette à la nage, arrive à la corvette et fait cesser le feu. En vain veut-on l'y retenir : ne se croyant pas dégagé de sa parole, il s'élance de nouveau à la mer, rejoint les émigrés, se range au nombre des victimes, et garant d'une capitulation, voit le salut de l'armée dans son propre dévouement. Selon quelques relations, Hoche, qui suivait son avant-garde, accourut alors, suivi de son état-major, traversa la ligne d'Humbert, et fit quelques pas en avant. Sombreuil, à son approche, s'avance, élève la voix et lui dit : « Les hommes » que je commande sont déterminés à périr sous » les ruines du fort neuf; laissez-les se rembar-

» quer, vous épargnerez le sang français.... — Je » ne puis permettre le rembarquement, répond » Hoche ». Ce fut alors que Sombreuil, passant devant le front de sa ligne, s'écria : « Mes amis, » sauvez-vous, ou mettez bas les armes ». Aussitôt une grande partie des soldats des régimens d'Hervilly, Dudresnay, Loyal-Émigrant, presque tous transfuges ou prisonniers enrôlés en Angleterre, renversent la crosse de leurs fusils, et passent à l'ennemi en criant : *Nous sommes républicains!* D'autres, en se retournant, déchargent leurs armes contre leur propre parti. En un instant toute la brigade d'Hervilly est dissoute. Ceux qui ne passent pas du côté de l'ennemi, s'éparpillent et cherchent à s'embarquer. Quinze à dix-huit cents personnes, officiers, paysans, femmes, soldats, qui se défient de l'appât insidieux d'une capitulation, se jettent tumultueusement dans la mer, les uns dans l'espoir d'atteindre les embarcations, d'autres aveuglés par le désespoir, tous cherchant un refuge contre la cruauté de leurs ennemis. Les canots de l'escadre arrivaient, mais avec lenteur, ayant à lutter contre la marée et les vents. Un grand nombre d'officiers de la marine anglaise abordaient le rivage sous le feu des républicains, et poussés par le désir d'arracher leurs sem-

blables à la mort. Les capitaines eux-mêmes conduisaient leurs canots, et au milieu d'une grêle de mousqueterie et de mitraille, semblaient s'entredisputer à qui sauverait le plus de victimes. A côté de tant de traits de générosité et de courage, il y eut des contrastes déchirans. La multitude, qui se précipitait sur de frêles chaloupes exposées aux vagues, en fit chavirer quelques-unes. Alors on les tint à quelques pas du rivage; et ce n'était plus qu'en se jetant à la mer que les malheureux fuyards atteignaient les embarcations, au moyen de perches, de cordages ou d'avirons que leur tendaient officiers et matelots. Ceux qu'on ne pouvait plus admettre s'accrochaient aux bords, et les tenaient d'une main si ferme, que souvent, pour s'en débarrasser, leurs compatriotes, ou les marins anglais, leur coupaient les poignets à coups de sabre, ou les écartaient à coups d'avirons; moyens cruels, auxquels la plus affreuse nécessité peut à peine servir d'excuse. D'autres périrent de la main des tirailleurs républicains, qui visaient à la tête de ceux qui luttaient contre les vagues. Le capitaine Keats fit cinq à six fois le trajet, ramenant à son bord autant de malheureux que sa chaloupe en put contenir. La frégate la *Pomone* fut encombrée d'officiers qui durent la vie à ce zèle

charitable. Vauban, Contades, Chambray, Boisberthelot, de Gras, Saint-Morys, Brisson, presque tout l'état-major fut sauvé. Restait le duc de Levis blessé, se traînant vers le rivage, soutenu par deux de ces braves Morbihannais qui avaient combattu avec lui. Les dernières embarcations s'éloignaient, la mer était couverte de cadavres, et une multitude consternée couvrait le rivage. Un seul canot, à portée de la voix, se tenait au large, dans l'appréhension d'être submergé par la foule qui s'y serait précipitée. « Approchez, lui crie un des compagnons » du duc; nous ne demandons pas que vous » nous preniez à bord, embarquez seulement » notre commandant, qui est blessé ». Un porte-drapeau du régiment d'Hervilly ajoute : « Sau» vez mon drapeau, et je meurs content »! Le capitaine Keats, qui commandait le canot, n'hésite pas; il approche. On glisse le duc de Levis le long du drapeau, et par la plus héroïque résignation, personne ne tente de le suivre. La chaloupe était encore près du rivage lorsque les généraux républicains, voyant que les royalistes profitent du moment d'hésitation qu'avaient entraîné les pourparlers, font poser deux canons chargés à mitraille sur la hauteur qui domine le port Orange. Quelques minutes suffisent pour

balayer la jetée : tout périt ; il ne fut plus possible à aucune embarcation d'approcher. Sombreuil, resserré à l'extrémité de la péninsule, était encore à la tête d'un millier de gentilshommes, que l'attente d'une capitulation tenaient, pour ainsi dire, enchaînés. Après une seconde sommation, sept cents grenadiers fondent sur eux la baïonnette en avant ; ce moment est le terme fatal. En vain plusieurs d'entr'eux, fidèles à l'honneur, veulent combattre et vendre chèrement leur vie; le plus grand nombre met bas les armes ; ceux qui s'y refusent sont massacrés dans le fort neuf. On en voit plusieurs se retirer dans les rochers et s'y brûler la cervelle, quelques-uns se précipiter sur la pointe de leurs épées, d'autres se jeter à la mer. Esclave de sa parole, leur chef se livre le premier aux républicains. A la tête de ces derniers paraît le conventionnel Tallien, qui, s'approchant de l'infortuné Sombreuil, lui dit : « Que votre famille est malheureuse ! — J'espé- » rais la venger, répond-il ».

Le vénérable évêque de Dol, son frère l'abbé de Hercé, et une vingtaine d'ecclésiastiques restèrent également au pouvoir de l'ennemi. Errans sur le rivage, dans l'espoir d'y trouver une chaloupe, ils avaient aperçu une colonne républicaine qui s'avançait lentement. Alors l'abbé de

Hercé dit à son frère que le moment de faire à Dieu le sacrifice de sa vie était venu. « Mon » sacrifice est fait », répond le saint évêque, et il résiste à toutes les instances pour mettre sa vie en sûreté. Le nombre des prisonniers s'éleva à près de quatre mille, savoir : huit à neuf cents gentilshommes, quinze cents soldats royalistes et presqu'autant d'insurgés. Plusieurs milliers de fusils, des effets d'habillement et d'équipement pour une armée de vingt mille hommes, dix milliards de faux assignats, et d'immenses approvisionnemens devinrent les trophées des vainqueurs. Quiberon, couvert de ballots, de tonnaux, de caisses, et d'une multitude d'objets inutiles aux combats, offrait l'aspect d'un port marchand. Les soldats étaient chargés d'or, de butin et de faux assignats.

Quoique les républicains fissent tirer à mitraille sur tous les bateaux qui venaient à portée du mousquet et du canon, les chaloupes anglaises rodèrent le reste du jour et une partie de la nuit autour de la presqu'île, recueillant ceux des royalistes qui s'étaient cachés dans les rochers; plusieurs durent la vie à cette active sollicitude des officiers de l'escadre. Vers cinq heures le général Lemoine ordonne de faire mettre les émigrés en rang. Ils obéissent. On en forme une première

colonne qu'on dirige sur Aurey et de là sur Vannes. L'évêque de Dol et son clergé, Sombreuil, Senneville, Soulanges, Broglie, Rieux, et autres principaux officiers, en faisaient partie. Ils marchaient en tête avec l'évêque ; tous inspiraient un intérêt mêlé de pitié. On leur donna une garde peu nombreuse et accablée de fatigue. Les mauvais chemins forçaient à chaque instant de rompre l'ordre et de marcher pêle-mêle. Les émigrés auraient pu s'échapper à la faveur de la nuit, en se jetant dans les champs à travers les haies qui bordent la route. Une fois dans la campagne, toutes les chaumières, tous les asiles secrets leur eussent été ouverts. Cependant peu de prisonniers s'évadèrent, même pendant la nuit. Une aveugle confiance en ce qu'ils appelaient la *parole d'honneur* des républicains, détourna le plus grand nombre de saisir l'unique moyen de salut qui leur restât. Arrivés à Aurey, ils y reçurent des témoignages d'une pitié touchante. Les habitans n'osaient les regarder, tant ils tremblaient de rencontrer un fils, un frère, un ami. L'église leur servit de prison. Sombreuil était au milieu d'eux. Inaccessible à la crainte, cette ame jeune et fière ne semblait regretter que la gloire. L'épuisement de ses forces le fit bientôt céder au besoin du repos. Sa jeu-

nesse, sa mâle beauté, inspiraient tant d'intérêt à ses compagnons d'infortune, qu'ils semblaient ne plus s'occuper que de son propre malheur. Le lendemain, les officiers prisonniers furent séparés des soldats, et conduits sur la route de Lorient par trois mille hommes d'escorte. Tout le monde frémit de l'idée qu'ils marchaient au supplice, et la douleur fut générale; mais ils rentrèrent dans la ville au son d'une musique militaire, à laquelle se mêlèrent les cris de joie des habitans. Les soins les plus tendres leur furent prodigués, et tout espoir ne fut pas perdu.

L'idée d'une capitulation s'accréditait. Hoche, qui avait quitté la presqu'île quelques heures après la reddition de Sombreuil, s'était déjà prononcé sur le sort des insurgés bretons. « Il serait » cruel et impolitique, avait-il mandé au comité » de salut public, de songer à détruire six ou sept » mille familles qui ont été entraînées à Quibe- » ron par la terreur et le prestige ». Quant aux émigrés, il était d'avis de ne sacrifier que les chefs. C'était aussi le vœu de l'armée, qui croyait à une capitulation verbale. Faire indistinctement l'application de la loi, c'était vouer à la mort huit à neuf cents ennemis désarmés, qui méritaient toute la pitié due au malheur; mais les commissaires de la convention alléguaient des

décrets formels. « Il faut, disaient-ils, abandonner » à la loi seule le soin de la vengeance nationale ».

On savait que Hoche inclinait pour la clémence. La ville d'Aurey attendait avec effroi la décision de la convention. Cette assemblée se montra d'abord flottante et incertaine. Tallien, accouru de Quiberon à Paris, la ramena bientôt à ses inclinations sanguinaires. Le 26 juillet il s'élance à la tribune. « Les émigrés, » dit-il, ce vil ramas de complices, de stipendiés » de Pitt, ces exécrables auteurs de tous les dé» sastres et de tous les forfaits, contre lesquels la » France lutte depuis cinq ans, ont été poursui» vis au sein des flots par nos braves, que gui» daient la vengeance et l'enthousiasme de la ré» publique; mais les flots les ont rejetés sous le » glaive de la loi. En vain ont-ils cherché à » retarder les coups qui devaient les frapper; en » vain ont-ils envoyé plusieurs parlementaires » pour obtenir quelques conditions. Quelle rela» tion pouvait-il exister entre nous et ces rebelles? » Qu'y avait-il de commun entre nous, si ce n'est » la vengeance et la mort? La mort des héros eût » été trop douce pour des traîtres; la Providence » leur réservait un châtiment qu'ils ne tarderont » point à subir, et dont la rigueur et l'opprobre » doivent être proportionnés à leurs crimes ».

Ce discours sinistre fit évanouir tout espoir, et comme si l'orateur révolutionnaire eût été altéré du sang de ses malheureux compatriotes, il montra, de la tribune, un poignard qu'il assura avoir été trouvé à Quiberon, parmi des poignards empoisonnés; soutenant qu'il en avait fait l'épreuve sur un chien, qui, légèrement frappé, en était mort à l'instant même. Cette horrible fiction achevant d'entraîner les régicides, le comité de salut public ordonna le massacre, au milieu des chants de triomphes; car Tallien et Hoche, pour donner plus d'éclat à la défaite des émigrés, avaient affirmé, dans leurs rapports officiels, qu'ils s'étaient emparés du fort Penthièvre, au milieu du feu des royalistes, de la mitraille des batteries et des coups de canon de l'escadre.

Après avoir pourvu à la sûreté des prisonniers et des magasins; Hoche, ému et fuyant les exécutions qui se préparaient, remit le commandement du Morbihan au général Lemoine; puis, à la tête de douze bataillons, il se porta d'abord sur Saint-Malo, que menaçaient les Anglais, ensuite dans le département des Côtes-du-Nord, où venaient de pénétrer la colonne de Tinténiac. Chargé de l'application rigoureuse de la loi, le général Lemoine se porta sur Vannes

avec une partie de l'armée, et ordonna l'érection de plusieurs commissions militaires. Dès le 29 juillet, Sombreuil fut traduit à celle de Vannes, avec Joseph de Broglie, Lalondel, chef de Chouans, de Senneville, de Rieux, de Soulanges, et l'évêque de Dol. Sombreuil parut le premier. Après avoir déclaré son nom, son âge, l'époque de son émigration, il ajouta : « J'ai » vécu et je mourrai royaliste. Prêt à paraître de- » vant Dieu, je jure qu'il y a eu une capitulation, » et qu'on s'est engagé à traiter les émigrés comme » prisonniers de guerre ». Se tournant vers les grenadiers qui l'entouraient : « J'en appelle, à » votre témoignage; c'est devant vous que j'ai » capitulé »; élan généreux, qui, lui laissant l'espoir de sauver ses camarades, adoucit l'amertume de ses derniers momens. Après sa condamnation, il fut enfermé dans la tour de Vannes, et y passa la nuit avec les autres condamnés. Le lendemain, tous furent conduits, au milieu d'un bataillon de Paris, sur la promenade publique, appelée la Garenne. Sombreuil marchait le premier, au son de la caisse, regardant de droite et de gauche; sa contenance était noble et fière. L'évêque de Dol se faisait remarquer par le calme de sa résignation. Les habitans versaient tous des larmes. Arrivés au lieu de l'exécution, les con-

damnés sont placés sur une même ligne. Sombreuil refuse de se mettre à genoux ; l'évêque de Dol se fait découvrir la tête. A la vue de ce front serein, le peuple est saisi d'un saint respect..... Un bandeau est présenté à Sombreuil, qui le refuse : « J'aime à voir mon ennemi, dit-il, et » s'adressant aux grenadiers qui le mettaient en » joue : visez plus à droite ». Ces mots étaient à peine prononcés qu'il n'était déjà plus. Ses compagnons tombèrent à ses côtés. Ainsi périt, à la fleur de l'âge, cette victime du plus rare dévouement. On publia, après sa mort, sous son nom, une lettre accusatrice de la conduite de Puisaye, adressée au commodore Warren. Mais son authenticité a été révoquée en doute, les assertions qu'elle contient n'ayant pu tenir contre une réfutation raisonnée, et Sombreuil, loin d'avoir montré la moindre faiblesse, étant mort comme il a vécu, en fidèle royaliste et en homme d'honneur. Comment, acharné ainsi à outrager Puisaye dans le silence de la prison et par écrit, n'aurait-il fait entendre contre lui aucune plainte en public, lors de son interrogatoire, de son jugement et de son exécution ? On en infère que cette pièce est l'œuvre de la politique astucieuce des républicains, qui avaient

pour objet de désunir le parti royaliste, déjà aigri par le malheur.

Cependant les insurgés et les soldats des régimens à la solde anglaise, restés deux jours prisonniers au fort Penthièvre, allaient être dirigés sur Aurey, avec le reste des émigrés. On en forma une colonne de près de trois mille, sous l'escorte d'environ six cents hommes. Ils marchaient deux à deux, sur une route bordée de fossés et de haies, à travers un pays dont tous les habitans étaient prêts de se dévouer pour les sauver. Leurs gardes, distribués un à un sur les flancs de la colonne, à la distance au moins de dix pas les uns des autres étaient des soldats qui, depuis deux jours, s'apitoyaient sur leur sort, et partageaient avec eux leur modique ration. Loin d'avoir le cœur fermé à la pitié, presque tous les officiers et les soldats cachaient même des sentimens royalistes. Les prisonniers auraient donc pu, la plupart, se soustraire à la mort par la fuite. Ceux des insurgés (et il y en eut un grand nombre) qui se jetèrent dans les campagnes, ne furent pas même poursuivis. Au contraire les émigrés, comme s'ils fussent tombés dans un profond aveuglement, restèrent fermes, sous une escorte qu'il leur eût été si facile de désarmer. Depuis plus

d'une heure la nuit était close, quand la colonne arriva aux portes d'Aurey. Là, émigrés, soldats et insurgés furent jetés pêle-mêle dans l'église du Saint-Esprit.

Les dernières paroles de Sombreuil, touchant la capitulation, avaient retenti dans tout le Morbihan ; les émigrés s'en prévalaient comme d'une garantie, et réclamaient la foi promise. La commission militaire d'Aurey refusa même de les juger, et se déclara incompétente. « Notre con» damnation, s'écriaient les prisonniers, serait » une infamie, une infraction à toutes les lois de » l'honneur. Nous avons capitulé verbalement et » on nous a accordé la vie ; si l'on ne nous eût » fait aucun quartier, on n'aurait eu que nos ca» davres. Est-il dans les principes de l'honneur » français, dans les lois de la guerre, de laisser » fusiller des ennemis désarmés qui ont capitulé » avec leurs vainqueurs? Non! une si horrible » perfidie ne souillera pas le nom français ». Les généraux républicains soutenaient qu'il n'y avait point eu de capitulation, comme s'il fallait une convention en forme pour épargner des ennemis qui mettent bas les armes. Hoche, Tallien, Blad et Humbert niaient même qu'on les eût reçus autrement qu'à discrétion. Les deux conventionnels publièrent, à Vannes et à Nantes,

une déclaration, portant que, loin d'avoir rien garanti aux émigrés, les généraux avaient dit hautement à Sombreuil, qu'ils ne voulaient ni ne pouvaient rien promettre. « Nous déclarons enfin, » ajoutaient-ils, que si des officiers ont invité les » *patriotes*, les *républicains* qui étaient dans le » fort (et il y en avait plusieurs), à mettre bas les » armes, ils n'ont adressé la parole qu'aux pri» sonniers français enrôlés de force, aux cultiva» teurs arrachés de leurs foyers par la violence, » et non à des traîtres avec lesquels aucune loi » ne permettait de traiter ». Cette déclaration parut d'autant plus captieuse que ce n'était point avec les transfuges enfermés dans le fort qu'Humbert avait parlementé, mais avec Sombreuil lui-même, à la tête de ses troupes, rangées en bataille aux pieds du fort neuf.

La mort de tous les gentilshommes une fois résolue, ce fut à qui cacherait son nom et sa qualité. Peu néanmoins échappèrent aux investigations des transfuges des régimens Dudresnay et d'Hervilly, qui se firent leurs délateurs. Tandis que les soldats républicains s'efforçaient de diminuer le nombre des victimes, ces misérables s'acharnaient à signaler ceux des émigrés qui cachaient leur nom et leur rang; il les dénonçaient sur le moindre indice. La ville d'Aurey offrit un spec-

tacle touchant. C'était à qui s'empresserait de donner aux prisonniers des témoignages d'intérêt et de compassion. La commission militaire elle-même refusa de continuer ses fonctions. Le général Lemoine la remplaça par un tribunal composé de Belges et autres étrangers. Jamais impression ne fut plus vive, que lorsqu'après une prière commune, et par une sainte inspiration, les prisonniers, voués à la mort, élevèrent tous la voix et les mains vers le ciel pour lui demander le bonheur de la France. La garde, d'abord immobile d'étonnement, partagea bientôt cet élan religieux, qui ne fut interrompu que par des sanglots. Amenés devant leurs juges, la plupart des prisonniers les étonnèrent par la fermeté de leurs réponses. Rien ne put les sauver; ils subirent l'appareil dérisoire d'un jugement, au mépris de la foi promise. Les exécutions se firent en masse. Par une défiance honorable, les commissaires de la convention n'en chargèrent point les troupes nationales : des soldats étrangers versèrent le sang français. Le 2 août, soixante-dix émigrés sont fusillés à la fois; le lendemain quarante-deux autres tombent sous le plomb des soldats. Au bruit fatal de ces exécutions, les malheureux qui attendent le même sort dans les prisons, frémissent. Les fusillades redoublent. Le délégué

Blad n'accorde de sursis qu'aux gentilshommes qui ont émigré avant l'âge de seize ans. A la faveur de cette exception, un assez grand nombre put se soustraire à la mort ; mais il y en eut qui rejetèrent tout moyen de salut. Emus et attendris des soins religieux que leur prodiguaient des habitans d'Aurey et de Vannes, les émigrés s'écriaient : « Nous ne mourrons point » sur une terre étrangère »! Quelques chefs d'insurgés s'étant approchés de la ville, excitèrent secrètement les prisonniers à la révolte, et dans la nuit du 16 août, s'avancèrent en armes, pour les soutenir. Tout fut dévoilé par deux soldats du régiment d'Hervilly. La garnison prit les armes, le canon fut braqué devant les prisons, et le général Lemoine menaça de faire feu à mitraille au moindre mouvement. Six à sept Morbihannais du complot furent saisis et fusillés, et les exécutions ne furent plus interrompues. A l'exception de ceux qui obtinrent le sursis, et d'une vingtaine de gentilshommes, que le zèle des femmes d'Aurey et de Vannes déroba à la rigueur sanguinaire des républicains, tout ce qui avait mis bas les armes périt. Cent officiers de l'ancienne marine royale furent immolés. On faisait précéder les condamnés d'hommes chargés de creuser leurs fosses. N'ayant pu mourir en

héros, ces victimes de la guerre et du malheur mouraient en martyrs, sans regret comme sans orgueil, donnant eux-mêmes leurs vêtemens aux soldats commandés pour les tuer, et réitérant des vœux pour le bonheur de leur pays. C'est auprès d'Aurey que se faisaient tant d'exécutions sanglantes, dans une prairie au bas d'une colline; elle est aujourd'hui en grande vénération: les habitans d'Aurey y font encore journellement des pélerinages, et l'appellent la *Prairie des Martyrs.*

Telle fut la catastrophe de Quiberon; et pourtant les moyens de réussir s'étaient présentés en foule: armes, soldats, argent, munitions abondantes, dévouement des Bretons, troubles dans Paris, disette dans l'intérieur, mépris général contre la convention, tout semblait se réunir pour assurer le succès aux royalistes. Un avantage éclatant eût entraîné la France: la population entière de plusieurs provinces n'attendait que le signal. Mais la fausse interprétation donnée par d'Hervilly à des instructions conditionnelles, le refus de reconnaître l'autorité de Puisaye sur les troupes à la solde anglaise, et de suivre le plan arrêté à Londres, les semences de divisions jetées à dessein entre les insurgés et les émigrés, les méfiances propagées dans l'armée contre l'Angleterre, et qui associaient Puisaye aux vues per-

fides qu'on supposait à cette puissance, la scission provoquée dans le parti armé, par l'agence royale de Paris, le morcellement des forces qui devaient composer l'expédition, la contrariété des vents qui suspendit l'arrivée des renforts, et enfin trop de sécurité dans des transfuges, telles furent les causes d'un désastre que l'esprit de parti et la haine aveugle imputèrent au plus noir de tous les crimes politiques: la perfidie. Un cri d'indignation se répandit du sein de la France dans toute l'Europe : Puisaye ne fut plus qu'un traître, et on transforma les Anglais en assassins. Ils n'auraient sacrifié vingt-huit millions, que pour anéantir, sur la plage du Morbihan, les restes de la marine française. Telles furent les accusations ; aussi les ennemis des rois en triomphèrent plus encore que des succès obtenus par la force des armes : elles firent ajourner indéfiniment le rétablissement de la monarchie, et en alarmant les gouvernemens légitimes, qui ne virent plus dans le parti royaliste qu'une ressource précaire et inefficace, elles prolongèrent les malheurs de l'Europe.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N.° Ier.

DE PAR LE ROI.

Les officiers généraux et commandans de l'armée catholique et royale, continuellement occupés, dans leurs momens de loisir, du bien général, du rétablissement de la religion et de la royauté ; considérant qu'ils ne peuvent rien s'ils ne sont secondés par les habitans des contrées restées fidèles à leur religion et à leur roi, et si ces mêmes habitans ne se prêtent pas davantage à l'obéissance qu'un soldat doit à ses chefs, ont arrêté en conseil général :

Art. Ier. Tous les habitans des paroisses, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à cinquante, sont déclarés soldats du Roi, et comme tels obligés de suivre le corps de l'armée dans tous les lieux où elle marchera, et dès les premiers ordres qui leur en seront donnés, à peine de 10 livres d'amende pour la première fois, et de mort pour la seconde, lesquelles peines ne pourront être diminuées ni commuées en faveur de personne.

II. Il sera nommé deux commissaires dans chacune desdites paroisses, lesquels seront pris parmi les plus zélés pour le bien commun, et ceux qui, par leurs connaissances, seront plus en état de remplir les fonctions qui leur sont confiées.

III. Lesdits commissaires seront tenus de faire le recensement de tous les hommes en état de porter les armes, de leurs paroisses, de les assembler aux premiers ordres qu'ils en

recevront des généraux de l'armée, de régler la police intérieure de leurs paroisses, et de procurer à l'armée les subsistances que la paroisse sera en état de fournir.

IV. Dès que lesdits commissaires auront assemblé les hommes de leurs paroisses en état de porter les armes, lesdits hommes seront tenus de nommer deux capitaines et deux lieutenans, qu'ils choisiront parmi eux, auxquels ils obéiront dans tout ce qu'ils leur commanderont pour le service du Roi.

V. Lorsque lesdits commissaires auront fait les recensemens, et que les capitaines et lieutenans auront été nommés, les procès-verbaux du tout seront adressés, par lesdits commissaires, aux généraux de l'armée, revêtus des signatures.

VI. L'un des capitaines et lieutenans seront toujours à l'armée avec la moitié des hommes de leurs paroisses, les autres resteront au pays, à moins que dans des cas urgens les généraux ne demandent tous les hommes; alors tous les officiers et soldats partiront, et les officiers seront à la tête de la division à laquelle ils seront attachés.

VII. Ceux des habitans qui refuseraient de s'assembler, de procéder auxdites nominations, de prendre les armes et de joindre l'armée lorsqu'ils en seront requis par lesdits officiers, seront punis des mêmes peines portées par l'article premier.

VIII. Chaque canton, composé de trois, quatre à cinq paroisses, aura quatre courriers, qui seront continuellement occupés à porter les nouvelles, tant aux officiers des paroisses qu'aux généraux de l'armée.

Arrêté en conseil général, à Saint-Aubin de Baubigné, le 11 mars 1794.

Signé LABOUÈRE, BERRARD, STOFFLET, le comte DE BRUC, PRODHOMME, BOUCHER, *secrétaire-général*.

N.° II.

Réglement général sur le gouvernement du pays conquis et l'administration de la justice.

Le conseil militaire des armées catholiques et royales, voulant prévenir les désordres que produit l'anarchie, procurer aux habitans du pays conquis les avantages inappréciables d'une bonne administration, et asseoir les bases du gouvernement provisoire qu'il veut établir sur les principes immuables de l'équité, de la monarchie et de l'ordre public, ordonne :

Du gouvernement en général.

Art. Ier. Le pays conquis sera provisoirement gouverné par le conseil militaire général des armées catholiques et royales. Tout acte d'autorité, tout exercice de pouvoir émanera essentiellement de lui.

II. Il entretiendra, tant au dedans qu'au dehors, telles relations qu'il jugera nécessaires pour le bien général, et ne sera comptable de ses opérations qu'au Roi, au régent du royaume et à leurs conseils.

III. Il rendra tels arrêtés, réglemens ou ordonnances qu'il jugera convenables, et tous officiers militaires et civils seront tenus de veiller à leur exécution.

IV. Les conseils particuliers des différentes armées exerceront les mêmes droits et pouvoirs, chacun dans leurs arrondissemens, en se conformant toutefois aux principes adoptés dans les réglemens généraux, avec lesquels leurs arrêtés ou ordonnances ne seront jamais en contradiction.

V. Ils exerceront, chacun dans leurs arrondissemens,

les fonctions administratives, et rendront la justice par l'organe des officiers civils délégués par eux à cet effet, dont les titres, les devoirs et fonctions seront déterminés ainsi qu'il suit :

Des officiers civils chargés de l'administration.

Art Ier. Il y aura dans l'arrondissement de chaque armée un commissaire-général et un inspecteur par division.

II. Le commissaire-général et les inspecteurs divisionnaires seront nommés par le conseil militaire de l'armée à qui ils appartiendront.

III. Ils ne pourront être destitués que par le même conseil, pour cause d'infidélité ou incapacité prouvées.

IV. Ils n'auront point voix délibérative dans les séances, et se borneront à lui adresser leurs représentations.

V. Ils ne pourront s'assembler, ainsi que les commissaires des paroisses, sans son consentement, ni former un corps délibérant sans sa participation.

VI. Tous commissaires ou inspecteurs qui contreviendront à l'article ci-dessus, seront arrêtés sur-le-champ et traduits devant le conseil militaire.

VII. Il sera expédié à chaque commissaire-général et inspecteur divisionnaire, une patente en bonne forme de leur nomination de par le Roi, et au nom du conseil militaire, entre les mains duquel ils prêteront le serment de fidélité et celui de remplir avec exactitude les fonctions qui leur seront déléguées.

N. B. Suivent plusieurs autres titres sur les fonctions des commissaires-généraux, des inspecteurs divisionnaires, sur l'administration de la justice, etc.

Donné à Trementine, le 28 juin 1794.

Signé à la minute Stofflet, etc.

N.° III.

Le général en chef èt officiers-généraux de l'armée catholique et royale, dans la partie d'Anjou et Haut-Poitou, par eux conquis, pénétrés de reconnaissance pour les braves soldats qui ont versé leur sang dans les combats innombrables qu'ils ont livrés aux républicains; voulant assurer l'existence aux femmes et enfans qu'ils ont laissés dans l'indigence, ainsi qu'à ceux que leurs blessures mettent hors d'état de gagner leur vie, et aux femmes et enfans qui se trouvent sans ressources pendant que leurs pères et maris sont à l'armée; voulant en même temps proportionner leurs secours au besoin de chacun,

Arrêtent dans leur conseil général, sous le bon plaisir du Roi et de Monsieur, régent de France, et ont arrêté ce qui suit:

Art. Ier. Les inspecteurs de chaque division se feront remettre, dans quinze jours de la publication des présentes, par les commissaires des paroisses de leur inspection, un état exact de toutes les veuves des soldats tués dans les batailles, et du nombre d'enfans au-dessous de douze ans, dont chacune d'elle sera chargée.

II. Cet état contiendra, dans deux autres colonnes, les enfans au-dessous de douze ans dont les pères auront péri dans les batailles, et qui n'auront plus de mères, ainsi que ceux que leurs blessures mettent hors d'état de gagner leur vie.

III. Ne seront absolument compris dans cet état que ceux ou celles dont les besoins seront notoires, faisant dé-

fense auxdits commissaires d'y employer d'autres, à peine de responsabilité.

IV. Toute femme dont le mari aura été tué dans nos batailles, ou sera mort de ses blessures, ou qui, ayant passé la Loire, ne sera pas revenu, recevra un traitement journalier de dix sous, lequel sera augmenté de dix sous par chaque enfant au-dessous de douze ans dont elle sera chargée.

V. Les enfans desdits soldats, au-dessous du même âge, qui seront en outre privés de leur mère, recevront un pareil traitement journalier de dix sous chacun.

VI. Chaque soldat que ses blessures auront mis hors d'état de gagner sa vie, recevra un traitement journalier d'une livre dix sous.

VII. Lesdits secours seront payés tous les mois auxdits femmes, enfans et blessés, par le trésorier particulier de de chaque division.

A Maulevrier, le 23 août 1794, l'an deuxième du règne Louis XVII.

Signé à l'original, Stofflet, de Rostaing, Berrard, le chevalier de Fleuriot, la Bouère, Trottouin, Prodhomme, Guichard, J. Chalon, Rober, Nicolas, Renou, et Gibert, *secrétaire-général*.

Pour copie conforme,

Gibert, *secrétaire-général*.

N.° IV.

Proclamation du conseil militaire, sur les réfugiés.

Nous, général en chef et officiers-généraux de l'armée catholique et royale d'Anjou et Haut-Poitou, instruits que, journellement, soit par zèle et attachement de la cause sacrée de l'autel et du trône, soit par tous autres motifs, des particuliers passent des pays occupés par les républicains dans ceux par nous conquis sur les ennemis de l'Etat; voulant concilier les mesures de sûreté générale avec les intérêts des particuliers, ménager un asile aux royalistes persécutés, accueillir avec bonté la vertu malheureuse, mais en même temps déjouer les intrigues, l'espionnage et les complots des républicains, avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. I.er Les commissaires des paroisses frontières de l'ennemi adresseront dans trois jours, à dater de la publication des présentes, au général en chef, la liste de toutes les personnes, de quelque état, sexe ou condition qu'elles soient, qui, depuis l'espace de deux mois, se sont refugiées ou ont repassé sur leur territoire, après l'avoir abandonné.

II. Les commissaires desdites paroisses noteront, suivant cette liste, en leur ame et conscience, ceux desdits réfugiés ou refugiées dont les sentimens et la conduite leur sont connus, lesquels demeureront sous leur surveillance et responsabilité personnelle dans la paroisse.

III. Tous ceux ou celles desdits réfugiés ou réfugiées dont les bons sentimens et la conduite ne seront pas suffisamment connus, et que les commissaires ou commandans

auront déclaré ne pouvoir prendre sous leur surveillance et responsabilité, seront tenus de sortir du pays conquis, dans les vingt-quatre heures de la signification qui leur en sera faite, d'après l'ordre du général en chef, par les commissaires.

IV. Tous ceux desdits réfugiés ou réfugiées auxquels la signification ci-dessus aura été faite, et qui auront refusé de s'y conformer, seront conduits hors des frontières du pays conquis, par la force armée.

V. En conformité de l'article VI du titre III du réglement militaire, tous garçons, étrangers et réfugiés, seront tenus, en entrant dans le pays par nous conquis, de se faire inscrire et enrôler dans le corps des chasseurs.

VI. A dater de la publication des présentes, nul habitant du pays par nous conquis, ne pourra, fors le cas d'attaque, passer sur le territoire ennemi, sans la permission du général en chef, ou des officiers-généraux, ou du commissaire-général, ou des chefs de division et inspecteurs des gardes, sous peine d'être réputé déserteur, et puni comme tel.

Donné à Maulevrier, le 16 septembre 1794, l'an deuxième du règne de Louis VII.

Signé STOFFLET, BERRARD, DE ROSTAING, LA BOUÈRE, TROTTOUIN, et GIBERT, *secrétaire-général.*

Vérifié par nous, inspecteurs divisionnaires.

Pour copie conforme,

CHICOTTEAU.

N.os V et VI.

N. B. Les pièces indiquées sous les numéros V et VI n'ont pas paru assez importantes pour être imprimées à la suite de ce volume.

N.° VII.

N. B. Ce réglement du conseil militaire sur le costume des officiers de l'armée et des employés auprès d'icelle, sur le service des chasseurs, sur les formes et la tenue du conseil militaire, sur la division de l'armée, sur le service en général, etc., fut donné par Stofflet et son conseil militaire, à Tremantine, le 28 juin 1794, l'an deuxième du règne de Louis XVII.

N.° VIII.

Proclamation du conseil militaire, portant création de six millions de billets commerçables.

Nous, général en chef et officiers-généraux de l'armée catholique et royale dans la partie d'Anjou et du Haut-Poitou,

Voulant échanger les bons et reconnaissances accordés jusqu'à ce jour, faciliter les paiemens, liquider les dettes arrié-

rées, vivifier le commerce intérieur, solder différens corps et pourvoir à la subsistance des veuves, orphelins et blessés;

Avons, sous le bon plaisir de Sa Majesté et de Monsieur, régent du royaume, arrêté et arrêtons unanimement ce qui suit :

Art. Ier. Il sera créé une somme de six millions en billets commerçables, remboursables à la paix.

II. Ces bons ou billets commerçables seront de valeur différente, savoir : 1.° de dix sous jusqu'à la concurrence de huit cent mille livres; 2.° de quinze sous jusqu'à la concurrence de huit cent mille livres; 3.° de vingt-cinq sous jusqu'à la concurrence de huit cent mille livres; 4.° de cinquante sous jusqu'à la concurrence de six cent mille livres; 5.° de cent sous jusqu'à la concurrence d'un million; 6.° de dix livres jusqu'à la concurrence de cinq cent mille livres; 7.° de vingt-cinq livres jusqu'à la concurrence de cinq cent mille livres; 8.° de cinquante livres jusqu'à la concurrence de cinq cent mille livres; 9.° de cent livres, valeur au-dessus de laquelle il n'en sera point créé davantage, jusqu'à la concurrence de cinq cent mille livres.

III. Ils seront tous imprimés et désignés par numéros et séries.

IV. Ils seront en outre signés, au nom du Roi, par le général en chef de l'armée, seul signataire.

V. Le conseil militaire se réserve le droit de créer et d'émettre une somme plus considérable de billets, si la nécessité, les circonstances et les besoins du peuple l'exigent.

VI. Sera la présente proclamation lue, publiée, affichée et exécutée, à la diligence du commissaire-général, des inspecteurs-divisionnaires et commissaires particuliers, dans les différentes paroisses de notre arrondissement.

Donné et fait au quartier-général, à Maulevrier, le 7 octobre 1794.

La minute est signée : STOFFLET, BERRARD, DE ROSTAING, LA BOUERE, TROTTOUIN et GIBERT, *secrétaire-général.*

Pour copie conforme,

GIBERT, *secrétaire-général.*

N.° IX.

Arrêté de Beaurepaire, du 6 décembre 1794.

Le conseil arrête ce qui suit :

1.° Que les articles du conseil tenu à Jallais, enfreints par Stofflet, sont comme non avenus.

2.° Que le serment prêté à ce sujet n'est plus obligatoire, qu'ils s'en dégagent.

3°. Que les qualités indues qui peuvent y avoir été prises, sont déclarées nulles ; ils ne prétendent aucunement les soutenir, au contraire, entendent que chaque armée reprendra sa force première, et promettent force et protection contre tout ambitieux qui chercherait à s'élever de sa propre autorité.

4.° Que l'émission du papier-monnaie, autre que celui généralement admis, sera de suite supprimé.

5.° Que le présent arrêté sera publié et affiché dans toute l'étendue du pays conquis.

Fait en conseil des deux armées, à Beaurepaire, le 6 décembre 1794, l'an deuxième du règne de Louis XVII.

Suivent les signatures.

N.° X.

Lettre du général Stofflet aux généraux des armées de Retz et du centre.

N. B. Les principaux passages de cette lettre ayant été rapportés dans le texte, nous avons cru inutile d'en grossir le recueil des pièces.

N.° XI.

N. B. Même observation que pour la pièce précédente.

N.° XII.

Arrêtés pour la pacification des Vendéens.

Les représentans du peuple, etc.

Considérant que les départemens de l'Ouest sont dévastés depuis deux ans par une guerre désastreuse; que les troubles qui les agitent prennent leur source dans la clôture des temples et l'interruption du paisible exercice de tout culte quelconque;

Que les hommes auteurs de ces maux et de ces désordres sont ceux qui ont voulu plonger la France dans l'anarchie, et qui, en persécutant, ont cherché à établir un culte particulier, dont ils voulaient être les pontifes; que ces hommes ont été atteints par le glaive de la loi, après avoir violé audacieusement la table des droits de l'homme;

Considérant que la convention nationale n'a jamais entendu interdire aucuns cultes; qu'elle en a au contraire autorisé le paisible exercice par l'article VII de la déclaration des droits de l'homme, et par l'acte constitutionnel, arrêtent:

Art. Ier. Tout individu et toutes sections de citoyens quelconques peuvent exercer librement et paisiblement leur culte.

II. Les individus et ministres de tout culte quelconque ne pourront être troublés, inquiétés, ni recherchés pour l'exercice libre, paisible et intérieur de leur culte.

III. Les autorités civiles et les commandans de la force armée sont chargés de tenir la main à l'exécution du présent; à cet effet, il sera imprimé et envoyé aux autorités des départemens, et dans les arrondissemens des armées de l'Ouest, des côtes de Brest et de Cherbourg.

Signé P. M. de Launay, Lofficial, Bollet, Brue, Chaillon, Jarry, Ruelle, Pomme, Morisson, Menuau, Dornier.

Les représentans du peuple près l'armée et dans les dédépartemens de l'Ouest, etc.

Considérant que la rentrée des habitans de la Vendée dans le sein de la république, en rendant à l'agriculture, au commerce, des bras qui lui sont précieux, laisse sans moyens des hommes qui n'ont aucun état ni profession pour subsister; qu'il est de leur devoir d'assurer à tous les Français l'existence, et de la rendre utile à leurs concitoyens, arrêtent:

Art. Ier. Les Vendéens qui n'ont aucune profession ni état, sont libres d'entrer dans les troupes de la république.

Ceux d'entr'eux qui étaient naturels et habitans de la

Vendée avant le mois de mars 1793 (vieux style), *seront organisés en gardes territoriaux et soldés par le trésor public.*

Ces gardes territoriaux n'excéderont pas le nombre de deux mille; ils seront soumis aux autorités constituées, civiles et militaires.

IV. Leur organisation sera faite par les représentans du peuple; ils seront divisés en compagnies et distribués sur tous les points du territoire français (ci-devant district de la Vendée), sans pouvoir en sortir. Mêmes signatures.

Les représentans du peuple, etc., arrêtent:

Art. Ier. Tous les bons signés par les chefs, dans les deux armées du centre et du bas de la Vendée, le commissaire aux vivres et les délégués par eux, *seront remboursés jusqu'à concurrence de deux millions.*

II. Toutes les mesures d'exécution seront prises pour s'assurer de la sincérité des bons qui seront présentés à l'effet du remboursement. Mêmes signatures.

Au nom du peuple français.

A Nantes, le 8 ventôse an III de la république.

Les représentans du peuple, etc., arrêtent:

Art. Ier. Les personnes des chefs et des habitans de la Vendée insurgés, qui se soumettent aux lois de la république une et indivisible, sont à l'abri *de toutes recherches pour le passé.*

II. Il sera accordé des secours et indemnités aux habitans de la Vendée, pour leur aider à exister, et relever leurs chaumières et maisons, pour y rétablir l'agriculture et faire revivre le commerce.

III. Tous les Vendéens, soit patriotes réfugiés, soit in-

surgés rentrés dans le sein de la république, ont un droit égal à ces secours et indemnités.

IV. Les baux des biens des Vendéens patriotes réfugiés, qui ont pu être affermés par les Vendéens insurgés, sont annulés; les fruits et productions pour l'année courante seront partagés, moitié par moitié, entre le propriétaire ou ayant droit, et ceux qui auront ensemencé; les baux des maisons sont annulés, et n'auront cours que jusqu'au proprochain terme; les prix des loyers seront payés aux propriétaires.

V. Les réfugiés propriétaires de fermes dans les pays insurgés, seront indemnisés sur les fonds destinés au secours pour la Vendée, du défaut de paiement des fermages courus depuis le mois de mars 1793 (vieux style), et de la perte de leurs bestiaux, pris pour le service des armées vendéennes.

VI. *Les jeunes gens de la réquisition restent dans la Vendée* pour y rétablir l'agriculture et faire fleurir le commerce. Mêmes signatures.

N.os XIII et XIV.

La déclaration des chefs de la Vendée, souscrite par Cormatin au nom des Chouans, et l'adresse aux habitans des campagnes de la Vendée, étant en grande partie relatées dans le texte, nous avons cru ne pas devoir en grossir inutilement ce volume.

N.° XV.

AU NOM DU ROI.

Jugement du conseil militaire des armées catholiques et royales, qui condamne le nommé Julien Prodhomme, *ci-devant chef de la division du Loroux, à la résidence du fief Sauvin, à être fusillé, jusqu'à ce que mort s'ensuive, pour crime de trahison.*

Le conseil militaire des armées catholiques et royales de la Vendée, sur les conclusions de M. Barbot, faisant les fonctions de major-général, a condamné le nommé Julien Prodhomme, ci-devant chef de la division du Loroux, à la résidence du fief Sauvin, à être fusillé, jusqu'à ce que mort s'ensuive, étant atteint et convaincu d'avoir semé la dissension entre les trois armées, d'avoir dilapidé les finances, changé les bons royaux en assignats républicains, d'avoir discrédité ensuite les mêmes bons, de n'avoir soldé que deux mois et demi ses soldats, d'avoir refusé le service militaire, et de faire marcher ses soldats aux postes du Layon; d'avoir cherché à débaucher ses officiers et ses soldats, pour passer au service de la république; enfin, d'avoir abandonné le parti royaliste pour passer dans celui de ladite république; MM. de Ceris, Richard, de Beauvais, Forestier, Launay, Vallois et de Jousselin, n'ayant prononcé que sur ce dernier chef, déclarant ne pouvoir connaître des autres : et a arrêté que le présent jugement sera lu, publié et affiché partout où besoin sera.

Fait en conseil militaire, à Maulevrier, le 12 mars 1795, l'an troisième du règne de Louis XVII.

La minute est signée : STOFFLET, DE ROSTAING, DE JOUSSELIN, FORESTIER, DUBOUET, le chevalier de CERIS, J. CHALONS, VANNIER, LAUNAY, PALIERNE, BONDU, VALOIS, NICOLAS, CESBRON, RICHARD, DE BEAUVAIS, BARBOT, et BARRÉ, *secrétaire-général.*

N.° XVI.

AU NOM DU ROI.

Arrêté des généraux et officiers des armées, réunis.

Nous, général en chef et officiers généraux, membres du conseil militaire de l'armée catholique et royale d'Anjou et Haut- Poitou, et officiers des deux autres armées, réunis en conseil,

Instruits et vivement affectés du lâche abandon qu'ont fait de leur poste MM. Charette, de Couëtus, Sapinaud, Fleuriot, de Bruc, Béjarri et Prodhomme, et de leur réunion aux ennemis de l'Etat;

Considérant que cette réunion n'a pu s'effectuer qu'à des conditions également contraires au bien général, aux intérêts des peuples, et aux droits imprescriptibles et sacrés de l'autel et du trône;

Voulant, par des mesures promptes et vigoureuses, arrêter les progrès de la séduction, et offrir aux peuples restés fidèles à Dieu et au Roi un centre d'union et un point de ralliement ;

Avons unanimement déclaré et arrêté, déclarons et arrêtons ce qui suit. (Les dispositions ne sont qu'une conséquence du considérant, dont les effets sont rapportés dans le texte.)

Donné à Jallais, le 2 mars 1795, l'an troisième du règne de Louis XVII. Suivent les signatures.

N.° XVII.

N.B. La lettre du major-général Trottouin à Stofflet et à son conseil, n'a pas paru assez importante pour être rangée parmi les pièces historiques.

N.° XVIII.

Au citoyen Bureau-Batardière.

La Jaunaye, le 28 février 1795.

Nous écrivons, citoyen, au représentant Ruelle, en lui envoyant nos drapeaux, pour le prier de les faire remettre à la convention nationale par vos mains. Exprimez-lui toute la joie que nous éprouvons du retour à la paix. Nous allons donner tous nos soins à la rendre aussi solide que durable; et nous pensons qu'une des récompenses les plus flatteuses pour vous, sera de voir, dans la Vendée, renaître le bonheur et une prospérité auxquels vous aurez contribué.

Nous vous saluons de tout notre cœur.

Signé Charette, Fleuriot, Sapinaud, Couëtus, Debruc.

N.° XIX.

Lettre de Stofflet et des principaux chefs de son armée, au général Canclaux, datée du 13 mars 1795.

MONSIEUR,

A l'instant ou nous marchions à votre rencontre, nous avons reçu une invitation de nous rendre à Rennes pour l'entrevue...... L'amour de la paix et du bonheur général étant notre seul mobile, nous avons nommé des députés qui sont en marche; vous pouvez être assuré qu'ils partagent nos sentimens. Si vous êtes porté pour la paix et la justice, vous voudrez bien évacuer, jusqu'à la fin de l'entrevue, un pays ou votre présence annonce des intentions hostiles.

N.° XX.

N. B. Les cinq arrêtés des représentans du peuple près l'armée des côtes de Brest et de Cherbourg, pour la pacification de l'armée d'Anjou, ayant les mêmes bases que les arrêtés de pacification pour l'armée de Charette, il nous a paru inutile d'en grossir ce volume.

N.° XXI.

La déclaration des chefs de l'armée catholique et royale de l'Anjou et du Haut-Poitou, nous a paru suffisamment relatée dans le texte.

N.° XXII.

N. B. Les principaux passages de cette adresse ayant été rapportés dans le texte, il nous a paru inutile de la reproduire ici.

N.° XXIII.

N. B. Cette pièce se trouve dans les mémoires du comte de Puisaye, et dans d'autres recueils.

N.° XXIV.

A la suite d'une lettre de milord Balcaras, commandant de l'île de Jersey, à milord Moira, commandant en chef les troupes d'Angleterre, datée de Jersey-Saint-Hellier, du 1.er décembre 1793, se trouve l'indication ci-jointe pour les signaux.

Si les royalistes décident à faire l'attaque le samedi 7 décembre, ils tireront douze coups de canon précisément à huit heures du matin; s'ils se décident pour dimanche 8, douze coups de canon à neuf heures; ainsi de suite :

Pour le lundi,	12 coups	à 10 heures.
10, Mardi....	12	à 11.
11, Mercredi.	12	à 12.
12, Jeudi....	12	à 1.
13, Vendredi.	12	à 2.

Le 14, Samedi...	12 coups	à	3 heures.
15, Dimanche.	12	à	4.
16, Lundi....	12	à	5.
17, Mardi....	12	à	6.
18, Mercredi..	12	à	7.
19, Jeudi....	12	à	8.
20, Vendredi.	12	à	9.
21, Samedi...	12	à	10.
22, Dimanche.	12	à	11.
23, Lundi....	12	à	12.
24, Mardi....	12	à	1.
25, Mercredi..	12	à	2.
26, Jeudi....	12	à	3.
27, Vendredi.	12	à	4.
28, Samedi..	12	à	5.

Après que les royalistes auront fixé le jour de l'attaque, ils tireront le signal à la même heure, plusieurs jours de suite.

A Jersey-Saint-Hellier, le 1.er décembre 1793, pour copie conforme à l'original.

Votre très-humble et obéissant,

Signé BALCARAS, M. G.

N.° XXV.

N. B. Cette pièce étant assez connue par ce qui en a été dit dans le texte, nous n'avons pas cru devoir en grossir le volume.

N.° XXVI.

N. B. Cette pièce étant toute entière dans les mémoires de M. le comte Joseph de Puisaye, il nous a paru inutile de la reproduire dans un recueil où nous n'avons fait choix que de pièces inédites.

N.° XXVII.

N. B. Même observation que pour la pièce précédente.

N.° XXVIII.

Déclaration des chefs de l'armée catholique et royale de Bretagne.

Nous déclarons solennellement nous soumettre à la république française, une et indivisible, en reconnaître les lois et prendre l'engagement de ne porter jamais les armes contre elle.

Afin que la paix soit complète, et qu'il ne reste aucune trace de ces malheurs, nous prions le représentant du peuple Bollet et ses collègues *d'indiquer un rendez-vous au conseil de Stofflet.* La connaissance que nous avons de ses sentimens, nous porte à être persuadés *qu'il embrassera volontiers* tous les moyens d'assurer la tranquillité au pays qui lui a donné sa confiance : il serait même à désirer que

les représentans qui ont concouru le plus efficacement à la pacification de la Vendée, et *qui ont obtenu la confiance de ses habitans*, voulussent bien se rendre dans le lieu qui sera assigné; leur présence ne peut manquer de produire le plus heureux effet pour la *pacification générale*, l'objet *des vœux de tous les Français*.

Fait et arrêté à la Mabilais, près Rennes, le 1.er floréal, l'an troisième de la république française, une et indivisible.

Signé: CORMATIN, CHANTREAU, SOLIHAC, BOISHARDY, MOULÉ DE LA ROITRIE, BUSNEL, BELLEVUE, GESLIN, GOURLET, GUIGNARD le jeune, JARRY, TERRIEN, LEFAIVRE, DE MEAULN, DÉSILS l'aîné, LHERMITE, LAMBERT, LANTIVY, DE NANTOIS, GAUBERT, DE LA NOURAIS, DUFOUR.

Collationné et certifié conforme à l'original imprimé, étant au greffe du quatrième conseil militaire.

Signé JAIMIÈRE, *secrétaire-greffier*.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE
DES SOMMAIRES
CONTENUS DANS CE VOLUME.

LIVRE XVI, *page* 163.

LIVRE XVII, *page* 213.

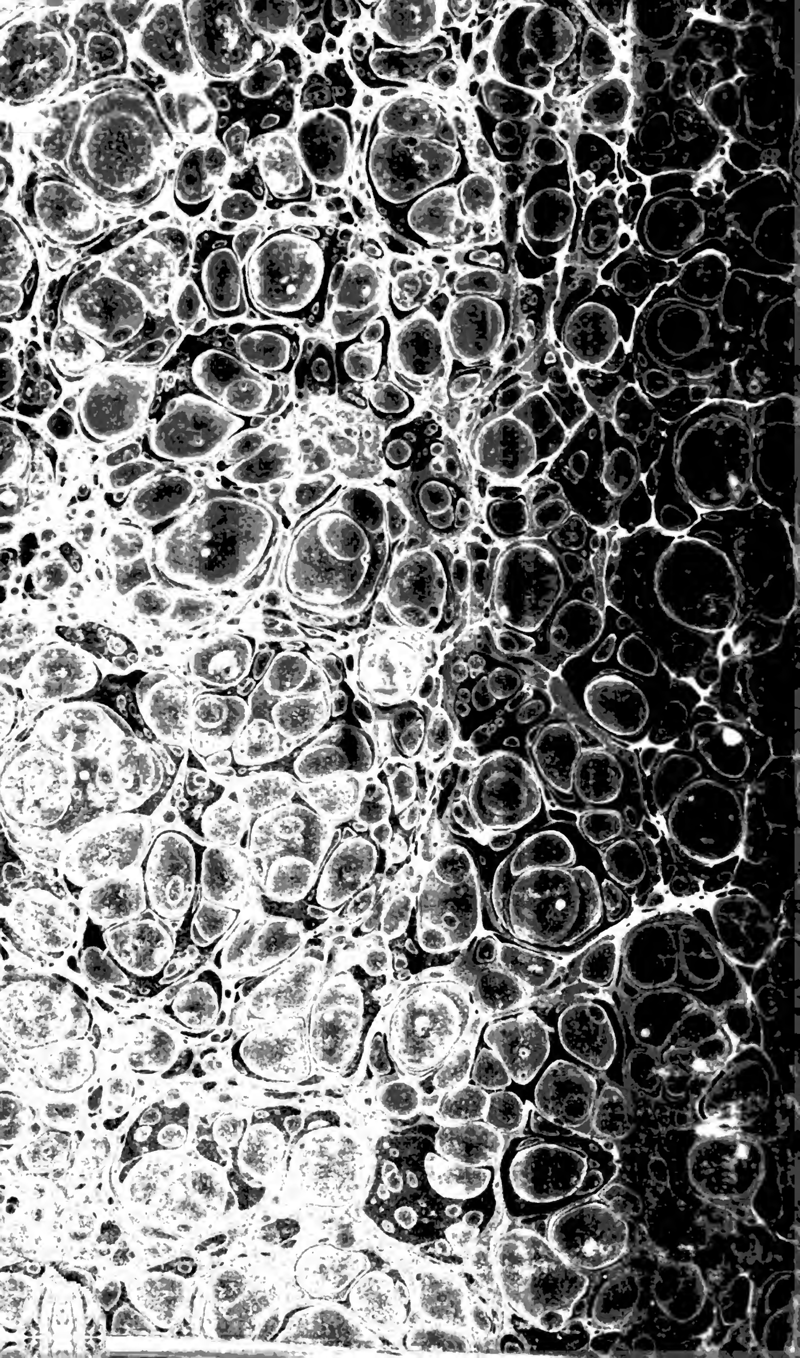
LIVRE XVIII, *page* 260.

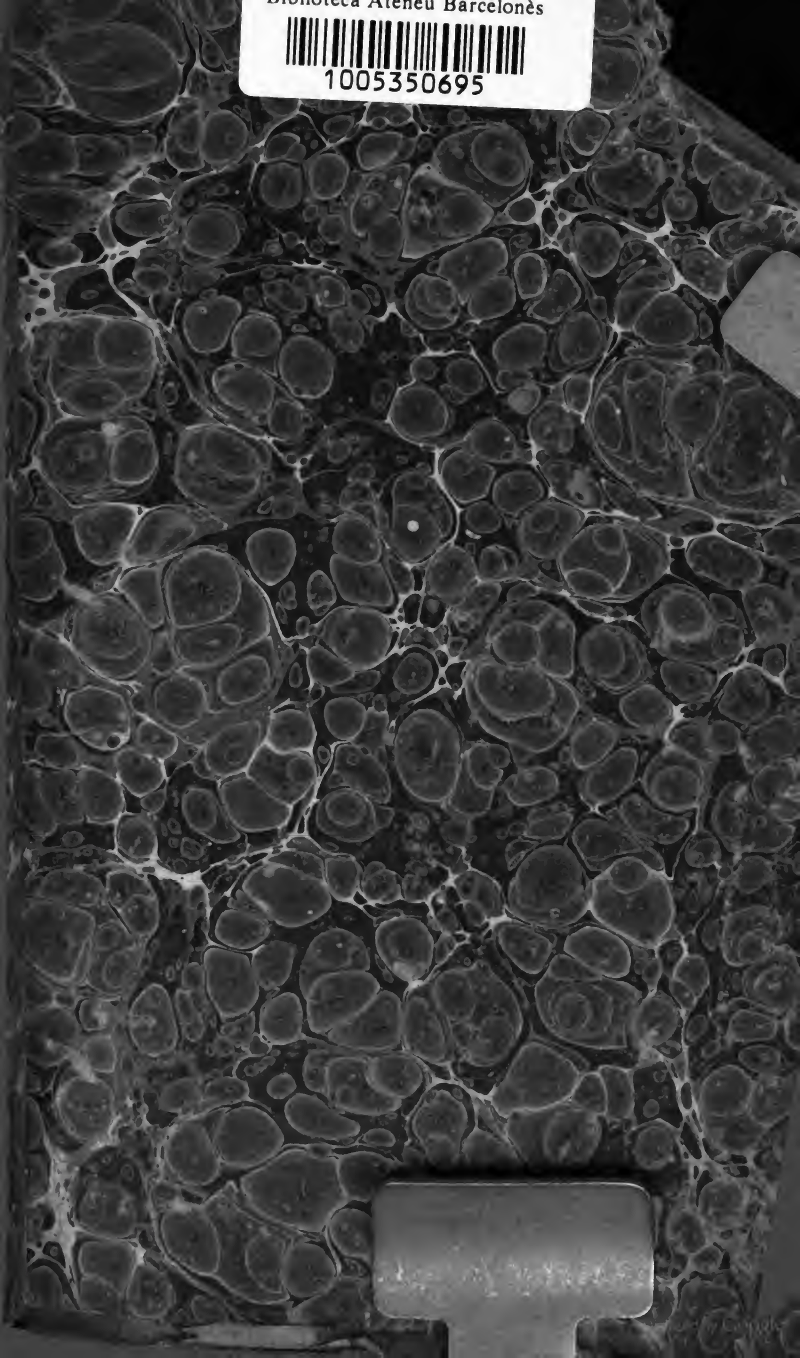
LIVRE XIX, *page* 350.

LIVRE XX, *page* 411.

FIN DE LA TABLE.






Biblioteca Ateneu Barcelonès
1005350695

